

# PHASE 2. ÉVALUATION INTERREG V-A ESPAGNE-FRANCE-ANDORRE (POCTEFA) 2014-2020

## E9. ÉVALUATION FINALE TRANSVERSALE

RAPPORT FINAL

NOVEMBRE 2023

**Interreg**  
POCTEFA



**Direction :**

Communauté de Travail des Pyrénées. Autorité de Gestion du Programme Opérationnel Interreg V-A Espagne-France-Andorre 2014-2020.

**Réalisé par :**



**Équipe technique :**

Groupe Considera, S.L. : Eva Herrera Picón

Beatriz Azanza Huarte

Ana Cirera León

José González Gassín

C Consulting / Prisme : Nuno Vaz Silva

Daniel Poulénard

**Conception et mise en page de la couverture :**

Groupe Considera, S.L.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. PRESENTATION .....</b>	<b>7</b>
1.1. Objectifs et portée de l'évaluation .....	7
1.2. Structure du document .....	10
<b>2. BREF APERÇU METHODOLOGIQUE .....</b>	<b>12</b>
2.1. Techniques de recherche appliquées .....	12
2.2. Limites de l'évaluation .....	13
<b>3. L'INTERVENTION : POCTEFA 2014-2020.....</b>	<b>15</b>
3.1. Stratégie d'intervention .....	15
3.2. Caractérisation des projets soutenus .....	20
3.3. Impact du COVID-19 sur les projets et le Programme .....	30
<b>4. L'IMPACT DU PROGRAMME .....</b>	<b>39</b>
4.1. Impacts par thématiques : résultats spécifiques du Programme par axe .....	41
4.2. Contribution au développement intégral de la zone transfrontalière .....	74
4.3. Contribution à la réduction de l'effet frontière.....	91
<b>5. LA COMMUNICATION DU PROGRAMME .....</b>	<b>100</b>
<b>6. LA TRANSFERABILITE DES RESULTATS DU PROGRAMME.....</b>	<b>119</b>
6.1. Transférabilité des résultats au niveau du Programme .....	119
6.2. Transférabilité des résultats par thème .....	125
<b>7. CONCLUSIONS.....</b>	<b>131</b>
<b>8. RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>144</b>
 <b>ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE .....</b>	 <b>154</b>
Résumé des tâches d'évaluation.....	154
Données secondaires et sources d'information.....	155
Outils de production d'informations primaires .....	157

# INDEX DES FIGURES

Figure 1. Champ d'application de l'évaluation E9 .....	9
Figure 2. Portée programmatique de l'évaluation de l'E9, par axes et OS (nombre de projets) 10	
Figure 3. Résumé des techniques de recherche appliquées à l'évaluation .....	13
Figure 4. Schéma de l'analyse de l'intervention POCTEFA 2014-2020.....	15
Figure 5. Zone du POCTEFA 2014-2020.....	16
Figure 6. Structure du POCTEFA 2014-2020.....	17
Figure 7. Logique d'intervention du POCTEFA 2014-2020, par axes .....	18
Figure 8. Projets POCTEFA 2014-2020 et FEDER programmé, par axe et appel à propositions .....	20
Figure 9. Projets POCTEFA 2014-2020 développés par les territoires de NUT 3 (nb.).....	23
Figure 10. Dimension territoriale des projets POCTEFA 2014-2020, par axe (nb.) .....	24
Figure 11. Années de début et de fin des projets POCTEFA 2014-2020, par axe (nb. de projets) .....	25
Figure 12. Degré de mise en œuvre physique des projets POCTEFA 2014-2020, par axe (% de réalisation des indicateurs de performance).....	26
Figure 13. Entités bénéficiaires du POCTEFA 2014-2020, par axe et par pays d'origine (%) ...	28
Figure 14. Répartition territoriale des entités bénéficiaires du POCTEFA 2014-2020 par territoires NUT 3 (nb) .....	29
Figure 15. Impact négatif des restrictions COVID-19 à court terme.....	31
Figure 16. Demandes de modification de projet, par date de création (nombre) .....	35
Figure 17. Impact de COVID-19 sur les projets POCTEFA 2014-2020 .....	36
Figure 18. Schéma de l'analyse d'impact du POCTEFA 2014-2020 .....	39
Figure 19. Modèle d'évaluation d'impact POCTEFA 2014-2020.....	40
Figure 20. Schéma d'intervention de l'axe 1 du POCTEFA 2014-2020 .....	45
Figure 21. Schéma d'intervention de l'Axe 2 du POCTEFA 2014-2020 .....	52
Figure 22. Schéma d'intervention de l'axe 3 du POCTEFA 2014-2020 .....	58
Figure 23. Schéma d'intervention de l'Axe 4 du POCTEFA 2014-2020 .....	63
Figure 24. Schéma d'intervention de l'axe 5 du POCTEFA 2014-2020 .....	67
Figure 25. Projets POCTEFA ayant contribué à l'amélioration des compétences des jeunes (nombre de projets), PI 8CTE, OS9.....	69
Figure 26. Principal avantage de la formation des jeunes dans le cadre des projets POCTEFA .....	70
Figure 27. Modèle d'évaluation de l'impact du POCTEFA 2014-2020 sur le développement intégral du territoire .....	74
Figure 28. Effort d'investissement en R&D dans le territoire POCTEFA (% du PIB), 2020.....	76
Figure 29. Augmentation des dépenses de R&D dans les entités bénéficiaires (OS1) .....	77
Figure 30. Contribution perçue à la croissance intelligente .....	77
Figure 31. Évolution de l'indice régional d'innovation dans le territoire POCTEFA, 2016-2023 .....	78
Figure 32. Profil d'innovation de l'espace POCTEFA (territoires de l'UE, NUTS2) .....	79
Figure 33. Historique des émissions France - Espagne, 2016-2022 (t CO2 eq) .....	81

Figure 34. Évolution de l'intensité énergétique en Espagne et en France (kilogrammes d'équivalent pétrole – KGOE pour 1 000 euros) .....	83
Figure 35. Prise en compte du principe de développement durable dans la conception des projets POCTEFA 2014-2020 (% des projets) .....	83
Figure 36. Mesures visant à intégrer le principe du développement durable dans les projets (% des projets) .....	84
Figure 37. Contribution perçue au développement intégral du territoire POCTEFA (% des projets) .....	84
Figure 38. Contribution perçue des projets à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (% des projets) .....	91
Figure 39. Contribution perçue à la réduction de l'effet frontière (% des projets) .....	92
Figure 40. Projets POCTEFA contribuant à la suppression des obstacles frontaliers (nombre)	95
Figure 41. Objectifs de communication du POCTEFA 2014-2020.....	100
Figure 42. Population ayant connaissance d'un projet cofinancé par l'UE dans sa région (%), 2021.....	114
Figure 43. Perception de l'impact de l'aide de l'UE sur le développement de sa région (%), 2021 .....	115
Figure 44. Perception des avantages des projets cofinancés par le FEDER dans la vie quotidienne (%), 2021.....	116
Figure 45. Connaissance de la coopération entre les régions de différents pays avec le soutien des fonds régionaux de l'UE (%), 2021.....	116
Figure 46. Évaluation de la conformité avec les objectifs de communication du POCTEFA 2014-2020.....	117
Figure 47. Écran d'accès à l'outil CAPITEFA .....	120
Figure 48. Perception du niveau d'effort consenti pour valoriser les projets POCTEFA et leurs résultats (% de projets) .....	122
Figure 49. Niveau d'application dans d'autres projets des connaissances générées par le POCTEFA 2014-2020 .....	123
Figure 50. Échelle territoriale des effets générés par les projets POCTEFA 2014-2020 (% des projets) .....	123
Figure 51. Obstacles au transfert et à la capitalisation des résultats du POCTEFA 2014-2020 .....	124
Figure 52. Valorisation et application des innovations obtenues par les projets de l'OS1 .....	126
Figure 53. Valorisation et diffusion des bonnes pratiques développées dans l'OS 5 .....	127
Figure 54. Bénéfices tirés de l'accès au POCTEFA 2014-2020 (OS5).....	128
Figure 55. Principaux avantages découlant de l'amélioration des stratégies communes de protection de la biodiversité (OS7) .....	130

# INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1. Contenu d'évaluation de l'E9 .....	8
Tableau 2. Résumé de la mise en œuvre des projets POCTEFA 2014-2020 .....	21
Tableau 3. Projets POCTEFA 2014-2020, par axe.....	21
Tableau 4. Dimension financière des projets POCTEFA 2014-2020, par axe (€) .....	22
Tableau 5. Projets POCTEFA 2014-2020 développés par les territoires de NUT 3, par axe (nb.) .....	23
Tableau 6. Degré d'exécution financière des projets POCTEFA 2014-2020, par axe.....	26
Tableau 7. Profil prédominant des acteurs participant aux projets POCTEFA 2014-2020, par axe .....	27
Tableau 8. Répartition des chefs de file des projets POCTEFA 2014-2020, par pays d'origine (%) .....	28
Tableau 9. Projets affectés par COVID-19 et intensité de l'effet, par axe et par appel à projets .....	37
Tableau 10. Résumé des indicateurs de performance et de performance du POCTEFA 2014-2020.....	42
Tableau 11. État des indicateurs PI 1b, OS1 et OS2, axe 1 .....	49
Tableau 12. État des indicateurs PI 3b, OS3, Axe 1 .....	51
Tableau 13. État des indicateurs PI 5a, OS4, Axe 2 .....	55
Tableau 14. État des indicateurs PI 5b, OS5, Axe 2 .....	57
Tableau 15. État des indicateurs de la PI 6c, OS6, Axe 3 .....	60
Tableau 16. État des indicateurs de la PI 6d, OS7, Axe 3 .....	62
Tableau 17. État des indicateurs de la PI 7c, OS 8, Axe 4.....	65
Tableau 18. État des indicateurs PI 8CTE, OS 9, axe 5 .....	69
Tableau 19. État des indicateurs de la PI 9a, OS 10, Axe 5.....	72
Tableau 20. Contribution des Objectifs spécifiques du Programme à la croissance intelligente du territoire .....	75
Tableau 21. Évolution des dépenses de R&D dans l'espace POCTEFA (% du PIB), 2016-2020 .....	76
Tableau 22. Contribution des objectifs spécifiques du Programme à la croissance durable du territoire .....	80
Tableau 23. Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie dans l'espace POCTEFA (%) .....	82
Tableau 24. Contribution des Objectifs spécifiques du Programme à la croissance inclusive du territoire .....	85
Tableau 25. Évolution du taux de chômage dans le territoire POCTEFA, par NUTS3 (%), 2016-2022.....	86
Tableau 26. Évolution du taux d'emploi dans le territoire POCTEFA, par NUTS2 (% de personnes âgées de 20 à 64 ans), 2016-2022.....	87
Tableau 27. Évolution du taux d'abandon scolaire dans la zone POCTEFA, 2016-2021 (%) ...	88
Tableau 28. Évolution du taux d'enseignement supérieur dans l'espace POCTEFA, 2016-2022 (%) .....	88

Tableau 29. Évolution du taux de personnes menacées de pauvreté dans l'espace POCTEFA, 2016-2020 (%) .....	90
Tableau 30. Projets POCTEFA ayant fourni des informations sur les différences entre les pays .....	92
Tableau 31. Exemple de solutions développées pour éliminer les obstacles et réduire l'effet de frontière .....	96
Tableau 32. Mise en œuvre des outils de communication du POCTEFA 2014-2020.....	102
Tableau 33. Résumé des indicateurs de suivi de la Stratégie de communication du POCTEFA 2014-2020 .....	103
Tableau 34. Résumé des indicateurs liés au site web du Programme .....	104
Tableau 35. Résumé des indicateurs liés à la lettre d'information .....	105
Tableau 36. Résumé des indicateurs liés aux réseaux sociaux.....	106
Tableau 37. Résumé des indicateurs liés aux vidéos et aux photographies .....	107
Tableau 38. Résumé des indicateurs relatifs aux événements de diffusion.....	109
Tableau 39. Résumé des indicateurs liés aux publications et au matériel promotionnel .....	109
Tableau 40. Résumé des indicateurs liés au matériel de presse .....	111
Tableau 41. Résumé des indicateurs liés à l'accompagnement et à la formation des bénéficiaires potentiels et des bénéficiaires.....	113
Tableau 42. Résumé des recommandations de l'équipe d'évaluation.....	144
Tableau 43. Fiche d'information sur l'enquête.....	157
Tableau 44. Fiche d'information des entretiens .....	159

# 1. Présentation

## 1.1. Objectifs et portée de l'évaluation

Au cours de la période de programmation 2014-2020, la Commission Européenne a renforcé la logique de résultats dans la politique de cohésion. Elle a donné à l'évaluation une importance stratégique, en se concentrant sur la mesure de l'efficacité et de l'impact des programmes opérationnels, à la différence des périodes précédentes où les évaluations étaient davantage axées sur la mise en œuvre.

Le règlement (UE) n° 1303/2013 portant dispositions communes relatives aux Fonds Structurels et d'Investissement Européens (Fonds SIE) détermine que des évaluations doivent être réalisées « pour améliorer la qualité de la conception et de la mise en oeuvre des Programmes, ainsi que pour évaluer leur efficacité, leur efficience et leur impact »<sup>1</sup>.

Conformément aux dispositions du règlement susmentionné, la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP), en tant qu'Autorité de Gestion du Programme Opérationnel INTERREG VA Espagne-France-Andorre 2014-2020 (ci-après, POCTEFA 2014-2020 ou le Programme), a identifié les évaluations pertinentes pour cette période, qui sont présentées de manière structurée dans le Plan d'évaluation du Programme, couvrant les 5 axes d'intervention du POCTEFA, ainsi que l'axe de l'assistance technique.

Le Plan d'évaluation est divisé en deux phases, l'une jusqu'en 2020 et l'autre jusqu'en 2024, et contient neuf évaluations, chacune ayant un but différent, ainsi que des objectifs et des questions d'évaluation spécifiques par rapport à l'objet de l'évaluation.

Ce document conclut la phase II du Plan d'évaluation du POCTEFA 2014-2020, qui distingue deux types d'évaluation :

- 4 évaluations thématiques, dont l'objet d'évaluation correspond à 1 ou 2 objectifs spécifiques intégrés dans les axes 2, 3, 4 et 5 et qui ont déjà été développées (évaluations E5, E6, E7 et E8).
- 1 évaluation transversale intégrant l'ensemble de la structure programmatique du POCTEFA 2014-2020 (évaluation E9).

Dans ce contexte, la présente « **Évaluation transversale finale** » (codée E9 dans le Plan d'évaluation du Programme) a été développée dans le **but de** :

- *Examiner de manière transversale dans quelle mesure le Programme opérationnel INTERREG V A Espagne-France-Andorre (ci-après, POCTEFA 2014-2020) a atteint les résultats et impacts attendus avec le développement des projets soutenus dans chacun des axes, et comment il a contribué conjointement au développement global de la zone transfrontalière.*

---

<sup>1</sup> Titre V, chapitre II, section II, article 54.











Le Plan d'évaluation du Programme a constitué la base principale du contenu de l'évaluation. Afin de répondre aux dispositions de ce plan, ainsi qu'aux exigences définies dans les spécifications techniques régissant l'attribution d'une assistance technique externe pour l'élaboration de cette évaluation, le contenu a été structuré sur la base de quatre critères d'évaluation.

Ainsi, les deux critères définis dans le Plan d'évaluation sont appliqués, auxquels deux critères supplémentaires ont été ajoutés pour répondre aux exigences spécifiques de ce processus d'évaluation.

- **La mise en œuvre**, qui évalue la manière dont la stratégie d'intervention du Programme s'est concrétisée, en tenant compte de la situation engendrée par la pandémie de COVID-19.
- **Communication**, qui évalue la manière dont la Stratégie de communication du Programme s'est concrétisée.
- **La transférabilité**, qui évalue dans quelle mesure les actions et les résultats obtenus sont applicables à d'autres contextes territoriaux, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'espace POCTEFA.
- **L'impact**, qui évalue l'accomplissement des effets et des impacts attendus de la mise en œuvre des actions.

En ce qui concerne le contenu de l'évaluation, les questions d'évaluation prévues dans le plan d'évaluation, de nature prioritaire et secondaire, ont été utilisées comme point de départ, auxquelles ont été ajoutées d'autres questions supplémentaires en rapport avec les objectifs de l'évaluation.

Tableau 1. Contenu d'évaluation de l'E9

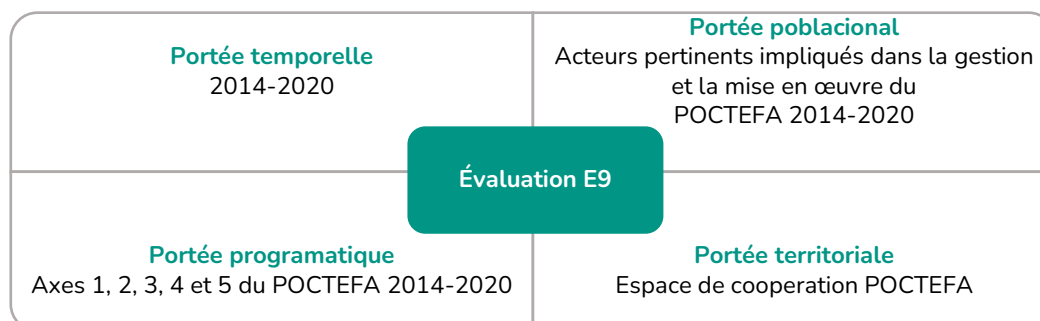
Critère	Questions d'évaluation	
<b>Mise en œuvre</b>		AD-1 Comment l'intervention du Programme s'est-elle matérialisée dans tous les domaines thématiques abordés ?
		AD-2 Comment et dans quelle mesure la crise sanitaire de la COVID-19 a-t-elle affecté le Programme et les projets ?
<b>Communication</b>		AD-3 : Comment et dans quelle mesure les actions de communication et de capitalisation ont-elles été développées par les porteurs de projets et le Programme ?
<b>Transférabilité</b>		9.1 Dans quelle mesure le Programme favorise-t-il le transfert des résultats ?
		9.1.1 Dans quelle mesure les innovations résultant des projets soutenus dans le cadre de l'OS1 sont-elles diffusées dans la zone transfrontalière et au-delà ?
		9.1.2 Quelles sont les actions entreprises dans le cadre de l'OS 5 pour diffuser les bonnes pratiques (outils de gestion des risques ou procédures transfrontalières) dans la zone transfrontalière ?
		9.1.3 Quelles sont les leçons tirées des stratégies communes en matière de biodiversité (OS 7) et dans quelle mesure sont-elles transférables ?
		9.5 Les effets des projets soutenus sont-ils locaux (niveau local transfrontalier) ou interrégionaux ?

Critère	Questions d'évaluation		
Impact	★	9.2 L'intervention du Programme a-t-elle contribué à une croissance intelligente, durable et inclusive dans le territoire transfrontalier (stratégie UE 2020) ?	
	★	9.2.1 L'intervention du Programme a-t-elle contribué à augmenter le taux d'emploi de la population du territoire ?	
	★	9.2.2 L'intervention du Programme a-t-elle contribué à accroître les efforts de recherche et de développement publics et privés ?	
	★	9.2.3 L'intervention du Programme a-t-elle contribué à réduire la consommation d'énergie et la part des combustibles fossiles dans cette consommation ?	
	★	9.2.4 L'intervention du Programme a-t-elle contribué à améliorer le niveau de qualification des jeunes ?	
	★	9.2.5 L'intervention du Programme a-t-elle contribué à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ?	
	✓	9.3.1 Le Programme et ses réalisations ont-ils permis d'informer les acteurs socio-économiques et les habitants des différences administratives, juridiques et législatives entre les pays ?	
	✓	9.3.2 Le Programme et ses réalisations ont-ils permis de trouver des solutions pour lever les obstacles et limiter l'effet frontière ?	
	✓	9.4.1 Le Programme a-t-il réduit l'effet frontière en ce qui concerne l'accès aux services publics (OS10) ?	
	✓	9.4.2 Le Programme a-t-il réduit l'effet frontière en ce qui concerne la capacité à gérer les risques et les situations de crise (OS5) ?	
★	Questions d'évaluation prioritaires	+	Questions d'évaluation supplémentaires
✓	Questions d'évaluation secondaire		

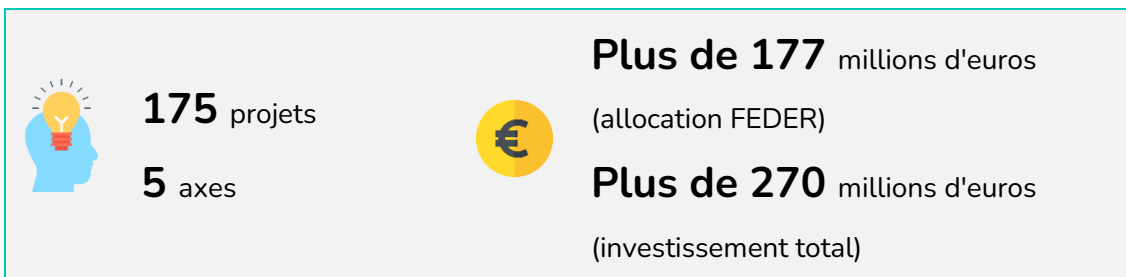
Source : élaboration interne.

L'évaluation dont les résultats sont présentés dans ce document a couvert tous les projets financés par le POCTEFA 2014-2020 dans le cadre de tous les axes stratégiques d'intervention (à l'exception de l'axe 6 d'assistance technique).

Figure 1. Champ d'application de l'évaluation E9



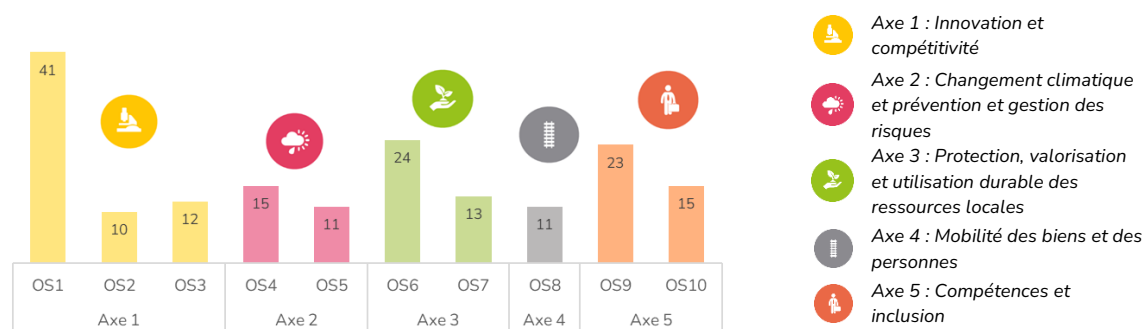
Source : élaboration interne.



Ainsi, l'évaluation a porté sur 175 projets terminés, la plupart d'entre eux étant concentrés sur l'axe 1 « Stimuler l'innovation et la compétitivité » et l'axe 3 « Promouvoir la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales », les moins nombreux étant ceux liés à la mobilité des biens et des personnes (sous l'axe 4).

Une analyse détaillée de l'intervention qui a fait l'objet de cette évaluation est toutefois incluse dans la section 3.3. du présent rapport.

Figure 2. Portée programmatique de l'évaluation de l'E9, par axes et OS (nombre de projets)



Source : SIGEFA (mai 2023)

## 1.2. Structure du document

Le rapport est structuré en huit chapitres et une annexe méthodologique, basée sur le contenu de l'évaluation. Les chapitres sont présentés dans une séquence logique d'analyse, de la mise en œuvre à l'impact et à la transférabilité des résultats, en passant par la communication.

Les deux premiers chapitres sont introductifs et présentent l'évaluation, suivis d'un troisième chapitre qui contextualise l'intervention, examine la logique d'intervention et analyse tous les projets soutenus au cours de la période 2014-2020, ainsi que l'impact que la pandémie de COVID-19 a eu sur les projets et le Programme.

Le quatrième chapitre est consacré à l'analyse de la communication du Programme. Suivant la séquence de l'analyse réalisée, le cinquième chapitre aborde l'analyse de l'impact du POCTEFA 2014-2020 dans une triple perspective : (i) les impacts spécifiques obtenus dans les domaines thématiques couverts par les différents axes prioritaires d'intervention, (ii) sa contribution au développement global de la zone de coopération, et (iii) sa contribution à la réduction de l'effet frontière.

Le sixième chapitre est consacré à l'analyse de la transférabilité des résultats, tant au niveau du Programme dans son ensemble que pour certains thèmes spécifiques tels que le

renforcement de la coopération en matière de RDI, l'amélioration de la capacité à anticiper et à répondre à des risques spécifiques et à gérer les catastrophes naturelles, ainsi que la protection et l'amélioration de la qualité des écosystèmes transfrontaliers.

Le rapport se termine par les conclusions du processus d'évaluation (section 7) et une série de recommandations d'amélioration (section 8). Le document est accompagné d'une annexe méthodologique.

## 2. Bref aperçu méthodologique

### 2.1. Techniques de recherche appliquées

La structure méthodologique est basée sur les indications établies dans le Plan d'évaluation pour l'évaluation fine transversale E9, envisageant l'application d'une **approche évaluative** mixte (combinant des aspects quantitatifs et qualitatifs), globale et systémique, multidimensionnelle (incluant des variables qui affectent différents domaines d'action), participative, et qui intègre la perspective de genre et le principe d'égalité de traitement et de non-discrimination.

Cette approche était basée sur 4 critères d'évaluation (mentionnés dans la section 1.1. du présent rapport), afin de pouvoir répondre aux questions d'évaluation liées à ces critères.

**Une stratégie mixte de collecte et d'analyse des informations** a donc été suivie, impliquant l'utilisation et l'exploitation de données et de sources d'information secondaires (avec un accent particulier sur la documentation de suivi du Programme et les évaluations qui ont déjà été réalisées conformément au Plan d'évaluation), ainsi que la génération d'informations primaires ad hoc par le développement d'un travail de terrain spécifique pour ce processus d'évaluation.

La participation des acteurs clés a été déterminée par les profils qui ont été directement impliqués dans la conception, la mise en œuvre, la gestion et l'évaluation du POCTEFA 2014-2020 :

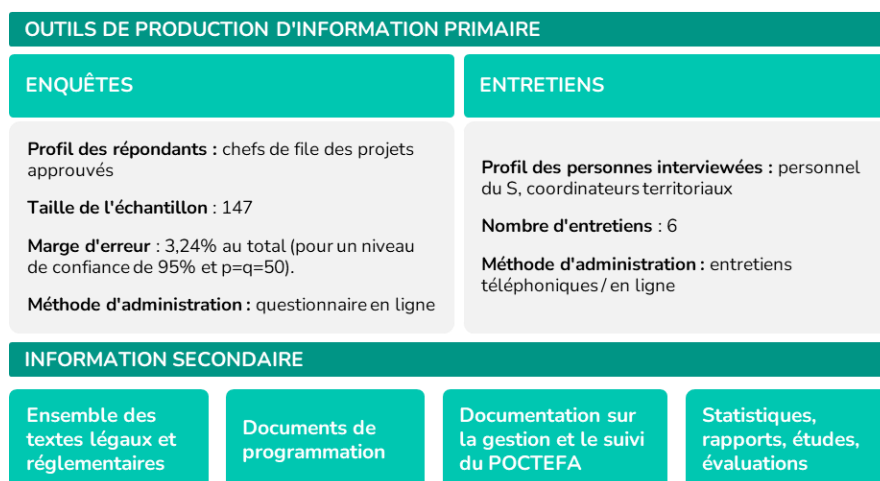
- **Les gestionnaires du Programme**, y compris le personnel technique du Secrétariat conjoint (SC), pour leur expertise technique, administrative et financière associée à la gestion du Programme.
- **Partenariat du Programme**, y compris les membres institutionnels du Programme tels que les Autorités nationales, les Régions, les Communautés autonomes et les Départements.
- **Les porteurs des projets programmés**, en tant qu'entités responsables de la mise en œuvre des projets et de l'obtention des résultats.

La participation des acteurs de la coopération transfrontalière sur le territoire du POCTEFA a été encouragée dans le processus d'évaluation.

Le travail sur le terrain a été un élément clé dans le développement de l'évaluation, car il a généré les informations nécessaires pour aborder les différentes parties du contenu prévu.

Ce travail s'est appuyé sur des outils fréquemment utilisés dans les processus de recherche et d'évaluation sociale (enquêtes, entretiens semi-structurés et groupes de discussion).

Figure 3. Résumé des techniques de recherche appliquées à l'évaluation



Source : élaboration interne.

## 2.2. Limites de l'évaluation

L'élaboration de ce processus d'évaluation a été marquée par une série de circonstances qui ont conditionné et limité les résultats de l'évaluation.

L'approche méthodologique mixte appliquée implique que l'analyse des informations quantitatives est combinée autant que possible avec des informations qualitatives provenant de différentes sources telles que des entretiens et des enquêtes, triangulant ainsi les données pour rendre l'analyse plus solide. Cependant, l'évaluation de certaines questions, telles que la transférabilité des résultats, a dû être basée principalement sur des informations qualitatives telles que les perceptions des acteurs clés recueillies par le biais d'enquêtes et d'entretiens.

Deuxièmement, l'évaluation a été affectée par une série d'éléments qui ont conditionné la qualité des informations disponibles pour effectuer les différentes analyses prévues.

L'équipe d'évaluation a éprouvé d'importantes difficultés à obtenir les informations primaires nécessaires par le biais d'enquêtes auprès des entités bénéficiaires principales (ci-après dénommées BP ou chefs de file) des projets analysés.

Le temps qui s'est écoulé dans de nombreux cas depuis la clôture des projets signifie qu'il n'a souvent pas été possible de contacter les personnes qui étaient chargées de leur développement, car elles n'ont plus de lien avec l'organisation bénéficiaire.

Cela signifie qu'il n'a pas été possible de recueillir les réponses de tous les projets<sup>2</sup>, malgré le temps disponible pour participer et les nombreux rappels envoyés par l'équipe d'évaluation. Néanmoins, le niveau de représentativité de l'échantillon obtenu est adéquat, avec une marge d'erreur globale de 3,24%<sup>3</sup> pour un niveau de confiance de 95%, p=q=50, et comprend une représentation large et adéquate des projets couverts par cette évaluation.

<sup>2</sup> Sur les 175 projets analysés, 147 réponses valides ont été reçues de la part des chefs de file, soit un taux de réponse global de 84,0 %.

<sup>3</sup> La marge d'erreur augmente pour les analyses ventilées par Objectifs spécifiques.

En ce qui concerne les informations secondaires auxquelles l'équipe d'évaluation a eu accès, il convient de noter l'existence de certaines faiblesses qui affectent la profondeur et la portée des analyses effectuées sur la base de ces informations.

Premièrement, l'absence de données désagrégées au niveau NUTS2 ou NUTS3 pour certains des indicateurs de référence utilisés pour évaluer la réalisation des objectifs liés à la stratégie Europe 2020 a limité la précision de l'analyse.

Il convient également de noter que les données fournies par les indicateurs de résultats du Programme (qui ont été utilisés pour évaluer les résultats et l'impact spécifiques par domaine thématique abordé par le Programme) sont de nature provisoire et n'ont pas encore été validées par le Secrétariat conjoint du Programme. La quantification de ces indicateurs fait actuellement l'objet d'un examen dans le cadre des travaux relatifs à la révision finale du Cadre de performance<sup>4</sup>.

D'autre part, la disponibilité limitée des informations fournies par les projets eux-mêmes dans le cadre du processus de clôture et de justification des actions a rendu difficile la compilation d'informations supplémentaires sur les résultats spécifiques obtenus ou les effets générés.

Les rapports finaux qui doivent être rédigés par les chefs de file et qui accompagnent la dernière déclaration de dépenses sont un outil très utile pour faciliter la connaissance de questions telles que les résultats, l'impact ou la durabilité des projets terminés, mais ils ne sont pas disponibles pour tous les projets programmés. Par conséquent, aucune information n'a été mise à disposition de cette manière pour fournir une vue d'ensemble des résultats d'un point de vue global pour toute la période de mise en œuvre de chaque projet.

---

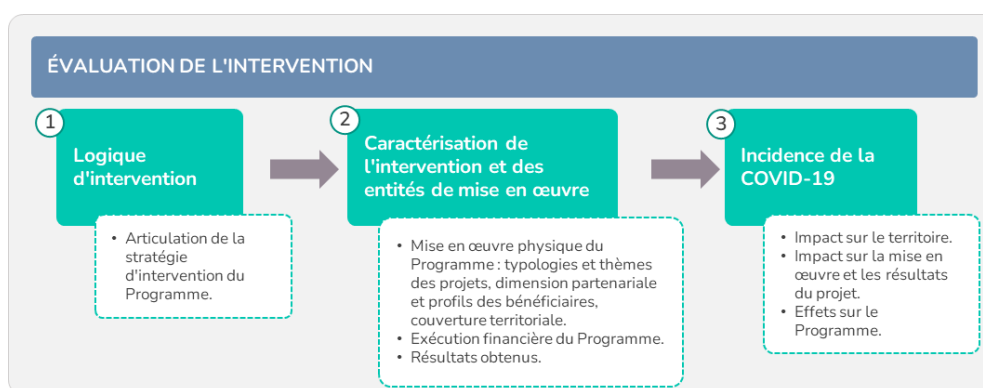
<sup>4</sup> Codé comme S3 dans le Plan d'évaluation du Programme.

### 3. L'intervention : POCTEFA 2014-2020

L'analyse de l'intervention est guidée par une double approche. D'une part, la logique d'intervention sur laquelle repose le Programme est examinée, ce qui implique de savoir quelle stratégie a été proposée pour répondre aux défis identifiés sur le territoire, en identifiant les résultats et les effets attendus avec le développement des différents types de projets.

D'autre part, les réalisations et les résultats du Programme sont évalués, en examinant le niveau d'exécution atteint (physique et financier) par la mise en œuvre des projets soutenus. Tout cela prend en considération l'impact que la COVID-19 a eu au cours des dernières années de développement du Programme.

Figure 4. Schéma de l'analyse de l'intervention POCTEFA 2014-2020



Source : élaboration interne.

Cette analyse est basée sur l'approche méthodologique de la **théorie du changement**, qui implique un processus de réflexion pour explorer le changement et la manière dont il se produit. En ce sens, la **théorie du Programme**, qui analyse les fondements logiques sur lesquels le Programme est structuré, est combinée à la **théorie de la mise en œuvre**, qui consiste à examiner les activités développées en partant du principe que, si elles sont exécutées comme prévu, les résultats escomptés se produiront.

Il s'agit d'un élément clé du processus d'évaluation global, car il permet d'avoir une connaissance approfondie de ce qui a été effectivement réalisé, et cette connaissance est nécessaire pour l'évaluation ultérieure des autres dimensions abordées dans le processus d'évaluation.

#### 3.1. Stratégie d'intervention

Le POCTEFA 2014-2020 est la cinquième génération de coopération européenne entre les versants nord et sud des Pyrénées et leurs zones côtières. Il s'inscrit dans les priorités de la stratégie Europe 2020 et sa stratégie d'intervention a pris en compte les spécificités territoriales et les enjeux identifiés lors d'une première phase de diagnostic.

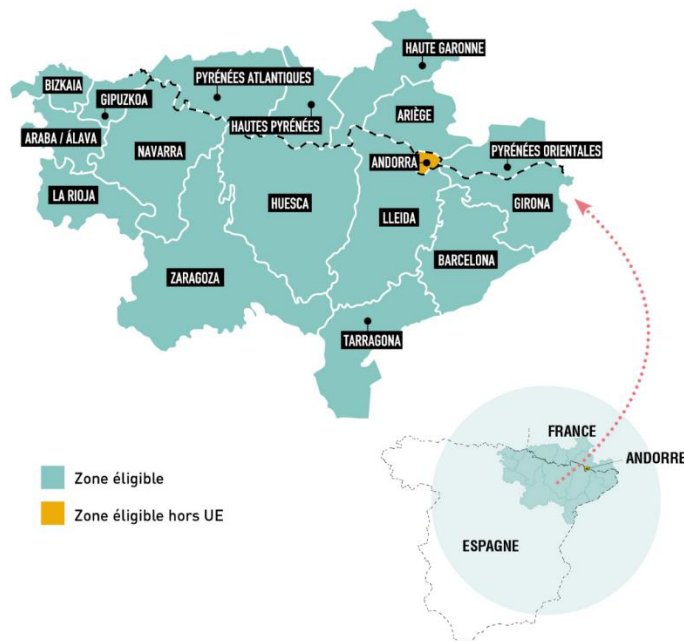
La zone éligible du Programme a regroupé tous les départements et provinces proches de la frontière franco-espagnole et le territoire d'Andorre. Elle couvre une superficie de 115 583 km<sup>2</sup> peuplée de 15 millions d'**habitants**.



La zone de coopération éligible du Programme comprend 17 NUTS 3 appartenant aux États d'Espagne, de France et d'Andorre, en particulier :

- Espagne : Bizkaia, Gipuzkoa, Alava/Araba, Navarra, La Rioja, Huesca, Zaragoza, Lleida, Girona, Barcelona et Tarragona.
- France : Pyrénées-Atlantiques, Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales.
- Andorre : tout le territoire.

Figure 5. Zone du POCTEFA 2014-2020



Source : [www.poctefa.eu](http://www.poctefa.eu)

Les défis identifiés dans le territoire de coopération, conformément au texte du Programme opérationnel, sont les suivants :

- A. Stimuler l'innovation pour améliorer la compétitivité et la qualité de vie dans les territoires.
- B. Développer les territoires par la valorisation des ressources locaux et des services.
- C. Renforcement des compétences professionnelles et inclusion dans les territoires.
- D. Promouvoir la mobilité des biens et des personnes.
- E. Promouvoir la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que la prévention et la gestion des risques.
- F. Promouvoir et dynamiser la coopération au niveau institutionnel pour la définition de stratégies et la résolution de problèmes communs.

Considérant les besoins et la faisabilité d'une intervention sur ces défis par le Programme, et compte tenu des possibilités d'action énoncées en termes généraux dans le règlement (UE) n° 1301/2013 (FEDER) et le règlement (UE) n° 1299/2013 (Coopération territoriale européenne), 7 des 11 objectifs thématiques (OT) possibles ont été sélectionnés.

De cette manière, l'intervention est intégrée de manière cohérente dans les trois dimensions de développement de la stratégie Europe 2020 (développement intelligent, développement durable et développement inclusif) et est alignée sur les priorités d'investissement proposées dans le cadre politique de l'UE pour la mise en œuvre de la période 2014-2020.

Figure 6. Structure du POCTEFA 2014-2020

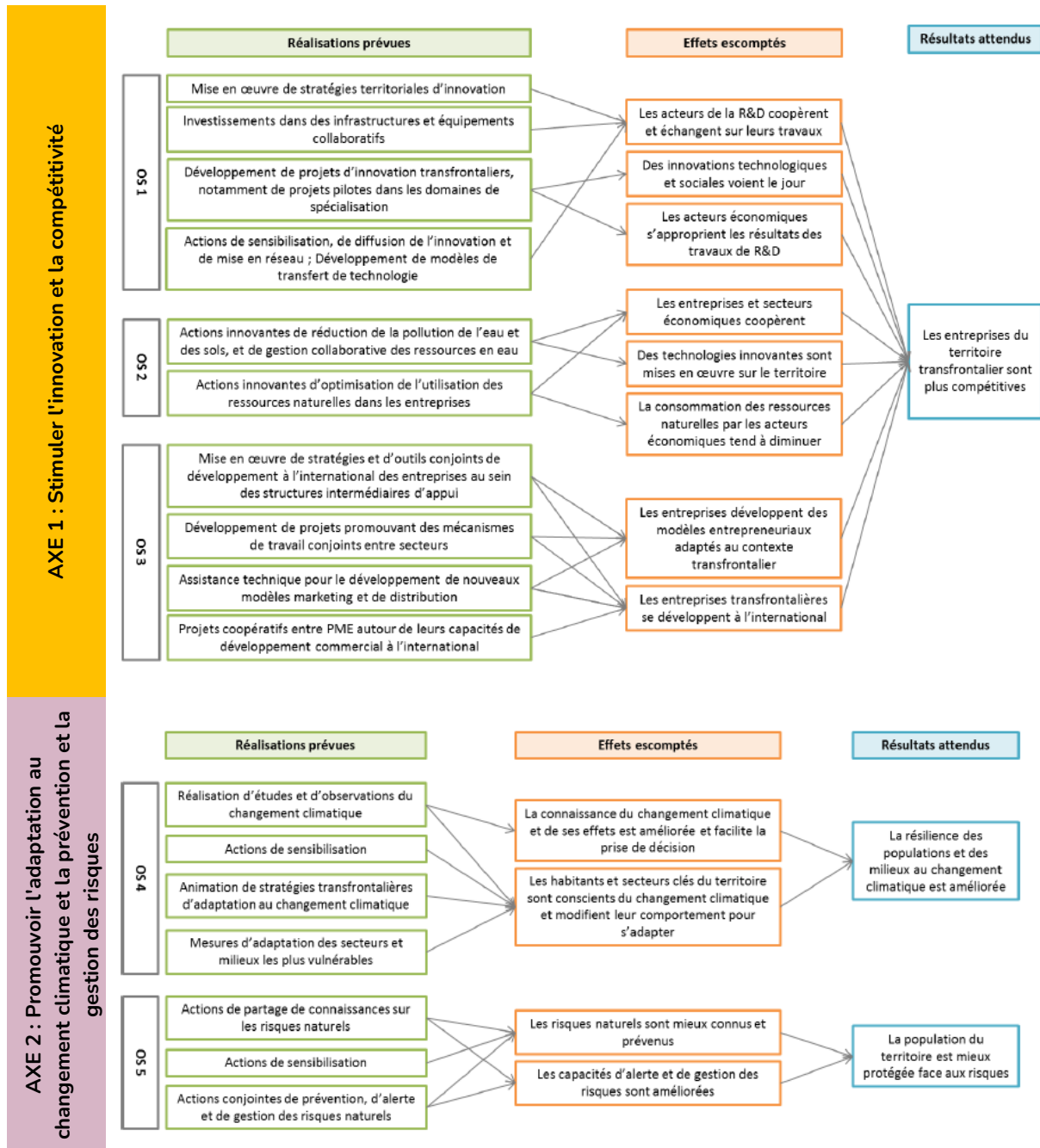
Axe	Priorité d'investissement	Objectif spécifique
<b>Axe 1</b> Dynamiser l'innovation et la compétitivité	<b>PI 1b:</b> Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et l'enseignement supérieur...	OS 1 : Renforcer la coopération entre les différents acteurs du territoire des deux côtés de la frontière en matière de R&D&I. OS 2 : Favoriser le développement des technologies innovantes en matière de ressources naturelles grâce à la coopération.
	<b>PI 3b:</b> Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation	OS 3 : Favoriser les actions conjointes de développement des entreprises du territoire transfrontalier à l'international.
<b>Axe 2</b> Promouvoir l'adaptation au changement climatique	<b>PI 5a:</b> Soutien à l'investissement destiné à l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes.	OS 4 : Améliorer l'adaptation des territoires au changement climatique
	<b>PI 5b:</b> Promotion de l'investissement pour faire face à des risques spécifiques, en assurant une résilience face aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des catastrophes.	OS 5 : Améliorer la capacité d'anticipation et de réponse des acteurs du territoire aux risques spécifiques et à la gestion des catastrophes naturelles.
<b>Axe 3</b> Promouvoir la protection, la mise en valeur, l'utilisation durable des ressources	<b>PI 6c:</b> Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel.	OS 6 : Valoriser le patrimoine naturel et culturel par des approches conjointes de développement durable.
	<b>PI 6d:</b> Protéger et restaurer la biodiversité et les sols en favorisant des services liés aux écosystèmes, y compris au travers de Natura 2000 et des infrastructures vertes	OS 7 : Protéger et améliorer la qualité des écosystèmes transfrontaliers.
<b>Axe 4</b> Favoriser la mobilité des biens et des personnes	<b>PI 7c:</b> Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement et à faible émission de carbone de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable	OS 8 : Améliorer l'offre de transport transfrontalier durable afin de favoriser les déplacements et la mobilité transfrontalière des personnes et des marchandises.
<b>Axe 5</b> Renforcer les compétences et l'inclusion au sein des territoires	<b>PI 8e:</b> Favoriser un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre par l'intégration des marchés transfrontaliers du travail.	OS 9 : Promouvoir le potentiel endogène, le développement des systèmes de formation et les compétences des personnes du territoire transfrontalier afin d'améliorer l'accès à l'emploi.
	<b>PI 9a:</b> Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, en réduisant les inégalités sur le plan de l'état de santé, en favorisant l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services	OS 10 : Améliorer l'accès aux services.

Source : [www.poctefa.eu](http://www.poctefa.eu)

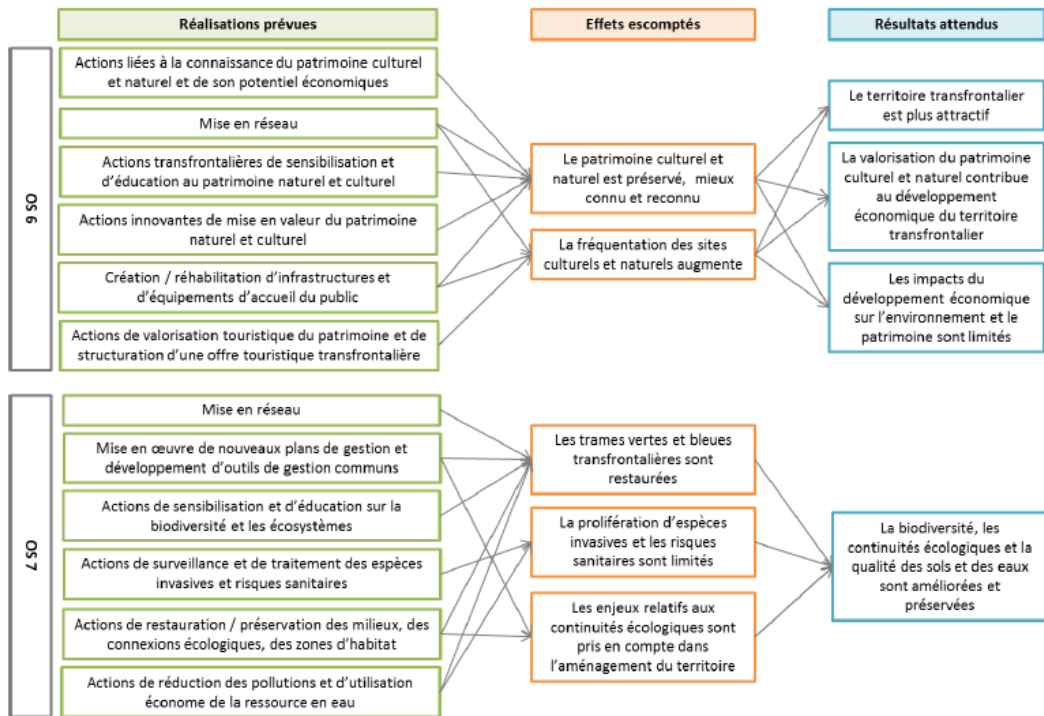
Le Programme a été structuré autour de 5 axes d'intervention, plus 1 axe d'assistance technique, 9 priorités d'investissement et 10 objectifs spécifiques, couvrant des sujets tels que l'innovation et la compétitivité des entreprises, l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques naturels, la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales, la mobilité ou le renforcement des compétences et l'inclusion sociale dans le territoire de coopération.

Les schémas suivants présentent la manière dont le Programme a cherché à agir en réponse aux défis du territoire transfrontalier.

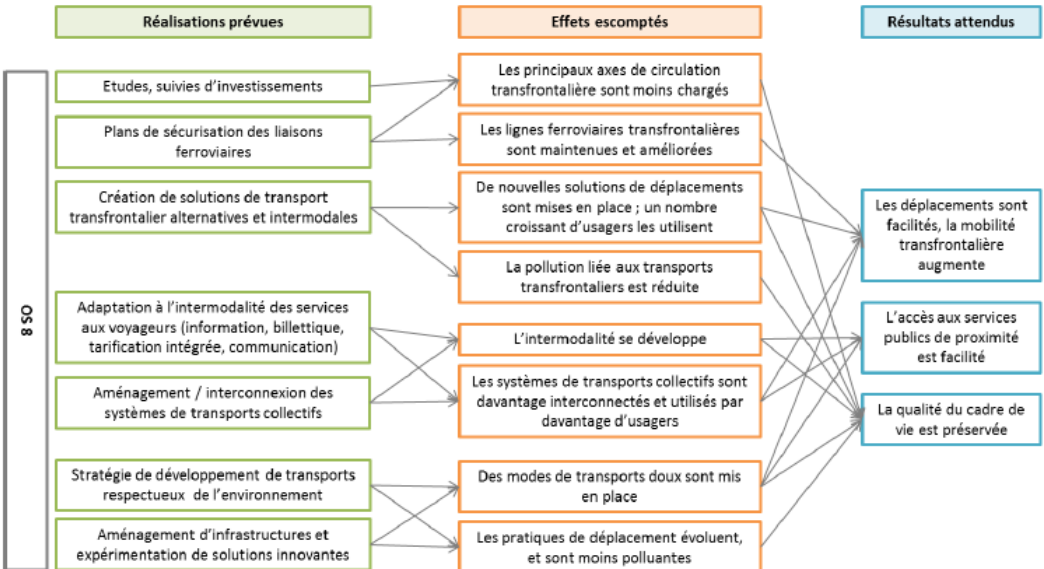
Figure 7. Logique d'intervention du POCTEFA 2014-2020, par axes

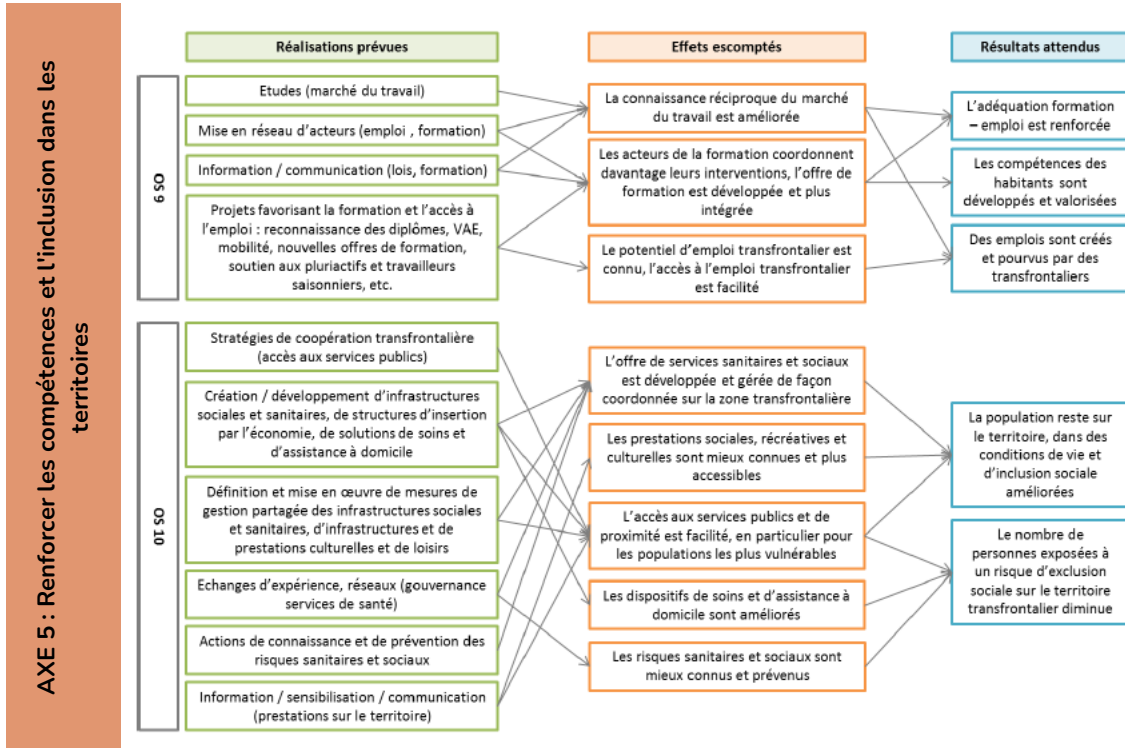


**AXE 3 : Promouvoir la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales**



**AXE 4 : Promouvoir la mobilité des biens et des personnes**



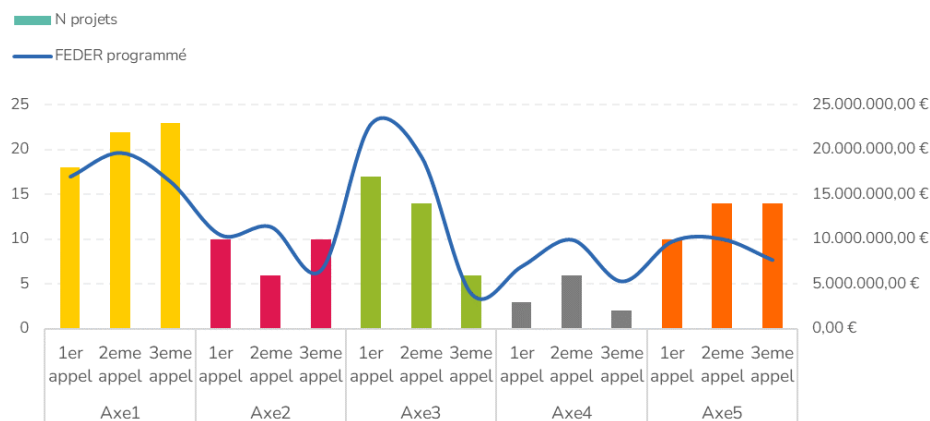


Source : Plan d'évaluation POCTEFA 2014-2020.

### 3.2. Caractérisation des projets soutenus

Pour mettre en œuvre la stratégie envisagée dans le POCTEFA 2014-2020, un total de 175 projets ont été approuvés dans les trois appels gérés<sup>56</sup>, qui ont compté pour leur mise en œuvre avec la participation de plus de 700 entités du territoire. Le soutien financier global reçu par ces projets a été de plus de 177 millions d'euros, ce qui a permis de mobiliser un budget total de plus de 274 millions d'euros.

Figure 8. Projets POCTEFA 2014-2020 et FEDER programmé, par axe et appel à propositions



Source : SIGEFA (mai 2023).

<sup>5</sup> Les dates de résolution sont le 11 mai 2016 (1<sup>er</sup> appel), le 31 janvier 2018 (2<sup>e</sup> appel), le 15 octobre 2019 et le 22 juin 2020 (3<sup>e</sup> appel).

<sup>6</sup> À cela s'ajoute le projet EFA293/16, d'assistance technique (AT POCTEFA 14-20).

Tableau 2. Résumé de la mise en œuvre des projets POCTEFA 2014-2020

Indicateur	Unité	Valeur atteinte
Projets POCTEFA	Nombre	175
Entités bénéficiaires <sup>7</sup>	Nombre	710
Montant FEDER programmé	Euros	177.124.354,84 €
Coût total mobilisé <sup>8</sup>	Euros	274.677.337,16 €
Total des dépenses déclarées <sup>9</sup>	Euros	262.422.327,20 €

Source : SIGEFA (mai 2023).

L'intervention a été développée principalement à travers des projets liés à l'innovation et à la compétitivité (Axe 1) et à la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales (Axe 3), conformément à la stratégie d'investissement définie par le Programme.

Plus de la moitié des projets soutenus par le POCTEFA 2014-2020 (57,1%) ont été encadrés par ces deux axes, qui ont également concentré la majeure partie du FEDER programmé (55,9%) et du coût total mobilisé (55,7%).

Tableau 3. Projets POCTEFA 2014-2020, par axe

Axes	Nombre de projets	FEDER programmé		Coût total mobilisé	
		Montant	%	Montant	%
Axe 1. Stimuler l'innovation et la compétitivité	63	53.020.250,88 €	29,9%	82.166.577,44 €	29,9%
Axe 2. Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques	26	28.415.079,52 €	16,0%	45.130.580,70 €	16,4%
Axe 3. Promouvoir la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales.	37	45.970.701,12 €	26,0%	70.770.453,25 €	25,8%
Axe 4. Promouvoir la mobilité des biens et des personnes	11	22.238.223,21 €	12,6%	34.212.653,92 €	12,5%
Axe 5. Renforcer les compétences et l'inclusion sociale dans les territoires	38	27.480.100,11 €	15,5%	42.397.071,85 €	15,4%
<b>Projets POCTEFA 2014-2020</b>	<b>175</b>	<b>177.124.354,84 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>274.677.337,16 €</b>	<b>100,0%</b>

Source : SIGEFA (mai 2023).

La taille financière moyenne des projets soutenus par le Programme a dépassé 1 million d'euros (coût total moyen de 1,56 million d'euros) et a reçu un soutien moyen du FEDER de 1,01 million d'euros.

Par axe, les projets liés à la mobilité et au transport durable se sont distingués en termes budgétaires, mobilisant une dépense moyenne bien supérieure à celle des projets des autres axes et à la moyenne de tous les projets du Programme dans son ensemble.

<sup>7</sup> Les entités uniques qui ont été bénéficiaires du Programme sont comptabilisées, quel que soit le nombre de projets auxquels elles ont participé.

<sup>8</sup> Coût total des projets approuvés.

<sup>9</sup> Somme des montants enregistrés dans SIGEFA comme « Dépenses déclarées », « Dépenses validées par le contrôleur », « Dépenses consolidées » et « Dépenses validées AG ».

Tableau 4. Dimension financière des projets POCTEFA 2014-2020, par axe (€)

Axes	Coût total moyen par projet	Montant moyen du FEDER par projet
Axe 1. Stimuler l'innovation et la compétitivité	1.304.231,39 €	841.591,28 €
Axe 2. Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques	1.735.791,57 €	1.092.887,67 €
Axe 3. Promouvoir la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales.	1.912.714,95 €	1.242.451,38 €
Axe 4. Promouvoir la mobilité des biens et des personnes	3.110.241,27 €	2.021.656,66 €
Axe 5. Renforcer les compétences et l'inclusion sociale dans les territoires	1.115.712,42 €	723.160,53 €
<b>Projets POCTEFA 2014-2020</b>	<b>1.569.584,78 €</b>	<b>1.012.139,17 €</b>

Source : SIGEFA (mai 2023).

Le nombre de partenaires dans les projets approuvés a varié d'un minimum de 1 à un maximum de 18, la taille la plus fréquente étant de 7 entités. Les partenariats les plus nombreux ont été formés pour développer des projets dans l'axe 3 de la protection, de la valorisation et de l'utilisation durable des ressources.

Les périodes de mise en œuvre des projets évalués étaient longues, allant de 2 à 6 ans<sup>10</sup>, avec une durée moyenne de 3,5 ans. Pour une proportion importante (55,43 % des projets), la période de mise en œuvre approuvée a dépassé 3 ans en raison de l'octroi de prorogations.

À cet égard, il existe une différence notable entre les périodes de mise en œuvre des projets approuvés dans les deux premiers appels, avec une durée moyenne de plus de 3,5 ans, et ceux approuvés dans le troisième appel, qui ont été mis en œuvre en moyenne dans une période plus courte de 2,5 ans.

En ce qui concerne la couverture territoriale de l'intervention du Programme, bien que des projets aient été développés dans l'ensemble de la zone éligible, tous les thèmes n'ont pas été développés dans tous les territoires.

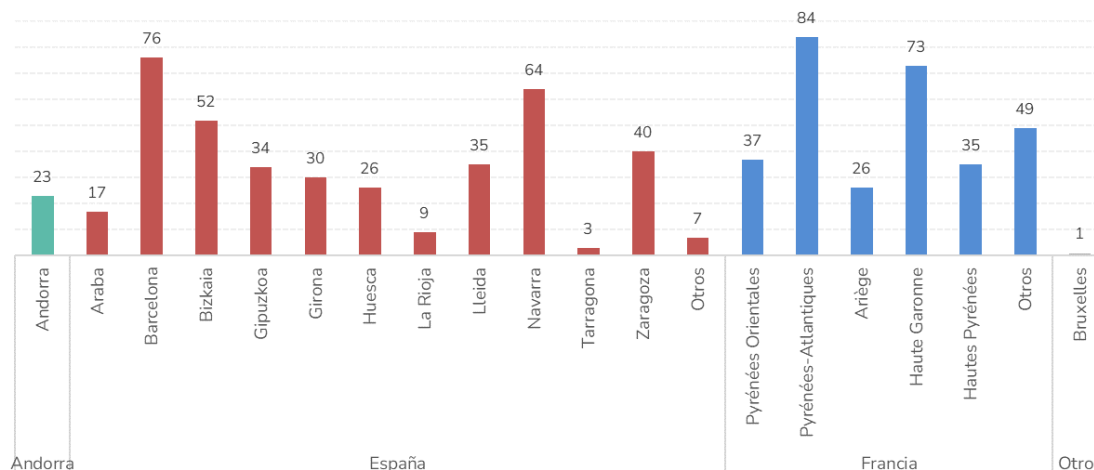
En termes globaux de nombre de projets, la couverture des territoires espagnols de Barcelone et de Navarre (où 43,4 % et 36,6 % des projets ont été développés, respectivement), et des Pyrénées Atlantiques et de la Haute Garonne, en France (où 48,0 % et 41,7 % des projets ont été développés, respectivement), se démarque.

13% des projets ont eu un impact direct sur le territoire andorran (23 sur 175), cette zone de l'espace de coopération étant moins couverte, ce qui est cohérent avec l'étendue du territoire et les différentes conditions de financement des projets pour les entités situées en Andorre.

57 des 175 projets (32,6%) impliquent des entités qui opèrent dans la zone de coopération mais qui sont basées en dehors de celle-ci. Cette situation était plus fréquente dans le cas des entités françaises.

<sup>10</sup> La période de mise en œuvre approuvée peut être prolongée au-delà de trois ans en raison de l'octroi de prorogations, dans certains cas extraordinaires.

Figure 9. Projets POCTEFA 2014-2020 développés par les territoires de NUT 3 (nb.)



Source : SIGEFA (mai 2023).

La couverture de zones telles que Tarragone et La Rioja (en Espagne) a été inférieure à la moyenne, avec moins de 10 projets développés dans chacune d'entre elles. Du côté français, l'Ariège est le territoire où le nombre de projets est le plus faible, avec 26.

Les projets de promotion de la mobilité des biens et des personnes ont couvert le plus petit nombre de territoires de l'espace de coopération, à la fois en raison de leur faible volume en termes quantitatifs et de l'approche de proximité<sup>11</sup> qui a prédominé dans l'axe 4.

En revanche, la couverture territoriale a été complète dans l'axe 1, dédié à la stimulation de l'innovation et de la compétitivité (le plus nombreux en termes de projets), ainsi que dans l'axe 2, celui-ci sur l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques.

Tableau 5. Projets POCTEFA 2014-2020 développés par les territoires de NUT 3, par axe (nb.)

	Nombre de projets par axe					Nombre total de projets
	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	
<b>Andorre</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	-	<b>4</b>	<b>23</b>
Andorre	6	10	3	-	4	23
<b>Espagne</b>	<b>63</b>	<b>25</b>	<b>37</b>	<b>10</b>	<b>36</b>	
Araba	4	5	4	-	4	
Barcelone	26	13	18	2	17	
Biscaye	30	7	7	1	7	52
Gipuzkoa	13	4	6	3	8	
Girona	10	3	8	1	8	30
Huesca	3	6	11	-	6	26
La Rioja	6	1	-	1	1	
Lleida	11	2	13	1	8	35
Navarre	25	8	13	2	16	
Tarragone	2	1	-	-	-	
Saragosse	22	5	3	1	9	40
Autres	3	2	2	-	-	7

<sup>11</sup> Projets dans lesquels toutes les entités bénéficiaires sont situées dans l'une des trois zones définies dans le Programme (Ouest, Centre et Est), dans lesquelles le projet est réalisé.



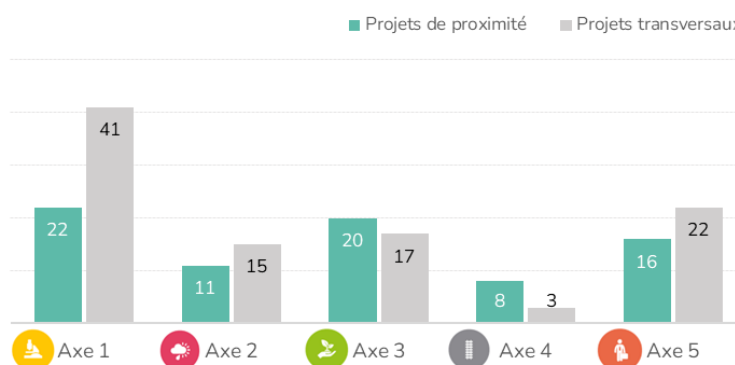
	Nombre de projets par axe					Nombre total de projets
	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	
<b>France</b>	<b>63</b>	<b>26</b>	<b>37</b>	<b>11</b>	<b>38</b>	<b>175</b>
Pyrénées Orientales	13	2	12	3	7	37
Pyrénées-Atlantiques	33	9	13	7	22	84
Ariège	6	3	8	-	9	26
Haute Garonne	30	9	11	3	20	
Hautes Pyrénées	12	10	11	-	2	35
Autres	12	16	10	2	9	49
<b>Autres</b>	-	-	-	<b>1</b>	-	<b>1</b>
Bruxelles	-	-	-	1	-	1
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>26</b>	<b>37</b>	<b>11</b>	<b>38</b>	<b>175</b>

Source : SIGEFA (mai 2023)

Si l'on considère la dimension territoriale des projets, on constate que l'intervention du Programme a principalement adopté une approche transversale (56,0 %) <sup>12</sup>.

Cependant, des différences existent en fonction des thèmes abordés. Les projets de proximité ont été particulièrement pertinents dans les domaines de la mobilité durable (72,7% des projets de l'OS 8 « Améliorer l'offre de transport transfrontalier durable pour favoriser la circulation transfrontalière et la mobilité des personnes et des biens »), de la prévention et de la gestion des risques (63% des projets de l'OS 5 « Améliorer la capacité des acteurs territoriaux à anticiper et à répondre aux risques spécifiques et à gérer les catastrophes naturelles ») et la gestion durable des ressources locales (62,5 % des projets de l'OS 6 « Valoriser le patrimoine naturel et culturel par des approches conjointes du développement durable »).

Figure 10. Dimension territoriale des projets POCTEFA 2014-2020, par axe (nb.)



Source : SIGEFA (mai 2023).

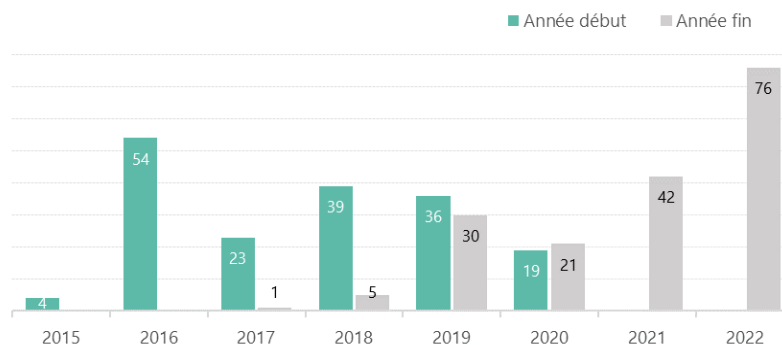
L'une des questions les plus pertinentes liées à la mise en œuvre des opérations dans le contexte de ce processus d'évaluation est le degré de mise en œuvre.

Si tous les projets ont déjà été terminés, la plupart d'entre eux l'ont été au cours des deux dernières années. Au total, 118 projets (67,4% du total) ont été conclus en 2021 et 2022.

<sup>12</sup> Les projets transversaux sont ceux qui ne remplissent pas les conditions établies pour être considérés comme des projets de proximité.

En ce qui concerne la date de démarrage, le nombre le plus important de projets a démarré entre 2015 et 2018 (120 sur les 175 approuvés), avec une proportion plus faible de projets démarrant en 2019 et 2020 (31,4% du total).

Figure 11. Années de début et de fin des projets POCTEFA 2014-2020, par axe (nb. de projets)



Source : SIGEFA (mai 2023)

Le degré de mise en œuvre des actions a été analysé en prenant comme référence les données disponibles des indicateurs de performance du Programme auquel elles contribuent, comme une approximation de la mesure des réalisations des actions qui ont été développées.

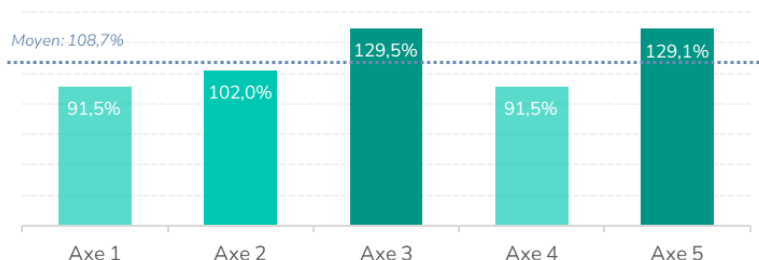
Les chefs de file ont fourni des informations sur l'état d'avancement des indicateurs à deux moments de l'année, liés aux tâches de déclaration de dépenses et du financement de l'opération et à l'état annuel des indicateurs. Grâce à l'information sur les indicateurs fourni dans le cadre de la tâche de déclaration annuelle des indicateurs, le niveau de réalisation des objectifs de réalisation prévus a été mesuré et, par conséquent, un degré approximatif d'exécution physique du projet a été établi<sup>13</sup>.

Ainsi, le degré de mise en œuvre des projets approuvés a été généralement élevé, avec une moyenne de 108,7 % de réalisations abouties et tous les projets terminés au 30 juin 2022.

Par axe, ce sont les projets de protection, de valorisation et d'utilisation durable des ressources locales (Axe 3) et ceux de renforcement des compétences et d'inclusion dans les territoires (Axe 5) qui affichent les meilleures performances, avec des taux de réalisation moyens supérieurs à 100% des valeurs cibles définies pour les indicateurs de performance du Programme.

<sup>13</sup> Sur la base du rapport d'indicateurs disponible dans SIGEFA en mai 2023, le degré de mise en œuvre physique par projet a été calculé comme une moyenne des quotients de la valeur appelée « Validation SC de la contribution de l'indicateur » par la valeur appelée « Cible » pour chacun des indicateurs définis.

Figure 12. Degré de mise en œuvre physique des projets POCTEFA 2014-2020, par axe (% de réalisation des indicateurs de performance)



Source : SIGEFA (mai 2023)

L'exécution financière globale de l'intervention a été calculée comme le quotient entre le montant des dépenses déclarées par les entités bénéficiaires pour tous les projets et le coût total des projets approuvés, en tant qu'indicateur le plus proche des dépenses liées à l'exécution réelle des actions.

Le taux d'exécution financière du Programme<sup>14</sup> est élevé, avec 95,5 % du coût total des projets déclarés en mai 2023. Ce taux est légèrement inférieur au taux moyen d'exécution physique des projets. Les retards dans la validation des dépenses peuvent avoir eu un impact à cet égard.

L'axe 3 est celui qui a atteint le plus haut degré d'exécution financière (97,7 %), ce qui est cohérent avec son taux d'exécution physique élevé, supérieur aux autres axes et à la moyenne du Programme dans son ensemble. En revanche, les projets visant à renforcer les compétences et l'inclusion sociale (axe 5) affichent une performance plus faible en termes d'exécution des dépenses (91,8 %), bien en deçà du taux d'exécution physique moyen.

Tableau 6. Degré d'exécution financière des projets POCTEFA 2014-2020, par axe

Axes	Coût total (somme de tous les projets)	FEDER programmé (somme de tous les projets)	Dépenses déclarées <sup>15</sup>	Taux d'exécution financière <sup>16</sup>
Axe 1. Stimuler l'innovation et la compétitivité	82.166.577,44 €	53.020.250,88 €	79.146.430,53 €	96,3%
Axe 2. Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques	45.130.580,70 €	28.415.079,52 €	42.253.619,70 €	93,6%
Axe 3. Promouvoir la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales.	70.770.453,25 €	45.970.701,12 €	69.115.679,50 €	97,7%
Axe 4. Promouvoir la mobilité des biens et des personnes	34.212.653,92 €	22.238.223,21 €	32.991.163,28 €	96,4%
Axe 5. Renforcer les compétences et l'inclusion sociale dans les territoires	42.397.071,85 €	27.480.100,11 €	38.915.434,19 €	91,8%
<b>Projets POCTEFA 2014-2020</b>	<b>274.677.337,16 €</b>	<b>177.124.354,84 €</b>	<b>262.422.327,20 €</b>	<b>95,5%</b>

Source : SIGEFA (mai 2023)

<sup>14</sup> Résultat de la division du montant total des dépenses déclarées par le coût total des projets approuvés.

<sup>15</sup> Somme des montants enregistrés dans SIGEFA comme « Dépenses déclarées », « Dépenses validées par le contrôleur », « Dépenses consolidées » et « Dépenses validées AG ».

<sup>16</sup> Résultat de la division du montant des dépenses déclarées par le coût total des projets approuvés.






Les 175 projets qui concrétisent la stratégie du Programme POCTEFA ont impliqué un grand nombre d'entités du territoire<sup>17</sup> (710) pour leur mise en œuvre.

Le rôle des autorités publiques a été très important dans la mise en œuvre des projets soutenus par POCTEFA. La participation des autorités publiques locales, régionales et nationales est à signaler, puisqu'elles représentent près de la moitié des entités qui ont mis en œuvre les projets (43,8 %).

D'autres profils pertinents pour concrétiser l'intervention du Programme ont été les entités de l'enseignement supérieur et de la recherche (13,4% des entités bénéficiaires), les organisations et les groupes d'intérêt (associations, ONG, fondations, etc., représentant 9,3% des bénéficiaires), les organisations de soutien aux entreprises (8,9%) et les petites et moyennes entreprises (7,9%).

Des différences peuvent être observées en termes de profil des entités participantes selon les différents domaines thématiques abordés par le Programme, en cohérence avec la nature des interventions. Les partenariats ont réussi à rassembler les types d'entités qui répondent à ce qui est défini par le Programme lui-même pour chacun de ses axes prioritaires d'intervention.

Tableau 7. Profil prédominant des acteurs participant aux projets POCTEFA 2014-2020, par axe

Axes	Typologies d'agents prédominantes
 Axe 1. Stimuler l'innovation et la compétitivité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissements d'enseignement supérieur.</li> <li>• Organismes de soutien aux entreprises.</li> <li>• PME.</li> </ul>
 Axe 2. Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorités publiques nationales, régionales et locales.</li> </ul>
 Axe 3. Promouvoir la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorités publiques locales.</li> </ul>
 Axe 4. Promouvoir la mobilité des biens et des personnes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorités publiques locales et régionales.</li> </ul>
 Axe 5. Renforcer les compétences et l'inclusion sociale dans les territoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupes d'intérêt</li> <li>• Autorités publiques locales et régionales.</li> <li>• Centres d'enseignement / de formation.</li> </ul>

Source : élaboration interne sur la base des données SIGEFA (mai 2023).

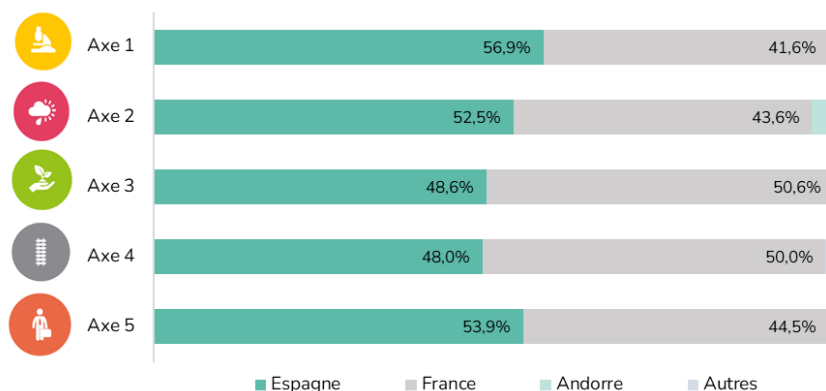
En ce qui concerne le pays d'origine des entités qui exécutent les projets soutenus par le Programme, la participation des acteurs espagnols a été plus importante que celle des acteurs français et andorrans (52,4% contre 45,7% et 1,7%, respectivement). La participation des entités dont le siège est situé en dehors de la zone de coopération, mais qui réalisent des activités dans la zone couverte par le Programme, a été résiduelle (0,1%).

La présence d'entités espagnoles dans les projets POCTEFA 2014-2020 a été plus importante dans tous les domaines de coopération, à l'exception de la protection, de la valorisation et de l'utilisation durable des ressources locales (Axe 3) et de la mobilité des biens et des personnes (Axe 4).

<sup>17</sup>Afin de quantifier les entités, celles enregistrées dans SIGEFA avec différents codes Coopera2020 ont été considérées comme des entités différentes. Le nombre unique d'entités est comptabilisé, sans tenir compte des doublons dus à une éventuelle participation à plus d'un projet.

La participation des entités andorranes a été plus importante dans les projets liés à la promotion de l'adaptation au changement climatique et à la prévision et la gestion des risques (Axe 2).

Figure 13. Entités bénéficiaires du POCTEFA 2014-2020, par axe et par pays d'origine (%)



Source : SIGEFA (mai 2023)

La coordination des projets a également été assurée dans une plus large mesure par des entités espagnoles, sauf dans le cas de l'Axe 4, sur la mobilité des biens et des personnes, où plus de la moitié des chefs de file ont été français (55,6 %).

Le leadership espagnol a été le plus évident dans des domaines tels que l'innovation et la compétitivité des entreprises (77,6 % des projets de l'Axe 1 ont été coordonnés par des entités basées en Espagne) ou l'adaptation au changement climatique et la prévention de la gestion des risques (65,2 % des chefs de file de l'Axe 2 ont été espagnols).

Tableau 8. Répartition des chefs de file des projets POCTEFA 2014-2020, par pays d'origine (%)

Pays d'origine	Chefs de file (%)					POCTEFA <sup>18</sup>
	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	
Espagne	77,6%	65,2%	60,0%	44,4%	56,7%	65,7%
France	22,4%	34,8%	40,0%	55,6%	43,3%	34,3%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : SIGEFA (mai 2023).

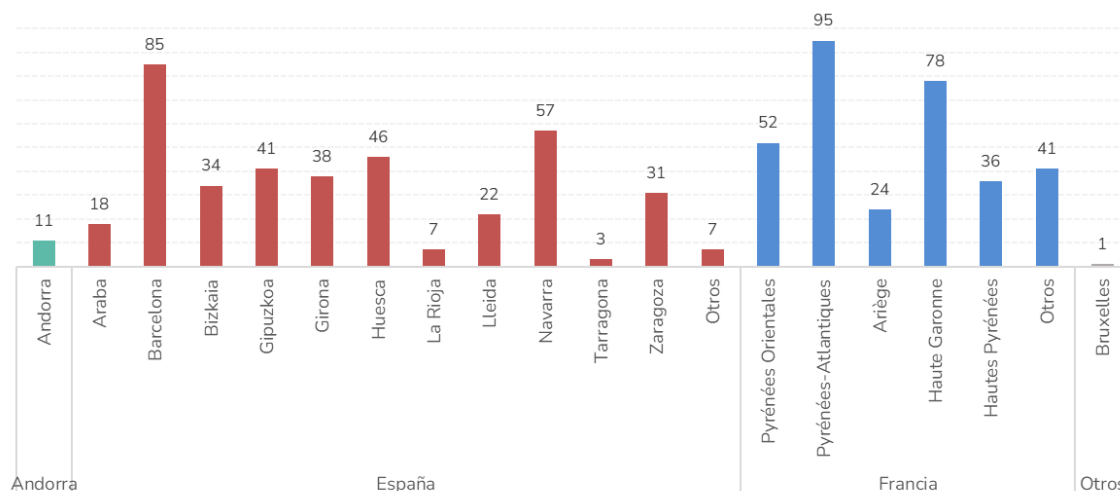
Les projets POCTEFA 2014-2020 ont été mis en œuvre par des entités réparties dans l'ensemble de la zone de coopération, mais avec une concentration particulière dans les NUTS 2 de Catalogne et d'Occitanie (26,6 % et 20,1 % du nombre total d'entités bénéficiaires, respectivement).

Aucune différence notable ne peut être observée dans l'analyse de la répartition territoriale des entités bénéficiaires par NUTS 2 et par axe, avec une plus forte concentration d'entités bénéficiaires dans ces deux territoires dans tous les domaines thématiques d'intervention.

Par NUTS 3, la forte concentration d'entités bénéficiaires à Barcelone et en Navarre en Espagne, ainsi que dans les Pyrénées-Atlantiques et en Haute-Garonne en France, est saillante. Près de la moitié des bénéficiaires du Programme (46,1 %) sont situés dans ces quatre territoires.

<sup>18</sup> Moyenne des 5 axes du Programme.

Figure 14. Répartition territoriale des entités bénéficiaires du POCTEFA 2014-2020 par territoires NUT 3 (nb)



Source : SIGEFA (mai 2023).

Une analyse par axe montre que Barcelone et les Pyrénées Atlantiques sont les deux territoires qui comptent le plus grand nombre d'organisations bénéficiaires dans la plupart des thèmes abordés par le Programme.

Dans l'Axe 2, sur le changement climatique et de la prévention et gestion des risques, la participation d'entités françaises situées dans des territoires en dehors de la zone de coopération se distingue par la présence dans les partenariats du projet d'autorités nationales et d'institutions ayant des compétences dans le domaine.

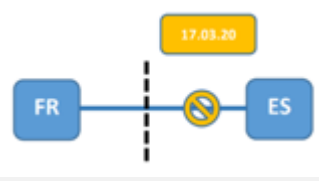
Tarragone, en Espagne, est le territoire le moins représenté dans les partenariats de projets dans tous les axes prioritaires. La Rioja a également une faible représentation dans les partenariats, avec la participation d'une seule ou d'aucune entité dans les projets des axes 2, 3, 4 et 5.

### 3.3. Impact du COVID-19 sur les projets et le Programme

La situation de crise mondiale provoquée par la pandémie de COVID-19 a été un élément à prendre en compte dans ce processus d'évaluation, en raison de son impact sur le développement des projets et du Programme dans ses dernières années de développement, ainsi que sur l'espace de coopération lui-même.


Les développements positifs en termes d'ouverture des frontières et de progrès dans l'intégration que la zone de coopération a connus au cours des dernières décennies ont été, dans une certaine mesure, restreints ou interrompus par la crise mondiale du COVID. Les décisions prises par chaque État ont eu un impact négatif sur toutes les dimensions de la vie dans le territoire POCTEFA.

À partir de mars 2020, alors que de nombreux projets étaient encore en cours de mise en œuvre, l'ensemble du territoire du POCTEFA a été touché par une série de mesures de restriction de la mobilité et des déplacements imposées par les gouvernements pour tenter de contenir l'avancée de la pandémie, ce qui a affecté le fonctionnement normal du Programme et des projets.



L'Espagne a introduit des **contrôles aux frontières** à partir du 17 mars 2020 dans le cadre de l'état d'urgence. Seuls les citoyens espagnols, les étrangers résidant en Espagne et les travailleurs frontaliers étaient autorisés à entrer. Les Français résidant officiellement en Espagne pouvaient quitter le territoire espagnol et y revenir dans les mêmes conditions que les Espagnols. Cependant, afin de faire respecter le confinement, plusieurs communes de Cerdagne française ont décidé de fermer leur frontière avec l'Espagne.

L'Espagne et la France ont maintenu la **fermeture de leur frontière** jusqu'au 22 juin 2020.

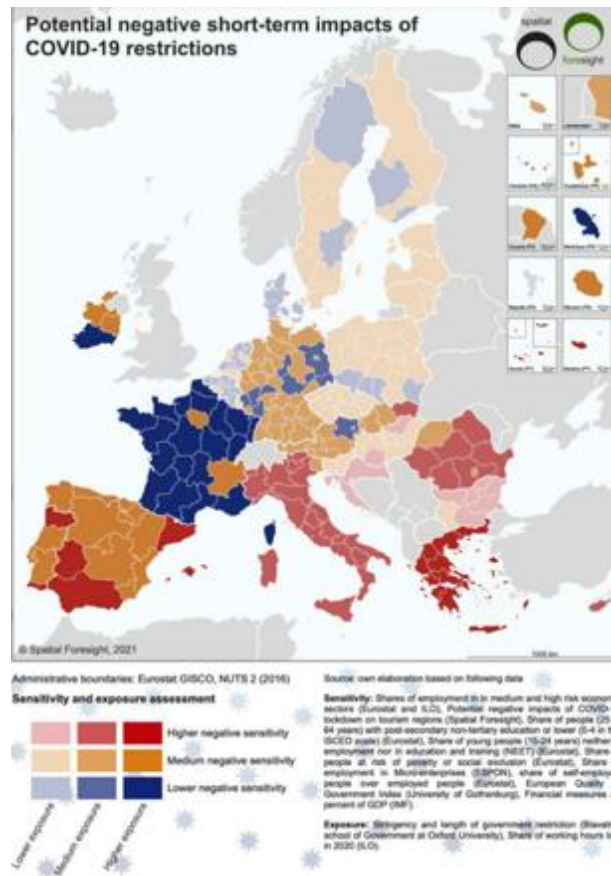


Le maintien de certaines restrictions sur une longue période a eu pour conséquence que **l'impact de la pandémie a été profond dans toutes les dimensions socio-économiques** de la zone de coopération, en particulier dans des secteurs importants tels que le tourisme et les transports.

Certaines zones de l'espace POCTEFA ont été parmi les plus touchées à court terme si l'on considère l'UE dans son ensemble, comme c'est le cas de la Catalogne, en raison de son exposition aux restrictions et de la sensibilité<sup>19</sup> de son développement territorial aux effets de la COVID-19. Dans le cas des territoires français, l'effet a été moindre malgré leur exposition à des mesures restrictives, en raison de leur moindre sensibilité due à leurs caractéristiques structurelles régionales.

<sup>19</sup> Indice composite évaluant plusieurs structures socio-économiques spécifiques dans une région donnée : emploi dans des secteurs à haut risque (par exemple le tourisme, les arts, le commerce de détail et les transports) ; faible niveau d'éducation ; jeunes sans éducation ; personnes menacées de basculer dans la pauvreté ; micro-entreprises ; travailleurs indépendants ; faible qualité de la gouvernance ; mesures financières limitées.

Figure 15. Impact négatif des restrictions COVID-19 à court terme



Source : Étude du CdR « Contribution to the 2021 EU Annual Regional and Local Barometer » (2021)

D'une manière générale, les principaux effets de la crise COVID-19 ont été ressentis sur le territoire POCTEFA selon les cinq axes suivants :

- **Effets sur la mobilité transfrontalière.**

La fermeture de la frontière et la réduction des points de passage, ainsi que l'introduction de doubles contrôles par les autorités espagnoles et françaises, ont entraîné une réduction de la perméabilité de la frontière, avec un impact plus sensible dans les zones du territoire POCTEFA où la citoyenneté transfrontalière est plus développée (Eurorégion Aquitaine-Euskadi-Navarre, par exemple).

Bien que la frontière franco-espagnole ne soit pas l'une des zones fonctionnelles les plus développées d'Europe, les transports transfrontaliers ont été affectés à la fois par l'interruption des lignes de train et de bus et par l'annulation des arrêts de l'autre côté de la frontière. L'effet de la pandémie sur ces communications est cependant ponctuel et ne devrait pas se poursuivre à moyen ou long terme.

La réouverture des frontières a également eu un effet sur la mobilité, qui a augmenté à l'est et à l'ouest, où l'on a observé des flux importants de citoyens traversant la frontière pour les achats (principalement au Pays Basque, en Navarre et en Catalogne).

- **Effets sur les travailleurs transfrontaliers.**

Les principaux effets sur les travailleurs ont été liés aux difficultés de mobilité et d'accès à l'emploi, à la fois en raison des retards à la frontière et des différents critères de présentation des documents dans chaque territoire.



Selon l'étude réalisée par l'Eurorégion Nouvelle Aquitaine-Euskadi-Navarre en 2020 sur l'impact socio-économique de la frontière, 67,5% des travailleurs transfrontaliers ont été totalement ou très affectés par la fermeture de la frontière sur ce territoire.

Contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres zones frontalières européennes (où il existe un document officiel unique), le manque de coordination entre les deux États membres a entraîné un manque d'harmonisation des documents à présenter par les travailleurs transfrontaliers lors des contrôles aux frontières.

Il n'y a pas non plus d'accord entre les deux États sur le travail à distance, et il existe des obstacles administratifs liés aux prestations sociales. Les informations sur les prestations n'étaient pas claires et la perception des indemnités de licenciement était compliquée pour les travailleurs espagnols résidant en France, car le service public de l'emploi n'effectue pas de transferts sur des comptes ouverts dans des banques non espagnoles.

- **Impact sur les usagers des services publics transfrontaliers.**

Les services de soins de santé ont été particulièrement touchés par la pandémie, subissant une surcharge importante de la demande et des difficultés considérables dans la prise en charge des patients.

Bien que la fermeture des frontières ait eu un impact négatif sur l'accès à ces services, dans des zones telles que la Cerdagne, des mesures ont été prises pour permettre la libre circulation des professionnels de la santé et des patients vers l'hôpital transfrontalier, en collaboration avec les forces de sécurité. Ainsi, les mesures de coopération se sont avérées efficaces pour atténuer les effets négatifs de la pandémie dans cette région.

- **Effet sur les activités économiques.**

Le marché unique et la libre circulation ont largement contribué à l'émergence de zones fonctionnelles à travers la frontière franco-espagnole, où l'on profite de l'occasion pour acheter des biens et des services à des prix inférieurs à ceux pratiqués de l'autre côté de la frontière, et où l'activité commerciale est importante. Cette activité commerciale (commerces transfrontaliers) est totalement dépendante de la clientèle transfrontalière, et a donc été sévèrement affectée par la crise sanitaire de manière temporaire (surtout dans les 3 premiers mois de la pandémie).

L'étude menée dans l'Eurorégion Nouvelle Aquitaine-Euskadi-Navarre a montré que les achats étaient l'activité socio-économique la plus touchée par la fermeture de la frontière dans cette zone (80,1% des citoyens transfrontaliers ont cessé de faire des achats transfrontaliers en raison de la fermeture de la frontière).

La COVID-19 a également eu un fort impact sur les activités touristiques transfrontalières. Un impact d'abord négatif, mais qui a été suivi d'un effet positif, conduisant à l'émergence de tendances touristiques « de proximité ».

- **Effets sur les activités sociales et culturelles.**

De nombreuses familles et de nombreux couples ont dû passer des mois séparés, ce qui a particulièrement affecté les minorités ayant des parents de part et d'autre de la frontière. Des événements culturels transfrontaliers et des événements qui renforcent

les liens sociaux entre les communautés de part et d'autre de la frontière ont également été annulés.

Bien que les effets psychologiques de l'isolement et du manque d'interaction sociale restent à déterminer, ils devraient certainement être pris en considération, en particulier dans les groupes les plus vulnérables tels que les enfants, les jeunes, les personnes âgées et autres.

En prenant pour référence les indicateurs liés à la COVID-19 du panel statistique européen sur la reprise<sup>20</sup>, il est possible d'évaluer les dimensions de l'évolution du capital économique et humain du territoire à la suite de la pandémie.

Au niveau économique, et en considérant l'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB), les données montrent que l'impact de la pandémie sur cette dimension a été notoire. Toutes les zones ont connu une diminution de leur PIB en 2020 par rapport à l'année précédente, dans une tendance qui diffère de la croissance enregistrée par l'ensemble du territoire POCTEFA au cours de la période 2016-2019 et en 2021.

L'Andorre, la Catalogne et le Pays Basque sont les zones NUTS2 dont le PIB a été le plus affecté par la pandémie, avec des variations négatives de plus de 10 % en 2020 par rapport aux valeurs de 2019.

L'un des secteurs clés du territoire est le tourisme, qui a été particulièrement touché par la pandémie. Le nombre d'arrivées de visiteurs sur le territoire du POCTEFA a connu une réduction significative en 2020 (plus de 50 % au total), conséquence directe des restrictions et limitations de la mobilité.

Toutes les zones de l'espace de coopération ont subi cet impact direct des restrictions associées à la COVID-19, avec des réductions du nombre de visiteurs de plus de 60% dans des territoires comme la Catalogne, le Pays Basque et La Rioja. Le tourisme dans la zone française a été moins touché.

Le niveau d'emploi a également été fortement affecté par la crise sanitaire, en particulier durant la période la plus intense de la pandémie (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres de 2020), bien qu'il se soit redressé les années suivantes. Pratiquement toutes les zones POCTEFA ont enregistré une augmentation du chômage à la fin de l'année 2020 par rapport à l'année précédente. La baisse de l'emploi après la pandémie a été plus forte dans les provinces espagnoles et en Andorre que dans les départements français.

**Les difficultés inhérentes à la coopération transfrontalière se sont également aggravées au cours de cette période.** La « barrière » dont souffrent les régions frontalières de cet espace de coopération (l'« effet frontière »), qui brise et sépare des espaces géographiques, une culture et un développement socio-économique ayant une histoire commune et de grandes similitudes, est devenue plus évidente à la suite de la pandémie. L'irruption de la COVID-19 a accru le rejet, la peur et la méfiance de part et d'autre de la frontière, entravant ainsi le développement d'initiatives de coopération territoriale.

---

<sup>20</sup> Les indicateurs ont été sélectionnés à partir des informations disponibles pour l'Espagne, la France et l'Andorre au niveau de désagrégation territoriale le plus élevé possible.

Dans ce contexte, et dès mars 2020, **une série de mesures ont été rapidement mises en place au niveau du Programme** pour répondre aux besoins de gestion découlant de l'impact de la pandémie sur les projets.

En avril et mai, des questionnaires ont été envoyés aux chefs de file afin d'évaluer les impacts possibles de la COVID-19 sur les projets programmés. Sur la base des informations recueillies, plusieurs mesures exceptionnelles ont été proposées afin d'adapter la gestion du Programme à la situation engendrée par la pandémie et d'être en mesure de fournir une assistance dans ce domaine aux projets.

Au niveau du Programme, les deux principales mesures suivantes ont été introduites pour réduire l'impact de la crise sanitaire sur les projets programmés :

- **Mesure visant à promouvoir le télétravail et les activités télématiques.**  
Des dépenses imprévues pour l'acquisition de matériel informatique au cours de la dernière année du projet ont été autorisées et l'amortissement correspondant a été financé. L'objectif était ainsi de doter les entités de l'équipement télématique nécessaire pour mener à bien toutes les activités virtuelles qui avaient été planifiées en face-à-face avant la pandémie.  
En outre, ces dépenses pouvaient être déclarées sans qu'une demande de modification soit nécessaire, pour autant que l'écart entre les catégories de dépenses n'excède pas 10 %.
- **Mesure de flexibilité entre les catégories de dépenses.**  
Trois règles relatives à l'éligibilité des dépenses ont été modifiées, dans le but de faciliter les modifications entre les postes budgétaires afin de répondre rapidement aux besoins de dépenses dus à la crise sanitaire qui n'étaient pas prévus initialement (gants, masques, ordinateurs pour le télétravail, augmentation des frais de personnel due à l'extension des délais de mise en œuvre, etc.)  
Ainsi, les dépenses imprévues ont pu être incluses dans les déclarations de dépenses sans qu'il soit nécessaire de présenter une demande de modification si l'écart entre les catégories de dépenses ne dépassait pas 10 %.  
Les plafonds de coûts simplifiés ont également été supprimés pour les frais de bureau et d'administration (autorisés au-delà de 20 000 euros) et les frais de personnel forfaitaires (autorisés à hauteur de 20 % des coûts directs au-delà de 200 000 euros).

Les mesures exceptionnelles prises ont consisté à mettre à jour trois des guides du Programme : le Guide du porteur de projet, le Guide de la procédure de modification et le Guide de la déclaration de dépenses, ainsi qu'à intégrer de nouveaux développements dans les webinaires organisés en mai, juin et juillet 2020.

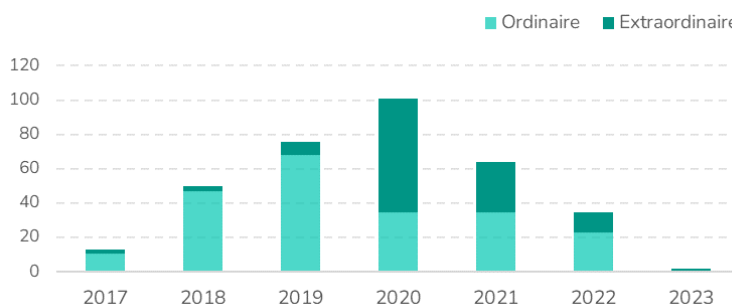
Une simplification de la procédure de modification a également été introduite, approuvée par le Comité de suivi par consultation écrite le 26 mai 2020, rationalisant les procédures de modifications extraordinaires justifiées par la situation exceptionnelle de la crise de la COVID-19. Ainsi, et après la demande de modification sur le SIGEFA, deux possibilités s'ouvraient pour son traitement :

- Si la demande de prolongation était de 6 mois ou moins, celle-ci était instruite par le SC avec l'approbation de l'AG, ce qui a permis d'accélérer considérablement le processus.

- Si la demande de prolongation était supérieure à 6 mois ou incluait d'autres modifications motivées par la situation de crise sanitaire, une procédure simplifiée a été envisagée, consistant en l'instruction technique dans SIGEFA par le SC sans envoi de préconsultation au partenariat, la consultation écrite du Comité de programmation étant considérée comme urgente (5 jours au lieu de 21 jours).

L'analyse des demandes de modification gérées par le SC, en particulier celles reçues pendant la période où l'incidence de COVID-19<sup>21</sup> était la plus élevée, fournit des informations pertinentes aux fins de la présente évaluation, car elle permet d'estimer l'impact de la pandémie sur les projets.

Figure 16. Demandes de modification de projet, par date de création (nombre)



Source : informations fournies par le SC (mai 2023).

Les années 2020 et 2021 montrent une augmentation significative des demandes de modifications extraordinaires (toutes les modifications demandées en raison de l'impact de la crise sanitaire sur les projets ont été classées comme des demandes extraordinaires). Ces deux années représentent près de la moitié du nombre total de ces demandes traitées par le SC (48,4%).

Les mesures extraordinaires ont donc été bien accueillies par les projets, qui ont largement profité des possibilités offertes par le Programme pour s'adapter à la situation.

L'impact de la crise COVID-19 sur le développement des projets a été évident et particulièrement intense dans le cas des projets approuvés dans le cadre du troisième appel (bien qu'il ait également affecté ceux approuvés dans le cadre du deuxième appel et qui avaient pris un peu de retard). Elle a même entraîné la paralysie des activités et la nécessité de demander des prolongations pour étendre les périodes d'exécution.

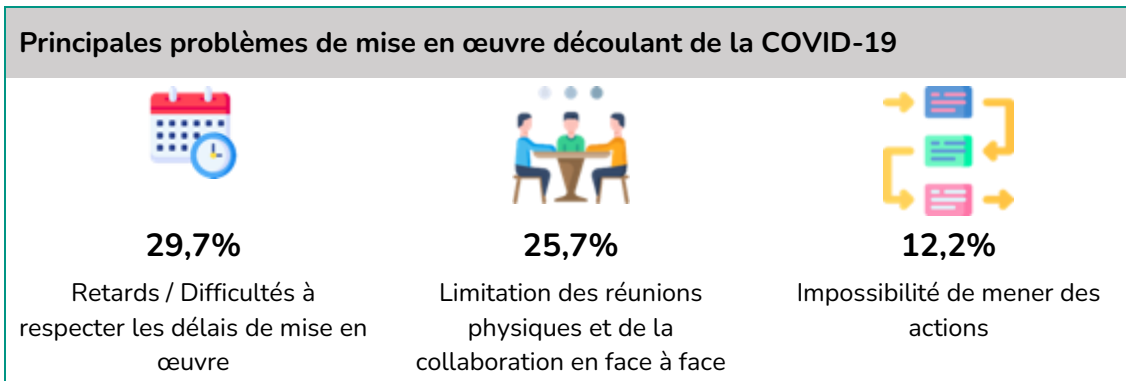
Les demandes d'extension extraordinaires se sont également concentrées sur les années 2020 et 2021, où 84,4 % de toutes les demandes traitées au cours de l'ensemble de la période de programmation ont été soumises au SC.

La majorité des chefs de file consultés dans le cadre de ce processus d'évaluation étaient de cet avis. 67,3 % d'entre eux ont déclaré que la mise en œuvre de leur projet avait été affectée négativement par la COVID, avec une intensité moyenne de 2,9 sur une échelle de 1 à 5 (1 étant l'intensité minimale et 5 l'intensité maximale de l'impact).

Les principaux effets identifiés par les chefs de file sont (i) des difficultés à respecter les délais avec pour conséquence des retards dans la mise en œuvre et des modifications du calendrier (29,7%), (ii) le ralentissement des réunions physiques et/ou de la collaboration

<sup>21</sup> La période d'avril 2020 à décembre 2021 a été fixée.

en face à face en raison de problèmes de déplacement (25,7%) et l'impossibilité de réaliser une action ou une activité comme prévu (12,2%).

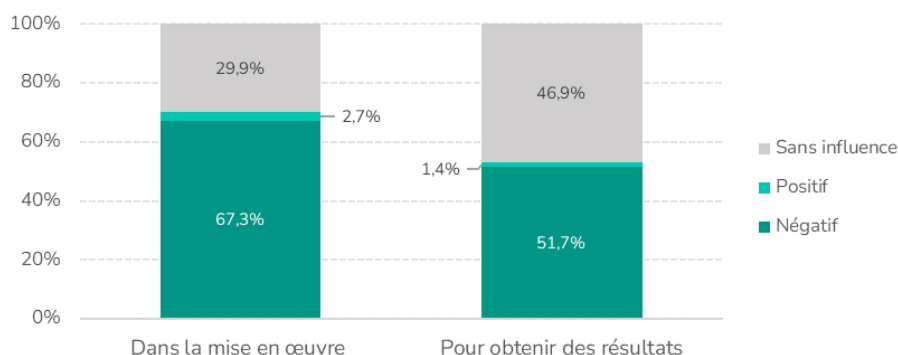


L'impact sur la réalisation des résultats des projets a toutefois été un peu plus faible au niveau de l'ensemble du Programme, 51,7 % des porteurs de projets estimant qu'il a eu un impact négatif sur les résultats et une intensité moyenne de 2,4 points sur une échelle de 1 à 5.

Les chargés de projets au sein du SC ont exprimé le même point de vue, soulignant le niveau élevé d'accomplissement des résultats malgré les difficultés de mise en œuvre rencontrées par de nombreux projets.

La pandémie a mis en évidence la capacité des projets à s'adapter à des circonstances défavorables, soit en prolongeant les délais de mise en œuvre (33,3 % des projets ont pris des mesures en ce sens), soit en utilisant des outils de communication à distance pour rendre viable le développement de leurs activités (45,3 %).

Figure 17. Impact de COVID-19 sur les projets POCTEFA 2014-2020



Source : enquêtes auprès des chefs de file (juillet 2023 ; n=147).

Comme indiqué ci-dessus, la COVID a eu un impact particulier sur la mise en œuvre des projets dans le cadre des deuxième et troisième appels à propositions, entraînant un arrêt des activités en présentiel. Au total, 81,6 % et 78,8 % des chefs de file des projets approuvés dans le cadre de ces deux appels ont indiqué qu'ils avaient été affectés négativement, contre 39,1 % pour les projets du premier appel.

Par domaine thématique, l'impact négatif sur la mise en œuvre a été significativement plus élevé pour les projets de mobilité (Axe 4), avec 85,7 % des projets touchés par la pandémie.

L'intensité de l'impact négatif sur la mise en œuvre est toutefois plus élevée dans les projets de renforcement des capacités et d'inclusion sociale (Axe 5), avec une intensité moyenne

de 3,4 sur une échelle de 1 à 5, bien que moins de personnes aient déclaré que la COVID avait eu un impact négatif sur la mise en œuvre. Les actions de formation et les voyages prévus par la plupart de ces types de projets ont dû être adaptés en introduisant des réunions et des formations virtuelles, et ont été adaptés avec succès à la situation afin d'atteindre les résultats escomptés.

Malgré la capacité d'adaptation généralement positive des projets, l'impact de la pandémie sur les résultats a été un peu plus négatif pour une proportion significative de projets des deuxième et troisième appels. C'est ce qu'ont indiqué respectivement 61,2 % et 63,5 % des chefs de file de ces appels. De même, les projets des axes 4 et 5 ont également été largement affectés par la COVID-19 (71,4 % et 60,6 % respectivement).

Tableau 9. Projets affectés par COVID-19 et intensité de l'effet, par axe et par appel à projets

Projets affectés (%)		Dans la mise en œuvre	Dans les résultats
Axe	Axe 1	70,4%	51,9%
	Axe 2	68,0%	40,0%
	Axe 3	60,7%	46,4%
	Axe 4	85,7%	71,4%
	Axe 5	63,6%	60,6%
Appel à projets	1 <sup>er</sup> appel	39,1%	28,3%
	2 <sup>e</sup> appel	81,6%	61,2%
	3 <sup>e</sup> appel	78,8%	63,5%
<b>Moyenne</b>		<b>63,9%</b>	<b>60,3%</b>
Intensité de l'effet		Dans la mise en œuvre	Dans les résultats
Axe	Axe 1	2,9	2,3
	Axe 2	2,8	1,8
	Axe 3	2,6	2,2
	Axe 4	3,0	2,7
	Axe 5	3,4	3,1
Appel à projets	1 <sup>er</sup> appel	2,2	1,9
	2 <sup>e</sup> appel	3,3	2,6
	3 <sup>e</sup> appel	3,2	2,7
<b>Moyenne</b>		<b>2,9</b>	<b>2,4</b>

Source : enquêtes auprès des chefs de file (juillet 2023 ; n=147).

Toutefois, il convient également de noter que cette situation a été l'occasion de promouvoir les processus de transformation numérique et l'adoption de nouvelles technologies à tous les niveaux, réduisant ainsi les émissions liées au développement d'activités de coopération.

Ainsi, l'émergence de nouvelles technologies a été identifiée par les chefs de file des projets comme l'un des facteurs externes ayant le plus d'influence sur l'atteinte des résultats. Les autres agents interrogés dans le cadre de ce processus d'évaluation se sont également exprimés dans ce sens, en soulignant que l'émergence de la COVID a également eu un impact positif, en facilitant l'émergence de nouvelles idées qui pourraient permettre de lever des obstacles à l'avenir.

D'un point de vue interne à la gestion du Programme lui-même, suite à la pandémie, des mesures ont été introduites qui ont permis une plus grande efficacité et une réduction des émissions liées au développement des tâches de toutes les structures de gestion (par le remplacement des réunions en face à face par des réunions virtuelles, l'extension du

télétravail et le développement d'outils virtuels pour le faciliter, ou la formation du personnel du SC aux nouvelles technologies, entre autres).

La situation de pandémie a également été l'occasion de renforcer la valeur des structures et des partenariats transfrontaliers sur le territoire.

Par exemple, l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine, Euskadi, Navarre a eu l'occasion en juin 2020 de sensibiliser le Congrès des députés aux problèmes vécus par les citoyens et les régions transfrontalières, en présentant des obstacles concrets liés au manque de coordination entre les deux États membres et en faisant des propositions, sachant que la cohésion européenne commence dans les territoires frontaliers.

La pandémie a permis de rendre plus visibles la pertinence et le rôle clé de la coopération transfrontalière dans le développement intégral des territoires, contribuant ainsi à la prise de conscience de ces enjeux au niveau national.

Au sein de l'opinion publique, la pandémie a également contribué à renforcer la perception de l'importance de la coopération transfrontalière pour améliorer la situation de la population transfrontalière. Dans l'étude réalisée par l'Eurorégion Nouvelle Aquitaine-Euskadi-Navarre en 2020 sur l'impact socio-économique de la frontière, 83,8 % des citoyens transfrontaliers ont exprimé cette opinion. Par ailleurs, 91 % des travailleurs transfrontaliers considèrent la coopération transfrontalière comme fondamentale ou très importante pour l'amélioration de leurs conditions de travail.

S'il est vrai que les programmes de coopération transfrontalière en général ont rarement été utilisés comme outils pour atténuer l'impact de la crise (contrairement aux programmes *mainstream* de la politique de cohésion, et principalement en raison des longues périodes d'approbation des projets), dans le cas du POCTEFA, il est possible d'identifier quelques cas de projets qui ont permis de lutter contre les effets de la crise sanitaire.

Le projet EGAL-URG, identifié comme une bonne pratique dans l'évaluation « E7 Mobilité et accès aux services », en est un exemple. L'un des éléments remarquables de ce projet a été sa capacité à s'adapter à la situation d'urgence sanitaire associée à la COVID-19, en mettant ses ressources à la disposition de la population transfrontalière pour une utilisation qui n'était pas prévue au départ mais qui a eu un impact important sur la santé publique : la vaccination mobile COVID.

Les initiatives de lutte contre la crise de la COVID-19 à la frontière franco-espagnole visaient à minimiser les six principaux effets subis par les citoyens en raison de la fermeture de la frontière : la mobilité frontalière, les problèmes rencontrés par les travailleurs frontaliers et les utilisateurs des services publics à la frontière, le ralentissement des activités économiques, culturelles et sociales, ainsi que l'acceptation et le manque d'informations sur les mesures prises à la frontière.

## 4. L'impact du Programme

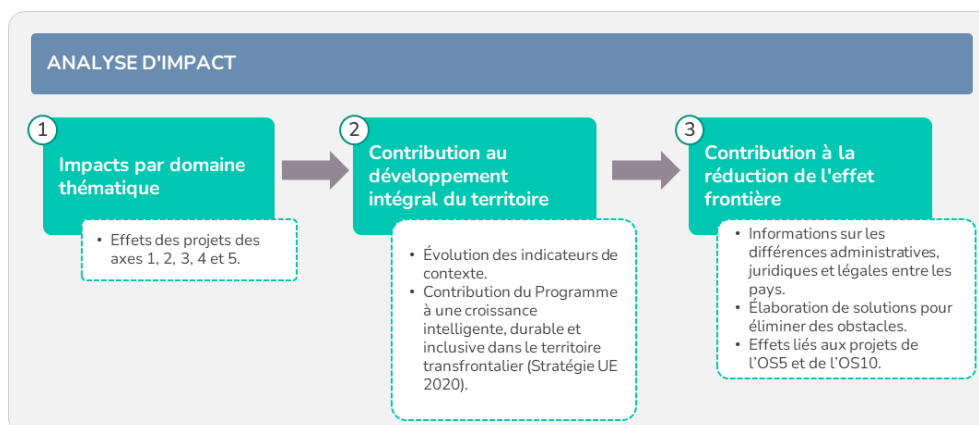
L'analyse de cette section se concentre sur l'évaluation de l'atteinte des effets escomptés avec le développement des actions soutenues par le POCTEFA 2014-2020 dans tous les axes prioritaires d'intervention.

Cette évaluation a été réalisée en tenant compte de trois dimensions. D'une part, les impacts des projets dans les différents domaines thématiques abordés à travers les 5 axes prioritaires d'intervention sont analysés, sur la base de l'aboutissement des effets attendus par le Programme.

D'autre part, la contribution du Programme au développement intégral du territoire est évaluée, l'alignement sur les priorités émanant de la stratégie Europe 2020, dans laquelle le Programme s'inscrit, étant pris comme référence.

Enfin, une évaluation spécifique est faite de la contribution du POCTEFA 2014-20200 à la réduction de l'effet frontière.

Figure 18. Schéma de l'analyse d'impact du POCTEFA 2014-2020



Source : élaboration interne.

Afin de réaliser cette évaluation d'impact, un modèle d'évaluation à deux niveaux a été construit pour évaluer l'attente des résultats escomptés par le Programme et sa contribution au développement intégral du territoire.

Pour ce faire, le modèle relationnel (relations de cause à effet) établi dans la logique d'intervention du Programme (voir section 3.1. de ce rapport) a été pris comme référence. Cette partie du modèle a guidé l'analyse des résultats spécifiques par axes du POCTEFA 2014-2020, sur la base des indicateurs de performance et de résultat définis par le Programme, et qui sont inclus dans la section 5.1.

D'autre part, afin d'évaluer la contribution du Programme au développement intégral du territoire, les principaux objectifs de la Stratégie Europe 2020 ont été pris comme référence, en reliant les axes et les Objectifs Spécifiques du Programme et les trois dimensions de la croissance intégrale : croissance intelligente, croissance durable et croissance inclusive. Cette deuxième partie du modèle a guidé l'analyse de l'impact sur le développement intégral du territoire, basée sur des indicateurs de contexte, qui est incluse dans la section 5.2.






Les indicateurs de contexte utilisés sont ceux définis pour mesurer l'aboutissement des grands objectifs de la stratégie Europe 2020, auxquels des indicateurs supplémentaires ont



été ajoutés pour couvrir tous les domaines thématiques abordés par le POCTEFA 2014-2020. C'est le cas des indicateurs liés au développement durable pour mesurer les effets des OS5, OS6 et OS7 du Programme (qui ne sont pas directement reflétés dans les indicateurs de la Stratégie Europe 2020).

Ainsi, sur la base de ce modèle, l'évaluation des impacts repose sur des hypothèses établies par l'équipe d'évaluation, en supposant que si les actions prévues sont mises en œuvre, les résultats escomptés seront atteints et les effets correspondants seront produits, conformément aux relations cause-effet établies par le Programme et sur la base de l'alignement de ses axes sur les dimensions de la croissance intégrale définies dans la stratégie Europe 2020.

Figure 19. Modèle d'évaluation d'impact POCTEFA 2014-2020

Stratégie Europe 2020	Axe POCTEFA 2014-2020	Objectifs spécifiques POCTEFA 2014-2020	Indicateurs de performance	Indicateurs de résultat	Indicateurs de contexte	
DÉVELOPPEMENT INTELLIGENT	 <b>AXE 1</b> « Stimuler l'innovation et la compétitivité »	SO 1 Coopération en matière de R&D&I	1P1 / 1P2 / 1P3 / CO26	1R1 / 1R2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépenses de R&amp;D en % du PIB.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indice régional d'innovation. *</li> </ul>
		SO 2 Technologies innovantes				
		SO3 Développement des entreprises				
DÉVELOPPEMENT DURABLE	 <b>AXE 2</b> « Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques »	OS 4 Adaptation au changement climatique	2P1 / 2P2 / 2P3 / 2P4	2R1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions de gaz à effet de serre.</li> <li>% de sources d'énergie renouvelables dans la consommation finale d'énergie.</li> <li>Efficacité énergétique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la résilience au changement climatique.</li> <li>Améliorer la protection contre les risques.</li> <li>Améliorer l'attractivité du territoire.</li> <li>Réduire l'impact du développement économique sur l'environnement.</li> <li>Améliorer la préservation de la biodiversité, de la continuité écologique et de la qualité des sols et de l'eau.</li> <li>Améliorer l'accessibilité.</li> </ul>
		SO 5 Risques naturels et gestion des catastrophes				
	 <b>AXE 3</b> « Promouvoir la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales »	OS 6 Valorisation du patrimoine naturel et culturel	3P1 / 3P2	3R1		
		OS 7 Protection des écosystèmes				
 <b>AXE 4</b> « Promouvoir la mobilité des biens et des personnes »	SO 8 Transport transfrontalier	4P1 / 4P2 / 4P3	4R1 / 4R2			
	 <b>AXE 5</b> « Renforcer les compétences et l'inclusion au sein des territoires »			OS 9 Formation et emploi	5P1 / 5P2	5R1
SO 10 Accès aux services		5P3 / 5P4	5R2 / 5R3			
DÉVELOPPEMENT INCLUSIF						

\* Indicateurs non inclus dans la stratégie Europe 2020, ajoutés pour couvrir tous les domaines thématiques du Programme.

Source : élaboration interne.

## 4.1. Impacts par thématiques : résultats spécifiques du Programme par axe

L'analyse de l'impact du Programme par axe d'intervention est réalisée sur la base du système d'indicateurs de performance et de résultat.

Les indicateurs de performance donnent un aperçu quantitatif des contributions concrètes des projets aux résultats attendus par le Programme. Les indicateurs de résultat, quant à eux, fournissent des informations sur les effets découlés des résultats obtenus par les projets.

Le tableau 23 présente une quantification des valeurs atteintes pour tous les indicateurs du Programme, ce qui constitue la base de l'évaluation de la réalisation des buts et objectifs du POCTEFA 2014-2020.

Une échelle de couleurs est utilisée dans laquelle le vert représente un aboutissement élevé de l'objectif (au moins 85 % de l'objectif 2023 a été atteint), l'orange une réalisation moyenne de l'objectif (entre 65 % et 85 % de l'objectif 2023 a été atteint) et le rouge une réalisation faible de l'objectif (moins de 65 % de l'objectif 2023 a été atteint).

Toutefois, il convient de noter que les valeurs disponibles pour 2023 pour les indicateurs de résultat ne sont pas encore définitives. Elles sont en cours de révision et de quantification dans le cadre des travaux que l'Autorité de gestion coordonne pour la révision du cadre de performance (codifiée comme S3 dans le plan d'évaluation), dans laquelle une analyse complète et détaillée de ces indicateurs sera effectuée, en précisant la méthodologie utilisée pour leur calcul et leur quantification.

L'analyse de l'impact du Programme par domaine thématique est réalisée d'un point de vue qualitatif, en tenant compte des opinions des personnes interrogées et des chefs de file interrogés. Les résultats des évaluations thématiques du Programme qui ont déjà été réalisées sont également pris en compte.

Tableau 10. Résumé des indicateurs de performance et de performance du POCTEFA 2014-2020

Axe	Code de l'indicateur	Indicateur	Type	Unité de mesure	Valeur cible 2023	Valeur cumulée	% de conformité	Remarques
1	1P1	Centres de recherche ayant mené des activités de collaboration avec le secteur privé	Performance	Nombre	85	86	101,2%	
	1P2	Technologies innovantes pour développer l'utilisation rationnelle des ressources naturelles	Performance	Nombre	14	13	92,9%	
	1P3	Services développés pour une gestion efficace des ressources naturelles	Performance	Nombre	5	5	100,0%	
	1P5	Activités transfrontalières menées par les PME pour stimuler leur internationalisation	Performance	Nombre	14	14	100,0%	
	CO01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Performance	Nombre	515	539	104,7%	
	CO02	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Performance	Nombre	15	15	100,0%	
	CO04	Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Performance	Nombre	500	524	104,8%	
	CO26	Entreprises coopérant avec des centres de recherche dans le cadre de projets de recherche financés	Performance	Nombre	85	83	97,6%	
	1R1	Accords conclus entre des entreprises et des centres de recherche qui ont conduit au développement de produits commercialisables.	Résultat	Pas d'accords	25	31	124,0%	Source : enquête auprès des chefs de file
	1R2	Entreprises bénéficiant des outils innovants développés	Résultat	Nombre d'entreprises	32	25	78,1%	Source : enquête auprès des chefs de file
	1R4	Accords commerciaux pour les entreprises résultant d'activités d'internationalisation	Résultat	Pas d'accords	8	19	237,5%	Source : SIGEFA (état des indicateurs)
2	2P1	Sensibilisation de la population éligible aux effets du changement climatique	Performance	Nombre	5.400.000	4.962.341	91,9%	
	2P2	Actions d'observation et études réalisées	Performance	Nombre	15	14	93,3%	
	2P3	Mise en place de stratégies transfrontalières d'adaptation au changement climatique	Performance	Nombre	8	7	87,5%	
	2P4	Nombre de mesures d'adaptation soutenues	Performance	Nombre	32	33	103,1%	
	2P5	Population bénéficiant des mesures de protection contre les risques naturels mises en œuvre	Performance	Nombre	2.154.555	2.264.976	105,1%	
	2P1	Population éligible sensibilisée aux effets du changement climatique	Performance	Nombre	5.400.000	4.962.341	91,9%	
	2R1	Évolution du territoire couvert par les stratégies transfrontalières d'adaptation au changement climatique	Résultat	%	100	100	100,0%	Source : OPCC et documentation de suivi des projets

Axe	Code de l'indicateur	Indicateur	Type	Unité de mesure	Valeur cible 2023	Valeur cumulée	% de conformité	Remarques
	2R2	Capacité de l'espace à se doter d'outils de prévention et de gestion des risques transfrontaliers.	Résultat	Nombre d'outils	12	21	175,0%	Source : SIGEFA (état des indicateurs)
	2R3	Capacité de collaboration commune des services de secours transfrontaliers en matière de prévention des risques	Résultat	Nombre d'actions	6	10	166,7%	Source : SIGEFA (état des indicateurs)
3	3P1	Espaces bénéficiant du soutien du Programme par la mise en œuvre d'actions tangibles et intangibles.	Performance	Nombre	80	85	106,3%	
	3P2	Produits culturels et/ou touristiques transfrontaliers créés	Performance	Nombre	79	85	107,6%	
	3P3	Outils et modèles développés pour le suivi et l'amélioration de la qualité écologique des sites POCTEFA	Performance	Nombre	25	27	108,0%	
	3P4	Habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Performance	Nombre	32	29	90,6%	
	3R1	Capacité du territoire à développer des stratégies communes et partagées de valorisation de son patrimoine dans une logique de développement local et touristique respectueux de l'environnement.	Résultat	% du territoire couvert	11	15,1	137,3%	Source : SIGEFA (état des indicateurs et documentation de suivi des projets).
	3R2	Capacité du territoire à s'équiper et à améliorer les stratégies communes de gestion et de protection de la biodiversité.	Résultat	% du territoire couvert	8	12,5	156,3%	Source : SIGEFA (état des indicateurs et documentation de suivi des projets)
4	4P1	Offre de services de transport transfrontaliers nouveaux ou améliorés, respectueux de l'environnement	Performance	Nombre	6	7	116,7%	
	4P2	Études sur le transport durable pour les investissements au cours de la période de programmation	Performance	Nombre	6	4	66,7%	
	4P3	Routes cyclables accomplies ou améliorées	Performance	Kilomètres	153	140,9	92,1%	
	4R1	Usagers de services de transport transfrontalier	Résultat	Nombre de voyageurs	4.890	5.381	110,0%	Source : SIGEFA (état des indicateurs et documentation de suivi des projets)

Axe	Code de l'indicateur	Indicateur	Type	Unité de mesure	Valeur cible 2023	Valeur cumulée	% de conformité	Remarques
	4R2	Nombre de liaisons transfrontalières de transport durable améliorées et développées	Résultat	Nombre de liens	5	8	160,0%	Source : SIGEFA (état des indicateurs et documentation de suivi des projets)
5	5P1	Partenariats transfrontaliers pour améliorer l'accès à l'emploi	Performance	Nombre	16	19	118,8%	
	5P2	Dispositifs conjoints en matière d'éducation et de formation pour soutenir l'emploi des jeunes, les opportunités d'apprentissage et l'enseignement.	Performance	Nombre	26	26	100,0%	
	5P3	Actions de diffusion, de promotion, d'information et de sensibilisation qui valorisent les services sociaux, culturels et récréatifs.	Performance	Nombre	165	150	90,9%	
	5P4	Population éligible couverte par des services renforcés	Performance	Nombre	682.760	821.920	120,4%	
	5R1	Capacité à mobiliser des personnes en formation de caractère transfrontalier.	Résultat	Nombre de personnes	18.935	8.949	47,3%	Source : SIGEFA (état des indicateurs)
	5R2	Mise en place de services sanitaires et sociaux résultant des échanges transfrontaliers	Résultat	Nombre de services	23	23	100,0%	Source : SIGEFA (état des indicateurs)
	5R3	Méthodologies de travail communes établies entre les agents sociaux, culturels et récréatifs de différentes zones de la région transfrontalière qui favorisent l'inclusion sociale.	Résultat	Pas de méthodologies	66	46	69,7%	Source : SIGEFA (état des indicateurs et documentation de suivi des projet).

\* Valeur provisoire, en cours d'examen pour quantification finale.

Source : élaboration interne.

L'analyse est présentée par axe prioritaire et, à son tour, par objectif spécifique (OS), en suivant une séquence qui inclut l'analyse des variables suivantes :

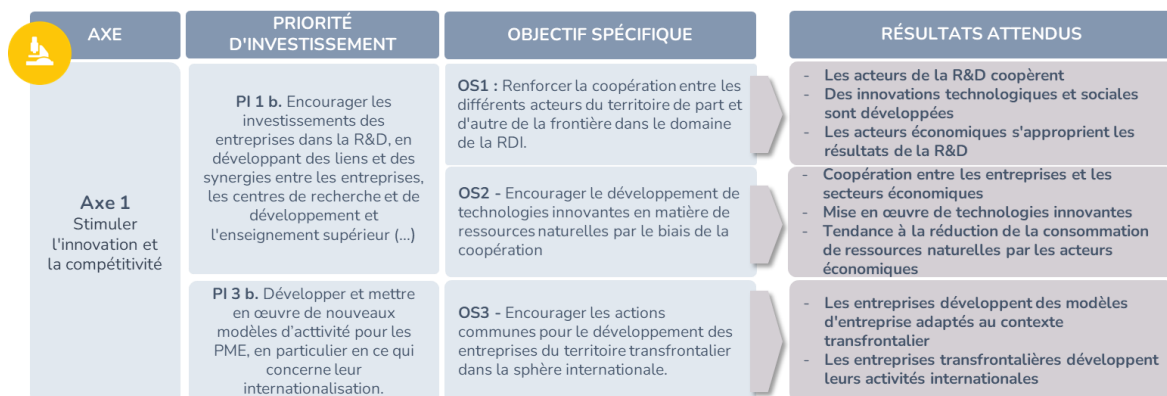
- Types d'actions financées et secteurs soutenus, et leur lien avec ce qui est défini dans le programme de coopération.
- Degré de réalisation des résultats escomptés par le Programme, sur la base de la mise en œuvre des projets.
- Degré de réalisation des effets attendus par le Programme sur la base des résultats des projets analysés.

## AXE 1. Stimuler l'innovation et la compétitivité

L'axe 1 du Programme « Renforcer l'innovation et la compétitivité » découle de la nécessité d'agir à différents niveaux pour améliorer la compétitivité des entreprises (innovation, développement international, etc.) sur le territoire grâce à la coopération des acteurs publics et privés. Il comprend deux Priorités d'Investissement (PI), PI 1b et PI 3b, et trois Objectifs Spécifiques (OS).

Le Programme définit les résultats spécifiques qu'il espère obtenir grâce au soutien des projets, dans l'espoir d'obtenir un effet spécifique, à savoir rendre les entreprises du territoire plus compétitives.

Figure 20. Schéma d'intervention de l'axe 1 du POCTEFA 2014-2020



Source : Élaboration interne sur la base du texte du programme de coopération et du Plan d'évaluation

Comme indiqué dans l'analyse de l'intervention présentée la section 3.2. du présent rapport, un total de 63 projets a été approuvé dans les trois appels pour l'axe 1, avec un soutien financier global de plus de 53 millions d'euros et un budget total de plus de 82 millions d'euros. Il s'agit de l'axe ayant le plus grand volume de ressources et de projets soutenus.

L'intervention dans cet axe a permis d'aborder l'innovation, le développement technologique et le développement des entreprises dans tous les secteurs d'activité du territoire, avec une attention particulière pour les secteurs de l'agroalimentaire et des services (65,6 % des projets ont été développés dans ces secteurs), qui sont très importants dans la structure productive de la France et de l'Espagne (dans son ensemble).

L'évaluation thématique « Innovation et développement des entreprises »<sup>22</sup> a noté que la plupart des projets présentent une contribution moyenne à élevée aux défis de R&D et de

<sup>22</sup> Codé comme E4 dans le plan d'évaluation et développé en 2020.

développement des entreprises du POCTEFA 2014-2020, dans la mesure où ils couvrent plus d'un de ces défis.

La forte présence de projets transversaux (plus de 11 points de pourcentage de plus que dans l'ensemble du Programme – 53,9 % des projets approuvés) met en évidence la nature horizontale des projets de RDI et leur plus grande capacité à avoir un impact sur l'ensemble du territoire.

L'importance des partenariats public-privé dans l'Axe 1 a été très significative, représentant 83,6 % des projets.

Le développement de ces projets a permis, dans de nombreux cas, de consolider une collaboration qui acquiert un caractère stratégique avec une tendance à s'imposer dans le temps, permettant aux nouvelles connaissances générées de contribuer à l'amélioration de la compétitivité du tissu entrepreneurial, à la définition du positionnement stratégique des entreprises à moyen et long terme, ainsi qu'au développement et à la commercialisation de nouveaux produits, services ou processus ou à la consolidation sur de nouveaux marchés.

Cela a été favorisé par la présence du tissu productif dans les projets. Dans 75,5 % des projets de l'Axe 1, des organisations de soutien aux entreprises, des agences sectorielles ou des entreprises, principalement des PME, sont impliquées.

▪ **Priorité d'investissement 1b – Objectif Spécifique 1 et Objectif Spécifique 2.**

Avec ces deux OS, « Renforcer la coopération entre les différents acteurs de part et d'autre de la frontière en matière de RDI » (OS1), et « Encourager le développement de technologies innovantes dans le domaine des ressources naturelles par la coopération » (OS2), le Programme vise à soutenir la coopération transfrontalière en matière de recherche et d'innovation technologique, d'innovation non technologique et d'innovation sociale en général, et à soutenir le développement de solutions innovantes dans le domaine du traitement de la gestion de l'eau et de la protection des ressources naturelles en particulier.

Au total, 51 projets ont été développés dans le cadre des deux OS, qui ont été approuvés lors des trois appels du Programme. L'OS 1 est celui qui compte le plus grand nombre de projets (41).

La plupart des projets ont été clairement orientés vers le développement technologique (70 % ont développé ce type de tâches), intégrant également la recherche appliquée, en particulier dans l'OS 2 (55,6 %), par rapport à l'OS 1 (30 %).

L'impulsion donnée à la collaboration entre les centres de recherche et le secteur privé a dépassé les attentes, comme le montre la valeur atteinte par l'indicateur de productivité 1P1 « Centres de recherche ayant mené des activités de collaboration avec le secteur privé », qui atteint 101,2 % de l'exécution.

Une part importante des projets de l'OS1 a contribué à ce résultat (73,2%), avec notamment la contribution des projets REFBIO II, Pirepred, Transfron3D et PIRINNOVI, qui ont favorisé une moyenne de 6 relations par projet entre les centres de recherche et le secteur privé dans les domaines de la santé, de l'industrie et de l'agroalimentaire.

Le développement de technologies innovantes appliquées à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles a été légèrement inférieur au niveau attendu, bien qu'il y ait eu des projets dans les deux OS qui ont contribué à l'indicateur 1P2 « Technologies innovantes

pour développer l'utilisation rationnelle des ressources naturelles » (3 dans l'OS 1 et 5 dans l'OS 2).

Tous les services prévus pour une gestion plus efficace des ressources naturelles ont été développés (5), grâce à la contribution de 1 projet OS1 et de 4 projets OS2, avec un service développé par projet.

La participation des entreprises aux relations de coopération établies dans le cadre des projets de recherche a presque atteint la valeur attendue (97,6 % de réalisation de l'indicateur CO26 « Entreprises coopérant avec des centres de recherche dans le cadre de projets de recherche financés »).

Au total, 83 entreprises ont été mobilisées dans ces projets de recherche, principalement grâce à l'activité menée par les projets de l'OS1. Il convient de souligner la capacité dont ont fait preuve le projet COMPETITV'EKO (OS1), qui a mobilisé 10 entreprises dans des processus de recherche et d'innovation liés à la fabrication additive, à l'intelligence artificielle et au big data ou à la santé.

Bien que les acteurs économiques aient été encouragés à s'approprier les résultats des travaux, certaines faiblesses ont été identifiées dans la réalisation de cet effet attendu du Programme.

D'une part, la RDI promue dans le cadre du POCTEFA présente des difficultés pour se matérialiser en matière de brevets, ce qui est largement lié au fait que la plupart des bénéficiaires du projet sont des entités plus orientées vers la Recherche & Développement que vers l'innovation. Cela peut également être lié à d'autres aspects tels que l'absence d'un besoin réel de brevet pour les partenaires ou la difficulté des procédures de brevet dans les deux pays.

Cela correspond également aux nouvelles tendances de la coopération dans les environnements ouverts de transfert de technologie.

D'autres formes de protection intellectuelle ont été utilisées dans une plus large mesure, comme les accords de confidentialité, l'enregistrement d'une nouvelle marque ou d'un nouveau logiciel, ou les accords de transfert de matériel.

Comme indiqué ci-dessus, le principal impact du Programme a été le renforcement de la coopération entre les entreprises et les secteurs économiques. Des technologies innovantes visant à l'utilisation rationnelle des ressources et à la réduction des impacts environnementaux ont également été développées et mises en œuvre (à la fois dans l'OS2 et l'OS1, bien que dans une moindre mesure).





### QUELQUES EXEMPLES DE TECHNOLOGIES INNOVANTES DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DÉVELOPPÉES :

- Production de PHAs à partir de 2 substrats réels : graisses animales et capitules de tournesol.
- Recommandations pour la récolte des tiges de maïs et de tournesol.
- Traitements photocatalytiques au dioxyde de titane permettant une utilisation durable et rationnelle des ressources en eau.
- Traitements oxydatifs au ferrate de potassium pour l'élimination des antibiotiques dans les ressources en eau.
- Technologie pour l'épuration des eaux usées du vin rouge et du vin blanc.
- Technologie de valorisation des déchets organiques dans les concentrés nutritionnels.

L'appropriation de ces innovations peut être améliorée, car elle s'est produite davantage parmi les partenaires des projets que parmi les entreprises participant aux actions mises en œuvre. L'évaluation thématique E4 a souligné la nécessité de transférer davantage les progrès réalisés par les partenaires des projets dans le cadre du POCTEFA 2014-2020 aux entreprises, afin d'augmenter leur contribution à la réduction des impacts environnementaux et à la réduction de la consommation des ressources naturelles.

L'analyse des indicateurs de résultat du Programme<sup>23</sup> montre que les effets escomptés dans le domaine de la recherche et du développement ont été moyens à élevés.

Les projets des deux OS ont contribué de manière significative à une réalisation supérieure aux attentes du Programme en termes d'établissement d'accords entre les entreprises et les centres de recherche pour le développement de produits commercialisables. Au total, 31 accords ont été conclus, soit 24 % de plus que prévu.

L'impact sur les entreprises a été un peu plus modéré, atteignant 78,1 % du résultat escompté en termes d'entreprises bénéficiant des outils innovants développés. Ceci est cohérent avec le fait que la participation des entreprises a été plus faible que prévu, et met en évidence un domaine à améliorer.

Toutefois, si l'on considère les entreprises bénéficiaires au sens large, l'impact du Programme a été nettement plus élevé, principalement en raison de la large participation des entreprises aux tests de validation des technologies développées.

<sup>23</sup> Les résultats générés par les projets de ces deux OS sont liés aux deux indicateurs de résultats du Programme définis pour le PI 1b : "1R1 Accords établis entre les entreprises et les centres de recherche conduisant au développement de produits commercialisables" et "1R2 Entreprises bénéficiant des outils innovants développés".

Tableau 11. État des indicateurs PI 1b, OS1 et OS2, axe 1

Indicateur	Type	Unité de mesure	Valeur cible 2023	Valeur cumulée	Remarques
1P1 Centres de recherche ayant mené des activités en collaboration avec le secteur privé	Performance	Nombre	85	86	
1P2 Technologies innovantes pour développer l'utilisation rationnelle des ressources naturelles	Performance	Nombre	14	13	
1P3 Services développés pour une gestion efficace des ressources naturelles	Performance	Nombre	5	5	
CO26 Entreprises coopérant avec des centres de recherche dans le cadre de projets de recherche financés	Performance	Nombre	85	83	
1R1 Accords établis entre des entreprises et des centres de recherche qui ont conduit au développement de produits commercialisables	Résultat	Nombre d'accords	25	31*	Comprend des accords formels et informels déclarés par les chefs de file.
1R2 Entreprises qui bénéficient des outils innovants développés	Résultat	Nombre d'entreprises	32	25*	Comprend les entreprises bénéficiaires des projets, les entreprises sous-traitantes pour la production de la technologie et les entreprises qui sont clientes ou qui commercialisent la technologie développée (ce chiffre s'élève à 250 si l'on prend en compte les entreprises qui participent aux tests de validation de la technologie).

\* Valeur provisoire, en cours de révision pour la quantification finale. Valeur obtenue à partir des informations fournies par les chefs de file des projets de l'OS1 et l'OS2 interrogés dans le cadre de ce processus d'évaluation. Tous les projets programmés n'ont pas répondu à la demande d'informations (données manquantes pour 6 projets sur 51).

Source : SIGEFA (mai 2023)

Sur la base de ces données, et en supposant que les hypothèses causales établies dans la logique de planification du Programme soient remplies, on peut déduire que le **POCTEFA 2014-2020 a permis de renforcer la coopération entre les acteurs dans le domaine de la R&D et de développer des innovations technologiques (mais pas sociales) dans des**

**secteurs prioritaires pour le territoire et, spécifiquement, dans le domaine des ressources naturelles** (énergie, ressources hydriques, déchets agroalimentaires, etc.)

▪ **Priorité d'investissement 3b – Objectif Spécifique 3.**

Avec cet OS, « Favoriser les actions communes pour le développement des entreprises du territoire transfrontalier dans la sphère internationale », le Programme vise à accroître la compétitivité des entreprises du territoire en leur fournissant des outils, des méthodes et des initiatives qui permettent leur développement international.

Au total, 12 projets ont été soutenus dans le cadre de l'OS3, approuvés lors des trois appels du Programme.

Ces projets ont été très orientés vers le développement des entreprises, beaucoup plus que ceux des deux autres OS de cet Axe (91,7 % des projets ont effectué ce type d'actions). Aucun n'a effectué de recherche appliquée.

Les projets ont été principalement axés sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et la sylviculture durables, la recherche marine, maritime et sur les eaux intérieures, ainsi que sur la bioéconomie, ce que souligne l'effort significatif réalisé par le Programme pour promouvoir la compétitivité et l'internationalisation des entreprises du secteur primaire et de l'agro-industrie.

Dans cet OS, il y a eu une plus grande circonscription au territoire, de sorte que les projets transversaux ne représentent que 41,7 % du total, par rapport à la représentativité notable des projets de la zone Est (25 %).

La présence du tissu productif dans les partenariats a été légèrement plus importante dans cet OS que dans les deux autres OS de l'axe 1, 83,3 % des projets étant représentés soit par des organisations de soutien aux entreprises, soit par des agences sectorielles, soit par des entreprises (principalement des PME).

Le nombre prévu d'activités transfrontalières visant à stimuler l'internationalisation sur le territoire du POCTEFA a été réalisé. L'indicateur 1P5 « Activités transfrontalières réalisées par les PME pour promouvoir leur internationalisation » a atteint 100% de réalisation.

La contribution à cet indicateur des projets CCI PIRINEUSMED II, ENTREPYR-II et Tr3s local est remarquable. A eux trois, ils ont réalisé 64,3% des activités conjointes de promotion de l'internationalisation soutenues par le Programme.

Le résultat de ces activités en termes de couverture des entreprises a été très positif. L'objectif a été dépassé en ce qui concerne le nombre d'entreprises qui ont reçu une forme de soutien, à la fois financier (100 % de celles prévues) et non financier (104,8 % de celles prévues).

L'analyse des indicateurs de résultat du Programme<sup>24</sup> montre que l'impact sur l'internationalisation des entreprises du territoire POCTEFA a été très élevé.

---

<sup>24</sup> Les résultats générés par les projets de cet OS sont liés à l'indicateur de résultat du Programme défini pour la PI 3b : « 1R4 Accords commerciaux pour les entreprises résultant d'activités d'internationalisation ».

Les projets de l'OS2 ont contribué plus que prévu à la réalisation des attentes du Programme, avec 19 accords commerciaux signés pour les entreprises bénéficiaires des activités d'internationalisation développées (137,5 % de plus que prévu).

CCI PIRINEUS MED et PYRENART sont les deux projets qui ont le plus contribué à ce résultat, avec 73,7 % du nombre total d'accords commerciaux découlant d'activités telles que des missions inversées, des actions de mise en réseau, la création d'un club d'affaires, des voyages d'étude et des réunions professionnelles, entre autres.

Tableau 12. État des indicateurs PI 3b, OS3, Axe 1

Indicateur	Type	Unité de mesure	Valeur cible 2023	Valeur cumulée	Remarques
1P5 Activités transfrontalières menées par des PME pour stimuler leur internationalisation	Performance	Nombre	14	14	
CO01 Nombre d'entreprises bénéficiant d'une aide	Performance	Nombre	515	539	
CO02 Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Performance	Nombre	15	15	
CO04 Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Performance	Nombre	500	524	
1R4 Accords commerciaux pour les entreprises résultant d'activités d'internationalisation	Résultat	Nombre d'accords	8	19*	Valeur enregistrée dans SIGEFA

\* Valeur provisoire, en cours d'examen pour quantification finale.

Source : SIGEFA (mai 2023)

Sur la base de ces données, et en supposant que les hypothèses de causalité définies dans la logique de planification du Programme soient respectées, on peut déduire que **l'intervention du POCTEFA 2014-2020 a contribué à ce que les entreprises transfrontalières augmentent leur développement commercial international. Le développement de modèles d'entreprise adaptés au contexte transfrontalier a été moins évident.**

## AXE 2. Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques

L'Axe 2 du Programme « Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques » découle de la nécessité de répondre à la vulnérabilité du territoire, qui est confronté à des problèmes similaires ou communs découlant des effets du changement climatique dans les zones montagneuses, côtières et de vallée.

De même, il répond à la nécessité de progresser dans la surveillance et la préparation face aux principaux risques naturels présents dans tout l'espace, tels que les inondations, les sécheresses, l'érosion et les incendies, ainsi qu'aux risques liés à l'activité humaine.

Il comprend deux Priorités d'investissement, PI 5a et PI 5b, et deux Objectifs spécifiques, pour lesquels le Programme définit des résultats concrets à atteindre grâce au soutien de projets, visant à améliorer la résilience des personnes et des environnements au changement climatique et leur protection contre les risques.

Figure 21. Schéma d'intervention de l'Axe 2 du POCTEFA 2014-2020



Source : Élaboration interne sur la base du texte du programme de coopération et du Plan d'évaluation

Afin de mettre en œuvre la stratégie prévue dans le POCTEFA 2014-2020 dans le domaine de l'adaptation au changement climatique et de la prévention et de la gestion des risques, un total de 26 projets a été programmé dans les 3 appels gérés avec un soutien financier global dépassant 28 millions d'euros et mobilisant un budget total de plus de 45 millions d'euros.

Les projets axés sur l'adaptation des territoires au changement climatique sont plus importants que ceux visant à améliorer l'action sur les risques spécifiques et la gestion des catastrophes naturelles, bien que les ressources financières allouées aient été plus concentrées dans les projets de l'OS5 (en raison du fait que les actions liées à la gestion des risques et des catastrophes ont souvent inclus des investissements dans l'équipement ou l'infrastructure).

Les principaux résultats obtenus suite au développement des projets soutenus par le POCTEFA dans l'Axe 2 sont liés à la génération et à l'amélioration des connaissances et de la sensibilisation au changement climatique et à ses effets sur le territoire, d'une part, et à la mise en œuvre de procédures, d'outils et de moyens communs pour prévenir et gérer les risques et pour intervenir de manière coordonnée dans les situations de crise, d'autre part.

L'approche transfrontalière des projets a apporté une grande valeur ajoutée, car l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques sont deux questions qui dépassent les frontières et les limites administratives.

En ce qui concerne les changements observés sur le territoire, on peut souligner quelques changements tangibles et significatifs qui sont directement attribuables à l'action menée par les projets et soutenue par le POCTEFA 2014-2020 :

- Développement d'une stratégie pyrénéenne sur le changement climatique, qui représente un pas en avant en termes de cadre commun d'intervention dans le domaine du changement climatique.
- Renforcement des capacités pour mettre en œuvre des actions conjointes de réponse aux urgences, et de les améliorer y compris dans la chaîne de commandement.
- Amélioration de la capacité de communication et de réaction coordonnée dans les situations de crise.
- Mise à disposition d'outils de surveillance à l'échelle transnationale des phénomènes pouvant présenter des risques pour les populations et les biens (mouvements de pente, avalanches, événements maritimes extrêmes, incendies, etc.)

Une analyse plus détaillée est fournie ci-dessous pour chacun des deux OS dans lesquelles cet Axe est décomposé.

▪ **Priorité d'investissement 5a – Objectif Spécifique 4.**

Avec cet OS, « Améliorer l'adaptation des territoires au changement climatique », le Programme vise à promouvoir l'adaptation aux effets du changement climatique.

Dans le cadre de l'OS4, un total de 15 projets ont été soutenus, qui ont été approuvés dans les 3 appels du Programme, à travers lesquels des initiatives de coopération transfrontalière visant à développer des mesures d'adaptation au changement climatique et la mise en œuvre d'actions qui favorisent la résilience des acteurs et de l'environnement de la zone pour s'adapter au changement climatique ont été promues.

Il y a eu une prévalence d'actions d'observation et d'étude sur le changement climatique et ses impacts, à partir desquelles des actions de sensibilisation ont été développées, principalement à destination des institutions ou de la population, avec quelques projets spécifiquement orientés vers un secteur économique.

La grande majorité des projets (11 sur 15) ont adopté une approche transversale, qui serait étroitement liée aux objectifs et à la nature des interventions, pour lesquels l'échelle du massif (ou au moins d'une grande zone géographique) est cruciale pour assurer un impact en termes de changement climatique.

Les résultats obtenus par les projets ont été quelque peu inférieurs aux attentes du Programme, comme le montrent les niveaux de réalisation des objectifs fixés pour 3 des 4 indicateurs de performance liés à cet OS.

Presque toutes les actions d'observation et d'étude prévues ont été réalisées (14 sur 15) et 7 des 8 stratégies transfrontalières d'adaptation au changement climatique prévues au début de la période ont été mises en œuvre.

Les projets soutenus par le POCTEFA ont démontré une capacité importante à générer des connaissances spécialisées sur le changement climatique dans la zone transfrontalière, ce qui constitue une première étape vers la transformation des modèles de développement.

La production de connaissances s'est accompagnée dans une large mesure d'actions visant à les mettre à la disposition d'agents extérieurs aux projets (principalement l'administration publique), en adoptant une approche informative dans certains cas et une approche de sensibilisation dans d'autres. La couverture de ces actions de sensibilisation a cependant été plus faible que prévu, atteignant 4,9 millions de personnes (91,9 % de celles prévues).



Parmi les **agents ayant la plus grande capacité à sensibiliser la population** à travers la diffusion des connaissances relatives au changement climatique générées par les projets POCTEFA de l'OS4, l'Observatoire pyrénéen du changement climatique (OPCC) se distingue par son rôle de plateforme de référence pour les connaissances sur l'adaptation au changement climatique dans les écosystèmes de montagne.

Les **projets OPPC-2 et OPCC ADAPYR** ont touché plus de 3 millions de personnes (3 400 000) grâce à leurs actions de diffusion.

La mise en œuvre des stratégies élaborées a permis de mettre en œuvre un nombre légèrement plus élevé de mesures d'adaptation au changement climatique que prévu (103,1 % des mesures programmées), notamment par le biais de plans d'action et de projets pilotes.

La typologie des **mesures d'adaptation** au changement climatique adoptées se concentre principalement sur la sensibilisation, la recherche et l'échange de bonnes pratiques ou la démonstration, qui ne sont pas particulièrement complexes à mettre en œuvre dans différentes institutions dotées de structures, d'organisations et de compétences différentes.

**La capacité d'influencer les changements de comportement pour s'adapter au changement climatique a été plus limitée.** À cet égard, certaines difficultés ont été observées dans le passage de la prise de conscience à l'action. Le passage de la connaissance des phénomènes à leur prise en compte concrète est encore limité. Le chemin entre la sensibilisation et la mise en œuvre de mesures par les autorités n'est pas toujours linéaire et les projets sont encore souvent des politiques à court terme.

L'amélioration de la connaissance des effets du changement climatique sur le territoire frontalier ne s'est donc pas traduite par des changements majeurs.

L'analyse des indicateurs de résultat du Programme<sup>25</sup> montre que, malgré des réalisations légèrement inférieures aux prévisions, les résultats escomptés dans le domaine de l'adaptation au changement climatique ont été pleinement atteints.

Les projets de l'OS4 ont contribué à la pleine réalisation de l'objectif fixé par le Programme, à savoir couvrir 100 % du territoire avec des stratégies transfrontalières d'adaptation au changement climatique.

---

<sup>25</sup> Les résultats générés par les projets de cet OS sont liés à l'indicateur de résultat du Programme défini pour la PI 5a : « 2R1 Évolution du territoire couvert par des stratégies transfrontalières d'adaptation au changement climatique ».

Grâce aux mesures soutenues par le Programme mises en œuvre par 12 des 15 projets programmés, l'ensemble du territoire a été couvert, selon la valeur enregistrée par l'indicateur 2R1 « Évolution du territoire couvert par des stratégies transfrontalières d'adaptation au changement climatique » (qui mesure la contribution du Programme à la protection efficace du territoire éligible contre les effets du changement climatique).

En particulier, la Stratégie pyrénéenne sur le changement climatique (EPiCC) développée dans le cadre du projet OPCC-ADAPYR a été particulièrement pertinente pour atteindre ce résultat, en fournissant un cadre complémentaire aux stratégies existantes dans les territoires pyrénéens de France, d'Espagne et d'Andorre, en prenant en compte deux facteurs de différenciation : l'approche transfrontalière et la nature spécifique des montagnes.

Cette stratégie a permis à elle seule de couvrir 95 % du territoire POCTEFA (toute la zone à l'exception de La Rioja). Grâce à la mise en œuvre d'autres mesures d'adaptation au changement climatique pour identifier et vérifier les effets de la protection sur le territoire (comme, par exemple, celles développées par le projet VITISAD dans La Rioja), il a été possible de couvrir l'ensemble du territoire.

Tableau 13. État des indicateurs PI 5a, OS4, Axe 2

Indicateur	Type	Unité de mesure	Valeur cible 2023	Valeur cumulée	Remarques
2P1 Population éligible sensibilisée aux effets du changement climatique	Performance	Nombre	5.400.000	4.962.341	
2P2 Actions d'observation et études réalisées	Performance	Nombre	15	14	
2P3 Stratégies transfrontalières d'adaptation au changement climatique mises en place	Performance	Nombre	8	7	
2P4 Nombre de mesures d'adaptation soutenues	Performance	Nombre	32	33	
2R1 Évolution du territoire couvert par des stratégies transfrontalières d'adaptation au changement climatique	Résultat	%	100	100	-

Source : SIGEFA (mai 2023)

Sur la base de ces données, et en suivant la logique de planification du Programme, on peut déduire que **l'intervention du Programme a apporté une contribution moyenne-haute à l'amélioration des connaissances sur le changement climatique et ses effets, facilitant ainsi la prise de décision. Elle a également contribué à sensibiliser la population et les secteurs clés du territoire au changement climatique.**

▪ **Priorité d'investissement 5b – Objectif Spécifique 5.**

Avec cet OS, « Améliorer la capacité des acteurs territoriaux à anticiper et à répondre à des risques spécifiques et à gérer les catastrophes naturelles », le Programme vise l'anticipation et la prévention d'une part, et la gestion des risques et de leurs conséquences d'autre part.



Au total, 11 projets ont été soutenus dans le cadre de l'OS 5, approuvés lors des trois appels du Programme, grâce auxquels des initiatives de coopération transfrontalière ont été encouragées pour faire face à des risques spécifiques, assurer la résilience aux catastrophes et développer des systèmes de gestion des catastrophes, se concrétisant par le développement des types d'actions suivants.

Des activités d'analyse et de gestion des risques ont été développées, d'une part, et des interventions en cas de catastrophes, d'autre part. La plupart des projets, bien que centrés sur l'un de ces deux aspects, ont inclus dans une certaine mesure les deux types d'action.

L'importance de l'investissement dans l'équipement et/ou l'infrastructure pour la gestion des risques naturels est remarquable (la moitié des projets de l'OS5 ont développé des interventions de cette nature). L'investissement dans l'équipement s'est généralement accompagné d'actions visant à partager les données afin de surveiller l'évolution des conditions associées à un risque donné. L'investissement dans les infrastructures, quant à lui, s'est généralement accompagné de protocoles d'action en cas de catastrophe, y compris, dans certains cas, d'interventions conjointes de protection civile.

La sensibilisation aux risques a fait l'objet d'actions spécifiques dans certains projets, mais n'a été au cœur d'aucun d'entre eux.

Dans cet OS, les projets concentrés sur une zone territoriale ont été plus fréquents, contrairement à ce qui est généralement le cas au niveau du Programme, de manière cohérente avec les activités développées.

La couverture de la population par les mesures de protection contre les risques naturels mises en œuvre dans le cadre des projets soutenus par le POCTEFA 2014-2020 a été très positive, voire plus élevée que prévu.

Plus de 2,2 millions de personnes ont été couvertes sur le territoire transfrontalier, ce qui représente une réalisation de 105,1% de l'indicateur de performance 2P5 « Population bénéficiant des mesures de protection contre les risques naturels mises en œuvre ».

Les projets de cet OS ont mené de nombreuses actions de sensibilisation et d'information sur les risques naturels adaptées à différents publics, bien que très axées sur les administrations publiques en tant que groupes cibles.

Le soutien du Programme a clairement contribué à la mise en œuvre de mesures communes pour coordonner la prévention et la gestion des risques, ainsi que l'intervention en cas de crise, en soutenant des projets développant des actions concertées dans ce domaine dans la zone transfrontalière.


Cette contribution s'est concrétisée par le développement d'outils transfrontaliers de gestion et de prévention des risques et par des actions conjointes de collaboration des services de secours, basées sur l'amélioration des connaissances grâce à des actions de sensibilisation et d'information.

Le caractère opérationnel marqué des actions développées dans le cadre des projets de l'OS5, avec une contribution remarquable en termes de mise en œuvre de procédures, d'outils et de moyens communs pour prévenir et gérer les risques et intervenir de manière coordonnée dans les situations de crise, a été déterminant pour l'amélioration des connaissances et des capacités de réponse et de prise en charge des risques sur le territoire.

L'analyse des indicateurs de résultat du Programme<sup>26</sup> montre également que l'impact dans le domaine de la prévention et de la gestion des risques naturels a été élevé. Les projets de l'OS5 ont contribué à dépasser de manière significative les attentes du Programme.

Un nombre supplémentaire de 75 % d'outils de prévention et de gestion des risques transfrontaliers a été développé, ce qui indique que la contribution du Programme à la protection du territoire contre les risques naturels a été sensiblement plus élevée que ce qui avait été estimé au stade de la programmation.

Ces outils comprennent des actions tangibles telles que des infrastructures, des outils de planification, la mise en œuvre et le développement de protocoles, etc., qui ont été directement appliqués dans un espace spécifique et/ou ont exercé une influence directe sur des espaces et des territoires délimités. Pratiquement tous les projets (10 sur 12) ont mis en œuvre ce type d'outils.



**EXEMPLE D'OUTIL :**

Des cartes de risques ou des études de vulnérabilité transfrontalières développées dans le cadre du projet **COOPEREM** (un SIG et un plan de vulnérabilité aux incendies), qui sont utilisées comme outils de planification et de gestion des risques pour préparer et améliorer la réponse aux crises.

Le Programme a également eu plus de capacité que prévu dans le développement d'actions conjointes de collaboration des services de secours transfrontaliers dans la prévention des risques. L'indicateur de résultat 2R3 « Capacité de collaboration commune des services de secours transfrontaliers en matière de prévention des risques » a atteint 166,7% de la valeur programmée, grâce à la contribution de 6 des 12 projets soutenus.

Tableau 14. État des indicateurs PI 5b, OS5, Axe 2

Indicateur	Type	Unité de mesure	Valeur cible 2023	Valeur cumulée	Remarques
2P5 Population bénéficiant des mesures de protection contre les risques naturels mises en œuvre	Performance	Nombre	2.154.555	2.264.976	
2R2 Capacité de l'espace à se doter d'outils de prévention et de gestion des risques transfrontaliers	Résultat	Nombre d'outils	12	21*	Valeur enregistrée dans SIGEFA
2R3 Capacité de collaboration conjointe des services de secours transfrontaliers en matière de prévention des risques	Résultat	Nombre d'actions	6	10*	Valeur enregistrée dans SIGEFA

\* Valeur provisoire, en cours d'examen pour quantification finale.

Source : SIGEFA (mai 2023).

<sup>26</sup> Les résultats générés par les projets de cet OS sont liés aux deux indicateurs de résultats du Programme définis pour la PI 5b : « 2R2 Capacité de la zone à se doter d'outils de prévention transfrontalière et de gestion des risques transfrontaliers » et « 2R3 Capacité de collaboration conjointe des services de secours transfrontaliers en matière de prévention des risques ».

Sur la base de ces données, et en supposant que les hypothèses de causalité énoncées dans la logique de planification du Programme soient respectées, on peut déduire que **l'intervention du POCTEFA 2014-2020 a contribué à une meilleure compréhension et à une meilleure prévention des risques naturels, en améliorant les capacités d'alerte et de gestion de ces risques.**

### AXE 3. Promouvoir la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales

L'Axe 3 du Programme « Promouvoir la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales » découle de la nécessité de valoriser le patrimoine naturel et culturel comme facteur de développement du territoire et des activités économiques. De même, il répond à la nécessité de maintenir la diversité écologique des nombreuses zones naturelles protégées du territoire. Il comprend deux priorités d'investissement, PI 6c et PI 6d, et deux Objectifs spécifiques.

Le Programme définit les résultats concrets qu'il espère obtenir grâce au soutien apporté aux projets, dans l'espoir de produire une série d'effets liés à la promotion du développement économique du territoire, en limitant son impact sur l'environnement et le patrimoine, et à l'amélioration et à la préservation de la biodiversité dans la zone transfrontalière.

Figure 22. Schéma d'intervention de l'axe 3 du POCTEFA 2014-2020



Source : Élaboration interne sur la base du texte du Programme de coopération et du plan d'évaluation.

Afin de mettre en œuvre la stratégie envisagée dans le POCTEFA 2014-2020 dans le domaine de la protection, de la valorisation et de l'utilisation durable des ressources locales, un total de 37 projets a été approuvé dans les trois appels gérés avec un soutien financier global dépassant 46 millions d'euros et mobilisant un budget total de près de 71 millions d'euros.

Cet Axe est le deuxième en importance en termes de fonds FEDER reçus dans les trois appels mentionnés ci-dessus, juste derrière les projets visant à stimuler l'innovation et la compétitivité intégrés dans l'Axe 1.

L'intervention s'est concentrée sur la valorisation du patrimoine naturel et culturel, qui représente la majorité des projets programmés dans le cadre de l'axe 3 (24 sur les 37 approuvés) et qui représente également la majorité des ressources financières allouées (68,9% de la participation du FEDER).

▪ **Priorité d'investissement 6c – Objectif Spécifique 6.**

Les 24 projets approuvés dans le cadre de cet OS ont favorisé les initiatives de coopération transfrontalière visant à valoriser conjointement le patrimoine naturel et culturel afin de soutenir le développement économique du territoire tout en limitant son impact sur l'environnement et le patrimoine.

La plupart de ces projets (18 sur 24) ont été principalement orientés vers le développement d'actions conjointes pour la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, avec un accent particulier sur les initiatives pour la création de produits touristiques transfrontaliers et la gestion conjointe des ressources locales du patrimoine naturel et culturel (matériel et immatériel) dans une perspective de durabilité. Le développement de stratégies touristiques transfrontalières communes a été abordé dans une moindre mesure.

La plupart d'entre eux ont adopté une approche de proximité. Plus de la moitié des projets de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel sont des interventions qui ont été développées à proximité immédiate les unes des autres (62,5% des projets approuvés), ce qui constitue une caractéristique distinctive et spécifique des actions programmées dans l'OS6, par opposition à la nature plus transversale des projets qui prédomine dans le reste des axes du Programme.

Par zones, l'intervention dans ce domaine thématique a été plus intense dans la zone Ouest de l'espace de coopération. L'intervention du Programme dans la zone Est de l'espace de coopération a également été remarquable, à travers le développement de projets de proximité de plus grande dimension, compte tenu à la fois du volume d'entités qui composent ses partenariats et de sa portée budgétaire (projets avec une participation très atomisée des agents, avec une capacité importante de mobilisation des entités liées au territoire).

Le développement des projets a contribué à dépasser les résultats escomptés dans le cadre de cet OS, comme le montre le dépassement des deux indicateurs de performance associés.

Un plus grand nombre de sites patrimoniaux transfrontaliers ont été soutenus que prévu, les intégrant dans des processus de gestion durable et réduisant l'impact de l'activité humaine (106,3 % d'exécution de l'indicateur 3P1 « Sites bénéficiant du soutien du Programme par la mise en œuvre d'actions matérielles et immatérielles »).

L'approche de la durabilité, outre qu'elle était prévue dans la phase de conception des projets approuvés, s'est effectivement concrétisée au fur et à mesure de leur développement. La grande majorité des projets ont eu un certain effet sur le développement durable, l'intégration des perspectives environnementales, sociales et économiques étant le principal moyen par lequel cet effet s'est matérialisé.

La création de produits culturels et/ou touristiques transfrontaliers a également dépassé les attentes (107,6 % d'exécution de l'indicateur 3P2 « Produits culturels et/ou touristiques transfrontaliers créés »).

La contribution des projets à l'élargissement de l'offre touristique par la création ou l'amélioration de produits culturels et touristiques transfrontaliers, y compris le développement d'expériences touristiques, l'organisation d'expositions, d'itinéraires ou de parcours, a été remarquable. Le développement d'actions visant à structurer l'offre touristique à l'échelle transfrontalière a été également remarquable.

Les nombreux projets développés dans ce domaine ont favorisé la création et la commercialisation de nouveaux produits touristiques et, par conséquent, l'expansion de l'offre touristique sur le territoire. Les projets ont eu la capacité de produire des résultats concrets et visibles en termes de création d'offre touristique.

En ce sens, la principale contribution s'est concentrée sur la mise en valeur du patrimoine local dans le territoire transfrontalier et sur l'amélioration des connaissances en matière de conservation du patrimoine, ainsi que sur l'amélioration de l'offre et de la qualité des produits touristiques.

Les tendances et la prise de conscience sociale croissante de l'importance de la durabilité, ou l'intérêt accru pour les activités touristiques basées sur la nature à la suite de la pandémie, sont deux facteurs qui ont contribué à l'obtention de ces résultats.

L'analyse des indicateurs de résultat du Programme<sup>27</sup> montre que les effets obtenus dans le domaine de la valorisation du patrimoine naturel et culturel ont été importants. Les projets de l'OS 6 ont contribué à dépasser de manière significative l'impact attendu par le Programme.

L'augmentation du territoire couvert par des stratégies partagées ou conjointes de valorisation du patrimoine naturel et culturel a été supérieure à l'objectif, augmentant de 42,4 % par rapport à la valeur de référence (augmentation prévue de 25 %). Le soutien à des projets dont les développements ont eu une large couverture territoriale, tels que GPS Tourism, EPiREMed ou PYRENEES TRIP, a largement contribué à générer cet impact plus élevé que prévu.

Tableau 15. État des indicateurs de la PI 6c, OS6, Axe 3

Indicateur	Type	Unité de mesure	Valeur cible 2023	Valeur cumulée	Remarques
3P1 Espaces bénéficiant du soutien du Programme par la mise en œuvre d'actions matérielles et immatérielles	Performance	Nombre	80	85	
3P2 Produits culturels et/ou touristiques transfrontaliers créés	Performance	Nombre	79	85	
3R1 Capacité du territoire à développer des stratégies communes et partagées de valorisation du patrimoine dans une logique de développement local et de tourisme respectueux de l'environnement.	Résultat	% du territoire couvert	11	15,1	

\* Valeur provisoire, en cours d'examen pour quantification finale.

Source : SIGEFA (mai 2023).

<sup>27</sup> Les résultats générés par les projets de cet OS sont liés à l'indicateur de résultat du Programme défini pour la PI 6c : « 3R1 Capacité du territoire à développer des stratégies communes et partagées de valorisation du patrimoine dans une logique de développement local et de tourisme respectueux de l'environnement ».

Sur la base de ces données, et en supposant que les hypothèses causales établies dans la logique de planification du Programme se réalisent, on peut déduire que **l'intervention du POCTEFA 2014-2020 a contribué à améliorer la préservation, la connaissance et la reconnaissance du patrimoine naturel et culturel.**

▪ **Priorité d'investissement 6d – Objectif spécifique 7.**

Les 13 projets approuvés dans cet OS ont répondu au besoin de soutenir la coordination entre les gestionnaires d'espaces naturels afin de contribuer à l'élaboration de stratégies transfrontalières et à l'expérimentation de solutions pour la surveillance et la protection des milieux terrestres et aquatiques, la restauration de la biodiversité, la qualité des sols et de l'eau dans les zones menacées, et la continuité écologique. Des actions de lutte contre la prolifération des espèces invasives et les risques sanitaires dans les zones frontalières ont été également envisagées.

Les projets visant à développer des actions conjointes pour la coordination et la gestion des zones naturelles, ainsi que l'élaboration de stratégies et de plans conjoints pour la protection de la biodiversité, qui représentent ensemble plus de la moitié des projets développés dans le cadre de l'OS7 (9 des 13 projets), se sont démarqués.

Les actions à forte composante de gestion conjointe et d'échange de connaissances pour une meilleure protection des différents écosystèmes présents sur le territoire ont été largement privilégiées : la caractérisation des écosystèmes, les études, le monitoring et le suivi des espèces ou un réseau de laboratoires expérimentaux sont quelques exemples de ce type d'activités soutenues par le POCTEFA.

L'intervention dans la lutte contre les espèces envahissantes et les risques sanitaires liés à l'agriculture et à l'élevage a toutefois été plus limitée, avec une seule opération pouvant être classée dans cette catégorie (projet HAMELIN), bien que d'autres projets aient inclus des actions spécifiques dans ce domaine.

Dans le cadre de l'OS7, il y a eu une nette tendance à la transversalité, dans la même lignée qu'au niveau général du Programme. Plus de la moitié des projets (53,8%) ont impliqué des entités de plus d'une zone de l'espace de coopération et/ou ont été développés sur un territoire qui dépasse celui d'une seule zone du Programme.

La capacité du Programme à soutenir le développement d'outils et de modèles pour le suivi et l'amélioration de la qualité écologique des zones transfrontalières a été plus élevée que prévu. L'indicateur de performance 3P3 « Outils et modèles développés pour le suivi et l'amélioration de la qualité écologique des zones POCTEFA » a atteint un taux d'exécution de 108,0%.

La plupart des projets de l'OS7 ont été orientés vers le développement d'actions conjointes pour la coordination et la gestion des espaces naturels, ainsi que l'élaboration de stratégies conjointes et de plans de protection de la biodiversité, et ont donc développé une activité intense dans le développement de plans, de stratégies d'intervention conjointe, de méthodologies, de solutions technologiques innovantes, etc. pour le suivi de la gestion des espaces et des espèces.

Cependant, l'impact sur l'amélioration de l'état de conservation des habitats sensibles a été un peu plus faible que prévu, avec 90,6 % des habitats cibles atteints (29 sur 32). Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que seule la moitié des projets a contribué à cet indicateur.

La protection d'au moins 14 espèces et de 5 grands milieux naturels a été améliorée. Le fait que certains projets n'aient pas défini d'espèces spécifiques lors de leur phase de conception et n'aient pas rapporté cette information dans les rapports d'exécution rend difficile la prise en compte d'autres espèces possibles dans cette quantification.

Les 5 grands milieux mieux protégés grâce à l'action des projets POCTEFA sont les bois, les zones humides, les rivières et plans d'eau, le milieu marin et les milieux agro-pastoraux de l'espace transfrontalier.

Parmi les espèces couvertes, on trouve des certaines à haute valeur patrimoniale et économique (daurade, bar, mérou, corbine, dorade, homard), ainsi que des espèces traditionnelles et indigènes (sous-espèce originale de pic à dos blanc), des espèces menacées d'extinction (*Borderea chouardii*, *Seseli farrenyi* ou *Delphinium fissum*, entre autres espèces botaniques endémiques des Pyrénées), des espèces protégées (ours et loup) et des espèces à haute importance fonctionnelle qui jouent un rôle dans les Pyrénées, *Seseli farrenyi* ou *Delphinium fissum*, parmi d'autres espèces botaniques endémiques des Pyrénées), des espèces protégées (ours et loup) et des espèces à haute importance fonctionnelle qui jouent un rôle clé dans l'équilibre des écosystèmes (gypaète barbu, vautour fauve, vautour percnoptère, vautour moine et milan royal).

L'analyse des indicateurs de résultat du Programme<sup>28</sup> montre que les effets obtenus dans le domaine de la protection et de l'amélioration des écosystèmes transfrontaliers ont été élevés et supérieurs aux attentes. Les projets de l'OS7 ont contribué à dépasser l'impact attendu par le Programme.

La mise en œuvre d'outils et de modèles de suivi et d'amélioration de la qualité écologique des espaces naturels du territoire transfrontalier a permis de couvrir une superficie de plus de 14 000 m<sup>2</sup>, ce qui signifie que plus de 12 % du territoire POCTEFA est couvert par des stratégies de gestion et de protection de la biodiversité.

Tableau 16. État des indicateurs de la PI 6d, OS7, Axe 3

Indicateur	Type	Unité de mesure	Valeur cible 2023	Valeur cumulée	Remarques
3P3 Outils et modèles développés pour le suivi et l'amélioration de la qualité écologique des zones POCTEFA.	Performance	Nombre	25	27	
3P4 Habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Performance	Nombre	32	29	

<sup>28</sup> Les résultats générés par les projets de cet OS sont liés à l'indicateur de résultat du Programme défini pour la PI 6d : "3R2 Capacité du territoire à se doter de stratégies communes de gestion et de protection de la biodiversité et à les améliorer".

Indicateur	Type	Unité de mesure	Valeur cible 2023	Valeur cumulée	Remarques
3R2 Capacité du territoire à se doter de stratégies communes de gestion et de protection de la biodiversité et à les améliorer.	Résultat	% du territoire couvert	8	12,5*	Calculé en tenant compte des valeurs enregistrées dans SIGEFA, des informations justificatives disponibles fournies par les projets et en éliminant les territoires en double.

\* Valeur provisoire, en cours d'examen pour quantification finale.

Source : SIGEFA (mai 2023).

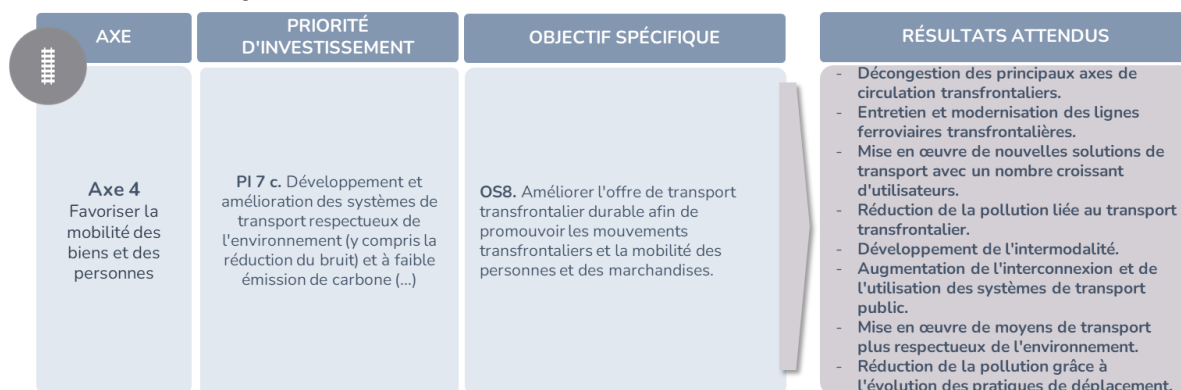
Sur la base de ces données, et en supposant que les hypothèses de causalité énoncées dans la logique de planification du Programme soient respectées, on peut déduire que **l'intervention du POCTEFA 2014-2020 a apporté une contribution moyenne-haute à la préservation de la biodiversité, de la continuité écologique et de la qualité des sols et de l'eau.**

#### AXE 4. Favoriser la mobilité des biens et des personnes

L'Axe 4 du Programme « Promouvoir la mobilité des biens et des personnes » découle de la nécessité d'équilibrer l'offre de transport sur le territoire transfrontalier et de développer l'intermodalité. Il comprend une priorité d'investissement, la PI 7c et un Objectif spécifique.

Le Programme définit les résultats concrets qu'il espère obtenir grâce au soutien apporté aux projets, dans l'espoir de produire une série d'effets liés à la facilitation des déplacements, à la mobilité transfrontalière et à l'accès aux services publics locaux, ainsi qu'à la préservation de la qualité de vie sur le territoire.

Figure 23. Schéma d'intervention de l'Axe 4 du POCTEFA 2014-2020



Source : Élaboration interne sur la base du texte du Programme de coopération et du Plan d'évaluation

Afin de mettre en œuvre la stratégie prévue dans le POCTEFA 2014-2020 dans le domaine de la mobilité, un total de 11 projets a été approuvé dans les trois appels gérés avec un soutien financier global de plus de 22 millions d'euros, mobilisant un budget total de plus de 34 millions d'euros.



▪ **Priorité d'investissement 7c – Objectif Spécifique 8.**

Les 11 projets approuvés dans le cadre de cet OS ont promu des initiatives de coopération transfrontalière visant à développer et à améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement et à faible émission de carbone afin de promouvoir une mobilité locale et régionale durable. Les trois principales typologies d'actions prévues dans le texte du Programme ont été couvertes.

L'intervention a été principalement et clairement orientée vers la promotion du développement d'actions visant à encourager l'utilisation de moyens de transport respectueux de l'environnement et les déplacements durables (8 projets sur 11).

Les actions visant à décongestionner les principaux axes de circulation transfrontaliers et celles visant à développer l'offre de transport transfrontalier ont été abordées dans une moindre mesure en tant que sujet central par les projets soutenus par le POCTEFA dans le cadre de cet OS (seulement par 3 des 11 projets).

Les projets de mobilité durable ont été principalement développés dans les territoires situés à l'ouest et à l'est de la zone transfrontalière, laissant la zone centrale pratiquement à l'écart. Les Pyrénées Atlantiques ont connu une concentration importante de projets.

La majorité des projets a adopté une approche de proximité, ce qui est un trait distinctif de cet OS, par opposition à la nature transversale des projets qui prédomine dans l'ensemble du Programme.

Les réalisations abouties par les projets soutenus dans le domaine de la mobilité durable ont été quelque peu inférieures aux attentes du Programme, comme le montrent les niveaux de réalisation des objectifs fixés pour deux des trois indicateurs de performance liés à cet OS.

Le niveau de réalisation des études sur les transports durables a été inférieur aux prévisions (4 sur les 6 prévues), et le nombre de pistes cyclables mises en œuvre ou améliorées a également été légèrement inférieur à l'objectif défini (92,1 % de mise en œuvre de l'indicateur 4P3 « pistes cyclables mises en œuvre ou améliorées »).

L'objectif fixé pour le développement de services de transport transfrontaliers nouveaux ou améliorés a été dépassé (116,7 % d'exécution de l'indicateur 4P1 « Offre de services de transport transfrontaliers nouveaux ou améliorés respectueux de l'environnement »).

Les améliorations apportées à l'offre de services de transport grâce au développement des projets se sont concentrées sur la création de conditions susceptibles de rendre plus attrayante pour la population l'utilisation de transports plus durables, en offrant et en promouvant des outils et des services qui favorisent l'utilisation d'alternatives au véhicule privé. Cependant, il s'agit d'actions à petite échelle, avec une couverture géographique limitée et un impact discret sur le changement de comportement et les habitudes de déplacement des citoyens.

La plupart des alternatives à l'utilisation de la voiture particulière promues par les projets analysés consomment moins d'énergie et sont moins polluantes, bien qu'elles se concentrent sur le transport à caractère plus récréatif lié au tourisme et qu'elles soient moins orientées vers les déplacements quotidiens, de sorte que leur impact dans ce sens a également été limité.

L'analyse des indicateurs de résultat du Programme<sup>29</sup> montre que les effets obtenus dans le domaine de la mobilité durable ont clairement dépassé les résultats escomptés par le Programme en termes d'utilisation de services de transport transfrontaliers améliorés et d'amélioration des connexions transfrontalières.

En ce qui concerne l'indicateur relatif à l'utilisation des services de transport (4R1 « Utilisateurs des services de transport transfrontaliers »), il convient de noter que seul le nombre de personnes utilisant les services de transport public transfrontaliers rapporté par les projets E-MOBASK et TRANSFERMUGA-RREKIN (les deux seuls à avoir rapporté des données sur cet indicateur) a été pris en compte pour son calcul. L'impact a donc été très localisé et n'a pas atteint l'ensemble de la zone POCTEFA ou les territoires présentant des déficiences plus importantes dans le domaine de la mobilité transfrontalière.

Il convient également de noter que les statistiques officielles ne collectent pas ce type d'informations, ce qui constitue une limite pour l'analyse, qui ne peut être effectuée que sur la base des mesures fournies par les porteurs de projets.

L'amélioration des connexions transfrontalières a également dépassé les attentes du Programme, avec un total de 8 sur les 5 prévues.

Les informations fournies par l'indicateur 4R2 « Nombre de liaisons transfrontalières de transport durable améliorées et étendues » montrent que la contribution du Programme à l'amélioration de l'offre publique de transport durable par la mise en œuvre de nouvelles solutions de déplacement a dépassé l'objectif programmé.

Tableau 17. État des indicateurs de la PI 7c, OS 8, Axe 4

Indicateur	Type	Unité de mesure	Valeur cible 2023	Valeur cumulée	Remarques
4P1 Offre de services de transport transfrontaliers nouveaux ou améliorés, respectueux de l'environnement	Productivité	Nombre	6	7	
4P2 Études sur le transport durable pour la mise en œuvre des investissements pendant la période de programmation	Productivité	Nombre	6	4	
4P3 Itinéraires cyclables réalisés ou améliorés	Productivité	Kilomètres	153	140,9	
4R1 Utilisateurs de services de transport transfrontalier	Résultat	Nombre de voyageurs	4.890	5.381*	

<sup>29</sup> Les résultats générés par les projets de cet OS sont liés à l'indicateur de résultat du Programme défini pour la PI 7c : « 4R1 Utilisateurs de services de transport transfrontaliers ».

Indicateur	Type	Unité de mesure	Valeur cible 2023	Valeur cumulée	Remarques
4R2 Nombre de liaisons transfrontalières de transport durable améliorées et étendues	Résultat	Nombre de liens	5	8*	Comprend les liaisons transfrontalières, par route, chemin de fer ou piste cyclable qui ont été validées par le SC.

\* Valeur provisoire, en cours d'examen pour quantification finale.

Source : SIGEFA (mai 2023).

Sur la base de ces données, et en supposant le respect des hypothèses causales établies dans la logique de planification du Programme, on peut déduire que **l'intervention du POCTEFA 2014-2020 a contribué de façon moyenne à l'obtention des résultats attendus en termes de décongestion des principaux axes de circulation, d'amélioration des lignes ferroviaires, de réduction de la pollution ou de développement de l'intermodalité et de l'interconnexion des systèmes de transport public.**

La contribution du Programme au développement d'infrastructures facilitant les déplacements sur le territoire par des moyens alternatifs au véhicule privé (notamment le vélo) et au développement d'offres alternatives au véhicule privé et à la promotion de l'utilisation de moyens de transport durables et/ou moins polluants doit être soulignée.

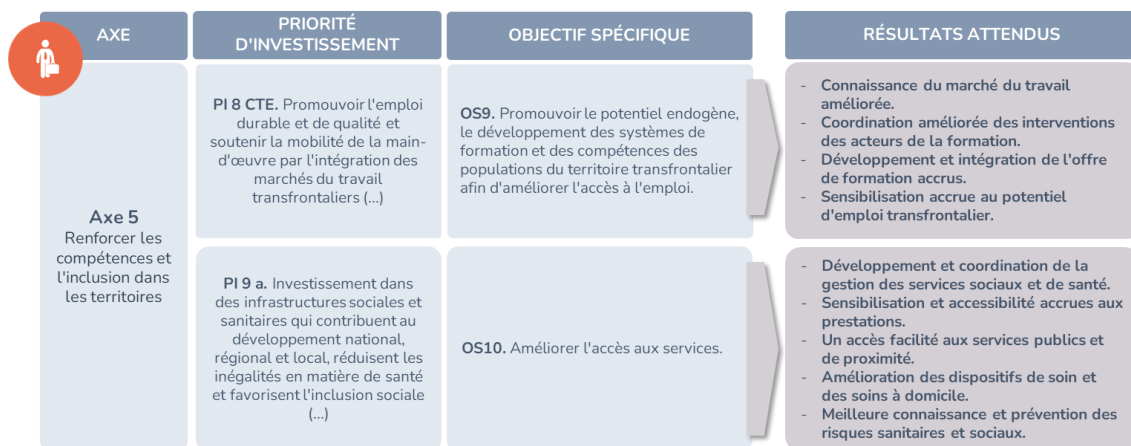
L'impact des projets sur l'amélioration de la fluidité du trafic sur les principaux axes transfrontaliers ou sur la réduction du transport routier de marchandises a cependant été mineur. La contribution du Programme à la couverture des déficits dans l'offre de services de transport durable, notamment dans les zones où les besoins sont les plus importants, est également modeste.

## AXE 5. Renforcer les compétences et l'inclusion dans les territoires

L'Axe 5 du Programme « Renforcer les compétences et l'inclusion dans les territoires » découle de la nécessité de structurer une offre territoriale globale de services en faveur de l'emploi, de l'attractivité et du développement des territoires transfrontaliers, regroupant les enjeux de l'emploi et de la formation professionnelle, et ceux liés au développement des services à la population. Il comprend deux Priorités d'Investissement, PI 8CTE et PI 9a et deux Objectifs spécifiques.

Le Programme définit les résultats concrets qu'il espère obtenir par le biais du soutien aux projets, en espérant la réalisation d'un ensemble d'effets liés au renforcement des compétences, à la création d'emplois, à la réduction du nombre de personnes exposées au risque d'exclusion sociale et à la fixation de la population sur le territoire grâce à l'amélioration des conditions de vie.

Figure 24. Schéma d'intervention de l'axe 5 du POCTEFA 2014-2020



Source : Élaboration interne sur la base du texte du Programme de coopération et du Plan d'évaluation

### ■ Priorité d'investissement 8CTE – Objectif Spécifique 9.

Afin de mettre en œuvre la stratégie prévue dans le POCTEFA 2014-2020 dans le domaine de l'emploi et de la formation, un total de 23 projets a été approuvé dans les trois appels lancés, avec un soutien financier global de près de 14 millions d'euros, mobilisant un budget total de plus de 21 millions d'euros.

Les projets soutenus par le Programme dans cet OS ont visé à promouvoir et à développer les compétences, les systèmes de formation et l'accès à l'emploi (OS 9).

Plus précisément, grâce aux 23 projets soutenus dans le cadre de l'OS9, les initiatives de coopération transfrontalière visant à promouvoir le potentiel endogène, le développement des systèmes de formation et les compétences des personnes habitant le territoire transfrontalier afin d'améliorer l'accès à l'emploi ont été encouragées, matérialisées par le développement des trois principaux types d'actions prévus dans le texte du Programme.

La plupart des projets analysés ont présenté une approche qui intègre plus d'un des trois principaux types d'actions définis dans le Programme. Cependant, en termes de type d'action principal développé par chaque projet, l'intervention soutenue par le POCTEFA a été principalement et clairement orientée vers la promotion de la coopération dans le domaine de la formation (16 projets sur 23).

L'amélioration de la connaissance réciproque du marché du travail a été abordée dans une moindre mesure par les projets soutenus par le POCTEFA dans le cadre de cet objectif stratégique (seulement par 2 projets sur 23, bien que davantage de projets incluent des actions spécifiques dans ce domaine).

La majorité des projets a adopté une approche transversale, plus de la moitié d'entre eux couvrant un territoire composé de zones pas nécessairement proches les unes des autres (65,2% des projets approuvés), suivant la tendance du Programme dans son ensemble.

L'intervention dans ce domaine thématique a été plus intense dans la zone ouest de l'espace de coopération que dans le reste des zones, si l'on considère le nombre de projets développés, qui ont représenté les trois quarts des projets de proximité de l'OS 9 (6 des 8 projets).

La contribution du Programme à l'amélioration de la capacité des acteurs clés à se mobiliser et à travailler ensemble pour échanger des expériences sur l'emploi et les possibilités de recrutement a été plus importante que prévu. Ainsi, un total de 19 partenariats transfrontaliers visant à améliorer l'emploi ont été établis (3 de plus que prévu dans la programmation).

Tous les dispositifs communs d'éducation et de formation ont été mis en œuvre pour soutenir l'emploi des jeunes, les possibilités d'éducation et l'apprentissage, avec une exécution de 100 % pour l'indicateur 5P2 qui rend compte de l'amélioration de la coopération dans le domaine de la formation.

Sur la base de ces données, et en supposant la conformité avec les hypothèses de causalité établies dans la logique de planification du Programme, on peut déduire que **l'intervention du POCTEFA 2014-2020 a fortement contribué à l'obtention des résultats attendus en termes d'amélioration de la connaissance du marché du travail et du potentiel d'emploi transfrontalier, ainsi que d'amélioration de la coordination des agents de formation et de développement de l'offre de formation intégrée.**

Le Programme a été efficace compte tenu de sa contribution à la consolidation des relations et des échanges de coopération entre les entités des deux côtés de la frontière. Le développement et le renforcement des réseaux entre les entités et les professionnels de la formation et de l'emploi est l'une des principales réalisations du POCTEFA 2014-2020 dans le cadre de l'OS 9.

L'analyse des indicateurs de performance du Programme<sup>30</sup> montre cependant que l'impact dans le domaine de la formation a été nettement inférieur aux attentes, compte tenu du fait que les projets de l'OS9 n'ont pas réussi à obtenir l'effet escompté par le Programme en du nombre de personnes avec une formation améliorée.

---

<sup>30</sup> Les résultats générés par les projets de cet OS sont liés à l'indicateur de résultat du Programme défini pour la PI 8CTE : « 5R1 Capacité à mobiliser des personnes en formation de caractère transfrontalier ».

Tableau 18. État des indicateurs PI 8CTE, OS 9, axe 5

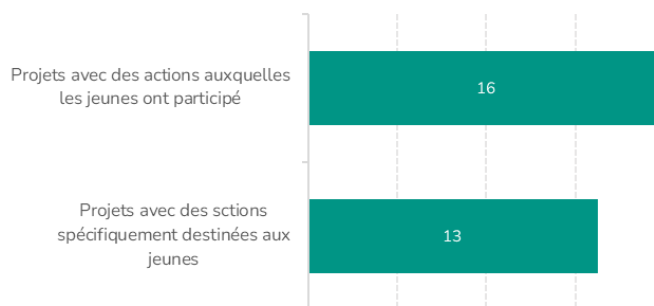
Indicateur	Type	Unité de mesure	Valeur cible 2023	Valeur cumulée	Remarques
5P1 Partenariats transfrontaliers pour améliorer l'accès à l'emploi	Performance	Nombre	16	29	
5P2 Dispositions conjointes en matière d'éducation et de formation pour soutenir l'emploi des jeunes, les opportunités d'éducation et l'enseignement	Performance	Nombre	26	26	
5R1 Capacité à mobiliser des personnes en formation de caractère transfrontalier	Résultat	Nombre de personnes	18.935	8.949*	Valeur enregistrée dans SIGEFA

\* Valeur provisoire, en cours d'examen pour quantification finale.

Source : SIGEFA (mai 2023)

Malgré cela, il convient de noter que les projets soutenus dans le cadre de cet OS sont ceux qui ont le plus contribué à la formation et à l'acquisition de compétences par la population jeune du territoire, principalement grâce à l'organisation d'actions de formation spécifiquement destinées aux jeunes (65,0% des projets) ou auxquelles les jeunes ont participé (80,0% des projets).

Figure 25. Projets POCTEFA ayant contribué à l'amélioration des compétences des jeunes (nombre de projets), PI 8CTE, OS9



Source : Enquêtes auprès des chefs de file (juillet 2023 ; n=20).

Ces projets ont été déterminants ou assez pertinents pour améliorer la qualification des jeunes, comme l'expriment les chefs de file (80,0 % se manifestent en ce sens).

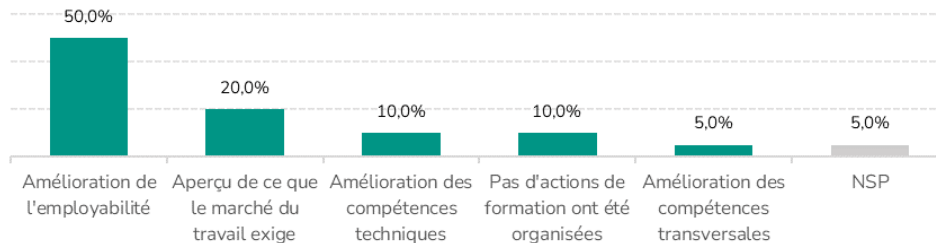
Les participants aux actions de formation ont amélioré leurs compétences techniques et leurs compétences transversales, dans ce dernier cas grâce aux actions de mobilité internationale et aux échanges organisés.

La principale contribution est qu'ils ont permis de répondre à des besoins de formation très spécifiques du territoire, en répondant de manière pertinente aux besoins territoriaux.

Il est également à noter que l'approche de certaines activités a permis aux jeunes participants d'entrer en contact avec des agents territoriaux et des entreprises, les rapprochant ainsi du monde du travail et améliorant leur connaissance de celui-ci.

Le principal avantage que ces projets ont apporté aux jeunes participants a été d'améliorer leur employabilité, comme l'ont déclaré la moitié des chefs de file. Dans une moindre mesure, on considère qu'ils les ont aidés à connaître les exigences du marché du travail (20,0 %).

Figure 26. Principal avantage de la formation des jeunes dans le cadre des projets POCTEFA



Source : Enquêtes auprès des chefs de file (juillet 2023 ; n=20).

En ce qui concerne la création d'emplois, la contribution des projets POCTEFA de cet OS est évaluée positivement, sur la base de l'hypothèse selon laquelle les actions qui améliorent l'intégration du marché du travail ont un impact indirect sur l'évolution croissante de l'emploi dans la région.

Toutefois, il convient de noter qu'il n'est pas considéré comme décisif et qu'il n'existe aucune preuve permettant d'établir un lien entre les améliorations du niveau d'emploi et l'intervention du POCTEFA dans le strict domaine de la formation et de l'emploi.

Conformément à la logique d'intervention du Programme, on s'attend à ce que les actions développées dans le cadre de l'OS9 aboutissent à la création d'emplois parmi les personnes ciblées par l'intervention. Ce résultat attendu est cependant difficile à mesurer en termes quantitatifs étant donné que des informations complètes et fiables ne sont pas disponibles pour tous les projets.

D'un point de vue qualitatif, l'évaluation thématique E8 « Emploi – Formation » a montré que la contribution des projets de l'OS 9 à l'augmentation directe du nombre de personnes employées de l'autre côté de la frontière était modeste.

Bien que la mesure quantitative soit complexe, il est clair qu'il existe une dynamique de création d'emplois autour du développement de tous les projets soutenus par le Programme, et pas seulement de ceux inclus dans cet OS.



Une part importante des projets POCTEFA 2014-2020 a eu un impact sur la création d'emplois, soit directement par le recrutement de personnes pour les équipes de gestion et de mise en œuvre des projets, soit indirectement par le recrutement de prestataires de services externes qui ont incorporé du personnel pour fournir le service externalisé.

#### ■ **Priorité d'investissement 9 a – Objectif Spécifique 10.**

Les 15 projets soutenus dans le cadre de cet OS ont permis de promouvoir l'investissement dans les infrastructures sociales et sanitaires afin de réduire les inégalités en matière de santé, ainsi que le développement d'initiatives visant à promouvoir l'inclusion sociale par l'accès aux services sociaux, culturels et récréatifs et la transition des services

institutionnels vers les services locaux, grâce au développement des deux principaux types d'actions définis dans le texte du Programme.

L'intervention soutenue par le POCTEFA dans le cadre de cet OS a été fondamentalement et clairement orientée vers le renforcement de l'inclusion sociale et l'amélioration de l'accès aux services de proximité (13 projets sur 15).

La mise en œuvre d'infrastructures sociales et sanitaires, y compris l'élaboration de plans de gestion partagés, a été abordée dans une moindre mesure par les projets soutenus par le POCTEFA dans le cadre de cet OS (seulement 2 projets sur 15).

Plus spécifiquement, l'intervention a permis de générer des dynamiques de collaboration et de fourniture de services en coopération à travers des actions axées sur l'amélioration des services aux populations vulnérables dans les domaines de la santé, de la culture et des loisirs.

Il y a un certain équilibre entre les projets qui adoptent une approche de proximité (8 sur 15) et ceux qui couvrent un territoire composé de zones qui ne sont pas nécessairement proches les unes des autres (7 sur 15 approuvés).

L'intervention de proximité dans ce domaine thématique a été plus intense dans la zone ouest de l'espace de coopération que dans les autres zones, si l'on considère le nombre de projets qui y ont été développés et qui représentent les trois quarts des projets de proximité dans l'OS 10.

Le nombre d'actions d'information, de sensibilisation et de diffusion des services sociaux, récréatifs et culturels du territoire transfrontalier (séminaires, réunions, conférences, sites Internet, documentation informative, etc.) a été un peu plus faible que prévu (90,9 % de l'exécution de l'indicateur 5P3 « Actions de diffusion, de promotion, d'information et de sensibilisation pour renforcer les services sociaux, culturels et récréatifs »).

Cependant, les services qui ont été améliorés grâce au soutien du Programme ont atteint une couverture de population plus élevée que prévu, touchant plus de 821 000 personnes sur l'ensemble du territoire transfrontalier (120,4 % de réalisation de l'objectif fixé pour l'indicateur 5P4 « Population éligible couverte par des services améliorés »).

Sur la base de ces données, et en supposant que les résultats attendus se produiront si l'intervention se déroule comme prévu, on peut déduire que **l'intervention du Programme a apporté une contribution moyenne au développement des services sociaux et de santé et à l'amélioration de leur connaissance de la part de la population cible. La contribution a été un peu plus importante en termes de développement et de maintien de services communs ou de services de proximité qui en facilitent l'accès à la population dans un environnement transfrontalier.**

L'analyse des indicateurs de résultat du Programme<sup>31</sup> montre que les effets dans le domaine de l'accès aux services ont été modérés.

---

<sup>31</sup> Les résultats générés par les projets de cet OS sont liés aux deux indicateurs de résultats du Programme définis pour la PI 9a : « 5R2 Création de services sanitaires et sociaux résultant d'échanges transfrontaliers » et « 5R3 Méthodologies de travail communes établies entre les agents sociaux, culturels et récréatifs de différentes zones de l'espace transfrontalier favorisant l'inclusion sociale ».



D'une part, les projets OS10 ont eu l'impact escompté en termes de mise en œuvre de services sociaux et de santé améliorés. Cependant, l'effet sur l'amélioration des méthodologies de travail communes pour l'inclusion sociale a été moins important que prévu, même si les projets ont généré de nombreuses solutions innovantes, des expériences pilotes, du matériel de formation, des guides, des outils pédagogiques et des méthodologies, ainsi que des modèles de soins dans le cadre d'une approche de collaboration transfrontalière.

Les projets soutenus dans le cadre de cet OS ont permis de consolider les relations et les échanges de coopération qui ont abouti à des améliorations ayant un impact particulier sur la communauté des professionnels fournissant des services sociaux, d'aide sociale et/ou culturels.

La coopération établie dans le cadre des projets a, dans une large mesure, permis de renforcer les relations et les structures de collaboration afin d'améliorer le développement et la fourniture de services à la population en général et aux groupes vulnérables en particulier, mais il reste encore du chemin à parcourir pour atteindre le degré de maturité et d'intégration nécessaire pour consolider les mécanismes de gestion conjointe des services et des infrastructures sanitaires, culturelles ou sociales.

Les différences juridiques et administratives entre les systèmes de part et d'autre de la frontière rendent difficile l'adaptation et la mise en œuvre de solutions communes et constituent l'un des principaux obstacles à l'amélioration de l'accès aux services et de l'inclusion sociale transfrontalière. Les facteurs limitatifs les plus importants sont les déficits d'accès numérique (en particulier parmi les professionnels du secteur social et des soins de santé) et le développement numérique limité (en particulier dans les zones rurales).

Tableau 19. État des indicateurs de la PI 9a, OS 10, Axe 5

Indicateur	Type	Unité de mesure	Valeur cible 2023	Valeur cumulée	Remarques
5P3 Actions de diffusion, de promotion, d'information et de sensibilisation qui valorisent les services sociaux, culturels et récréatifs.	Performance	Nombre	165	150	
5P4 Population éligible couverte par des services améliorés	Performance	Nombre	682.760	821.920	
5R2 Création de services sanitaires et sociaux résultant des échanges transfrontaliers	Résultat	Nombre de services	23	23	
5R3 Méthodologies de travail conjoint entre les acteurs sociaux, culturels et récréatifs des différentes zones de l'espace transfrontalier qui favorisent l'inclusion sociale.	Résultat	Nombre de méthodologies	66	46	

\* Valeur provisoire, en cours d'examen pour quantification finale.

Source : SIGEFA (mai 2023) .

Conformément à la logique d'intervention du Programme, les projets soutenus dans le cadre de cet OS devraient contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en rendant les services sociaux et de santé plus accessibles à la population sur l'ensemble du territoire.

A cet égard, il convient de noter que les projets de l'OS 10 ont eu peu d'impact sur la réduction du nombre de déplacements pour accéder aux services (santé, culturel, éducatif, social, etc.), ce qui est cohérent avec le type d'actions menées.

Les projets qui ont contribué plus directement à cet aspect sont ceux qui ont mis en place des services à distance, comme, par exemple, des initiatives dans le domaine de la santé (services de télémedecine pour les personnes handicapées mentales dans le projet PYRHEQUAL), ou des services qui ont été rapprochés de la population en évitant les déplacements (EGAL-URG grâce à un centre de vaccination mobile, EKIN grâce à sa plateforme numérique de collaboration ou les services pédiatriques de proximité fournis par le projet PPC).

Plus précisément, 76,9 % des projets ont développé un service ou un outil numérique, dont le principal avantage a été de faciliter l'accès à des services sanitaires, culturels ou sociaux pour des groupes de population qui n'étaient pas couverts auparavant (bien qu'ils soient confrontés aux difficultés mentionnées précédemment concernant l'accès limité et le développement numérique des professionnels, des utilisateurs et des zones rurales) :

#### EXEMPLES D'OUTILS NUMÉRIQUES

- Descriptions audio des œuvres de musées téléchargeables sur smartphone.
- Plate-forme sociale trilingue.
- Vidéos.
- Espaces sur Internet consacrés à l'activité physique et à la santé.
- Plateformes ludiques pour l'optimisation des soins thérapeutiques aux personnes âgées.
- Outil de gestion du service de transport à la demande.

Il convient de noter que les projets de mobilité durable soutenus au titre de la PI 7c, OS 8 peuvent contribuer directement à la réalisation des effets escomptés avec le développement de projets sur l'accès aux services. L'accès à des transports publics fiables peut être un catalyseur pour l'utilisation accrue des services publics transfrontaliers, de sorte que la relation entre les deux thèmes est très étroite.

Comme indiqué précédemment dans ce rapport, il existe quelques exemples de projets qui ont contribué à générer cet effet, et plus de la moitié des chefs de file de l'OS 8 (57,1 %) considèrent que leur projet a eu une certaine pertinence pour faciliter l'accès de la population aux services publics (santé, loisirs, culture, éducation...) par le biais de solutions de mobilité durable.

Compte tenu de ce qui précède et de manière générale, l'équipe d'évaluation estime que l'intervention du Programme a fortement contribué à l'obtention des résultats et impacts escomptés dans les domaines de la coopération en matière de RDI (Axe 1), de l'adaptation au changement climatique et de la prévention et de la gestion des risques naturels (Axe 2), ainsi que de la connaissance du marché du travail et du potentiel d'emploi transfrontalier (Axe 5).

L'impact a été moyen-élevé dans le domaine de la préservation de la biodiversité (Axe 3), et la réalisation des effets escomptés a été plus modeste dans le domaine de la mobilité transfrontalière (Axe 4) et du développement des services sociaux et de santé transfrontaliers (Axe 5).

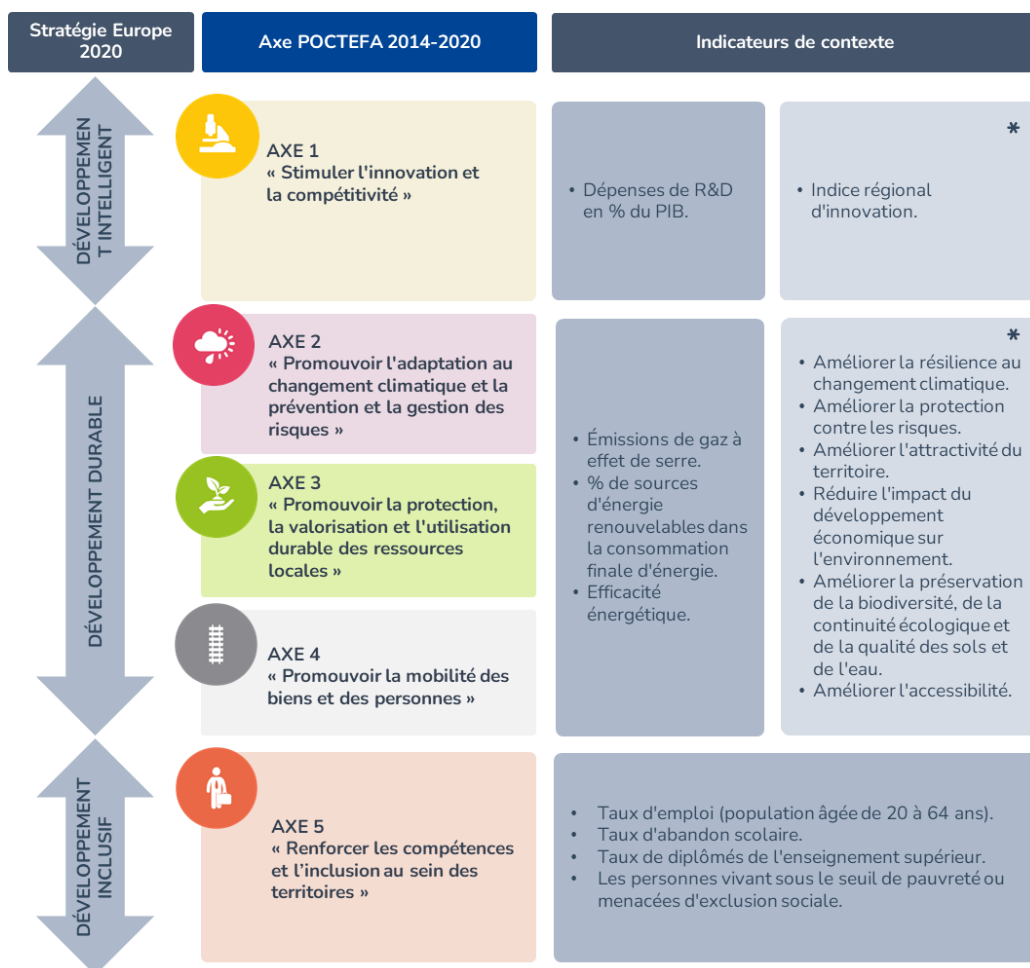
## 4.2. Contribution au développement intégral de la zone transfrontalière

L'analyse de la contribution au développement intégré du territoire transfrontalier est principalement basée sur l'examen des indicateurs de résultats du Programme et d'une sélection d'indicateurs de contexte, qui donne un aperçu de l'évolution du territoire POCTEFA dans les trois dimensions abordées par la stratégie Europe 2020 : la croissance intelligente, la croissance durable et la croissance inclusive.

Pour compléter cette analyse, les avis des chefs de file des projets soutenus au cours de la période 2014-2020, recueillis par le biais d'une enquête, ont été pris en considération, ainsi que les conclusions tirées de l'évaluation des résultats par domaines thématiques réalisée à la section 5.1.

Le diagramme ci-dessous montre la relation entre les objectifs de la Stratégie Europe 2020 (qui sont pris comme référence pour évaluer la contribution du Programme au développement intégré du territoire) et les axes du POCTEFA 2014-2020, en incluant également les indicateurs de contexte utilisés pour l'analyse.

Figure 27. Modèle d'évaluation de l'impact du POCTEFA 2014-2020 sur le développement intégral du territoire



\* Indicateurs non inclus dans la stratégie Europe 2020, ajoutés pour couvrir tous les domaines thématiques du Programme.












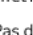


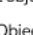



Source : élaboration interne.

## Croissance intelligente

Bien qu'ayant atteint les résultats escomptés par le Programme, tant en termes de renforcement de la collaboration entre le tissu entrepreneurial et l'écosystème de l'innovation que de la promotion de l'internationalisation des entreprises, le territoire dans son ensemble n'atteint pas l'objectif fixé pour l'ensemble de l'Union européenne en termes d'effort de R&D.

L'évaluation de l'impact du Programme sur la **croissance intelligente** du territoire POCTEFA est modérée, compte tenu de sa contribution à la réalisation des objectifs fixés dans la stratégie Europe 2020.

Tableau 20. Contribution des Objectifs spécifiques du Programme à la croissance intelligente du territoire

CROISSANCE INTELLIGENTE 						
Objectifs spécifiques POCTEFA 2014-2020			Objectifs principaux Stratégie Europe 2020			
Résultats des OS	Évaluation des résultats	Évaluation effet sur l'objectif	Indicateur contexte	Valeur 2023	Objectif	Atteinte de l'objectif
1R1 Accords conclus entre des entreprises et des centres de recherche qui ont conduit au développement de produits commercialisables			Dépenses de R&D sur le PIB (%)	1,83%	3%	
1R2 Entreprises bénéficiant des outils innovants développés			Indice régional d'innovation (RIS)	-	-	-
1R4 Accords commerciaux pour les entreprises résultant d'activités d'internationalisation						
 Résultat positif de l'objectif spécifique  Résultat discret de l'objectif spécifique	 Effet positif sur l'objectif  Effet moyen sur l'objectif  Pas d'effet sur l'objectif	 L'objectif est atteint  L'objectif s'est presque atteint  Objectif non atteint				
 Contribution positive à l'atteinte de l'objectif			 Contribution modérée à l'atteinte de l'objectif			

Source : élaboration interne.

Afin de réaliser cette analyse, l'évolution des indicateurs de contexte du territoire POCTEFA directement liés aux principaux objectifs de la stratégie Europe 2020 dans la dimension de la croissance intelligente a été examinée : les dépenses de R&D et l'indice d'innovation régionale.

L'indicateur des dépenses de R&D montre l'effort consenti par les agents publics et privés pour allouer des ressources à l'innovation et au développement afin d'améliorer la compétitivité des entreprises et de l'économie en général, dans le but de générer de la richesse.

Ces dernières années, l'investissement en R&D de tous les agents de l'écosystème productif de la zone de coopération s'est intensifié en général, de sorte que dans l'ensemble du territoire POCTEFA,<sup>32</sup> , les dépenses pour ces activités ont augmenté de 7,9 % entre 2016

<sup>32</sup> Aucune donnée n'est disponible pour Andorre.

et 2020, une augmentation légèrement inférieure à la moyenne de l'UE (8,5 % au cours de la même période).

Seules La Rioja et l'Occitanie ont connu une légère baisse des investissements en R&D au cours des cinq dernières années. La Navarre et la Catalogne se distinguent par une croissance supérieure à 16 %.

Tableau 21. Évolution des dépenses de R&D dans l'espace POCTEFA (% du PIB), 2016-2020

Territoire	% du PIB		Variation 2016-2020 (%)
	2016	2020	
Aragon	0,91	0,96	5,5% ▲
Catalogne	1,46	1,70	16,4% ▲
Navarre	1,65	1,93	17,0% ▲
La Rioja	0,84	0,79	- 6,0% ▼
Pays Basque	1,94	2,20	13,4% ▲
Nouvelle-Aquitaine	1,37*	1,54	12,4% ▲
Occitanie	3,70	3,69	- 0,3% ▼
<b>Espace POCTEFA</b>	<b>1,70</b>	<b>1,83</b>	<b>7,9% ▲</b>

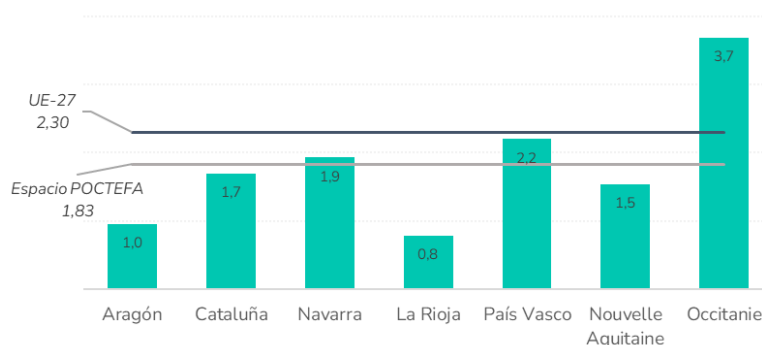
\* Données de 2017.

Source : Eurostat et INSEE – Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche

Cependant, l'effort d'investissement réalisé par la zone de coopération en matière de recherche et développement reste légèrement inférieur à la moyenne de l'UE, avec des dépenses de R&D de 1,83 % du PIB (contre 2,30 % dans l'UE).

Des divergences subsistent également entre les régions de l'espace de coopération, avec notamment l'effort d'investissement en R&D de l'Occitanie, très supérieur à celui des autres territoires.

Figure 28. Effort d'investissement en R&D dans le territoire POCTEFA (% du PIB), 2020



Source : Eurostat et INSEE

Cette réalité place l'espace de coopération loin de l'objectif fixé par la Stratégie Europe 2020, qui fixe un objectif de 3% de dépenses de R&D d'ici 2020. En effet, selon les dernières données disponibles, seule la région Occitanie dépasse cet objectif.

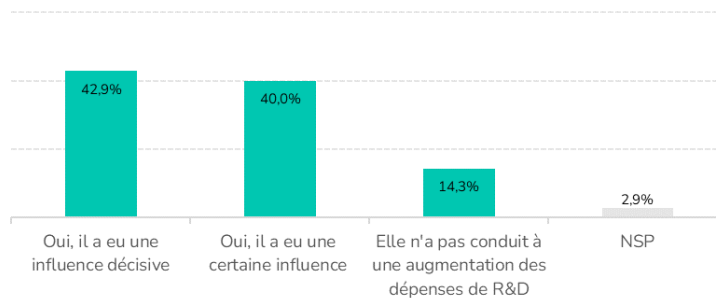
Au niveau des projets, et selon la perception des chefs de file, on peut affirmer que la contribution du Programme à l'augmentation des dépenses publiques ou privées de R&D sur le territoire a été positive. 43,5% des chefs de file considèrent que leurs projets ont contribué un peu à l'augmentation des dépenses publiques ou privées de R&D, et 15,6% considèrent que leur contribution a été décisive à cet égard. Ceci est cohérent avec le

volume plus important de projets qui ont été financés dans le domaine de l'innovation et de la compétitivité des entreprises.

Les projets plus spécifiquement axés sur le renforcement de la coopération en R&D&I (Axe 1, OS1) ont davantage contribué à cette dimension de la croissance intelligente. 22,2% considèrent que leur projet a été décisif pour générer des changements dans l'intensité des dépenses de R&D publiques ou privées.

L'impact du Programme sur l'augmentation des investissements publics et privés en R&D a été clairement positif si l'on considère les entités bénéficiaires de ces projets. L'impact a été particulièrement notable dans l'OS 1, où 82,9% des chefs de file considèrent que la participation au projet a permis à leur entité et aux entités partenaires d'augmenter leurs dépenses en R&D.

Figure 29. Augmentation des dépenses de R&D dans les entités bénéficiaires (OS1)

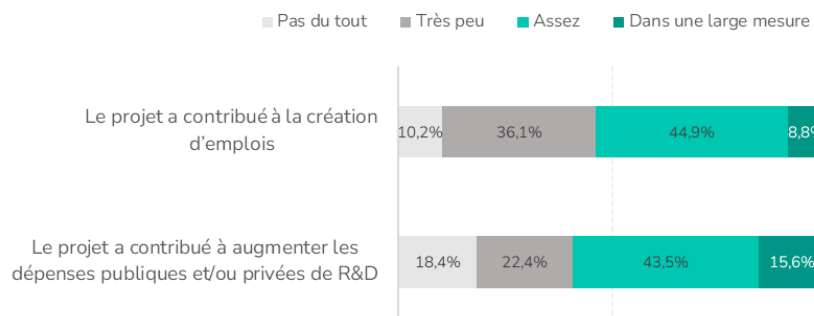


Source : enquêtes auprès des chefs de file (juillet 2023 ; n=35).

L'augmentation des investissements en R&D générée dans le cadre des projets contribue positivement à la compétitivité des entreprises du territoire, ce qui se traduit par une amélioration du territoire.

Un peu plus d'un tiers des chefs de file (36,7%) considèrent que leur projet a eu une contribution positive à la croissance intelligente, en particulier ceux liés à des projets visant à stimuler l'innovation et la compétitivité (53,7% considèrent que leur projet y contribue dans une large mesure), ce qui est tout à fait conforme à la logique d'intervention du Programme.

Figure 30. Contribution perçue à la croissance intelligente



Source : enquêtes auprès des chefs de file (juillet 2023 ; n=147).

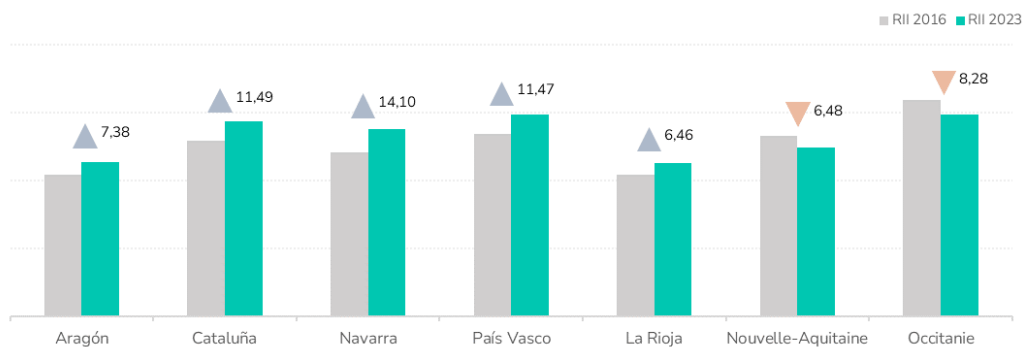
Le niveau d'innovation dans l'espace de coopération<sup>33</sup> a quant à lui connu une évolution relativement positive en termes généraux au cours des six dernières années.

La référence utilisée pour analyser la situation du territoire POCTEFA par rapport à l'innovation est le tableau régional d'indicateurs de l'innovation de la Commission Européenne (Regional Innovation Scoreboard 2023 – RIS 2023), qui présente une évaluation comparative des performances en matière d'innovation de 239 régions sur la base d'une méthodologie fondée sur l'estimation d'un indicateur composite qui s'appuie sur 27 indicateurs structurés en quatre catégories différentes.

Ce tableau de bord permet également de classer les régions européennes en quatre catégories en fonction de leur position en matière d'innovation : Leaders de l'innovation, Innovateurs forts, Innovateurs modérés et Innovateurs émergents.

Les dernières données publiées révèlent une amélioration du niveau d'innovation par rapport à 2016 dans les territoires espagnols de l'espace POCTEFA, mais montrent un léger déclin dans les régions françaises de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie.

Figure 311. Évolution de l'indice régional d'innovation dans le territoire POCTEFA, 2016-2023



Source : Regional Innovation Scoreboard 2023.

Toutes les zones maintiennent leur classification en tant que innovateurs « forts » et « modérés », de sorte que la position du territoire reste stable au cours des six dernières années. Le profil de l'espace de coopération a donc été consolidé avec une position moyenne-forte en termes d'innovation, soulignant l'absence de régions émergentes et de régions leaders en matière d'innovation.

<sup>33</sup> Les données sont considérées au niveau NUTS 2, car il s'agit de la désagrégation maximale possible, et uniquement pour les régions de l'UE de la zone de coopération. Aucune valeur d'indice d'innovation régionale n'est disponible pour l'ensemble du territoire POCTEFA.

Figure 32. Profil d'innovation de l'espace POCTEFA (territoires de l'UE, NUTS2)



Source : Regional Innovation Scoreboard 2023.

Le territoire POCTEFA comprend des régions qui se distinguent en termes d'innovation dans leurs contextes nationaux respectifs.

Trois des cinq régions espagnoles qui font partie du Programme (le Pays Basque, la Catalogne et la Navarre) figurent parmi les quatre régions les plus innovantes du pays.

Deux des régions de l'espace de coopération (Pays Basque et Occitanie) ont l'indice régional d'innovation le plus élevé d'Espagne et de France respectivement (109,8 et 109,9).

Le Pays Basque a également été décrit par la Commission européenne dans son rapport RIS 2023 comme un « bastion d'excellence » dans un pays modérément innovant comme l'Espagne, poursuivant ainsi sa tendance à la hausse de ces dernières années.

La Navarre, pour sa part, est la région espagnole qui a le plus renforcé son indice d'innovation par rapport à la mesure précédente du RIS, avec une augmentation de 14,1 points.

Les régions espagnoles de l'espace POCTEFA sont parmi les plus performantes du pays en termes d'innovation par rapport au dernier indice publié.

Toutes ces données mettent en évidence l'existence d'un contexte favorable à l'innovation, qui a facilité le développement de projets dans ce domaine et l'impact positif sur la dimension de croissance intelligente.

### Croissance durable

L'évaluation de l'impact du POCTEFA 2014-2020 sur la **croissance durable** du territoire transfrontalier est positive, principalement en raison de la réalisation des objectifs fixés par le Programme qui sont liés à cette dimension du développement intégral.

Les résultats espérés par le Programme ont été atteints de manière générale dans les trois axes directement liés à la croissance durable du territoire, comme le montre l'analyse des indicateurs de résultats à la section 5.1.

Les indicateurs de contexte montrent des progrès dans l'espace de coopération conformes aux niveaux fixés comme objectif pour l'ensemble de l'Union européenne (à l'exception de l'efficacité énergétique), bien que l'impact du Programme dans ces domaines ait été plus faible étant donné que l'intervention n'a pas été axée sur ces domaines.



Tableau 22. Contribution des objectifs spécifiques du Programme à la croissance durable du territoire

CROISSANCE DURABLE						
Objectifs spécifiques POCTEFA 2014-2020			Objectifs principaux Stratégie Europe 2020			
Résultats des OS	Évaluation des résultats	Résultats des OS	Évaluation des résultats	Résultats des OS	Évaluation des résultats	Résultats des OS
2R1 Évolution du territoire couvert par les stratégies transfrontalières d'adaptation au changement climatique	↑	↑	Émissions de gaz à effet de serre	-18,6%	-20%	↑
2R2 Capacité de l'espace à se doter d'outils de prévention et de gestion des risques transfrontaliers	↑	↑	% de sources d'énergie renouvelables dans la consommation	+22,6%	+20%	↑
2R3 Capacité de collaboration commune des services de secours transfrontaliers en matière de prévention des risques	↑	↑	Efficacité énergétique	ND	+20%	-
3R1 Capacité du territoire à développer des stratégies communes et partagées de valorisation de son patrimoine dans une logique de développement local et touristique respectueux de l'environnement	↑	↑	Résilience au changement climatique	Amélioration	Amélioration	↑
3R2 Capacité du territoire à s'équiper et à améliorer les stratégies communes de gestion et de protection de la biodiversité	↑	↑	Protection contre les risques	Amélioration	Amélioration	↑
4R1 Usagers de services de transport transfrontalier	↑	→	Impact développement économique sur l'environnement	Amélioration	Reduction	↑
4R2 Nombre de liaisons transfrontalières de transport durable améliorées et développées	↑	→	Préservation de la biodiversité	Amélioration	Amélioration	↑
			Accessibilité	Amélioration	Amélioration	↑
↑ Résultat positif de l'objectif spécifique → Résultat discret de l'objectif spécifique	↑ Effet positif sur l'objectif → Effet moyen sur l'objectif - Pas d'effet sur l'objectif	↑ L'objectif est atteint ↑ L'objectif s'est presque atteint ↓ Objectif non atteint				
^ Contribution positive à l'atteinte de l'objectif			v Contribution modérée à l'atteinte de l'objectif			

Source : élaboration interne.

L'évolution des indicateurs de contexte du territoire du POCTEFA directement liés aux principaux objectifs de la Stratégie Europe 2020 dans la dimension de la croissance durable a été examinée : les émissions de gaz à effet de serre (GES), la part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation d'énergie finale et l'efficacité énergétique. Des indicateurs qualitatifs supplémentaires ont également été pris en compte, afin d'évaluer la contribution à d'autres dimensions de la croissance durable couvertes par le Programme.

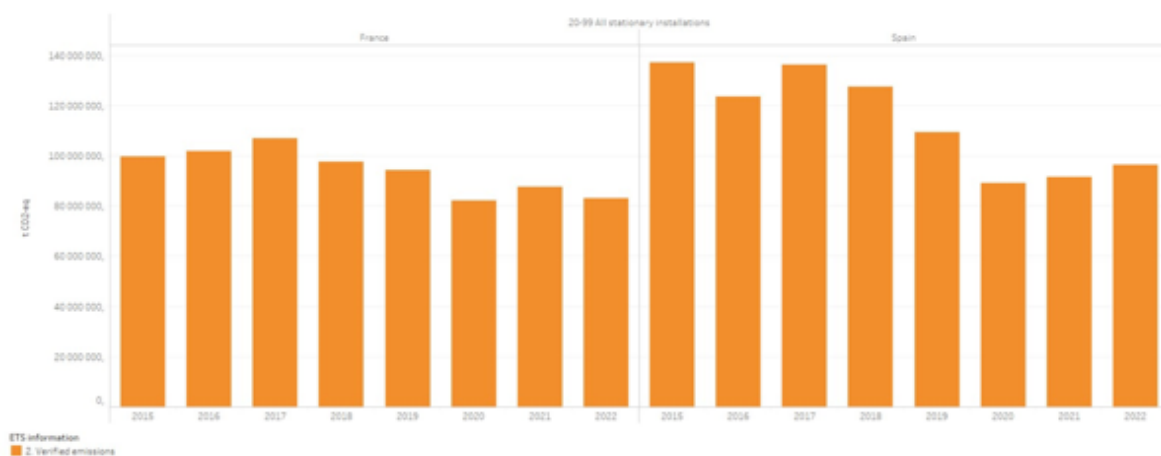
En ce qui concerne l'analyse, il convient de noter que le manque d'informations désagrégées pour le territoire du POCTEFA pour certains des indicateurs de contexte (émissions de gaz à effet de serre et efficacité énergétique) constitue une limite à cette évaluation.

Les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de l'UE ont progressivement diminué au cours des dix dernières années, atteignant leur niveau le plus bas en 2020. En 2022, elles avaient diminué de 18,6 % par rapport à 2016, ce qui montre que l'objectif d'une réduction de 20 % a été en passe d'être atteint. Les projections de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) indiquent un léger rebond des émissions dans les années à venir, qui devraient se stabiliser dans le cadre d'un scénario de statu quo.

Au niveau des pays dans lesquels l'espace de coopération POCTEFA est intégrée, il existe de nettes différences d'émissions de GES entre l'Espagne et la France. Alors que la France a à peine dépassé les 100 000 000 tCO<sub>2</sub> eq au cours des cinq dernières années, l'Espagne les a largement dépassées en 2016 et 2019.

La coïncidence entre les deux pays est que leurs émissions suivent une légère tendance à la baisse, surtout jusqu'en 2020. La diminution du niveau des émissions de GES en Espagne lui a d'ailleurs permis de se rapprocher de plus en plus du niveau enregistré en France et de dépasser l'objectif fixé de les réduire de 20 % (elles ont diminué de 22,0 % depuis 2016). La réduction des émissions en France, en revanche, est moins prononcée, étant inférieure à l'objectif de la Stratégie Europe 2020 (18,3 % d'émissions en moins en 2022 par rapport à 2016).

Figure 33. Historique des émissions France - Espagne, 2016-2022 (t CO<sub>2</sub> eq)



Source : Agence européenne pour l'environnement (AEE).

Peu de projets ont eu un impact significatif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et encore moins en ont-ils la preuve.

Le projet TRAILS a contribué de manière quantifiable à la réduction de l'impact environnemental lié au transport de marchandises sur l'axe transfrontalier Catalogne-Occitanie (poste frontière du Perthus), en réduisant l'émission de 187 100 tonnes de CO<sub>2</sub>. Il s'agit toutefois d'une contribution modeste.

Pour sa part, l'évolution du territoire POCTEFA est évaluée positivement en termes de pourcentage de sources d'énergie renouvelables dans la consommation finale d'énergie, avec une augmentation moyenne pour l'ensemble de l'espace de coopération<sup>34</sup> qui est supérieure à l'objectif de 20 % fixé au niveau communautaire.

Depuis 2016, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie a augmenté en moyenne de 33,5 %, à un niveau supérieur à la croissance enregistrée dans l'ensemble de l'UE (22,6 %).

Il existe des différences notables entre les niveaux de croissance des différentes régions de la zone de coopération.

<sup>34</sup> Dans les régions de l'UE appartenant à l'espace de coopération. Pas de données disponibles pour Andorre.

Les améliorations enregistrées au Pays Basque, en Aragon et en Catalogne se distinguent. Au cours des cinq dernières années, ces régions ont augmenté cette part de plus de 30 %, contribuant ainsi plus que prévu à l'objectif de la Stratégie Europe 2020. L'Aragon est également la région POCTEFA qui affiche la plus forte proportion de consommation d'énergie renouvelable.

Les régions françaises, bien que présentant des augmentations plus modérées, ont des parts similaires à celles des autres régions de l'espace de coopération.

Tableau 23. Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie dans l'espace POCTEFA (%)

Territoire	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2016-2020
Aragon	9,3%	9,5%	13,2%	13,3%	12,7%	36,6% ▲
Catalogne	3,0%	3,3%	3,7%	3,9%	ND	30,8% ▲
Navarre	6,6%	12,8%	7,0%	6,3%	7,2%	9,1% ▲
La Rioja	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Pays Basque	5,9%	6,5%	7,8%	8,2%	8,5%	46,0% ▲
Nouvelle-Aquitaine	8,3%	8,2%	8,4%	8,8%	8,7%	4,6% ▲
Occitanie	7,1%	6,9%	6,9%	6,8%	7,5%	5,9% ▲
<b>Espace POCTEFA</b>	<b>6,7%</b>	<b>7,9%</b>	<b>7,8%</b>	<b>7,9%</b>	<b>8,9%</b>	<b>33,5% ▲</b>

Source : Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires et services statistiques régionaux.

Parmi les projets soutenus, la perception majoritaire est qu'une contribution modeste a été apportée à la réduction de la consommation d'énergie et de la part des combustibles fossiles dans cette consommation.

La proportion de projets ayant eu un impact significatif sur la réduction de la consommation d'énergie et de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles est faible (7,5 % des chefs de file considèrent que leurs projets y ont beaucoup contribué), bien que cela soit cohérent avec le faible volume de projets soutenus qui ont spécifiquement ciblé cette question.

L'impact est un peu plus marqué dans le cas des projets développés dans le domaine de la mobilité durable soutenus au titre de l'Axe 4, PI 7c, OS8. La proportion de chefs de file de cet axe qui considèrent que leur projet a contribué dans une large mesure à réduire la consommation d'énergie et la part des énergies fossiles dans cette consommation s'élève à 28,6 %, soit la proportion la plus élevée de tous les axes.

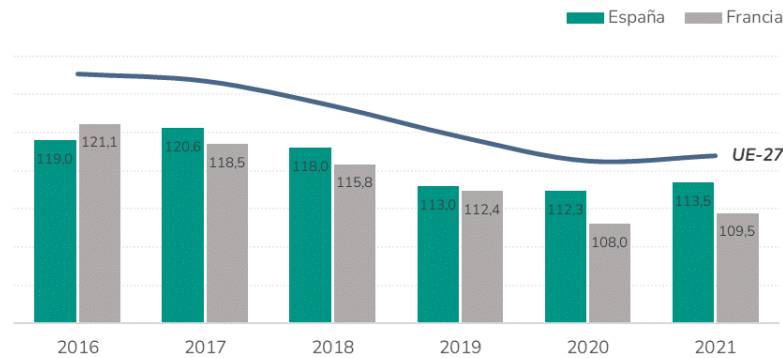
En ce qui concerne l'efficacité énergétique, et étant donné que les données ne sont pas disponibles pour les territoires qui composent l'espace POCTEFA, les données nationales pour l'indicateur d'intensité énergétique sont prises comme référence à titre d'approximation.

L'intensité énergétique dans l'UE (mesurée par le rapport entre la consommation intérieure d'énergie et le PIB) diminue progressivement depuis 2016, atteignant son niveau le plus bas au cours de la période 2020 et enregistrant un léger rebond en 2021.

L'Espagne et la France présentent des différences en termes d'intensité énergétique, l'espagnole étant plus élevée que la française en général. Dans les deux cas, sur l'ensemble de la période considérée, elles se situent à des niveaux inférieurs à la moyenne de l'Union européenne.

Les améliorations de l'efficacité énergétique, comme le montre la tendance à la baisse de l'indicateur d'intensité énergétique, sont inférieures à l'objectif fixé dans la Stratégie Europe 2020 (augmentation de 20 %), tant pour les deux pays que pour l'UE dans son ensemble.

Figure 34. Évolution de l'intensité énergétique en Espagne et en France (kilogrammes d'équivalent pétrole – KGOE pour 1 000 euros)

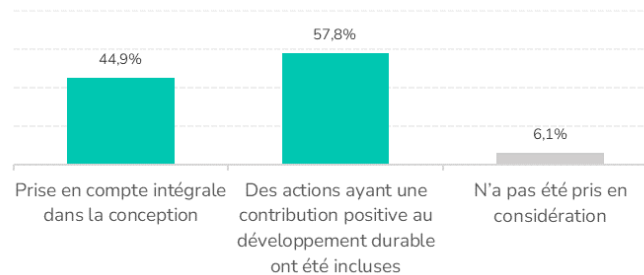


Source : Eurostat.

La prise en compte du principe de développement durable dans les projets soutenus par le Programme est un autre facteur à prendre en considération pour évaluer le degré de réalisation des objectifs environnementaux sur le territoire.

La plupart des projets ont tenu compte de ce principe, tant dans la conception que dans la mise en œuvre des activités, en incluant des actions qui contribuent positivement au développement durable et en considérant le principe dans la conception des projets.

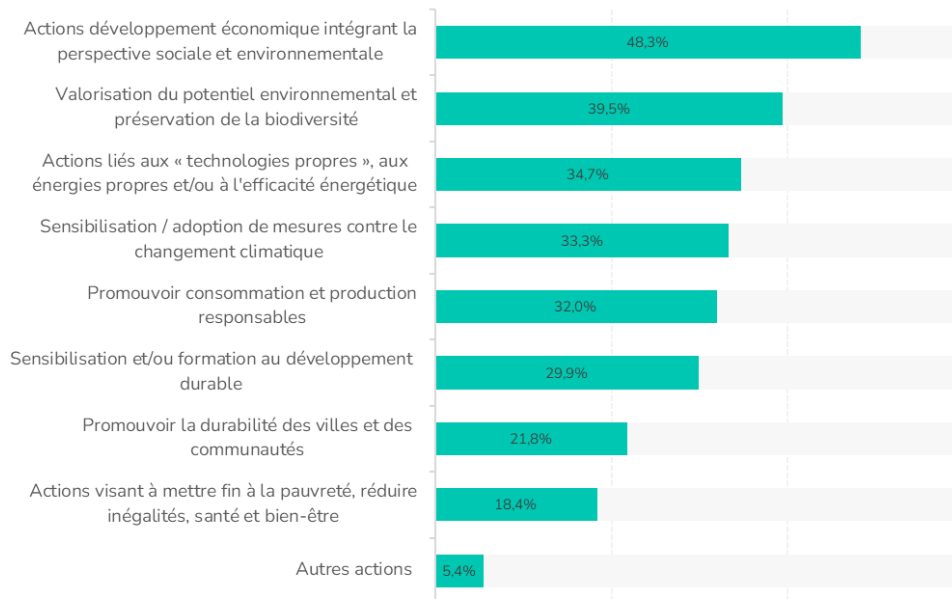
Figure 35. Prise en compte du principe de développement durable dans la conception des projets POCTEFA 2014-2020 (% des projets)



Source : enquêtes auprès des chefs de file (juillet 2023 ; n=147).

L'intégration du principe de développement durable dans les projets s'est matérialisée principalement par le développement d'actions visant le développement économique qui ont intégré la perspective sociale et environnementale. Près de la moitié des projets soutenus vont dans ce sens.

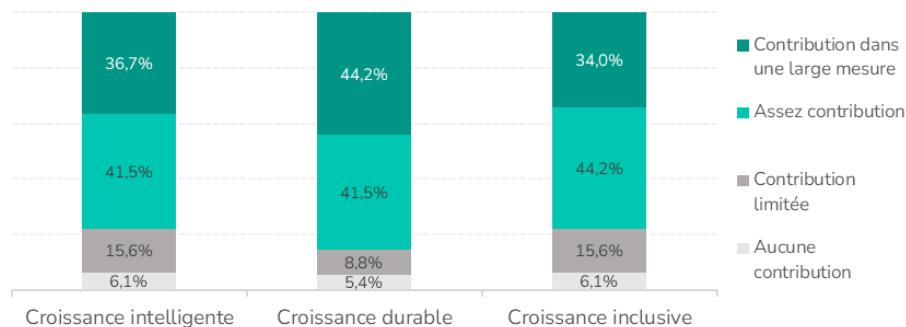
Figure 36. Mesures visant à intégrer le principe du développement durable dans les projets (% des projets)



Source : enquêtes auprès des chefs de file (juillet 2023 ; n=147).

La perception par les chefs de file de la contribution globale des projets POCTEFA à la croissance durable est positive. Près de la moitié des projets (44,2%) contribuent fortement à cette dimension de la Stratégie Europe 2020, au-delà de la contribution perçue à la croissance intelligente (36,7% des projets) et à la croissance inclusive (34,0%).

Figure 37. Contribution perçue au développement intégral du territoire POCTEFA (% des projets)



Source : enquêtes auprès des chefs de file (juillet 2023 ; n=147).

La contribution à la croissance durable est la plus notable dans le cas des projets soutenus dans le domaine de l'innovation et de la compétitivité (Axe 1), de l'adaptation au changement climatique et de la prévention des risques (Axe 2) et de la mobilité des biens et des personnes (Axe 4). Plus de la moitié des chefs de file de ces axes ont indiqué qu'ils contribuaient fortement à cette dimension de la croissance intégrale du territoire.

L'impact de la mise en œuvre des projets sur le développement durable des territoires peut être qualifié de moyen. La perception des chefs de file à cet égard est modérément positive. Sur une échelle de 1 à 5 (où 1 est nul et 5 est total), ils évaluent l'impact à 3,36 en moyenne.

L'impact des projets de l'axe 3 pour la protection, l'amélioration et l'utilisation durable des ressources locales était significativement plus élevé dans cette dimension de la croissance territoriale intégrée, avec 3,70 sur 5.

### Croissance inclusive

L'évaluation de l'impact du Programme sur la **croissance inclusive** du territoire POCTEFA est modérée, compte tenu de sa contribution à la réalisation des objectifs fixés dans la Stratégie Europe 2020.

La réalisation des résultats attendus du Programme liés à la croissance inclusive du territoire a été partielle, comme le montre l'analyse des indicateurs de résultats à la section 5.1.

L'évolution des indicateurs de contexte du territoire POCTEFA directement liés aux principaux objectifs de la stratégie Europe 2020 dans la dimension de la croissance inclusive a été examinée : le taux d'emploi, le taux d'abandon scolaire, le taux de diplômés de l'enseignement supérieur, et les personnes vivant sous le seuil de pauvreté ou en risque d'exclusion sociale.

Ces indicateurs indiquent que l'espace de coopération connaît des améliorations en termes d'emploi et de taux d'abandon scolaire qui dépassent les objectifs de la Stratégie Europe 2020. Le niveau d'éducation de la population est élevé et montre une tendance à la hausse depuis 2016, bien qu'il n'atteigne pas les niveaux d'amélioration fixés pour l'ensemble de l'Union européenne. Il n'a pas non plus été possible de réduire le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans l'ensemble de la zone POCTEFA au cours des cinq dernières années.

Tableau 24. Contribution des Objectifs spécifiques du Programme à la croissance inclusive du territoire

CROISSANCE INCLUSIVE						
Objectifs spécifiques POCTEFA 2014-2020			Objectifs principaux Stratégie Europe 2020			
Résultats des OS	Évaluation des résultats	Résultats des OS	Évaluation des résultats	Résultats des OS	Évaluation des résultats	Résultats des OS
5R1 Capacité à mobiliser des personnes en formation de caractère transfrontalier	→	→	Taux d'emploi	75,2%	75%	↑
5R2 Mise en place de services sanitaires et sociaux résultant des échanges transfrontaliers	↑	→	Taux d'abandon scolaire	-26,0%	-10%	↑
5R3 Méthodologies de travail communes établies entre les agents sociaux, culturels et récréatifs de différentes zones de la région transfrontalière qui favorisent l'inclusion sociale	→	→	Taux de diplômés de l'enseignement supérieur	+25,1%	+40%	↓
			Personnes vivant sous le seuil de pauvreté	+0,29M	-20M	↓
↑ Résultat positif de l'objectif spécifique → Résultat discret de l'objectif spécifique	↑ Effet positif sur l'objectif → Effet moyen sur l'objectif ↓ Pas d'effet sur l'objectif		↑ L'objectif est atteint ↑ L'objectif s'est presque atteint ↓ Objectif non atteint			
↑ Contribution positive à l'atteinte de l'objectif			↓ Contribution modérée à l'atteinte de l'objectif			



















Source : élaboration interne.

En termes d'emploi, l'espace de coopération a connu une évolution positive au cours des six dernières années, compte tenu de la période de mise en œuvre du Programme (entre 2016 et 2022).

Le taux de chômage affiche une performance positive pour l'ensemble de la zone de coopération, ayant été réduit de 3,4 points de pourcentage en 2022 par rapport au taux de 2016.

Par zones du territoire POCTEFA, toutes les NUTS3 enregistrent une tendance à la baisse du niveau de chômage, à l'exception de la Navarre, qui est restée relativement stable depuis 2016.

Tableau 25. Évolution du taux de chômage dans le territoire POCTEFA, par NUTS3 (%), 2016-2022

NUTS 3	Année*							Évolution (2016-2022)
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Araba/Álava	12,0	9,0	7,4	7,3	10,0	8,7	7,8	
Bizkaia	13,8	12,3	11,5	10,6	11,9	9,5	9,0	
Gipuzkoa	10,0	8,4	7,6	7,5	7,0	6,6	8,6	
Navarra	10,0	9,6	10,0	9,0	11,7	9,9	10,1	
Rioja, La	10,9	11,5	10,3	9,9	10,4	10,5	8,6	
Huesca	12,4	8,1	9,9	9,6	12,5	7,1	8,9	
Zaragoza	14,0	12,1	11,6	10,1	12,9	9,7	9,5	
Barcelona	14,7	12,1	11,3	10,5	13,7	9,6	10,2	
Girona	15,5	13,6	10,8	9,5	13,3	11,2	8,5	
Lleida	10,6	11,4	12,2	9,3	11,0	11,2	9,5	
Tarragona	17,4	15,9	15,4	12,0	17,5	12,6	9,8	
Pyrénées-Atlantiques	8,2	7,4	7,3	6,7	6,6	5,8	5,6	
Pyrénées-Orientales	15,4	14,1	13,9	13,3	12,5	11,7	11,7	
Ariège	11,9	11,1	10,9	10,3	9,8	9,2	9,3	
Haute-Garonne	10,0	8,6	8,2	7,9	8,4	7,6	7,2	
Hautes-Pyrénées	11,1	9,8	9,5	8,9	8,8	7,8	7,7	
Andorra	3,6	1,8	1,0	2,5	3,2	2,2	1,7	
<b>Espace POCTEFA</b>	<b>11,8</b>	<b>10,4</b>	<b>9,9</b>	<b>9,1</b>	<b>10,6</b>	<b>8,9</b>	<b>8,4</b>	

\* Donnée du 4ème trimestre de l'année










Source : INE, INSEE et Departament d'Estadística del Govern d'Andorra

Les données relatives au taux d'emploi montrent que le territoire est en ligne avec l'objectif d'emploi lié à la croissance intelligente établi dans la Stratégie Europe 2020. 75,2 % de la population âgée de 20 à 64 ans a un emploi, ce qui correspond pratiquement à l'objectif fixé pour l'ensemble de l'Union européenne (75 %).

L'emploi présente également une tendance à la hausse entre 2016 et 2020 pour l'ensemble de l'espace de coopération et pour tous les territoires qui le composent, ce qui montre que l'impact de la crise COVID-19 sur l'emploi en 2020 a été surmonté.

La reprise de l'emploi dans l'espace POCTEFA a d'ailleurs été plus rapide que celle enregistrée au niveau européen, avec une variation positive en glissement annuel de 1,4 % en 2021 (contre 0,9 % en moyenne dans l'UE). En 2022, l'augmentation du taux d'emploi en glissement annuel est au même niveau que la moyenne de l'UE.

Tableau 26. Évolution du taux d'emploi dans le territoire POCTEFA, par NUTS2 (% de personnes âgées de 20 à 64 ans), 2016-2022

NUTS 2	Année							Évolution (2016-2022)
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Aragón	69,6	71,6	72,7	73,8	71,2	73,3	74,5	
Cataluña	70,1	71,8	72,9	73,6	71,2	73,1	74,4	
Navarra	69,3	72,1	72,5	73,7	70,4	72,2	73,7	
La Rioja	70,4	71,3	73,2	74,0	72,2	73,4	75,1	
País Vasco	69,6	70,0	71,4	72,4	70,9	72,1	73,9	
Nouvelle-Aquitaine	71,1	71,2	71,9	72,7	72,7	73,9	74,5	
Occitanie	68,6	69,2	70,0	69,7	70,7	70,7	73,2	
Andorra*	80,2	79,6	80,7	79,5	80,1	81,5	82,5	
<b>Espace POCTEFA</b>	<b>71,1</b>	<b>72,1</b>	<b>73,2</b>	<b>73,7</b>	<b>72,4</b>	<b>73,8</b>	<b>75,2</b>	

\* Taux d'emploi entre 15 et 64 ans

Source : Eurostat et Departament d'Estadística del Govern d'Andorra

Il existe toutefois des différences de niveau d'emploi entre les régions, l'Andorre se distinguant par sa meilleure position. Parmi les régions de l'UE de la zone de coopération, La Rioja est la région ayant le taux d'emploi le plus élevé en 2022, et la seule à dépasser l'objectif fixé dans la Stratégie Europe 2020.

Ces données montrent un contexte favorable à l'emploi dans l'espace de coopération POCTEFA, mais au niveau des projets, les chefs de file ont été modérés dans leurs évaluations de l'impact que les projets ont eu sur l'emploi, 44,9% d'entre eux estimant que leurs projets ont quelque peu contribué à la création d'emplois. Seuls 8,8 % d'entre eux ont estimé que leurs projets avaient été décisifs à cet égard.

La contribution perçue par les chefs de file est un peu plus élevée dans le cas des projets de formation et d'emploi (Axe 5, PI 8CTE, OS9), près d'un quart d'entre eux estimant qu'ils ont eu un impact décisif sur la création d'emplois (24,2 %). En revanche, les projets liés aux ressources locales et à la mobilité (axes 3 et 4) ont eu peu d'impact dans ce domaine.

L'évolution du territoire POCTEFA en termes de taux d'abandon scolaire est généralement positive. Toutes les régions qui composent l'espace POCTEFA affichent une tendance à la baisse du pourcentage de jeunes (entre 18 et 24 ans) qui abandonnent les études. Pour l'ensemble du territoire, il a diminué de 26 %, ce qui est bien supérieur à l'objectif fixé à cet égard dans la Stratégie Europe 2020 (10 % de réduction) et dépasse largement la baisse enregistrée au niveau européen (7,5 %).

Malgré les réductions de ce taux, des déséquilibres territoriaux subsistent en matière de décrochage scolaire, avec des régions espagnoles affichant des niveaux supérieurs à la moyenne européenne de 9,8 % (Aragon, Catalogne et La Rioja), et d'autres présentant des chiffres beaucoup plus positifs. Parmi celles qui connaissent une situation plus favorable, se distinguent le Pays Basque et la Nouvelle-Aquitaine, qui ont également réduit le taux de manière significative au cours des 5 dernières années.



Tableau 27. Évolution du taux d'abandon scolaire dans la zone POCTEFA, 2016-2021 (%)

Territoire	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2016-2021
Aragon	19,1	16,4	15,8	14,6	14,2	12,4	-35,1% ▼
Catalogne	18,0	17,0	17,0	19,0	17,4	14,8	-17,8% ▼
Navarre	13,4	11,3	11,4	13,9	10,8	9,1	-32,1% ▼
La Rioja	17,8	12,9	17,1	13,9	14,6	12,9	-27,5% ▼
Pays Basque	7,9	7,0	6,9	6,7	6,5	4,8	-39,2% ▼
Nouvelle-Aquitaine	7,9	6,9	8,0	8,2	7,3	6,4	-19,0% ▼
Occitanie	9,2	9,6	6,9	8,4	5,9	8,6	-6,5% ▼
<b>Espace POCTEFA</b>	<b>13,3</b>	<b>11,6</b>	<b>11,9</b>	<b>12,1</b>	<b>11,0</b>	<b>9,9</b>	<b>-26,0% ▼</b>

Source : Eurostat.

Le niveau d'éducation de la population de l'espace POCTEFA s'est progressivement amélioré au cours des 6 dernières années (2016-2022). Si l'on prend comme référence la proportion de personnes diplômées de l'enseignement supérieur, on constate que près de la moitié des personnes âgées de 25 à 64 ans (45,1%) ont suivi des études supérieures (niveaux 5 à 8). Le territoire transfrontalier se situe donc à un niveau d'éducation supérieur à la moyenne européenne (34,3 %).

Il existe un certain équilibre entre les régions en ce qui concerne le niveau d'éducation du capital humain, avec des taux supérieurs à 39% dans tous les cas, à l'exception de l'Andorre. Le Pays Basque se distingue, où plus de la moitié des personnes âgées de 25 à 64 ans ont fait des études supérieures (56,4 %).

Partant d'un niveau élevé de population diplômée de l'enseignement supérieur, les améliorations apportées à l'enseignement supérieur ne permettent pas d'atteindre l'objectif européen d'une augmentation de 40 % du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur.

Tableau 28. Évolution du taux d'enseignement supérieur dans l'espace POCTEFA, 2016-2022 (%)

Territoire	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2016-2022
Aragon	36,3	36,6	38,4	39,3	39,7	41,0	43,3	19,3% ▲
Catalogne	38,6	39,3	40,8	42,4	42,3	43,2	44,7	15,8% ▲
Navarre	44,5	45,5	45,4	47,1	48,4	49,0	48,7	9,4% ▲
La Rioja	37,4	37,9	38,7	38,3	38,5	40,3	42,4	13,4% ▲
Pays Basque	48,6	49,7	49,6	50,8	53,4	56,0	56,4	16,0% ▲
Nouvelle-Aquitaine	35,2	35,5	39,0	39,8	42,2	41,5	41,2	17,0% ▲
Occitanie	30,9	32,6	33,7	33,8	34,9	37,7	39,3	27,2% ▲
Andorre	17,2	13,5	17,8	22,4	15,6	15,5	ND	-9,9% ▼
<b>Zone POCTEFA</b>	<b>36,1</b>	<b>36,3</b>	<b>37,9</b>	<b>39,2</b>	<b>39,4</b>	<b>40,5</b>	<b>45,1</b>	<b>25,1% ▲</b>

Source : Eurostat.

En ce qui concerne l'amélioration de la qualification de la population jeune, au niveau des projets, on peut observer que les chefs de file ont été modérément positifs dans leurs évaluations à cet égard. 38,8% considèrent que leurs projets ont contribué de manière décisive à faciliter la formation et l'acquisition de compétences des jeunes.

Il existe des différences notables dans la contribution perçue à l'amélioration des compétences des jeunes sur le territoire en fonction des thèmes abordés par les projets.

Ainsi, l'intervention dans le domaine du renforcement des compétences et de l'inclusion dans les territoires (Axe 5) a eu un impact plus important en ce sens. 57,6% des chefs de file de cet axe considèrent que leur projet a contribué dans une large mesure à générer des changements en termes de formation et d'acquisition de compétences. Un peu moins de la moitié (45,5%) perçoit cette contribution en termes d'amélioration de l'accès aux services publics (santé, éducation, culture, etc.).

En ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, comme indiqué précédemment, la situation sur le territoire<sup>35</sup> s'est aggravée par rapport à 2016.

Bien que l'espace de coopération présente en 2020 un taux de population en risque de pauvreté et/ou d'exclusion<sup>36</sup> (16,9%) inférieur à la moyenne européenne (21,6%) de plus de 4 points de pourcentage, l'évolution de l'indicateur rapportant la proportion de personnes en risque de pauvreté et/ou d'exclusion sociale n'a pas été positive au cours des 5 dernières années pour le territoire dans son ensemble.

Au cours de cette période, le nombre de personnes menacées d'exclusion sociale a augmenté de plus de 290 000 personnes, ce qui signifie qu'aucune contribution globale n'a été apportée à la réduction fixée comme objectif dans la Stratégie Europe 2020 pour l'ensemble de l'Union européenne (réduction de 20 millions de personnes).

Il existe cependant des déséquilibres entre les territoires qui composent la zone de coopération. En Catalogne, le taux de personnes en risque d'exclusion sociale est supérieur à la moyenne européenne et présente également la plus forte augmentation de toute la zone transfrontalière (augmentation de 19,0 %). La Rioja présente un profil similaire.

Les territoires français, la Navarre et le Pays Basque, en revanche, sont les zones où le taux de population en risque de pauvreté et/ou d'exclusion est le plus faible, avec une réduction de plus de 14% dans ces deux régions espagnoles depuis 2016. Il n'y a pas d'éléments disponibles pour déterminer dans quelle mesure l'intervention du Programme a été la cause de la réduction du nombre de personnes menacées d'exclusion sociale dans ces territoires.

La taille et la couverture territoriale des projets programmés suggèrent toutefois que leur capacité à influencer le contexte territorial global, en générant des changements en termes de réduction du risque d'exclusion sociale, a été limitée, comme le souligne l'évaluation thématique « Mobilité et accès aux services » réalisée en 2022.



L'absence d'indicateurs de résultat liés à cette dimension dans le Programme, bien qu'il s'agisse d'un des impacts attendus conformément à la logique d'intervention, rend difficile la mesure des effets que les projets peuvent avoir sur l'évolution de la population exposée au risque d'exclusion sociale.

<sup>35</sup> En considérant les régions de l'UE, les données pour Andorre n'étant pas disponibles pour l'ensemble de la période considérée.

<sup>36</sup> Pour les territoires espagnols, le taux AROPE (de l'anglais *At-risk-of-poverty*) a été pris comme référence. Il est utilisé pour mesurer la population en risque de pauvreté et/ou d'exclusion, c'est-à-dire les personnes vivant avec de faibles revenus (60% du revenu équivalent médian ou par unité de consommation), et/ou souffrant de privations matérielles sévères et/ou vivant dans des ménages ayant une très faible intensité d'emploi (moins de 20% de leur potentiel total de travail). Pour les territoires français, cet indicateur n'étant pas disponible, le taux de pauvreté (inférieur à 60 % du niveau de vie médian) a été retenu.

Dans cette analyse, il convient de noter que des données plus récentes ne sont pas disponibles pour toutes les régions. La situation de crise sanitaire provoquée par la COVID-19 qui a affecté le territoire depuis le début de l'année 2020 a eu un impact significatif en termes d'accroissement des inégalités sociales que l'on peut déduire des données analysées (et se référant à l'année 2020).

La reprise de l'emploi et du dynamisme économique est susceptible d'avoir contribué, entre 2021 et 2022, à des changements dans la réduction de ces déséquilibres, mais aucune donnée n'est disponible pour l'évaluer.

Tableau 29. Évolution du taux de personnes menacées de pauvreté dans l'espace POCTEFA, 2016-2020 (%)

Territoire	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2016-2020
Aragon	18,7	16,2	17,8	20,5	18,8	0,5% ▲
Catalogne	19,5	20,2	18,9	18,8	23,2	19,0% ▲
Navarre	14,5	13,2	13,1	12,4	12,3	-15,2% ▼
La Rioja	17,2	13,9	19,1	15,8	20,0	16,3% ▲
Pays Basque	15,9	15,0	12,2	15,0	13,6	-14,5% ▼
Nouvelle-Aquitaine	13,7	13,5	13,6	13,4	13,3	-2,9% ▼
Occitanie	16,9	16,8	17,2	16,8	16,8	-0,6% ▼
Andorre	ND	ND	15,7	18,1	17,2	ND
<b>Zone POCTEFA</b>	<b>16,6</b>	<b>15,5</b>	<b>16,0</b>	<b>16,1</b>	<b>16,9</b>	<b>1,4%</b> ▲

Source : Eurostat et Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi).

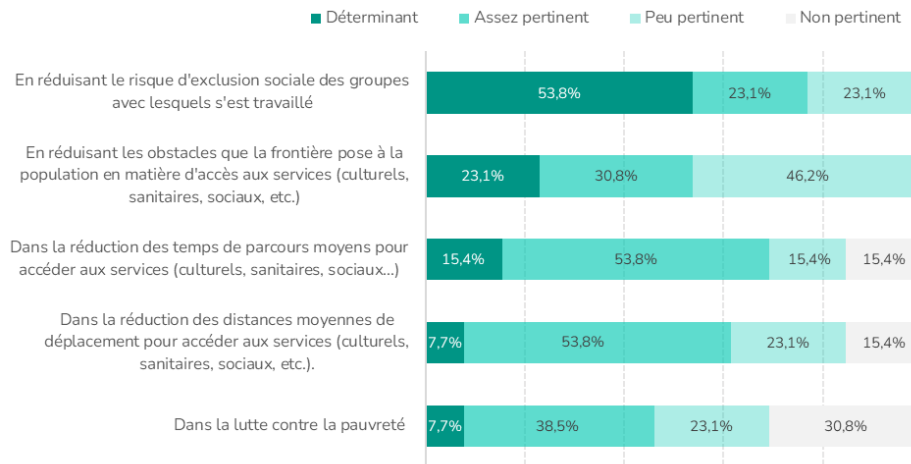
La contribution de l'ensemble des projets POCTEFA 2014-2020 à l'amélioration de l'accès aux services publics (santé, éducation, culture, etc.) a été plus discrète que la contribution à l'amélioration des compétences de la population jeune. 20,4% des chefs de file considèrent que leur projet a contribué dans une large mesure à cet enjeu.

La contribution perçue à l'amélioration de l'accès aux services dans le territoire transfrontalier varie considérablement en fonction des thèmes abordés par les projets, avec un impact plus important à cet égard des projets soutenus dans le domaine du renforcement des capacités et de l'inclusion dans les territoires (Axe 5). Près de la moitié (45,5%) perçoit cette contribution dans ce qui concerne l'amélioration de l'accès aux services publics (santé, éducation, culture, etc.).

Les 15 projets soutenus dans le cadre de l'Axe 5, PI 9a, OS10 ont eu le plus grand impact sur l'amélioration de l'accès aux services, créant des services sanitaires et sociaux et en développant un service ou un outil numérique qui a amélioré l'accès aux services sanitaires, culturels ou sociaux (76,9 % des projets).

La plupart de ces projets ont été décisifs dans la réduction du risque d'exclusion sociale des groupes avec lesquels ils ont travaillé (53,8 % des projets). La contribution à produire de changements dans d'autres dimensions de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire a été plus discrète.

Figure 38. Contribution perçue des projets à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (% des projets)



Source : enquêtes auprès des chefs de file (juillet 2023 ; n=13).

Au niveau de l'ensemble des projets POCTEFA 2014-2020, 78,2% des chefs de file considèrent qu'à travers le développement de leur projet, ils ont contribué un peu ou beaucoup à la croissance inclusive du territoire POCTEFA.

Compte tenu de tout ce qui précède, et de manière générale, l'équipe d'évaluation estime que l'intervention du Programme a apporté une contribution plus importante à la croissance durable et une contribution un peu plus modérée à la croissance intelligente et inclusive du territoire.

### 4.3. Contribution à la réduction de l'effet frontière

Le territoire du POCTEFA présente un degré élevé de vulnérabilité, en particulier dans certaines zones frontalières, qui sont plus isolées et dépeuplées, affectées par ce que l'on appelle « l'effet frontière ».

D'une part, il existe des zones dans lesquelles l'offre d'infrastructures et de services publics locaux est plus faible et, par conséquent, plus difficile d'accès pour la population. Cette situation les pousse à quitter la zone ou à y rester, mais dans une situation défavorable.

En outre, certaines parties du territoire transfrontalier se caractérisent par une forte exposition à des risques naturels, sanitaires et sociaux spécifiques.

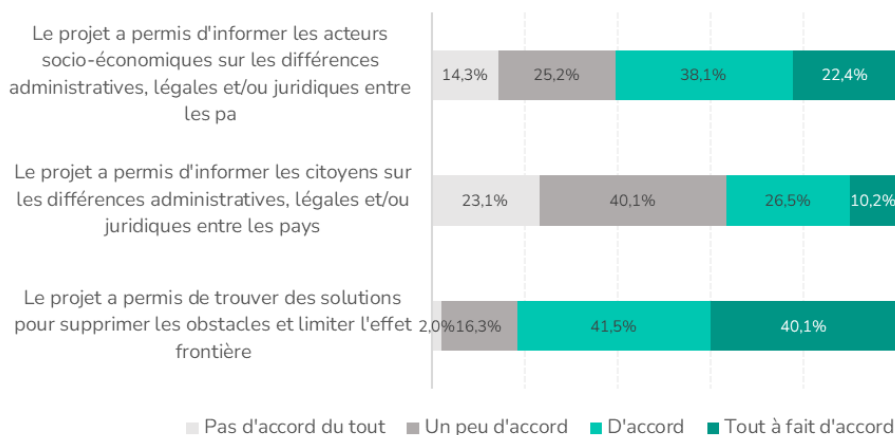
Pour relever les défis découlant de cette situation, le Programme a soutenu des projets qui cherchent spécifiquement à contribuer à la réduction de cet effet de frontière, tels que ceux relevant de l'Axe 2, PI 5b, OS5 et de l'Axe 5, PI 9a, OS10.

En effet, les initiatives de coopération transfrontalière telles que celles soutenues par le Programme contribuent souvent à réduire les barrières sociales, culturelles, administratives, légales et/ou juridiques entre les pays.

Ainsi, 81,6 % des chefs de file considèrent que leur projet a permis de trouver des solutions pour lever les obstacles et limiter l'effet frontière.

La contribution des projets à l'information des acteurs socio-économiques et des citoyens sur les différences entre les pays a été plus discrète (surtout lorsqu'il s'agit de fournir ce type d'information aux citoyens).

Figure 39. Contribution perçue à la réduction de l'effet frontière (% des projets)



Source : enquêtes auprès des chefs de file (juillet 2023 ; n=147).

En ce qui concerne l'information fournie aux acteurs socio-économiques et au grand public sur les différences administratives, juridiques et législatives entre les pays, on peut identifier des cas spécifiques de projets qui ont eu un certain impact à cet égard (26 sur 175 soutenus au cours de la période 2014-2020).

Sont énumérés ci-dessous tous les projets qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à améliorer l'information sur les différences au sens large, en tenant compte des questions administratives, légales ou juridiques, ainsi que des différences économiques et commerciales ou culturelles et sociales.

Les projets qui ont favorisé la connaissance des ressources communes dans la zone transfrontalière ont également été pris en compte.

Tableau 30. Projets POCTEFA ayant fourni des informations sur les différences entre les pays

Axe	PI	OS	Acronyme	Numéro	Domaine d'information / connaissance
1	1b	OS1	iForWood	EFA092/15	Ressources forestières et produits du bois
	1b	OS1	LINGUATEC	EFA227/16	Langue (basque / espagnol / français)
	3b	OS3	CCI PIRINEUS MED	EFA023/15	Dynamique économique et commerciale
2	5a	OS4	PIRAGUA	EFA210/16	Ressources en eau
	5b	OS5	HelINET	EFA200/16	Services d'urgence
3	6c	OS6	ADNPYR	EFA220/16	Patrimoine naturel
	6c	OS6	COOP'ART	EFA219/16	Patrimoine culturel immatériel commun
	6c	OS6	REINO DEL ANETO	EFA106/15	Patrimoine culturel et naturel commun
	6d	OS7	H2Ogurea	EFA062/15	Gestion d'eaux partagées
4	7c	OS8	Canfraneus II	EFA083/15	Liaison ferroviaire transfrontalière
	7c	OS8	SMARTMOB	EFA268/16	Mobilité transfrontalière
	7c	OS8	TRAILS	EFA246/16	Services de transport multimodal

Axe	PI	OS	Acronyme	Numéro	Domaine d'information / connaissance
	7c	OS8	TRANSFERTMUGA2	EFA042/15	Mobilité transfrontalière
	7c	OS8	TRANSFERMUGA-RREKIN	EFA314/19	Mobilité transfrontalière
5	8CTE	OS9	Empleo AE	EFA043/15	Emploi transfrontalier
	8CTE	OS9	ESTOC 2020	EFA306/19	Emploi transfrontalier
	8CTE	OS9	FORMA NAEN	EFA318/19	Formation et mobilité transfrontalières
	8CTE	OS9	GOPY	EFA333/19	Formation, emploi et mobilité transfrontalière
	8CTE	OS9	LLL-TRANSVERSALIS	EFA162/16	Formation transfrontalière
	8CTE	OS9	PyreneFP	EFA097/15	Formation et mobilité transfrontalières
	8CTE	OS9	PYREMPFOR	EFA102/15	Emploi transfrontalier
	8CTE	OS9	PYRPASTUM	EFA204/16	Formation, emploi et mobilité transfrontalière
	8CTE	OS9	TRAMPOLINE	EFA130/16	Formation, emploi et mobilité transfrontalière
	8CTE	OS9	TRANSLANEKIN	EFA355/19	Formation et emploi transfrontaliers
	9a	OS10	EGAL-URG	EFA305/19	Services d'urgence
9a	OS10	PREVENTION_OH	EFA199/16	Risques pour la santé	

Source : Élaboration interne à partir des données CAPITEFA.

Cette contribution à la réduction de l'effet frontière par la production de connaissances et la diffusion d'informations sur les barrières frontalières est particulièrement évidente dans les projets soutenus dans le domaine de la mobilité durable (Axe 4) et dans le domaine du développement des compétences et de l'inclusion (Axe 5).

La contribution des projets dans le domaine de la formation et de l'emploi (Axe 5, PI 8CTE, OS9) est particulièrement remarquable. Les actions se sont largement concentrées sur le franchissement des barrières frontalières et des informations ont été fournies aux participants ciblés par la formation ou les services afin d'améliorer l'accès à l'emploi.

Des obstacles ont été identifiés, par exemple pour la reconnaissance des qualifications, et des guides, des études et d'autres ressources d'orientation permettent aux groupes cibles non seulement de prendre conscience des difficultés, mais aussi de disposer des informations nécessaires pour prendre des décisions visant à réduire l'impact de ces difficultés.

Dans cet OS, tous les projets soutenus ont mené des actions d'information et/ou de communication, y compris des ateliers de présentation des outils et services développés pour les bénéficiaires potentiels, la diffusion d'informations et de connaissances dans les réseaux sociaux (nouvelles, vidéos, etc.), la publication de communiqués de presse, ou des campagnes de sensibilisation ou de promotion des opportunités de formation et/ou d'emploi dans la zone transfrontalière, parmi d'autres actions.

Il existe également de nombreux projets qui ont réalisé des études et des analyses relatives au marché du travail dans un environnement transfrontalier et ceux qui ont développé des activités de production et de diffusion d'informations dans le but d'améliorer la connaissance des opportunités d'emploi, des demandes et des exigences de part et d'autre

de la frontière, dans le but de fournir des conseils pour faciliter l'insertion sur le marché du travail dans le territoire.

Dans d'autres domaines, tels que le tourisme et la protection de la biodiversité (Axe 3) ou l'innovation et la compétitivité (Axe 1), la contribution à la réduction de l'effet frontière par la diffusion d'informations et l'amélioration des connaissances sur les obstacles existants a été moins significative.



Les principaux **types d'actions ayant un impact sur l'amélioration du niveau d'information** qui ont été développés sont l'organisation de journées d'information et d'activités de diffusion (conférences, cours, etc.), ainsi que la publication de données dans des guides ou des portails d'information en ligne, de même que le conseil direct aux personnes (en particulier dans des domaines tels que l'emploi ou la formation transfrontaliers).

Voici quelques exemples concrets de résultats qui ont contribué à fournir des informations sur les différences entre les pays, sans être exhaustifs :

- Mise en œuvre d'un document cadre pour la gestion des eaux partagées dans les bassins versants de la Bidassoa, de la Nivelle, de la Nive, de l'Oria et de l'Urumea.
- Sensibilisation et information de la population sur les risques d'inondation dans la zone frontalière.
- Organisation d'une journée d'information pour les travailleurs transfrontaliers et les indépendants sur les procédures administratives.
- Mise en place d'un point d'information et de conseil pour les questions transfrontalières (formalités administratives, fiscalité, chômage, retraite, formation, reconnaissance des diplômes, etc.)
- Création de matériel pédagogique sur la gestion administrative transfrontalière.
- Organisation de cours de langues (langue de base et langage technique).
- Développement d'applications ou d'outils multilingues.
- Activités de diffusion et conférences sur le cycle hydrologique, les ressources en eau et les risques d'inondation dans le massif pyrénéen.
- Conseils aux usagers pour se former, travailler ou être accrédités dans l'autre pays.
- Formation théorique et pratique en ligne : la première est consacrée au recrutement et la seconde à la recherche d'emploi.

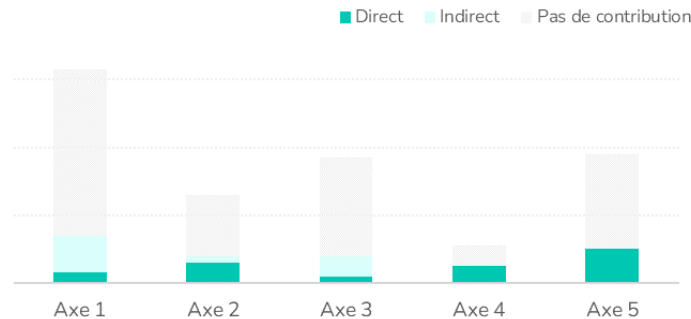
Comme indiqué ci-dessus, ces actions sont menées par un petit nombre de projets par rapport au nombre total de projets programmés (14,9 %), ce qui est conforme à la contribution discrète perçue par les chefs de file.

Il convient toutefois de noter que la dynamique même de coopération établie dans le cadre des projets POCTEFA a un impact direct en termes de connaissance des réalités de l'autre côté de la frontière, bien qu'avec un impact plus limité sur les entités et les individus participant aux projets.

En ce qui concerne les **solutions pour lever les obstacles et limiter l'effet frontière**, le Programme a soutenu un total de 45 projets (25,7% de ceux programmés pour l'ensemble de la période 2014-2020) dont les actions ont permis d'identifier les obstacles, de générer des connaissances à cet égard et de proposer des solutions, directement ou indirectement.

La contribution la plus importante a été apportée par les projets soutenus au titre des axes 2, 4 et 5, qui concentrent près de la moitié des projets ayant un impact direct ou indirect (46,7 %).

Figure 40. Projets POCTEFA contribuant à la suppression des obstacles frontaliers (nombre)



Source : Élaboration interne à partir des données CAPITEFA.

Ainsi, des solutions ont été développées principalement dans le domaine de la gestion des risques et de la prévention (Axe 2), de la mobilité (Axe 4) et de la formation et de l'inclusion sociale (Axe 5).

Dans d'autres domaines tels que l'innovation et la compétitivité (Axe 1), bien que l'élimination des obstacles soit moins évidente, il est également possible d'identifier des effets positifs, bien que de nature plus indirecte.

Il est à souligner l'opportunité offerte par le Programme d'établir des relations de collaboration en matière de recherche et de développement entre les universités espagnoles et françaises, ce qui n'existait pas auparavant.

La contribution des projets de cet Axe est fondamentalement dirigée sur la facilitation de la connaissance et du contact entre les agents de l'écosystème de l'innovation et des entreprises de part et d'autre de la frontière, afin de promouvoir le développement d'initiatives communes qui stimulent la compétitivité du territoire dans son ensemble, indépendamment des frontières entre les pays.

De même, les projets dans le domaine de la protection, de la valorisation et de l'utilisation durable des ressources locales (Axe 3), dont la principale contribution à l'élimination des obstacles posés par la frontière a été d'améliorer la capacité de collaboration des agents clés ayant des compétences dans la gestion des ressources naturelles, culturelles et touristiques communes à la zone de coopération, se situent à un niveau similaire.

L'analyse des résultats obtenus par les projets permet d'identifier quelques exemples clairs de solutions développées par les projets POCTEFA 2014-2020 dans les axes 2, 4 et 5 qui ont contribué directement à la réduction des obstacles frontaliers.



Tableau 31. Exemple de solutions développées pour éliminer les obstacles et réduire l'effet de frontière

Axe	PI	OS	Acronyme	Nombre	Solution développée
2	5a	OS4	PIRAGUA	EFA210/16	<ul style="list-style-type: none"> <li>Unification et homogénéisation des informations hydrologiques existantes.</li> </ul>
	5b	OS5	ALERT	EFA250/16	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plans de sauvetage harmonisés pour les sites transfrontaliers sensibles.</li> </ul>
	5b	OS5	COOPEREM	EFA169/16	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de coopération opérationnelle transfrontalière pour coordonner l'action des équipes de pompiers catalanes et françaises dans les territoires transfrontaliers.</li> </ul>
	5b	OS5	HeliNET	EFA200/16	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lignes directrices pour une intervention conjointe en cas d'urgence collective et individuelle.</li> <li>Coordination des protocoles médicaux pour la prise en charge des incidents transfrontaliers impliquant de multiples victimes.</li> <li>Glossaire basque-espagnol-français de la terminologie courante dans le domaine des soins d'urgence.</li> </ul>
4	7c	OS8	BiciTransCat	EFA156/16	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction d'un nouvel axe de mobilité durable entre l'Espagne et la France.</li> </ul>
	7c	OS8	ConnECT	EFA261/16	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un réseau transfrontalier de bus interurbains.</li> </ul>
	7c	OS8	E-MOBASK	EFA126/16	<ul style="list-style-type: none"> <li>Interopérabilité transfrontalière des systèmes de billetterie.</li> <li>Guide de la mobilité transfrontalière :</li> </ul>
	7c	OS8	TRAILS	EFA246/16	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cartographie interactive des zones logistiques et des services multimodaux.</li> </ul>
	7c	OS8	BICIMUGI	EFA359/19	<ul style="list-style-type: none"> <li>Route cyclable reliant les Pyrénées Atlantiques à la Navarre</li> </ul>
5	8CTE	OS9	Empleo AE	EFA043/15	<ul style="list-style-type: none"> <li>Portail transfrontalier de l'emploi.</li> <li>Forum transfrontalier des administrations.</li> </ul>
	8CTE	OS9	FORMA NAEN	EFA318/19	<ul style="list-style-type: none"> <li>Expérience de certification de la mobilité entre deux centres de formation à Bayonne et à Pampelune.</li> </ul>
	8CTE	OS9	GOPY	EFA333/19	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plateforme d'offres de mobilité transfrontalière.</li> </ul>
	8CTE	OS9	LLL-TRANSVERSALIS	EFA162/16	<ul style="list-style-type: none"> <li>Expériences d'apprentissage transfrontalier avec des masters conjoints.</li> <li>Accord entre universités pour la mise en œuvre administrative, financière et pédagogique de l'apprentissage transfrontalier.</li> </ul>

Axe	PI	OS	Acronyme	Nombre	Solution développée
	8CTE	OS9	PyreneFP	EFA097/15	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réseau de mobilité des étudiants.</li> <li>▪ Réseau d'orientation.</li> </ul>
	8CTE	OS9	PYREMPFOR	EFA102/15	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réseau de coopération transfrontalière pour faciliter la recherche de formations forestières dans les Pyrénées.</li> </ul>
	8CTE	OS9	TRAMPOLINE	EFA130/16	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Guide de l'emploi transfrontalier.</li> <li>▪ Formation bivalente BAFA/moniteur de loisirs.</li> </ul>
	8CTE	OS9	TRANSLANEKIN	EFA355/19	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Carte collaborative des ressources et des acteurs (agences publiques pour l'emploi, centres de placement ou de formation professionnelle, etc.) pour les professionnels, les entreprises et les demandeurs d'emploi.</li> <li>▪ Moteur de recherche des emplois qualifiés dans la région frontalière.</li> <li>▪ Chaîne vidéo YouTube sur l'équivalence des diplômes et des titres, les conditions des contrats, les droits en matière d'emploi, l'esprit d'entreprise et les prestations et parcours de soins/de santé.</li> </ul>
	9a	OS10	EGAL-URG	EFA305/19	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place de l'UMPEO (Unité mobile polyvalente Europe-Occitanie) pour faire face aux situations d'urgence dans les zones frontalières.</li> <li>▪ Formation commune des professionnels à la coordination des interventions en cas d'urgence et de catastrophe dans les zones frontalières.</li> </ul>
	9a	OS10	PPC	EFA006/15	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement des soins pédiatriques pour les patients transfrontaliers.</li> </ul>

Source : Élaboration interne à partir des données CAPITEFA.



**Peu de projets soutenus ont pour objectif principal la réduction des barrières,** et ceux qui se concentrent sur cette question génèrent des changements limités car leur élimination dépend dans une large mesure d'autres facteurs hors du champ d'application du POCTEFA (accords entre États, compatibilité des systèmes informatiques et technologiques, etc).

Comme indiqué ci-dessus, le Programme a soutenu un total de 11 projets (sous l'axe 2, PI 5b, OS5) ayant un impact potentiel sur l'amélioration de la capacité à gérer les risques et les situations de crise, en réduisant la contrainte d'une frontière terrestre.

81,8 % des chefs de file des projets soutenus dans le cadre de l'OS 5 considèrent que leur projet a été déterminant (36,4 %) ou assez pertinent (45,5 %) dans la réduction des obstacles frontaliers à la gestion des risques et des situations de crise.

Plus précisément, la contribution à la réduction des obstacles aux frontières s'est matérialisée principalement de la manière suivante :

- Améliorant la communication et la coordination entre les principaux services et acteurs des deux côtés de la frontière.
- Identifiant les obstacles et leur résolution.
- Développant des outils et des protocoles communs.
- Travaillant ensemble avec les utilisateurs finaux.
- Améliorant la sécurité des passages routiers transfrontaliers (entre l'Aragon et la France, en particulier).

Cependant, certains éléments ont été identifiés qui ont contraint l'impact en termes de réduction de l'effet frontière. L'un d'entre eux est le fait que les échanges et la coopération entre les différents acteurs en cas de perméabilité du territoire transfrontalier n'ont pas pu se faire immédiatement, puisqu'il a fallu utiliser les procédures de coopération existantes, ce qui a ralenti la réponse. On constate donc qu'il existe encore une marge d'amélioration dans ce domaine.

Les projets liés à la prévention des incendies ou des risques peuvent être considérés comme des interventions ayant eu des résultats très positifs et un impact sur la réduction de l'effet frontière, par exemple en permettant aux services d'urgence d'intervenir en fonction de la proximité plutôt que du pays d'origine.

L'impact des projets de cet OS dans les domaines où il a été possible d'intervenir a été remarquable, même s'il reste des défis à relever pour continuer à progresser vers une plus grande perméabilité de la frontière en matière de gestion et de prévention des risques sur le territoire.

L'évaluation thématique sur le changement climatique et les risques naturels<sup>37</sup>, focalisée sur les projets de l'Axe 2, a montré que la contribution du Programme à l'amélioration de la sécurité, de l'accessibilité et de la perméabilité des frontières était positive.

Grâce au développement de projets soutenus par le POCTEFA dans le cadre de l'OS 5, des progrès ont été réalisés pour réduire l'effet frontière en termes de risque et d'intervention en cas de crise, en développant des solutions aux obstacles frontaliers.

Certaines des principales solutions développées dans le cadre de ces projets sont énumérées dans le tableau 31.

Malgré les résultats des projets et les effets directs obtenus en termes d'amélioration de la sécurité et de la protection du territoire contre les risques et les catastrophes naturelles, la crise générée par la pandémie de COVID-19 et les restrictions qui y sont associées ont renforcé le concept de frontière et l'ont transformé en une véritable barrière qui a rendu difficile l'obtention des effets escomptés. Les restrictions à la circulation des personnes ont

---

<sup>37</sup> Codé comme E5 dans le Plan d'évaluation et réalisé en 2021.

mis en évidence une réalité administrative qui s'était en quelque sorte dissipée au cours des dernières années.

D'autre part, **15 projets** au total ont été soutenus au titre de l'**Axe 5, PI 9a, OS10**, avec un impact potentiel sur l'amélioration de l'accès aux services publics dans les zones frontalières.

La majorité des chefs de file de ces projets considèrent que leur projet a été déterminant (23,1%) ou plutôt pertinent (30,8%) pour réduire les obstacles que représente la frontière pour la population en matière d'accès aux services (culturels, sanitaires, sociaux, etc.).

L'évaluation thématique sur la mobilité et l'accès aux services<sup>38</sup>, centrée sur les projets des axes 4 et 5 (PI 9a, OS10), a montré que l'impact du Programme sur le développement et la maintenance de services communs facilitant l'accès à ceux-ci pour la population dans un environnement transfrontalier avait été modeste.

La coopération établie dans le cadre des projets a, dans une large mesure, renforcé les relations et les structures de collaboration afin d'améliorer le développement et la fourniture de services à la population en général et aux groupes vulnérables en particulier, mais il reste encore du chemin à parcourir pour atteindre un degré plus élevé de maturité et d'intégration qui impliquerait la consolidation des mécanismes de gestion conjointe des services et des infrastructures sanitaires, culturelles ou sociales.

Les différences juridiques et administratives entre les systèmes de part et d'autre de la frontière rendent difficile l'adaptation et l'importation de solutions et constituent l'un des principaux obstacles à l'amélioration de l'accès aux services et à l'inclusion sociale transfrontalières, avec les déficits d'accès au numérique (en particulier parmi les professionnels du secteur social et des soins de santé) et le développement numérique limité (en particulier dans les zones rurales).

Cette évaluation a également mis en évidence l'articulation existante entre les thèmes de l'accès aux services et de la mobilité, en identifiant des exemples de projets de mobilité durable soutenus au titre de l'Axe 4, PI 7c, OS8 avec une contribution directe à la réalisation des résultats escomptés avec le développement de projets sur l'accès aux services (Axe 5, PI 9a, OS10).

L'accès à des transports publics fiables peut être un catalyseur de l'utilisation accrue des services publics transfrontaliers, de sorte que la relation entre ces deux questions est très étroite.



**Le projet ConnECT est un exemple de contribution à la réduction de l'effet frontière dans l'accès aux services publics**, grâce à la mise en place d'un service de bus transfrontalier qui favorise la mobilité et la connexion dans la zone et facilite le déplacement vers l'hôpital transfrontalier de Cerdagne pour recevoir des soins médicaux dans un environnement local.

---

<sup>38</sup> Codé comme E7 dans le Plan d'évaluation et réalisé en 2022.

## 5. La communication du Programme

Le Programme de coopération Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020) s'est doté d'une Stratégie de communication, dont le contenu répond à celui déterminé à l'annexe XII du règlement (CE) n° 1303/2013, et qui définit la stratégie générale, les activités de communication à mener au cours de la période de programmation et les mécanismes de mise en œuvre de la Stratégie.

La Stratégie de communication définit trois objectifs spécifiques, eux-mêmes subdivisés en un certain nombre de sous-objectifs, tous alignés sur les règlements applicables dans ce domaine.

Figure 41. Objectifs de communication du POCTEFA 2014-2020

<p><b>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1</b> Améliorer la connaissance du programme, de ses objectifs et de son impact sur le territoire du Programme, selon la stratégie « axée sur les résultats » de l'UE.</p>
<p>Impliquer les partenaires du programme (institutions, élus politiques, etc.) dans le cadre de la communication concernant les avantages que cet instrument offre au territoire ainsi qu'à sa population.</p>
<p>Montrer à la population les résultats concrets par le biais des projets.</p>
<p><b>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2</b> Faire connaître les possibilités de financement offertes par le programme aux bénéficiaires potentiels.</p>
<p>S'assurer que les bénéficiaires potentiels des projets reçoivent des informations claires concernant le programme.</p>
<p>Faciliter la bonne présentation des candidatures aux bénéficiaires potentiels par le biais de la production des matériaux de communication adéquats.</p>
<p><b>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3</b> Communiquer sur le rôle des politiques européennes et leur impact sur la société.</p>
<p>Soutenir les projets en matière de communication afin de diffuser davantage l'information concernant l'impact de l'Union Européenne sur les citoyens et les territoires.</p>
<p>Garantir la visibilité de l'apport de l'UE. Spécifier sa contribution au travers du fonds l concerné et mettre l'accent sur la valeur ajoutée pour le territoire.</p>
<p>Mettre l'UE à la portée de la société. Faire comprendre au grand public le rôle joué par l'UE dans la vie quotidienne des habitants de la zone. Montrer l'utilité de l'argent de l'UE qui est investi.</p>

Source : Stratégie de communication du POCTEFA 2014-2020.

La Stratégie de communication est développée à l'aide de 9 outils, qui sont adéquats à la fois du point de vue des objectifs fixés et de la législation européenne applicable.

- **Outil 1 : Nouveau site web du Programme.** Il s'agit de la principale source d'information du Programme destinée à tous les publics, dans le but de fournir des informations adéquates, de qualité et actualisées aux différents publics.
- **Outil 2 : Bulletin d'information mensuel (newsletter)** contenant des informations sur le Programme, les projets et le développement d'autres initiatives européennes.
- **Outil 3 : Réseaux sociaux.** Les réseaux initialement prévus pour POCTEFA sont Facebook, Twitter et Youtube.

- **Outil 4 : Vidéos/photos.** Dans la recherche d'une communication de plus en plus visuelle, l'utilisation de photos et de vidéos pour transmettre des informations aux bénéficiaires potentiels et à la population en général, tant sur le Programme que sur ses résultats, a été accrue.
- **Outil 5 : Événements de diffusion.** Tels que le séminaire de lancement du Programme, les événements annuels conformément à l'obligation énoncée au point 2.1. de l'annexe XII du règlement (UE) n° 1303/2013, la Journée de la coopération européenne, les célébrations de la Journée de l'Europe, les journées d'information thématiques et le séminaire de clôture du Programme.
- **Outil 6 : Publications générales et matériel promotionnel.** En plus du matériel destiné aux bénéficiaires, création de publications telles que des brochures d'information avec des informations adaptées au grand public afin d'améliorer la connaissance du Programme, en particulier dans le territoire couvert par la zone de coopération.
- **Outil 7 : Matériel de presse,** y compris des actions telles que le dossier de presse, l'argumentation du Programme pour unifier le message à transmettre par les représentants du Programme, les communiqués de presse, les exemples de bonnes pratiques, la conception d'un paragraphe corporatif pour les bénéficiaires et l'organisation de conférences de presse.
- **Outil 8 : Accompagnement et formation** des bénéficiaires potentiels et des partenaires dans les projets. Cet outil comprend la rédaction et la préparation de guides et de fiches d'information pour aider les projets à soumettre de bonnes candidatures et à suivre les lignes directrices établies tout au long de la vie du projet, comme un guide du porteur de projet, un guide de communication, un manuel d'identité corporative, etc.
- **Outil 9 : Évaluation.** Mesures internes telles que la réalisation d'enquêtes lors d'événements, l'élaboration d'indicateurs de communication et la rédaction d'informations sur la communication pour le rapport annuel.

Les résultats de l'analyse de la communication du Programme à deux niveaux sont présentés ci-dessous :

1. Mise en œuvre des mesures et des outils prévus dans la Stratégie de communication.
2. Accomplissement des objectifs fixés dans la Stratégie de communication.

## LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION

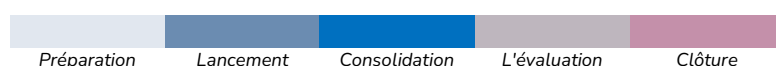
La Stratégie de communication établit une chronologie pour le développement des différents outils, qui est associée aux principales étapes de développement du Programme : préparation (2014-2015), lancement (2015), consolidation (2016-2020), évaluation (2018) et clôture (2021-2023).

Une distinction est également faite entre les actions prévues pour être réalisées de manière ponctuelle au fil du temps (l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie de communication, par exemple), d'autres prévues pour être réalisées périodiquement (bulletins d'information ou événements de diffusion, entre autres) et, enfin, les actions prévues pour être réalisées de manière continue tout au long de la période de mise en œuvre du Programme (telles que le site web ou les matériaux pour la presse).

Compte tenu de ces aspects et des éléments recueillis, on peut affirmer que **la Stratégie de communication a été pleinement mise en œuvre**. Tous les outils ont été mis en place et sont finalisés.

Tableau 32. Mise en œuvre des outils de communication du POCTEFA 2014-2020

Outil		Phase de développement			Type de mesure	État
O1	Nouveau site web				Continue	Terminé
O2	Bulletin d'information mensuel				Périodique	Terminé
O3	Réseaux sociaux				Continue	Terminé
O4	Vidéos / photos				Continue	Terminé
O5	Événements de sensibilisation				Périodique	Terminé
O6	Publications générales et matériel promotionnel				Périodique	Terminé
O7	Matériel de presse				Continue	Terminé
O8	Accompagnement et formation des bénéficiaires				Périodique	Terminé
O9	Évaluation				Ponctuelle	Terminé



Source : élaboration interne.

Cette analyse globale est complétée par une évaluation de la mise en œuvre de chacun des outils établis dans la Stratégie de communication, qui a été réalisée principalement sur la base des informations fournies par le système d'indicateurs de suivi défini dans la stratégie elle-même.

Tableau 33. Résumé des indicateurs de suivi de la Stratégie de communication du POCTEFA 2014-2020

Catégorie	Indicateur	Type d'indicateur	Indicateur du Programme associé	Valeur cible	Valeur atteinte (2023)
Évènements	Nb. d'évènements	Réalisation	6P2. Nombre d'évènements de communication et de diffusion du Programme organisés.	10	10
Communication	Nb. de documents pour les bénéficiaires	Réalisation	6P3. Outils développés ou améliorés pour faciliter le montage des dossiers de candidature et le suivi des projets	5	5
Bulletin d'information	Nb. d'envois par an	Réalisation	-	-	12
Matériel promotionnel	Nb. de brochures sur le Programme	Réalisation	-	-	1
	Nb. de roll-ups	Réalisation	-	-	3
Web	Nb. moyen de visites par mois	Résultat	6R2 Degré de connaissance du Programme (visites mensuelles sur le site web)	9.400	11.785
	Nb. total de téléchargements de documents	Résultat	-	-	65.608*
Réseaux sociaux	Nb. de publications par mois	Réalisation	-	-	16
	Nb. d'abonnés sur Facebook	Résultat	-	-	1.654
	Nb. d'abonnés sur Twitter	Résultat	-	-	2.339
Matériel de presse	Nb. de communiqués de presse envoyés par an	Réalisation	-	-	4
	Nb. de documents créés pour la presse	Réalisation	-	-	1
	Nb. d'articles publiés sur le site web par an	Réalisation	-	-	57
Vidéos / photos	Nb. de vidéos	Réalisation	-	-	37
Impact sur les médias	Nb. d'articles publiés/diffusés par les médias par an	Impact	-	-	1.350

\* Valeur approximative, correspondant aux visites des pages à partir desquelles la documentation peut être téléchargée.

Source : élaboration interne sur la base des données fournies par le SC et SIGEFA.

#### ■ Outil 1 : Nouveau site web du Programme.

En mettant en œuvre cette mesure, l'Autorité de gestion du POCTEFA 2014-2020 s'est conformée au règlement (UE) 1303/2013 sur la responsabilité de « veiller à la mise en place d'un site ou d'un portail web unique fournissant des informations sur l'ensemble des programmes opérationnels dans l'État membre concerné et un accès auxdits programmes, contenant notamment des informations sur le calendrier de mise en œuvre des programmes et des procédures de consultation publique qui s'y rapportent ».

Il s'agit d'un outil à caractère continu, qui a fonctionné pendant toutes les phases de développement du Programme, et qui est accessible sur <https://www.poctefa.eu/>.



Le nombre de visites atteint par le site web à la fin de la période est révélateur de la bonne performance de cet outil, qui a été la principale source d'information sur le Programme pour les différents publics cibles.

L'indicateur de résultat spécifique du Programme 6R2 « Degré de connaissance du Programme », qui correspond au nombre moyen de visites mensuelles sur le site web, affiche un degré de réalisation supérieur à 100 %. Il a enregistré un nombre moyen de visites mensuelles proche de 12 000, ce qui dépasse de plus de 25 % l'objectif fixé.

L'impact du site web, en termes de visites, a été plus important au cours des premières années de développement du Programme (jusqu'en 2019), avec une moyenne de 12 600 à 14 200 visites par mois. À partir de 2020, coïncidant avec la phase où les opportunités de financement ont été moins nombreuses, le trafic généré par le site web a diminué progressivement.

En ce qui concerne le deuxième indicateur de suivi lié à cet outil de communication, il convient de noter que le point d'amélioration identifié dans l'évaluation E3 « Évaluation de la Stratégie de communication du POCTEFA 2014-2020 » concernant le manque d'informations pour sa quantification adéquate demeure.

Cependant, une mesure approximative a été faite sur la base du nombre de visites des pages du site web jusqu'en mai 2023 où la documentation POCTEFA suivante peut être téléchargée : guide du porteur de projet, guide de communication, guide de déclaration des dépenses, manuel d'utilisation du logo, guide des marchés publics, guide d'utilisation de la plateforme POCTEFA, guide des indicateurs et guide de la procédure de modification). Ces pages totalisent 65 608 visites cumulées depuis le début de la période de programmation.

L'absence d'objectif quantifié pour cet indicateur ne permet pas d'évaluer le résultat de cet outil. Il n'est pas non plus possible de faire une évaluation comparative avec l'époque où l'évaluation E3 a été réalisée, car l'indicateur n'était pas quantifié à ce moment-là.

En ce qui concerne l'utilité de cet outil, l'évaluation E3 a souligné l'évaluation positive de l'outil par les autorités du Programme, qui l'ont considéré comme l'un des outils les plus performants. Il a également été évalué positivement par les bénéficiaires du Programme, avec une note de 3,9 sur 5.

Tableau 34. Résumé des indicateurs liés au site web du Programme

Indicateur	Unité de mesure	Type	Valeur cible	Valeur cumulée (2023)	% d'efficacité
Visites mensuelles	Nombre moyen	Résultat	9.400	11.785	125,4%
Téléchargement de documents	Nombre	Résultat	-	65.608	N.A.

Source : élaboration interne sur la base des données fournies par le SC et SIGEFA.

Au niveau des projets, les sites web ont été l'un des principaux outils de communication utilisés. La plupart des projets déclarent avoir mis en place un site web spécifique dédié à la diffusion d'informations sur l'initiative soutenue par POCTEFA 2014-2020 (95,2%), avec

un nombre moyen de visites inférieur à celui du site web du Programme<sup>39</sup> (4 042 visites par mois).

▪ **Outil 2 : Bulletin d'information mensuel (newsletter).**

L'élaboration et l'envoi d'une lettre d'information destinée à informer les personnes intéressées sur les activités liées au POCTEFA 2014-2020 ont été effectués régulièrement depuis la phase de lancement du Programme. Cette lettre d'information est configurée comme un outil qui fournit des informations sur le Programme, les projets et d'autres initiatives européennes pertinentes pour la zone de coopération.

Ainsi, depuis le début du Programme en 2015, la lettre d'information a été envoyée mensuellement (en espagnol et en français) à toutes les personnes qui se sont inscrites via le site web du POCTEFA, améliorant ainsi la fréquence des envois par rapport à la période de programmation précédente (2007-2013).

L'exécution de cette action périodique n'a été interrompue que pendant quatre mois en 2020 (coïncidant avec la crise de la COVID-19), étant donné que la plupart des contenus étaient liés aux nouvelles des projets et que, pendant ces mois, ses événements et actions ont été paralysés en raison de l'absence d'activité.

L'absence d'objectif quantifié pour cet indicateur ne permet pas d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de cet outil.

Selon les données supplémentaires collectées par l'Autorité de gestion<sup>40</sup> sur la performance de cet outil, la lettre d'information du Programme comptait un total de 2 013 de personnes abonnées en 2022, ce qui montre une évolution positive de la couverture de cet outil, qui a presque triplé le nombre de ses abonnés depuis le début de la période de programmation (en 2016, il y avait 764 abonnés enregistrés).

L'évaluation E3 a souligné la nécessité, pour les bénéficiaires, d'améliorer cet outil, par rapport à d'autres outils de communication du Programme qui ont été mieux notés.

Tableau 35. Résumé des indicateurs liés à la lettre d'information

Indicateur	Unité de mesure	Type	Valeur cible	Valeur cumulée (2023)	% d'efficacité
Envois	Nombre / année	Réalisation	-	12	N.A.

Source : élaboration interne sur la base des données fournies par le SC et SIGEFA.

Au niveau des projets, l'utilisation des lettres d'information a été modérée. Un peu moins de la moitié des projets déclarent avoir utilisé cet outil de communication (42,9 %). La mesure des résultats des lettres d'information éditées et diffusées par les projets est limitée par le manque d'informations sur le nombre d'abonnés, qui n'a été fourni que par 31,7 % des projets.

<sup>39</sup> Sur la base des informations fournies dans le cadre de ce processus d'évaluation par les projets qui disposent de données sur les visites de leur site web (31,4 % de ceux qui ont lancé un site web).

<sup>40</sup> Inclus dans le rapport d'activité CTP 2022.

▪ **Outil 3 : Réseaux sociaux.**

L'Autorité de gestion du POCTEFA 2014-2020 s'est fortement engagée, au cours de cette période de programmation, en faveur de la diffusion par le biais des réseaux sociaux, en s'actualisant et en s'adaptant continuellement aux nouvelles tendances de consommation de l'information, même en anticipant les exigences ou les orientations de la Commission européenne dans ce domaine.

On dispose notamment de profils sur les réseaux sociaux utilisés de manière interactive (Facebook, Twitter, LinkedIn) et sur d'autres réseaux utilisés comme dépôts d'images et de vidéos (YouTube et Flickr), auxquels il est possible d'accéder directement à partir du site web du POCTEFA.

L'absence d'objectifs quantifiés pour les indicateurs liés aux réseaux sociaux ne permet pas d'évaluer l'efficacité atteinte en termes de mise en œuvre de cet outil et de ses résultats.

Toutefois, on constate une évolution positive tant au niveau de la fréquence des publications sur les réseaux sociaux qu'au niveau du nombre de comptes abonnés des différents profils lancés pour lesquels des informations sont disponibles (Facebook, Twitter et LinkedIn).

En plus des indicateurs définis dans le système de suivi, et étant donné que certains des réseaux sociaux ont été incorporés après la phase de lancement du Programme (et n'étaient donc pas prévus dans la Stratégie de communication), l'Autorité de gestion a collecté des informations sur les abonnés et les publications sur LinkedIn.

Le nombre moyen mensuel de publications sur les médias sociaux s'est considérablement amélioré au cours de la période de programmation, en particulier à partir de 2018, lorsqu'un nombre important de projets étaient déjà à un stade avancé de mise en œuvre. C'est entre 2019 et 2022 que l'activité sur les réseaux sociaux du Programme a été la plus intense, avec un nombre total moyen de publications compris entre 20 et 24 par an.

La croissance du nombre d'abonnés sur Facebook et Twitter a également été évidente tout au long des années de développement du Programme, étant particulièrement remarquable sur le second de ces réseaux (avec 123,2% d'abonnés en plus en 2022 par rapport à 2016). Le profil Facebook double pratiquement son nombre d'abonnés (avec 83,6% de plus qu'au début de la période en 2016), très proche de celui atteint sur LinkedIn en 2022 (1 429).

La systématisation et la planification des mises à jour de contenu sur les réseaux sociaux par le biais d'un calendrier éditorial ou d'un *plan de contenu* ont eu une influence positive sur la croissance des publications et des abonnés.

Tableau 36. Résumé des indicateurs liés aux réseaux sociaux

Indicateur	Unité de mesure	Type	Valeur cible	Valeur cumulée (2023)	% d'efficacité
Publications	Nombre / mois	Réalisation	-	16	N.A.
Abonnés sur Facebook	Nombre	Résultat	-	1.654	N.A.
Abonnés sur Twitter	Nombre	Résultat	-	2.339	N.A.

Source : élaboration interne sur la base des données fournies par le SC et le SIGEFA.

Au niveau des projets, l'utilisation des réseaux sociaux a été modérée. Un peu plus d'un tiers (38,8 % et 38,1 % respectivement) déclarent avoir créé un profil sur Twitter ou Facebook, et un peu moins de la moitié (46,9 %) se sont lancés sur d'autres réseaux sociaux.

En ce qui concerne les résultats obtenus par la diffusion via ce canal, plus de 420 000 abonnés ont été recensés, bien qu'il faille garder à l'esprit qu'il s'agit d'informations fournies par un peu plus de la moitié des projets qui ont eu un profil sur les réseaux sociaux (53,4%) et qu'il peut compter des doublons.

▪ **Outil 4 : Vidéos/photos.**

La Stratégie de communication du POCTEFA souligne que la communication d'aujourd'hui est de plus en plus visuelle, et le Programme s'est donc fortement engagé dans la diffusion d'images pour soutenir la communication.

Dans cette optique, les profils Flickr et YouTube mentionnés précédemment dans l'analyse des réseaux sociaux ont été créés et ont servi de dépôt d'images et de vidéos relatives aux projets soutenus par le Programme et aux activités menées par le Programme (événements, séminaires, etc.).

La publication de vidéos sur la chaîne YouTube du Programme<sup>41</sup> s'est concentrée entre 2018 et 2020, avec un nombre annuel variant entre 3 et 11. Les vidéos disponibles sur cette chaîne font référence, d'une part, aux séminaires, webinaires, résolutions de doutes ou événements organisés par le Programme et, d'autre part, à la brève présentation des projets soutenus par le Programme.

La chaîne YouTube et les vidéos ont eu une grande valeur éducative, comme cela a déjà été noté dans l'évaluation E3, car elles ont permis aux porteurs de projets d'accéder à tout moment à des informations très intéressantes sur la gestion.

En outre, des informations ont été collectées sur le nombre de photographies publiées, soit un total de 489 réparties dans 14 albums correspondant aux différents actes et événements du POCTEFA qui ont été publiés sur Flickr<sup>42</sup> :

- Séminaire de lancement du Programme et Journée de la coopération européenne en 2015.
- Séminaire pour les bénéficiaires du 1<sup>er</sup> appel, Journée de la coopération européenne et séminaire de présentation du 2<sup>e</sup> appel, en 2016.
- Journée de la coopération européenne en 2017.
- Séminaire pour les bénéficiaires du 2<sup>e</sup> appel et Journée de la coopération européenne, en 2018.
- Séminaire de présentation du 3<sup>e</sup> appel, EcoPiriday, Journée de la coopération européenne, et événement « POCTEFA et vous » en 2019.
- Événement de présentation des résultats du Programme et Journée de la coopération européenne en 2022.

Tableau 37. Résumé des indicateurs liés aux vidéos et aux photographies

Indicateur	Unité de mesure	Type	Valeur cible	Valeur cumulée (2023)	% d'efficacité
Vidéos	Nombre	Réalisation	-	37	N.A.

Source : élaboration interne sur la base des données fournies par le SC et SIGEFA.

<sup>41</sup> <https://www.youtube.com/@CTPyPOCTEFA/vidéos>

<sup>42</sup> <https://www.flickr.com/photos/ctppoctefa/albums>

▪ **Outil 5 : Événements de sensibilisation.**

La Stratégie de communication prévoyait trois types d'événements de diffusion : un séminaire de lancement, des événements annuels et un séminaire de clôture.

Les 10 événements enregistrés dans l'indicateur 6P2 « Nombre d'événements de communication et de diffusion du Programme organisés » comprennent les événements de lancement et de clôture du Programme (organisés respectivement en 2015 et 2022), ainsi que 8 événements annuels organisés entre 2016 et 2022, dont le profil et le contenu ont été alignés sur les événements établis dans la Stratégie de communication.

Les événements d'information organisés par le Programme ont abordé des questions telles que le lancement d'appels à projets, les aspects techniques liés à la gestion des projets ou la capitalisation des résultats.

Si l'on ajoute ces événements aux 14 événements en ligne (webinaires) organisés par le Secrétariat conjoint au cours de la période 2014-2020, on peut dire que l'objectif d'organiser une activité d'information majeure par an a été atteint.

Tous les événements en ligne ont été enregistrés et publiés (à la fois les enregistrements et les présentations utilisées) sur le site web du POCTEFA<sup>43</sup>.

Ce type d'événements est devenu plus pertinent à partir de 2020, à la suite de la crise sanitaire COVID-19, de sorte qu'ils ont été utilisés principalement pour continuer à fournir des conseils collectivement aux projets, ainsi que pour fournir des informations et des conseils sur les mesures introduites par le Programme pour permettre aux projets de s'adapter à la pandémie.

L'introduction de ces webinaires avec une approche très pratique a permis de remédier à une faiblesse identifiée dans l'évaluation E3, ce qui est évaluée positivement. Cela a permis de répondre aux besoins exprimés concernant l'opportunité d'organiser des webinaires sur des sujets spécifiques afin de résoudre les doutes en temps réel. Les webinaires ont été bien accueillis par les entités bénéficiaires, avec une forte participation et une bonne évaluation (plus de 7,5 sur 10).<sup>44</sup>

Voici quelques exemples de webinaires organisés par le Programme :

- Webinaire sur la déclaration des dépenses refusées (2022).
- Webinaire sur la déclaration de dépenses et le financement POCTEFA (2022).
- Webinaire sur le calcul du coût horaire mensuel (2021).
- Webinaire sur les modifications de projets et les mesures exceptionnelles (2020).
- Webinaire sur les infrastructures et les revenus (2019).

Le format en ligne a également été utilisé pour compléter le format en face-à-face lors de certains événements, ce qui a permis à un plus grand nombre de personnes d'accéder plus facilement aux informations diffusées par le biais de cet outil de communication, sans avoir à se déplacer physiquement.

---

<sup>43</sup> <https://www.poctefa.eu/documentacion/seminarios>

<sup>44</sup> Notes des webinaires sur les indicateurs (2021), sur la déclaration des dépenses (en 2021 et 2022) et sur la déclaration des dépenses rejetées (202).

Tableau 38. Résumé des indicateurs relatifs aux événements de diffusion

Indicateur	Unité de mesure	Type	Valeur cible	Valeur cumulée (2023)	% d'efficacité
Évènements	Nombre	Réalisation	10	10	100,0%

Source : élaboration interne sur la base des données fournies par le SC et SIGEFA.

■ **Outil 6 : Publications générales et matériel promotionnel.**

Pour soutenir la bonne mise en œuvre du Programme, du matériel promotionnel a été programmé en fonction des besoins des bénéficiaires.

La Stratégie de communication a été respectée à cet égard, puisque le matériel prévu dans le système d'indicateurs de communication a été développé.

Ainsi, d'une part, une brochure présentant le Programme a été publiée, imprimée à 3 850 exemplaires et distribuée lors d'événements en face à face. Elle est également disponible en version numérique à télécharger sur le site web du POCTEFA<sup>45</sup>.

Le nombre de téléchargements de la version numérique de la brochure n'a cependant pas été comptabilisé et aucun indicateur lié à ce format de publication n'a été défini, une faiblesse déjà soulignée dans l'évaluation E3.

D'autre part, 3 roll-ups du Programme ont été produits et utilisés dans tous les événements organisés en face-à-face.



En outre, du matériel promotionnel tel que des sacs, des accréditations, etc. a été utilisé et distribué lors d'événements en face à face.

Tableau 39. Résumé des indicateurs liés aux publications et au matériel promotionnel

Indicateur	Unité de mesure	Type	Valeur cible	Valeur cumulée (2023)	% d'efficacité
Brochures du Programme	Nombre	Réalisation	-	1	N.A.
Roll-ups	Nombre	Réalisation	-	3	N.A.

Source : élaboration interne sur la base des données fournies par le SC et SIGEFA.

<sup>45</sup> <https://www.poctefa.eu/wp-content/uploads/2018/03/16-2-18-ES-FOLLETO-POCTEFA-2018.pdf>

▪ **Outil 7 : Matériel de presse.**

Les médias sont l'un des publics identifiés comme prioritaires dans la Stratégie de communication du Programme, non seulement en tant que récepteur du message, mais aussi en tant que diffuseur.

L'élaboration de matériel de presse est envisagée comme un outil permettant d'assurer la visibilité médiatique et de mieux faire connaître le Programme.

L'effort développé par le Secrétariat Conjoint dans ce domaine a été remarquable au cours de la période 2014-2020, ayant envoyé un total de 32 communiqués de presse aux médias tout au long de la période, ce qui signifie une moyenne de 4 communiqués par an sur des questions telles que le lancement d'appels à projets, la programmation de projets ou la célébration du Jour de la Coopération Européenne, entre autres sujets. En plus des communiqués de presse, un dossier de presse sur le Programme a été créé et mis à jour.

La présence médiatique, mesurée par le nombre de nouvelles relatives au POCTEFA 2014-2020 qui ont été publiées ou diffusées par différents médias, a été notoire au cours de cette période. En moyenne, 1 350 articles ont été publiés par an, ce qui montre le dynamisme du Programme à cet égard.

Il convient de noter la contribution importante à ce résultat des projets soutenus par le Programme lui-même, qui ont apporté une contribution importante à la diffusion de nouvelles.

Le Programme a introduit dans cette période de programmation l'obligation pour tous les projets d'envoyer au moins un communiqué de presse et d'inviter les médias à au moins un événement pendant la durée du projet, ce qui a permis de multiplier l'impact médiatique, avec un effet beaucoup plus important que celui qui aurait été obtenu si seules des actions au niveau du Programme avaient été menées. L'introduction de cette exigence et le respect de celle-ci par les projets ont été un facteur clé en termes d'impact médiatique.

94,6 % des projets ont déclaré avoir envoyé des communiqués de presse aux médias et 91,8 % les ont invités à des événements du projet, ce qui montre leur forte implication dans la promotion et visibilité des projets, et donc du Programme, dans les médias.

D'autre part, la publication de nouvelles sur le site web du POCTEFA a également été dynamique, avec un total de 466 articles liées au Programme, ce qui représente une moyenne de 57 nouvelles par an pour l'ensemble de la période de programmation. L'activité a été plus importante à partir de 2018, ce qui est cohérent avec le rythme de mise en œuvre du Programme, en particulier parce que la plupart des nouvelles publiées sont liées à l'activité des projets eux-mêmes.

Il convient également de souligner l'action de coopération en matière d'information qui a été développée pour la première fois par le Secrétariat conjoint avec les agences de presse EFE et Euractiv depuis la fin de l'année 2020 et tout au long de l'année 2021, dans le but de montrer dans les médias les résultats de la politique de cohésion européenne et son impact sur la vie des citoyens aux frontières de l'Espagne, de la France et de l'Andorre.

Le résultat de cette collaboration a été très positif, avec la production d'un total de 35 « histoires transfrontalières » de la frontière pyrénéenne, sous la forme de courts reportages qui ont été diffusés par les agences et publiés sur le site web du Programme<sup>46</sup>.

La présence dans les médias a également été renforcée tout au long de la période par la promotion, par le SC, des candidatures de projets aux concours nationaux et européens qui récompensent les meilleures initiatives cofinancées par les fonds européens (REGIOSTARS Awards, Interreg Project Slam ou le concours annuel de communication du ministère des Finances et de la fonction publique). L'obtention de ces prix donne de la visibilité aux projets et au Programme, en montrant des exemples de réussite.

Le principal obstacle à l'impact sur les médias au niveau du Programme est la difficulté de le rendre compréhensible pour les non-experts, de transformer le langage bureaucratique en un langage accessible et compréhensible pour les médias et le grand public.

Tableau 40. Résumé des indicateurs liés au matériel de presse

Indicateur	Unité de mesure	Type	Valeur cible	Valeur cumulée (2023)	% d'efficacité
Communiqués de presse envoyés	Nombre / année	Réalisation	-	4	N.A.
Matériaux créés pour la presse	Nombre	Réalisation	-	1	N.A.
Nouvelles publiées sur le site web	Nombre / année	Réalisation	-	57	N.A.
Nouvelles publiées / diffusées par les médias	Nombre / année	Impact	-	1.350	N.A.

Source : élaboration interne sur la base des données fournies par le SC et SIGEFA.

▪ **Outil 8 : Accompagnement et formation des bénéficiaires potentiels et des bénéficiaires de projets.**

La Stratégie de communication prévoit que le Programme produise des documents appropriés pour aider les porteurs de projets à soumettre correctement leurs demandes et les organisations bénéficiaires à gérer correctement les projets.

La production de ces documents s'est principalement concentrée sur les premières années de développement du Programme (entre 2015 et 2017), ce qui est cohérent avec la Stratégie de communication, et aucun autre document n'a été produit depuis 2018.

Cette obligation s'est concrétisée par la préparation d'un ensemble de documents clés pour la gestion des projets, qui ont été mis à jour tout au long de la période et qui ont été complétés au fur et à mesure des besoins liés au développement du Programme lui-même.

L'indicateur relatif au nombre de documents destinés aux bénéficiaires atteint une valeur cumulée de 5 en 2023, mais il a été possible de vérifier qu'un ensemble plus large de documents a été produit et mis à la disposition des différents publics cibles, y compris les documents qui sont publiquement disponibles pour téléchargement sur le site web du POCTEFA, dans l'onglet « Documentation », et d'autres documents d'appui produits.

<sup>46</sup> <https://www.poctefa.eu/historias-transfronterizas/>





<p><b>Guide du porteur de projet</b></p> <p><b>Guide des marchés publics</b></p> <p><b>Guide des indicateurs</b></p> <p><b>Manuel d'utilisation du logo</b></p>	<p><b>Guide de communication</b></p> <p><b>Guide de déclaration des dépenses</b></p> <p><b>Guide de l'utilisateur SIGEFA</b></p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La connaissance et l'évaluation de ces outils par les bénéficiaires du Programme sont élevées, comme l'indique l'évaluation E3, et même plus élevées que celles d'autres outils de communication. Dans ce sens, cependant, dans le travail de terrain de ce processus d'évaluation, des opinions ont été recueillies qui indiquent que la dispersion des informations dans différents documents a pu rendre la consultation plus complexe et la résolution des doutes plus difficile.

Cette documentation d'appui pour les bénéficiaires et les bénéficiaires potentiels a également été complétée par l'élaboration d'infographies pour transmettre l'information de manière visuelle et facilement compréhensible.

Ces infographies ont été publiées sur le site web du POCTEFA, intégrées dans les guides du Programme et envoyées par courriel. Leur contenu est lié à des questions telles que le processus de candidature et de sélection, les obligations incombant aux bénéficiaires ou les exigences en matière de gestion.



Le développement de la documentation de soutien et d'accompagnement pour les bénéficiaires et les bénéficiaires potentiels du POCTEFA 2014-2020 a été accompagné par l'organisation de journées d'information et de formation, comme indiqué dans l'analyse de l'outil 5 « Événements de diffusion », notamment à travers les webinaires susmentionnés sur des sujets spécifiques liés à la gestion et aux événements de lancement d'appels à projets.

Une autre mesure importante de soutien à la communication pour les bénéficiaires a été la possibilité offerte aux projets de cette période de programmation d'utiliser le logo du Programme pour développer les logos des projets.

69 des 175 projets ont opté pour que la SC développe elle-même son logo sur la base de celui du Programme, ce qui signifie que plus de 39 % ont choisi de tirer parti de cette option. Cela a permis d'homogénéiser l'image de marque du Programme, de mettre en œuvre correctement les caractéristiques techniques et d'accroître la visibilité du drapeau de l'UE.

Enfin, il convient de souligner le lancement de l'outil CAPITEFA<sup>47</sup>, qui présente des informations clés sur tous les projets soutenus au cours de la période 2014-2020 et qui a été conçu comme une ressource de soutien pour les bénéficiaires potentiels lorsqu'ils préparent leurs projets, facilitant la capitalisation des résultats et la connaissance des initiatives qui ont été financées par le Programme.

Tableau 41. Résumé des indicateurs liés à l'accompagnement et à la formation des bénéficiaires potentiels et des bénéficiaires

Indicateur	Unité de mesure	Type	Valeur cible	Valeur cumulée (2023)	% d'efficacité
Documents pour les bénéficiaires	Nombre	Résultat	5	5	100,0%

Source : élaboration interne sur la base des données fournies par le SC et SIGEFA.

### ▪ Outil 9 : Évaluation.

La Stratégie de communication comprend une description des actions d'évaluation et de suivi, en interne et en externe.

Cependant, aucun indicateur spécifique n'a été défini pour mesurer la performance ou les résultats du système d'évaluation lui-même, de sorte que l'analyse est basée sur des informations qualitatives.

Le Secrétariat conjoint a été chargé de mettre en œuvre les mesures de suivi interne prévues, en enregistrant les données nécessaires à la réalisation des indicateurs définis, qui ont été analysés dans cette section du rapport d'évaluation.

L'évaluation externe de la Stratégie de communication (E3) par un cabinet de conseil a également été réalisée en 2018, comme prévu, et a donné lieu à un rapport d'évaluation publié sur le site web du Programme<sup>48</sup> et consultable par toute personne intéressée.

En ce qui concerne le système de suivi et d'évaluation défini, les domaines d'amélioration suivants ont été identifiés, dont certains ont déjà été mis en évidence dans l'évaluation E3 :

- L'absence d'objectif quantifié pour les indicateurs empêche de tirer des conclusions sur l'efficacité et l'obtention de résultats à un niveau quantitatif.
- Certains des indicateurs formulés ne reflètent pas l'ampleur du travail de communication développé, comme cela a été noté à la fois dans cette évaluation et dans l'E3 (réseaux sociaux, lettre d'information, matériel promotionnel et de presse ou documentation d'appui pour les bénéficiaires et les bénéficiaires potentiels).
- Il existe peu d'outils intégrés au processus de suivi du Programme pour enregistrer, systématiser et centraliser les informations sur les indicateurs de communication.
- Aucune information ventilée par sexe n'est disponible pour analyser l'impact différencié de la communication.

<sup>47</sup> <https://capitefa.poctefa.eu/>

<sup>48</sup> <https://www.poctefa.eu/documentacion/documentos-relativos-al-programa/evaluaciones/>

## ABOUTISSEMENT DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION

L'évaluation de l'aboutissement des objectifs liés à l'amélioration de la perception favorable du FEDER et de l'Union européenne dans le territoire couvert par le POCTEFA 2014-2020 (objectifs 1 et 3 de la Stratégie de communication), et à l'amélioration de la visibilité et de la transparence du Programme (objectif 2 de la Stratégie) se fait principalement d'un point de vue qualitatif, étant donné qu'aucun indicateur directement lié à la mesure de la réalisation des objectifs n'a été défini et que les objectifs n'ont pas été exprimés en termes quantitatifs.

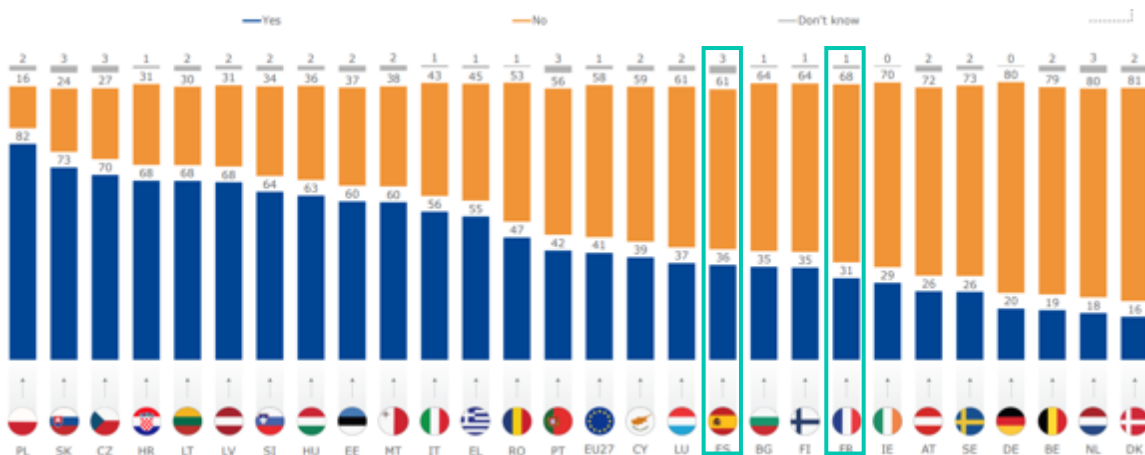
Dans un contexte territorial plus large, les données sur la connaissance et la perception de la politique régionale par les citoyens européens fournies par l'Eurobaromètre de la Commission européenne peuvent être prises en compte.

Les données les plus récentes publiées<sup>49</sup> montrent qu'environ un tiers des Espagnols et des Français (36 % et 31 % respectivement) ont entendu parler d'un projet cofinancé par l'UE visant à améliorer la zone dans laquelle ils vivent en 2021. Aucune donnée n'est disponible pour Andorre.

Il n'y a pas de relation entre le niveau de connaissance (similaire dans les deux pays) et le volume d'investissement des fonds par habitant (beaucoup plus élevé en Espagne qu'en France), mais dans les deux cas, le niveau de connaissance a légèrement diminué par rapport à celui enregistré en 2019<sup>50</sup> (2 points de pourcentage en Espagne et 4 en France).

Le taux de connaissance du Fonds européen de développement régional, qui cofinance le POCTEFA 2014-2020, est supérieur à la moyenne européenne en Espagne (53% de la population espagnole déclare avoir entendu parler du FEDER, contre 49% de la population européenne), mais il est nettement inférieur en France (37%).

Figure 42. Population ayant connaissance d'un projet cofinancé par l'UE dans sa région (%), 2021



Source : Eurobaromètre 497 « Citizens' awareness and perception of EU regional policy ».

La perception de l'impact de ce type de projets sur le développement des régions, y compris les projets POCTEFA, était positive en 2021 pour plus de trois quarts des personnes ayant

<sup>49</sup> Flash Eurobaromètre 497 (2021).

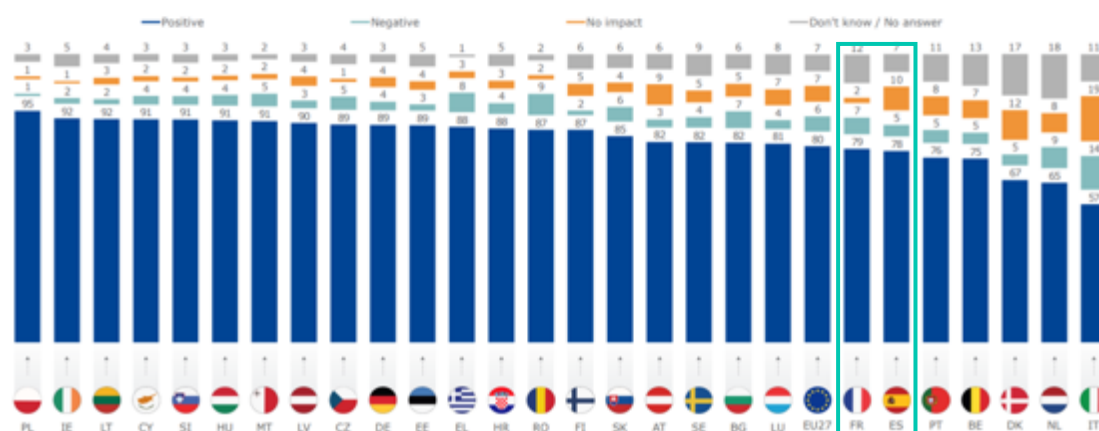
<sup>50</sup> Flash Eurobaromètre 480 (2019).

connaissance d'interventions financées par l'UE dans leur région dans les deux pays (79% de la population en Espagne et 78% en France).

Bien qu'il s'agisse d'une proportion élevée de la population, les valeurs sont légèrement inférieures à l'évaluation moyenne dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, où 80% de la population considère que les projets ont un impact positif sur le développement régional.

Il existe des différences entre les deux pays en ce qui concerne l'évolution de cette perception de la part des citoyens. Dans le cas de la France, la proportion de la population qui considère que l'impact de ces projets dans leur région est positif a augmenté en 2021 par rapport à 2019 (plus 4 points de pourcentage), alors que c'est l'inverse en Espagne (moins 5 points de pourcentage).

Figure 43. Perception de l'impact de l'aide de l'UE sur le développement de sa région (%), 2021



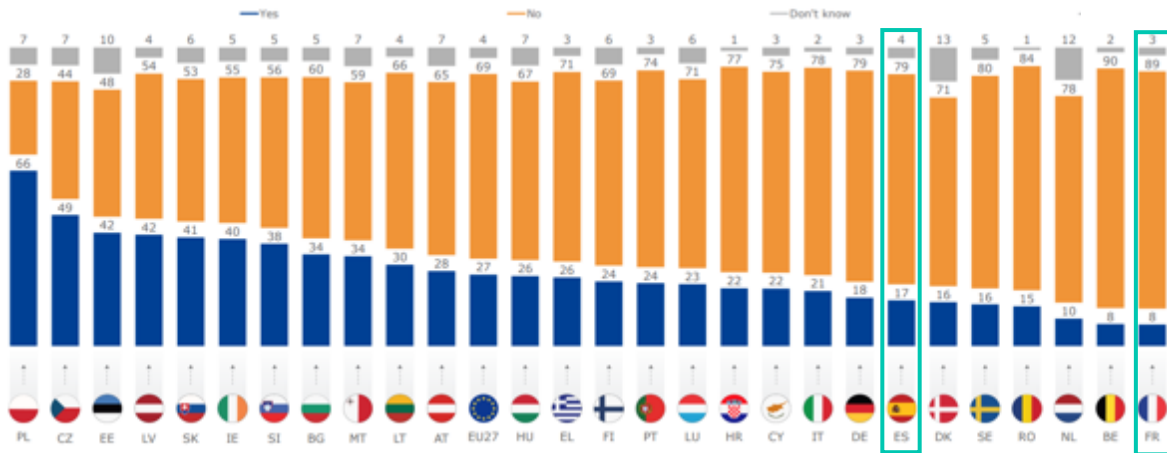
Source : Eurobaromètre 497 « Citizens' awareness and perception of EU regional policy ».

L'impact positif des projets cofinancés par le FEDER sur la vie quotidienne des citoyens est perçu dans une bien moindre mesure par les citoyens en Espagne (11%) et en France (4%), à un niveau inférieur à la moyenne européenne dans les deux pays (16%).

La reconnaissance de cet impact par les citoyens français est particulièrement faible, avec le pourcentage le plus bas de tous les pays de l'UE.

Même parmi les personnes qui reconnaissent le FEDER et qui ont déjà entendu parler de ce fonds, la perception positive des avantages des projets dans leur vie quotidienne est faible.

Figure 44. Perception des avantages des projets cofinancés par le FEDER dans la vie quotidienne (%), 2021

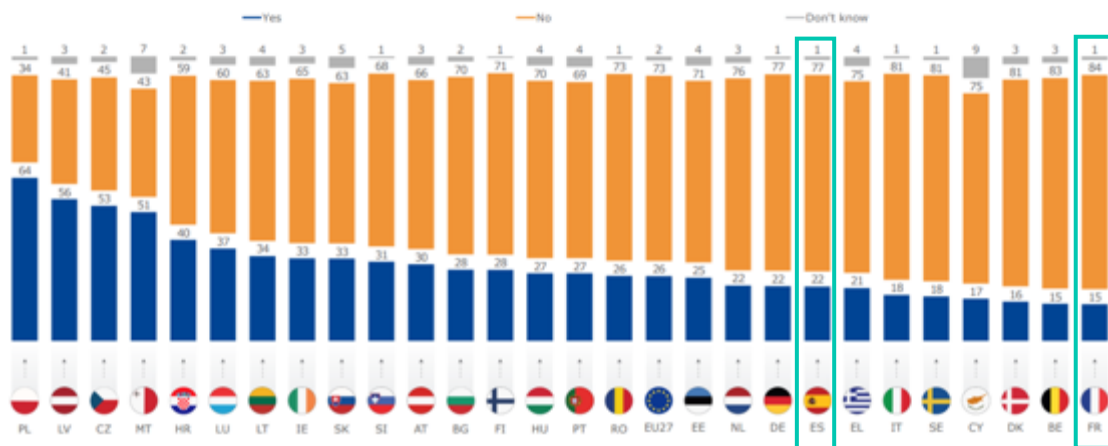


Source : Eurobaromètre 497 « Citizens' awareness and perception of EU regional policy ».

En ce qui concerne plus spécifiquement le soutien de l'Union européenne à la coopération transfrontalière, dans laquelle s'inscrit le POCTEFA 2014-2020, la connaissance des citoyens espagnols et français sur cette question est limitée, surtout en France.

Dans les deux cas, la proportion de personnes qui savent que l'UE finance la coopération entre les régions de différents pays par le biais de la politique régionale est inférieure à la moyenne européenne et représente moins d'un quart de la population (22 % en Espagne et 15 % en France). La connaissance de ce soutien de l'UE en France est la plus faible de tous les pays européens.

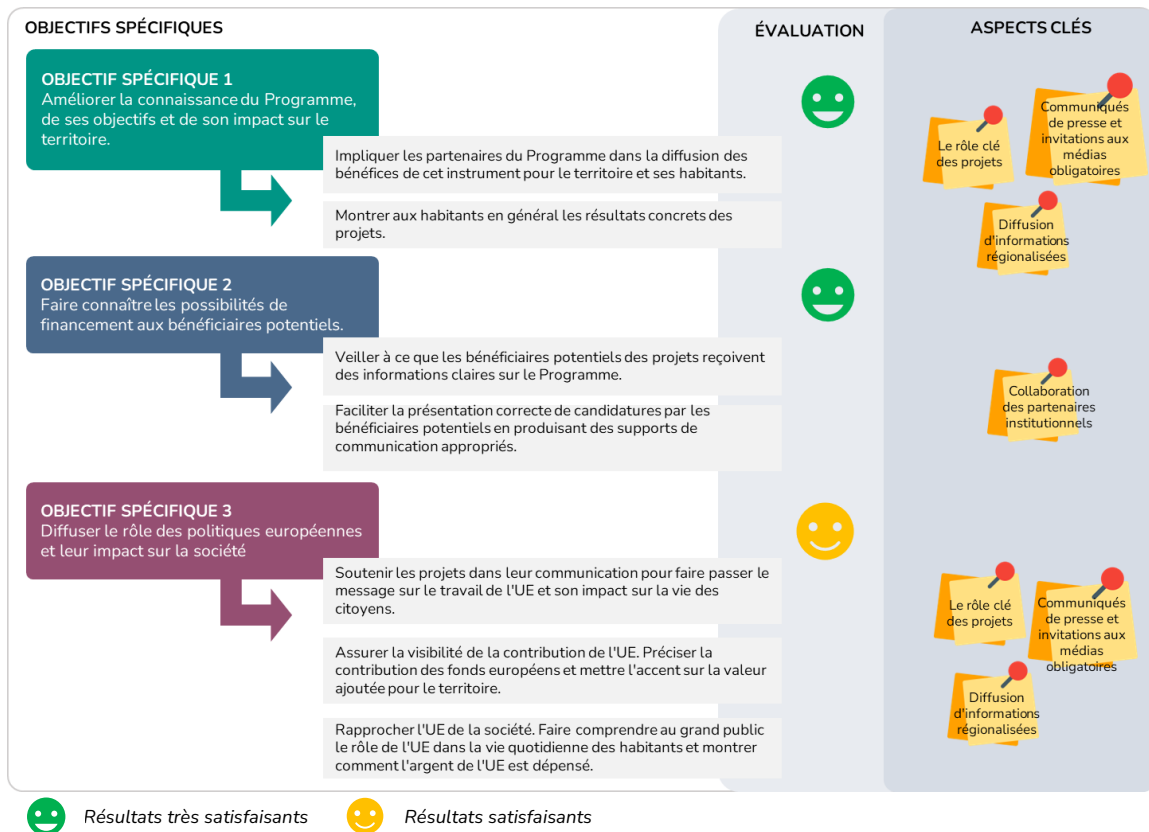
Figure 45. Connaissance de la coopération entre les régions de différents pays avec le soutien des fonds régionaux de l'UE (%), 2021



Source : Eurobaromètre 497 « Citizens' awareness and perception of EU regional policy ».

D'un point de vue qualitatif, et en concentrant l'analyse sur l'aboutissement des objectifs sur la base de la mise en œuvre complète de la Stratégie de communication, on estime que la réalisation a été moyennement élevée en termes généraux. Ainsi, des résultats positifs peuvent être observés, mais avec une faible capacité d'impact sur les citoyens à plus grande échelle.

Figure 46. Évaluation de la conformité avec les objectifs de communication du POCTEFA 2014-2020



Source : élaboration interne.

Le premier objectif de la Stratégie a été atteint grâce aux actions de diffusion menées à la fois par les projets eux-mêmes et par les partenaires institutionnels du Programme.

Il convient de noter que les projets POCTEFA ont apporté une contribution très importante à la réalisation de cet objectif. En ce sens, l'obligation introduite par le Programme d'envoyer au moins un communiqué de presse et d'inviter les médias à au moins un événement pendant la durée du projet a été un facteur clé dans l'amplification de l'impact sur les médias, comme mentionné précédemment. Cette mesure a également fortement contribué à la prise de conscience par les projets de l'importance de la communication et au développement d'un intérêt général pour la diffusion d'informations aux médias sur le territoire.

Les données relatives à la proportion élevée de projets ayant envoyé des communiqués de presse aux médias et invité les médias à des événements organisés par leur projet sont révélatrices de la contribution des projets à cet objectif. Elles montrent également que les projets ont respecté l'obligation fixée par le SC, qui a conduit presque tous les projets à renforcer leurs relations avec les médias, en interagissant avec eux encore plus fréquemment que le minimum requis (par exemple, en les invitant à des événements de lancement et de clôture).

Une autre réalisation en rapport avec le premier des objectifs stratégiques a été l'implication des partenaires institutionnels du Programme, qui ont diffusé les succès et les progrès du Programme de manière régionalisée auprès des médias. De cette manière, le message a été plus fort et plus attrayant pour la publication par les médias régionaux, étant donné que

L'information distribuée comprend des données spécifiques sur les projets ayant un impact sur le territoire.

L'implication des partenaires institutionnels du Programme dans sa diffusion est également un élément clé pour atteindre le deuxième objectif spécifique de la Stratégie de communication, qui consiste à sensibiliser les bénéficiaires potentiels aux opportunités de financement. L'intérêt des partenaires institutionnels pour la réalisation de projets sur leur territoire a été le levier qui a motivé leur implication à cet égard.

Cependant, il est noté qu'il y a une marge de progression en termes de participation à la communication, par exemple, des coordinateurs territoriaux, assumant un rôle plus important dans leurs zones.

Le rôle du Secrétariat conjoint a également été très utile pour atteindre cet objectif, principalement grâce à l'élaboration et à la publication de matériaux de communication et de soutien pour les bénéficiaires et les bénéficiaires potentiels (guide du porteur, brochures, textes de l'appel, etc.) et à l'organisation d'événements de lancement des appels à projets.

À cet égard, il existe des domaines d'opportunité lorsqu'il s'agit de faire comprendre aux bénéficiaires potentiels pourquoi il est intéressant de participer au Programme. La complexité du langage bureaucratique et la difficulté de le transformer en un langage attrayant, accessible et compréhensible posent de difficultés supplémentaires pour attendre tous les publics.

La réalisation du troisième objectif spécifique (diffuser le rôle des politiques européennes et leur impact sur la société) a également été positive, bien qu'elle puisse être améliorée. Comme dans le cas du premier objectif, il a été largement atteint grâce à la collaboration des projets POCTEFA dans la diffusion de leurs activités.

Le respect des obligations réglementaires, qui a été contrôlé par le Secrétariat conjoint dans tous ses contrôles de cohérence, peut être qualifié de satisfaisant. Cela a permis d'assurer la visibilité de la contribution de l'UE et de rapprocher l'UE de la société, mais, comme le montrent les données de l'Eurobaromètre, la sensibilisation des citoyens au rôle des politiques européennes dans le développement de leur région peut encore être améliorée.

Malgré cette évaluation positive, des défis futurs sont identifiés afin de continuer à progresser en matière de communication et d'accroître la visibilité du Programme sur le territoire :

- Simplifier davantage le langage afin de rendre le Programme compréhensible et de communiquer clairement aux médias et au grand public pourquoi il est intéressant de participer au POCTEFA et quels sont les avantages qu'il apporte aux bénéficiaires et au grand public.
- Professionnaliser le travail de communication dans les projets, soit en améliorant la formation des responsables, soit en faisant appel à des services externes spécialisés.
- Sensibiliser le public au rôle de la politique régionale européenne dans le développement territorial et aux effets positifs de la coopération.

## 6. La transférabilité des résultats du Programme

### 6.1. Transférabilité des résultats au niveau du Programme

L'analyse de la transférabilité des résultats au niveau du Programme a été réalisée en tenant compte, d'une part, de l'effort de valorisation des résultats obtenus par les projets et, d'autre part, de l'échelle territoriale sur laquelle se sont produits les effets dérivés du développement des projets.

Au cours de cette période de programmation, l'Autorité de gestion, par l'intermédiaire du Secrétariat conjoint, a fait un effort important pour donner de la visibilité aux résultats des projets, ce qui constitue une première étape pour promouvoir leur capitalisation. Le Programme s'est fermement engagé à faciliter le partage, le transfert et la réutilisation des résultats fructueux des projets soutenus.

Les preuves de cet engagement sont, d'une part, les actions mises en œuvre pour favoriser le transfert des résultats et, d'autre part, l'amélioration de la capacité de l'ensemble du partenariat POCTEFA 2014-2020 en termes de capitalisation.

En ce qui concerne les actions visant à promouvoir le transfert des résultats au niveau du Programme, l'organisation pour la première fois d'un événement spécifique sur la capitalisation des résultats (en 2019) se distingue, ainsi que le lancement de l'outil en ligne CAPITEFA.

L'événement de capitalisation a été très bien accueilli, attirant 230 personnes qui se sont déplacées à Jaca pour y assister, ce qui témoigne de l'intérêt porté par les porteurs de projets à la création potentielle de synergies, qui commence par l'apprentissage de ce que font d'autres projets.

Outre cet événement axé spécifiquement sur la capitalisation, l'événement de présentation des résultats du Programme 2014-2020 s'est tenu en 2022 et était également lié, dans une certaine mesure, à la capitalisation. Cet événement a permis aux projets de se rencontrer et d'identifier des opportunités de collaboration et de transfert. C'était également une occasion de favoriser la connaissance et l'échange entre les projets (à travers leurs porteurs) et les partenaires institutionnels du Programme, ce qui est considéré comme positif pour favoriser le transfert et la capitalisation.

CAPITEFA, d'autre part, est un outil lancé au cours de cette période de programmation (<https://capitefa.poctefa.eu>), qui constitue un référentiel des projets soutenus en 2014-2020, permettant un accès visuel et synthétique aux informations clés sur les projets. Il intègre un moteur de recherche par thème, domaine ou nom de projet.



Figure 47. Écran d'accès à l'outil CAPITEFA



Source : <https://capitefa.poctefa.eu>

Un moteur de recherche permet d'accéder aux fiches de projet, qui comprennent une brève description du projet, des données financières et de partenariat, les défis rencontrés, des images, des articles de presse et des nouvelles, ainsi que des détails sur la contribution du projet aux principes horizontaux de l'UE. La collaboration des projets a été essentielle pour l'élaboration de ces fiches.

Il est également fait référence à d'autres projets présentant un fort potentiel de synergie et/ou de capitalisation des résultats. En outre, dans la dernière phase de développement du Programme, une fois les projets terminés, des informations sur les principales réalisations de chaque projet ont été incorporées, ce qui a considérablement enrichi son contenu en vue du transfert et de la capitalisation des résultats.

Ces activités ont été complétées par un soutien à la diffusion des résultats par la publication d'informations sur le projet (à la fois dans la lettre d'information du POCTEFA et sur le site web du POCTEFA), bien que l'impact de ces solutions reste limité aux abonnés et aux visiteurs du site web.

L'une des principales faiblesses détectées dans le domaine de la capitalisation est l'absence d'un plan de capitalisation spécifique qui définirait de manière structurée la stratégie du Programme à cet égard.

Toutefois, il faut tenir compte du fait que les termes capitalisation et transfert de résultats ont eux-mêmes fait l'objet d'interprétations différentes, notamment en ce qui concerne la capitalisation, qui est un concept relativement nouveau dont l'utilisation s'est intensifiée au cours de cette période de programmation et qui soulève parfois des doutes quant à sa définition.


Il convient également de noter l'existence d'une certaine inégalité en termes de connaissance du concept de capitalisation, qui fait que durant cette période, ce sont les projets les plus avancés et les plus expérimentés qui ont le mieux travaillé sur la capitalisation, alors qu'il en reste encore beaucoup avec lesquels un effort plus important doit être fait au niveau du Programme pour intégrer davantage le concept, voire pour les familiariser davantage avec celui-ci.

Pour cette raison, il est considéré que des progrès supplémentaires doivent être réalisés dans la compréhension de la capitalisation, en augmentant les efforts pour s'assurer qu'il s'agit d'un concept connu et partagé de la même manière par tous les acteurs impliqués dans le Programme.

A cet égard, les capacités du Programme ont été renforcées, grâce à l'assistance technique fournie en 2019 par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), qui a encouragé le lancement d'un processus de réflexion interne sur la capitalisation. Cette assistance technique, ainsi que les formations suivies par l'équipe du Secrétariat technique, ont contribué à améliorer les connaissances et les capacités du partenariat sur le sujet, ainsi qu'à renforcer sa prise de conscience de sa pertinence.

L'une des principales leçons tirées de ce processus pour le Programme a été de comprendre que tous les résultats ne sont pas transférables et qu'il est nécessaire de proposer une stratégie pour identifier les actions ou les résultats ayant un plus grand potentiel dans ce sens. Il a également contribué à jeter les bases de la structuration d'une future stratégie de capitalisation mieux articulée et plus cohérente avec les orientations communautaires.

Les structures de coordination territoriale du Programme ont également contribué au transfert des résultats, tout comme les régions participant au Programme elles-mêmes.

**NAVARREFA : Forum navarrais d'information, de capitalisation et de mise en réseau sur le Programme de coopération POCTEFA France-Espagne-Andorre.** 

Créé par le Gouvernement de Navarre, il a été un instrument actif pour promouvoir la capitalisation des résultats, en organisant des événements et des ateliers qui ont mis en contact des agents clés dans le domaine de la coopération transfrontalière, ainsi qu'en produisant des publications informatives sur les projets soutenus par le Programme.

Certaines des actions menées par les coordinateurs territoriaux pour promouvoir la valorisation et la capitalisation des résultats ont été les suivantes :

- Publication de nouvelles sur les portails d'information régionaux et diffusion de communiqués de presse dans les médias régionaux (par exemple, Heraldo de Aragón ou Diario de Aragón).
- Présence dans les programmes radiophoniques régionaux.
- Diffusion d'informations sur le POCTEFA 2014-2020 lors d'événements organisés dans le cadre des programmes opérationnels régionaux.
- Élaboration de publications pour la présentation des impacts générés par les projets avec les partenaires de la région.
- Mise en réseau des acteurs impliqués dans des projets dans la région.
- Participation à des événements régionaux (par exemple Navarrefa) ou à des événements du Programme pour présenter les meilleurs projets du territoire.

Toutefois, comme indiqué ci-dessus, le rôle des coordinateurs territoriaux pourrait être renforcé à la fois en termes de communication et de capitalisation, en articulant davantage leur participation et en définissant des rôles spécifiques pour faciliter le suivi de leur travail et de leur contribution.

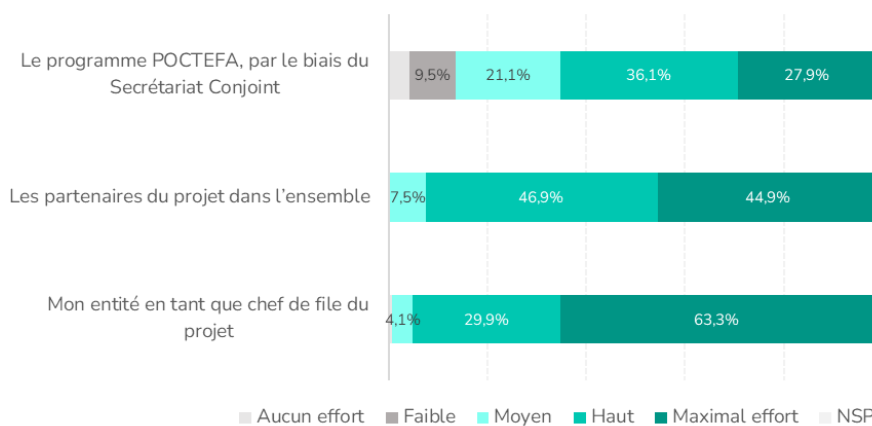
Au niveau des projets, il a été observé qu'au cours de cette période de programmation, il y a eu une plus grande interaction entre les projets, profitant davantage des synergies qui pourraient être générées. Contrairement à la période 2007-2013, il y a eu plusieurs exemples de projets qui ont collaboré et travaillé ensemble dans le développement de leurs activités, ce qui favorise directement le transfert et la capitalisation des connaissances et de l'expérience.

- **ADNPYR et FAUNAPYR**, qui ont travaillé ensemble pour établir un contenu pouvant être utilisé pour la sensibilisation et la formation.
- **BELARUAT et ENTREPYR**, qui ont participé conjointement à des événements liés aux refuges de montagne.
- **SMARTMOB et E-MOBASK**, qui ont partagé les connaissances acquises dans le cadre du développement et de l'utilisation de véhicules électriques dans le réseau de bus urbain.

Les projets eux-mêmes, comme mentionné dans la section 4 de ce rapport, ont également été actifs dans la diffusion de leurs objectifs, de leurs activités et des résultats obtenus grâce à leur mise en œuvre, conformément aux obligations établies par le Programme à cet égard.

Il convient de souligner les efforts déployés par les chefs de file, qui ont dirigé la mise en œuvre d'actions visant à accroître la valeur de leurs résultats, avec le soutien significatif des partenaires dans cette tâche.

Figure 48. Perception du niveau d'effort consenti pour valoriser les projets POCTEFA et leurs résultats (% de projets)



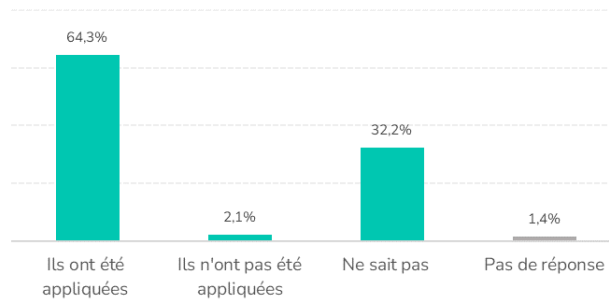
Source : enquêtes auprès des chefs de file (juillet 2023 ; n=147).

La notoriété atteinte par les projets et leurs résultats peut être déduite de la répercussion qu'ils ont eue dans les médias. Comme mentionné dans la section 4 de ce rapport, la présence dans les médias a été remarquable au cours de cette période de programmation, avec une moyenne de 1 350 nouvelles liées au Programme publiées par an.

Grâce à cet effort de la part de tous les agents impliqués dans le développement du Programme, les innovations développées ont été utilisées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire du POCTEFA.

La plupart des projets ont généré des connaissances qui ont été appliquées au développement d'autres projets ou politiques (64,3 %). La proportion de chefs de file qui ne savent pas si un tel transfert a eu lieu (32,2 %) est toutefois significative.

Figure 49. Niveau d'application dans d'autres projets des connaissances générées par le POCTEFA 2014-2020

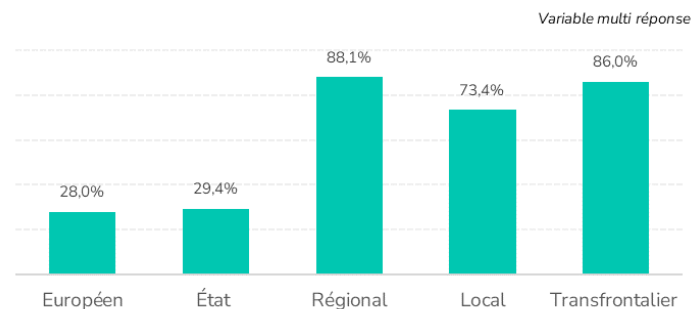


Source : enquêtes auprès des chefs de file (juillet 2023 ; n=147).

Les effets des projets soutenus ont été principalement transfrontaliers, régionaux ou locaux, avec beaucoup moins d'impact au niveau européen ou national, ce qui souligne l'existence d'une opportunité d'élargir le champ territorial dans lequel les résultats obtenus avec le développement des projets POCTEFA peuvent être appliqués.

Le transfert des résultats vers les politiques publiques pour une mise en œuvre dans d'autres territoires en dehors de l'espace POCTEFA est identifié comme un point à améliorer pour la prochaine période de programmation.

Figure 50. Échelle territoriale des effets générés par les projets POCTEFA 2014-2020 (% des projets)

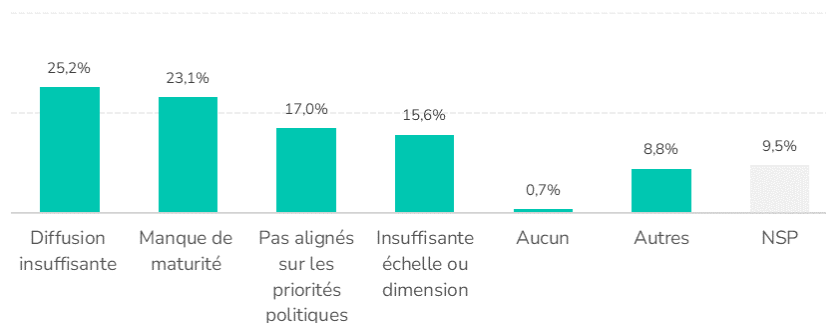


Source : enquêtes auprès des chefs de file (juillet 2023 ; n=147).

A cet égard, certains éléments ont été identifiés qui rendent difficile la pertinence, la valorisation et le transfert des résultats des projets au sein du territoire du POCTEFA ou en dehors de celui-ci. Malgré l'effort de communication des résultats, les chefs de file soulignent l'existence d'une marge d'amélioration à cet égard.

Ainsi, un peu plus d'un quart (25,2%) considère qu'il serait nécessaire de renforcer la diffusion afin d'accroître encore sa valeur. Pratiquement le même niveau d'opinion est que le manque de maturité des résultats a limité leur transfert et leur capitalisation.

Figure 51. Obstacles au transfert et à la capitalisation des résultats du POCTEFA 2014-2020



Source : enquêtes auprès des chefs de file (juillet 2023 ; n=147).



Parmi d'autres obstacles la **complexité de la langue** utilisée pour communiquer les résultats des projets est à signaler.

Il a souvent été difficile pour les projets de traduire le langage administratif exigé par le Programme dans la gestion (rapports, indicateurs, etc.) dans un langage plus simple pour la diffusion à d'autres publics. Cela a particulièrement affecté les projets qui n'avaient pas de personnel spécialisé dans la communication au sein de leurs équipes.

On peut donc conclure que le Programme favorise le transfert des résultats et que les projets eux-mêmes sont de plus en plus conscients de l'importance d'améliorer la diffusion de leurs résultats, ayant fait un effort significatif dans ce sens avec des répercussions dans les médias.

Toutefois, certains obstacles à la matérialisation de ce transfert ont été identifiés et l'approche stratégique de la capitalisation au niveau du Programme présente des faiblesses qui constituent des champs d'opportunité pour approfondir le processus de transfert et de capitalisation des résultats, à traiter au cours de la période 2021-2027.

## 6.2. Transférabilité des résultats par thème

Conformément aux dispositions du Plan d'évaluation, une évaluation spécifique de la transférabilité des résultats dans trois domaines thématiques spécifiques a été réalisée dans le cadre de ce processus d'évaluation :

- Axe 1, PI 1b, OS 1 « Renforcer la coopération entre les différents acteurs du territoire de part et d'autre de la frontière en matière de RDI ».
- Axe 2, PI 5b, OS5 « Améliorer la capacité des acteurs territoriaux à anticiper et à répondre aux risques spécifiques et à gérer les catastrophes naturelles ».
- Axe 3, PI 6d, OS7 « Protéger et améliorer la qualité des écosystèmes transfrontaliers ».

**La diffusion des innovations issues de la mise en œuvre des 41 projets soutenus dans le cadre de l'OS1** « Renforcer la coopération entre les différents acteurs du territoire de part et d'autre de la frontière dans le domaine de la RDI » a été remarquable, grâce aux actions que les projets eux-mêmes ont menées spécifiquement à cette fin.

Presque tous les projets (97,1%) ont mobilisé d'une manière ou d'une autre les acteurs du territoire POCTEFA pour les sensibiliser aux innovations générées. La proportion de projets ayant mené des actions spécifiques pour diffuser et promouvoir ces innovations est également très élevée.

Voici quelques exemples concrets d'actions spécifiques qui ont favorisé le transfert des résultats, sans être exhaustifs :

- Organisation d'ateliers d'innovation pour les entreprises.
- Journées concentrées sur le transfert des connaissances acquises et sur la formation aux technologies développées, aux processus utilisés et aux produits réalisables.
- Participation à des conférences internationales et publication de communications scientifiques.
- Sessions de formation, d'information et de sensibilisation pour les professionnels, les agents sectoriels et les entreprises.
- Publication d'articles scientifiques.
- Organisation d'évènements scientifiques.
- Réunions et entretiens techniques avec les entreprises.
- Production de matériel didactique et promotionnel.
- Accompagnement de projets pour étudier la faisabilité de la mise en œuvre de nouvelles solutions.

Bien que la mobilisation des acteurs en dehors de la zone POCTEFA pour les sensibiliser à ces innovations ait été un peu plus faible, de nombreux projets les ont également promues sur un territoire plus large (85,7 %).

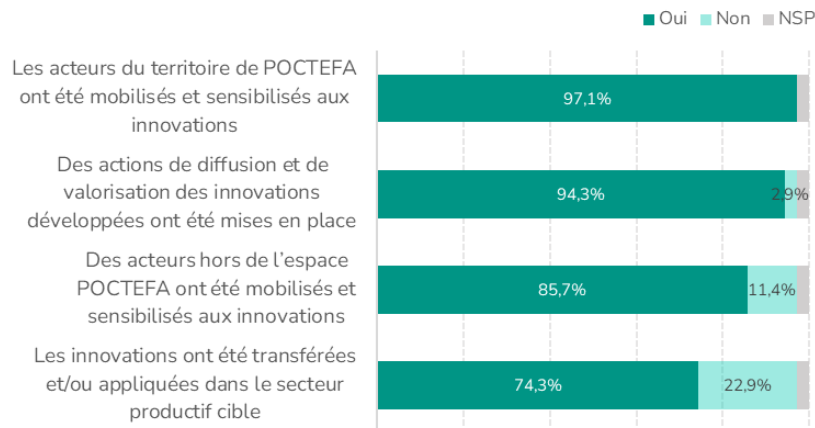
Le transfert des innovations vers le tissu productif, bien que lui aussi un peu plus faible, a eu lieu dans une grande partie des projets (74,3 %).

Il convient toutefois de noter que le transfert est un concept qui peut être interprété de différentes manières. Ainsi, le fait que des innovations aient été transférées n'implique pas nécessairement qu'elles aient été effectivement appliquées par les entreprises. Comme mentionné ci-dessus, de nombreuses actions ont été menées pour transférer les résultats

de la recherche, avec un niveau élevé de participation des entreprises, mais il n'y a pas de preuves disponibles pour vérifier leur application et leur utilisation par le tissu productif auquel elles étaient destinées.

À cet égard, il convient également de noter que l'orientation des projets de l'OS1 vers le développement technologique (72,5 %) et la recherche appliquée (30,0 %) a favorisé l'innovation commerciale et le transfert de technologie, facilitant ainsi une plus grande exploitation des résultats par les entreprises.

Figure 52. Valorisation et application des innovations obtenues par les projets de l'OS1



Source : enquêtes auprès des chefs de file (juillet 2023 ; n=35).

Dans cet OS, les projets s'adressent à un public cible différent de celui qui assiste habituellement aux événements organisés pour promouvoir le transfert des résultats au niveau du Programme. De sorte que l'impact des actions décrites dans la section 4 de ce rapport (journée de présentation des résultats, journée de capitalisation, etc.) a été plus limité au moment de favoriser le transfert des résultats de la recherche vers le tissu productif.

Ainsi, l'effort consenti par les projets en ce sens a été déterminant, tant lors de l'élaboration des actions (en impliquant les entreprises dans la validation des développements ou dans la définition des besoins, par exemple) que lors de leur finalisation (en invitant les entreprises à prendre connaissance des développements et des innovations générés dans la phase de clôture).

Bien que l'effort de diffusion ait été remarquable, tant de la part des projets que du Programme lui-même, il est encore possible de faire en sorte que les innovations soient davantage utilisées dans l'espace de coopération et/ou en dehors de celui-ci.

En ce sens, il est nécessaire de consolider l'orientation des projets vers l'obtention de résultats directement liés aux marchés, qui développent des innovations pertinentes pour les demandes du marché et alignées sur les stratégies et les principaux processus des organisations.

En ce qui concerne la **diffusion des bonnes pratiques générées par le développement des 11 projets soutenus dans le cadre de l'OS5**, l'équipe d'évaluation estime qu'elle a été positive, notamment en raison du degré élevé de mobilisation des acteurs sur le territoire du POCTEFA, qui a permis des actions d'échange d'expériences et de pratiques avec un niveau élevé d'application par les acteurs participants.

L'approche technique et opérationnelle qui a prédominé dans les projets de gestion et de prévention des risques a favorisé cette diffusion, en mettant l'accent sur les administrations publiques en tant que groupes cibles.

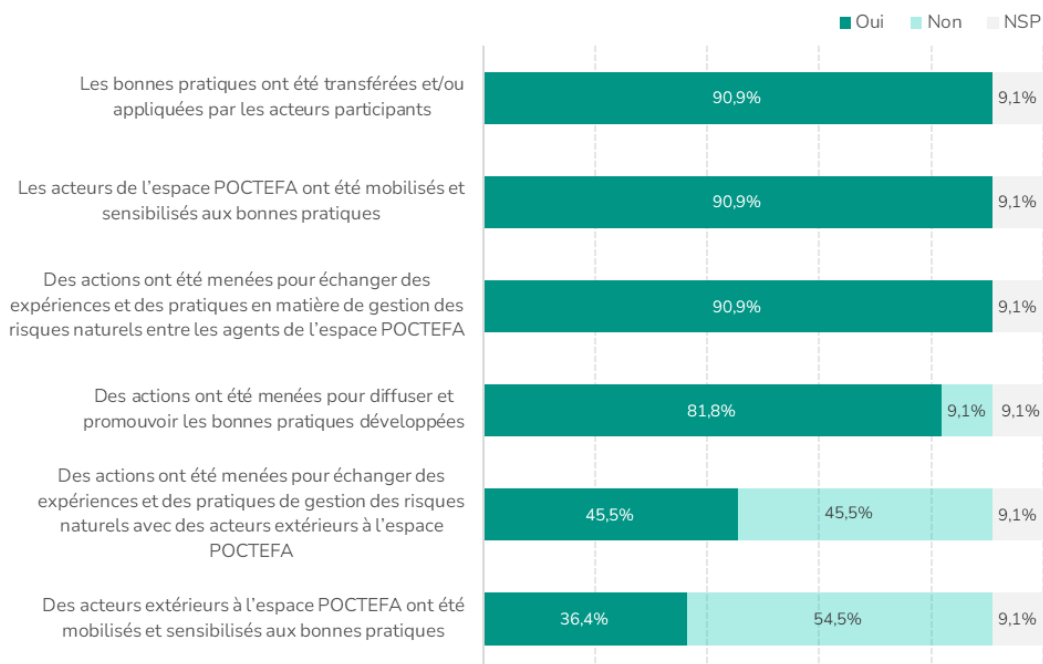
L'échange d'expériences avec des acteurs extérieurs au territoire du POCTEFA a eu lieu dans une moindre mesure. La mobilisation de ces acteurs pour les informer des bonnes pratiques générées par le développement des projets de l'OS5 a également été plus limitée.

L'approche territoriale (principalement des projets de proximité) de cet OT a eu un impact significatif à cet égard. Bien qu'elle ait favorisé le développement de solutions répondant aux problèmes spécifiques de territoires présentant des défis et des risques communs, elle a limité la diffusion et le transfert vers des zones territoriales plus vastes.

Ainsi, le transfert des résultats a eu un caractère éminemment local, se limitant le plus souvent à la portée territoriale des projets ou du Programme. Seul un tiers des chefs de file (36,4%) a déclaré avoir mené des actions de mobilisation d'acteurs en dehors du territoire du POCTEFA afin de les informer des bonnes pratiques développées.

Cela indique l'existence d'un champ d'opportunité, de telle sorte que la valorisation et la diffusion des résultats pourraient être promues afin d'encourager leur capitalisation dans d'autres environnements transfrontaliers.

Figure 53. Valorisation et diffusion des bonnes pratiques développées dans l'OS 5



Source : enquêtes auprès des chefs de file (juillet 2023 ; n=11).

Grâce aux échanges de pratiques en matière de prévention et de gestion des risques soutenus par le POCTEFA 2014-2020, l'amélioration des savoir-faire résultant du rapprochement des structures opérationnelles de part et d'autre de la frontière est particulièrement remarquable.

Les exercices de simulation ou les exercices conjoints organisés par certains projets pour faciliter l'échange de bonnes pratiques ont été essentiels à cet égard (ALERT, COOPEREM, HeliNET ou POCRISC, par exemple).



La nature pratique de ces exercices d'échanges a eu un impact direct sur l'amélioration de la formation et de la coordination des services d'urgence et de gestion des risques sur le terrain.

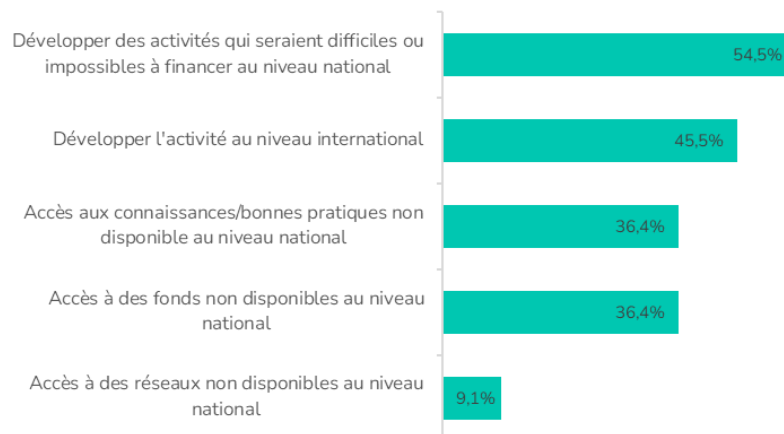
Des cas représentatifs sont les projets sur l'intervention en cas d'incendie ou sur le sauvetage et le transport médical, où les équipes des différents pays ont eu accès à des informations sur le fonctionnement et la localisation des structures et des ressources dans chacun des territoires, ce qu'ils considèrent comme très positif.

La connaissance des phénomènes à risque a été approfondie grâce au développement d'études et d'actions d'observation pour lesquelles des mécanismes de monitoring ont été appliqués (collecte de données, installation de capteurs, etc.).

L'appui du POCTEFA 2014-2020 a été déterminant pour ces échanges et pour le développement de bonnes pratiques, comme le perçoit la grande majorité des chefs de file de projets de l'OS5, qui considèrent que les résultats obtenus n'auraient pas pu l'être sans l'appui du Programme ou auraient eu un impact moindre (90,9%).

L'un des avantages les plus soulignés que l'accès au POCTEFA 2014-2020 a apporté aux chefs de file et aux autres partenaires des projets (par rapport à la coopération au niveau national) est la possibilité de développer des activités qu'il ne serait pas possible de financer au niveau national.

Figure 54. Bénéfices tirés de l'accès au POCTEFA 2014-2020 (OS5)



Source : enquêtes auprès des chefs de file (juillet 2023 ; n=11).

D'autre part, la relation étroite entre l'Axe 2 « Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques » et l'Axe 3 « Promouvoir la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales » du Programme implique qu'il y a eu un potentiel important pour la génération de synergies entre les projets soutenus par le POCTEFA 2014-2020 à partir des connaissances, des leçons apprises et des bonnes pratiques générées (à la fois entre les axes et entre les objectifs spécifiques d'un même axe).

Malgré cela, l'exploitation des bonnes pratiques générées dans le cadre des projets de l'OS5 a été limitée à cet égard, tout comme l'intégration de la dimension de la prévention et de la gestion des risques dans les projets de l'Axe 3 sur la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales.

**La transférabilité des stratégies communes de protection de la biodiversité élaborées par les projets soutenus dans le cadre de l'OS7 « Protéger et améliorer la qualité des écosystèmes transfrontaliers » du Programme a été élevée.**

Les chefs de file soulignent que les leçons tirées de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces stratégies peuvent être appliquées en tout ou en partie par d'autres acteurs dans le cadre d'autres projets dans d'autres contextes territoriaux de l'espace POCTEFA ou en dehors de celui-ci.

Plus concrètement, tous considèrent que certains des résultats de leurs projets peuvent être reproduits dans d'autres contextes territoriaux. A titre d'exemples de ces résultats, on peut citer les suivants :

- Critères de caractérisation communs (projet **CONNECTFOR**).
- Caractérisation des habitats utilisés par les oiseaux nécrophages, technologies de suivi par satellite GPS, méthodologie d'analyse des usages de l'espace par ces oiseaux, etc. (projet **ECOGYP**).
- Interopérabilité des bases de données sur la biodiversité, analyse des synthèses de données brutes pour générer de nouvelles connaissances sur la distribution de la faune (projet **FAUNAPYR**).
- Mise en œuvre de nouvelles technologies GPS pour le suivi des espèces. Mesures de gestion (projet **HABIOS**).
- Application de techniques de lutte contre les parasites, systèmes d'aide à la décision grâce à la participation des citoyens dans les zones touchées (projet **HAMELIN**).
- Programme transfrontalier de migration des oiseaux et des chauves-souris ; Programme transfrontalier d'éducation et d'interprétation de l'environnement (projet **LINDUS2**).
- Stratégie pyrénéenne pour la nuit, applicable à tous les territoires de montagne du monde car les principes qui la régissent sont communs à la planète et similaires à ceux mis en œuvre ailleurs dans le monde (projet **PLN**).
- Système de gestion des zones côtières, qui implique que la gestion des côtes et des ressources soit appréhendée à l'échelle régionale, et que la gestion soit coordonnée entre les différentes institutions et pays compétents en matière de gestion côtière (projet **RESMED**).



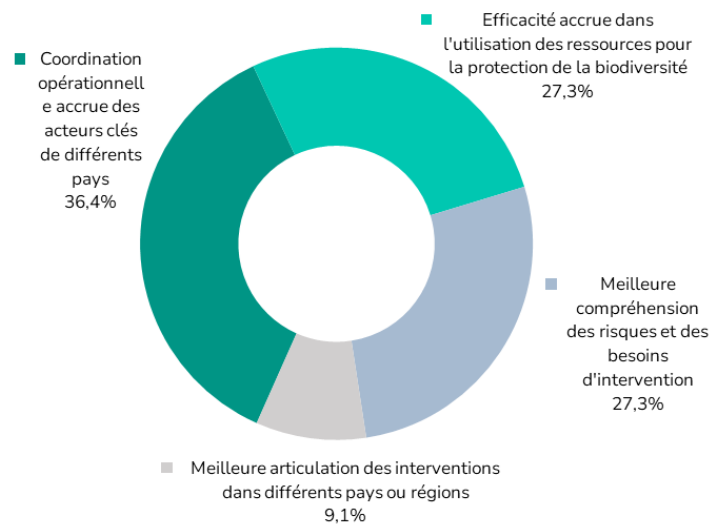
Afin de promouvoir l'application de ces leçons dans le cadre d'autres projets, il est essentiel de soutenir la mise en œuvre d'actions de diffusion, comme l'ont affirmé 72,7% des chefs de file de l'OS7.

Ceci est conforme à ce qui a été souligné précédemment dans la section 6.1 de ce rapport concernant les principaux obstacles au transfert et à la capitalisation des résultats du Programme. Cependant, la mise en œuvre des résultats nécessiterait également une adaptation à d'autres contextes territoriaux.

L'une des leçons tirées de ces projets est qu'ils ont permis d'identifier certains facteurs qui favorisent la réalisation d'une meilleure préservation de la biodiversité. La collaboration établie au sein des projets a conduit à un échange de connaissances, à une harmonisation des pratiques et à une unification des critères, qui sont des aspects fondamentaux pour progresser de manière coordonnée dans l'amélioration des écosystèmes du territoire POCTEFA.

Parmi les principaux avantages que les projets soutenus par le Programme ont apportés en termes d'amélioration des stratégies communes de protection de la biodiversité, on peut citer leur contribution à une meilleure coordination opérationnelle, ainsi que l'amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des ressources pour protéger la biodiversité et l'amélioration de la connaissance des risques et des besoins d'intervention.

Figure 55. Principaux avantages découlant de l'amélioration des stratégies communes de protection de la biodiversité (OS7)



Source : enquêtes auprès des chefs de file (juillet 2023 ; n=11).

La durabilité, la transférabilité et la capitalisation des stratégies de protection de la biodiversité développées sont garanties en partie par la continuité et la capacité technique et financière des organismes qui ont géré les projets (agences publiques, services gouvernementaux régionaux ayant des compétences dans le domaine, etc.)

Outre le développement d'actions et de produits qui maintiennent leur effet dans le temps (protocoles, portails d'information ou guides, sensibilisation des agents économiques, etc.)

Les porteurs de projet ont exprimé un intérêt général pour la poursuite des collaborations établies dans le cadre des projets, un intérêt soutenu dans de nombreux cas par un engagement institutionnel de la part des entités bénéficiaires, afin de garantir la continuité des stratégies conjointes ou des processus de gouvernance conjoints initiés, ou que certains des outils développés puissent continuer à être alimentés en informations une fois les projets terminés, indépendamment du soutien financier du POCTEFA.

## 7. Conclusions

L'évaluation globale de la **mise en œuvre** du Programme est positive car tous les projets avaient conclu leur mise en œuvre au 30 juin 2022 et ont en moyenne dépassé les résultats prévus dans la phase de montage des candidatures. L'intervention a été développée principalement à travers des projets liés à l'innovation et à la compétitivité (Axe 1) et à la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales (Axe 3), conformément à la stratégie d'investissement définie par le Programme.

L'**impact de la COVID-19** a été souligné, surtout au niveau de la mise en œuvre, mais la pandémie a eu une moindre répercussion sur les résultats obtenus. Cela démontre la capacité d'adaptation du Programme lui-même et des projets à une situation extraordinaire et imprévue qui a rendu le déploiement des actions très difficile.

En ce qui concerne l'**impact** du Programme par domaines thématiques, l'intervention du POCTEFA 2014-2020 a eu une contribution élevée à l'atteinte des résultats et effets attendus dans la coopération en R&D&I (Axe 1), dans l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques naturels (Axe 2), et dans la connaissance du marché du travail et du potentiel d'emploi transfrontalier (Axe 5). L'impact a été moyennement élevé dans le domaine de la préservation de la biodiversité (Axe 3), et la réalisation des effets escomptés a été plus modeste dans le domaine de la mobilité transfrontalière (Axe 4) et du développement des services sociaux et de santé transfrontaliers (Axe 5).

En termes de **développement intégral du territoire**, l'intervention du Programme a contribué de manière plus significative à la croissance durable et de manière un peu plus modérée à la croissance intelligente et inclusive de la zone de coopération.

La contribution à la **réduction de l'effet frontière** s'est faite principalement par le développement de solutions pour supprimer les obstacles et, dans une moindre mesure, par la génération de connaissances et la diffusion d'informations sur les obstacles associés à la frontière. Les impacts sont généralement limités car la suppression des obstacles dépend dans une large mesure d'autres facteurs hors du champ d'application du POCTEFA qui ne peuvent pas toujours être pris en compte dans ce type de projet.

En termes de **communication**, l'évaluation de la mise en œuvre des mesures envisagées dans la stratégie de communication du Programme est positive d'un point de vue général, car elle a été entièrement exécutée, tous les outils prévus ayant été lancés et finalisés. La réalisation des objectifs fixés en termes de communication est considérée comme moyennement élevée en termes généraux, car des résultats positifs peuvent être observés.

La **transférabilité des résultats** a été encouragée de manière adéquate au niveau du Programme, bien que des champs d'opportunité aient été identifiés pour élargir la portée territoriale dans laquelle les résultats obtenus avec la mise en œuvre des projets POCTEFA peuvent être appliqués.

Par domaine thématique, les innovations peuvent être davantage utilisées dans la zone de coopération et/ou en dehors, de même que la valorisation et la diffusion des résultats pourraient être renforcées pour encourager la capitalisation dans d'autres environnements transfrontaliers des bonnes pratiques générées par les projets de prévention et de gestion

des risques. La transférabilité des stratégies conjointes de protection de la biodiversité développées a été élevée.

Les résultats détaillés du processus d'évaluation sont présentés ci-dessous, organisés autour des questions d'évaluation.

Au total, 8 questions d'évaluation ont reçu une réponse<sup>51</sup>, dont les 5 proposées par le partenariat du Programme dans le Plan d'évaluation (2 de nature prioritaire et 3 questions secondaires), et les 3 ajoutées pour donner de la cohérence à l'analyse conformément aux exigences établies dans les conditions du contrat du service d'évaluation externe.

Toutes les questions **d'évaluation** sont énumérées par critères, selon l'ordre établi dans le Plan d'évaluation, et toutes reçoivent une réponse synthétique, avec une évaluation globale<sup>52</sup> comme conclusion générale basée sur les résultats du processus d'évaluation, qui ont été détaillés tout au long de ce rapport.

## MISE EN ŒUVRE

### AD-1 Comment l'intervention du Programme s'est-elle matérialisée dans tous les domaines thématiques abordés ?



Au total, 175 projets ont été approuvés pour mettre en œuvre la stratégie prévue dans le POCTEFA 2014-2020. Le soutien financier global reçu par ces projets a dépassé 177 millions d'euros, ce qui a permis de mobiliser un budget total de plus de 274 millions d'euros.




L'intervention a été développée principalement à travers des projets liés à l'innovation et à la compétitivité (Axe 1) et à la protection, la valorisation et l'utilisation durable des ressources locales (Axe 3), conformément à la stratégie d'investissement définie par le Programme.

Bien que des projets aient été développés dans l'ensemble de la zone éligible, toutes les zones n'ont pas développé tous les thèmes. Seuls 13 % des projets ont eu un impact direct sur l'Andorre. La couverture de zones telles que Tarragone et La Rioja (en Espagne) a été particulièrement faible, avec moins de 10 projets développés dans chacune d'entre elles. Du côté français, l'Ariège est le territoire où le nombre de projets est le plus faible.

L'intervention du Programme a principalement adopté une approche transversale (56,0 %), bien qu'avec des différences en fonction des thèmes abordés.

Plus de 700 entités du territoire transfrontalier ont participé à la mise en œuvre des projets. Le nombre d'entités qui ont formé les partenariats a varié d'un minimum de 1 à un maximum de 18, 7 entités étant la taille la plus fréquente. Les partenariats les plus nombreux ont été formés pour développer des projets dans l'Axe 3 de la protection, de la valorisation et de l'utilisation durable des ressources.

<sup>51</sup> Si l'on considère les sous-questions dans lesquelles certaines des questions d'évaluation sont décomposées, un total de 18 questions d'évaluation ont été répondues.

<sup>52</sup>  Note la plus positive  Note moyenne  Note la moins positive

La participation des agents espagnols a été plus importante que celle des agents français et andorrans (52,4 % contre 45,7 % et 1,7 %, respectivement), et la participation des entités dont le siège est situé en dehors de la zone de coopération a été résiduelle (0,1 %). La coordination des projets a également été assumée dans une plus large mesure par des entités espagnoles, sauf dans le cas de l'Axe 4 sur la mobilité des biens et des personnes.

Les périodes de mise en œuvre des projets évalués ont été longues, allant de 2 à 6 ans, avec une durée moyenne de 3,5 ans. Tous les projets ont été conclus (la plupart au cours des deux dernières années).

Le degré de mise en œuvre des projets approuvés a été globalement élevé, avec une moyenne de 108,7 % de réalisations et l'achèvement de tous les projets au 30 juin 2022. Le taux d'exécution financière du Programme est élevé, bien que légèrement inférieur au taux moyen d'exécution physique des projets.

## **AD-2. Comment et dans quelle mesure la crise sanitaire du COVID-19 a-t-elle affecté le Programme et les projets ?**



Au niveau de l'espace de coopération dans son ensemble, l'impact de la pandémie a été profond dans toutes les dimensions socio-économiques (en particulier dans les secteurs d'importance tels que le tourisme et les transports), principalement en raison du maintien de certaines restrictions sur une longue période.

Les principaux effets de la situation de crise dû à la COVID-19 sur le territoire POCTEFA ont été sur (i) la mobilité transfrontalière, (ii) les travailleurs transfrontaliers, (iii) les usagers des services publics transfrontaliers, (iv) les activités économiques et (v) les activités sociales et culturelles.

Au niveau économique, et en considérant l'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB), les données montrent que l'impact de la pandémie sur cette dimension a été notoire. Le tourisme, qui est l'un des secteurs clés du territoire, a été particulièrement touché par la pandémie. Le nombre d'arrivées de visiteurs sur le territoire du POCTEFA a connu une réduction significative en 2020 (plus de 50 % au total), conséquence directe des restrictions et limitations de la mobilité.

Le niveau d'emploi a également été fortement affecté par la crise sanitaire, en particulier pendant la période la plus intense de la pandémie (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre 2020), bien qu'il se soit redressé les années suivantes.

Les difficultés inhérentes à la coopération transfrontalière se sont également aggravées au cours de cette période, la « barrière » dont souffrent les régions frontalières de cet espace de coopération (ce que l'on appelle « l'effet frontière ») devenant plus évidente.

Au niveau du Programme, une série de mesures ont été mises en place rapidement pour répondre aux besoins de gestion qui sont apparus, principalement pour réduire l'impact de la crise sanitaire sur les projets programmés.

Les mesures extraordinaires ont été bien accueillies par les projets, qui ont profité des possibilités offertes par le Programme pour s'adapter à la situation.

L'impact de la crise COVID-19 sur le développement des projets a été évident et particulièrement intense dans le cas des projets approuvés lors du 3<sup>e</sup> appel (et dans ceux

du 2<sup>e</sup> appel dont la mise en œuvre a été quelque peu retardée), mais l'impact sur la réalisation des résultats a été un peu moins important au niveau global du Programme.

L'impact négatif sur la mise en œuvre a été significativement plus élevé pour les projets de mobilité (Axe 4), et l'intensité de l'impact négatif a été plus élevée pour les projets renforçant les compétences et l'inclusion sociale (Axe 5).

Toutefois, cette situation a été l'occasion de promouvoir les processus de transformation numérique et l'adoption de nouvelles technologies à tous les niveaux, réduisant ainsi les émissions liées au développement des activités de coopération.

Le contexte de la pandémie a également été l'occasion de renforcer la valeur des structures et des accords de collaboration transfrontalière sur le territoire, ainsi que de rendre plus visibles la pertinence et le rôle clé que joue la coopération transfrontalière dans le développement intégral des territoires, en contribuant à la sensibilisation à ces questions au niveau national.

## COMMUNICATION

### AD-3. Comment et dans quelle mesure des actions de communication et de capitalisation ont-elles été développées par les porteurs de projets et le Programme ?



La Stratégie de communication a été entièrement mise en œuvre. Les 9 outils conçus ont été lancés et sont finalisés comme prévu.

L'absence d'objectifs quantifiés pour certains des indicateurs de suivi de la Stratégie de communication a empêché l'évaluation de l'efficacité et des résultats d'outils tels que la lettre d'information, les réseaux sociaux, les vidéos et les photos, les publications générales et le matériel promotionnel, ou les documents de presse.

Un effort important a été fait au niveau du Programme pour donner de la visibilité aux résultats des projets, comme première étape pour promouvoir leur capitalisation. Un engagement fort a été pris pour faciliter le partage, le transfert et la réutilisation des résultats fructueux des projets soutenus.

Les preuves de cet engagement sont, d'une part, les actions mises en œuvre pour favoriser le transfert des résultats et, d'autre part, l'amélioration de la capacité de l'ensemble du partenariat du POCTEFA 2014-2020 en termes de capitalisation.

Étant donné qu'aucun indicateur directement lié à la mesure de la réalisation des objectifs n'a été défini et que les objectifs n'ont pas été exprimés en termes quantitatifs, l'évaluation des résultats et de l'impact de la communication a été effectuée principalement d'un point de vue qualitatif.

La réalisation des objectifs de communication est estimée moyenne à élevée en termes généraux, avec des résultats positifs mais une faible capacité d'impact sur les citoyens à plus grande échelle.

Grâce aux actions de diffusion développées par les projets eux-mêmes et par les partenaires institutionnels du Programme, il a été possible d'améliorer la connaissance du POCTEFA 2014-2020, de ses objectifs et de son impact sur le territoire, en soulignant

l'importante contribution des projets à cet égard (qui ont pris conscience de l'importance de la communication et ont développé un intérêt général pour la diffusion d'informations aux médias sur le territoire).

L'implication des partenaires institutionnels du Programme dans sa diffusion a été un élément clé dans la sensibilisation des bénéficiaires potentiels aux opportunités de financement. L'intérêt que les partenaires institutionnels eux-mêmes portent à la réalisation de projets sur leur territoire a été le levier qui a motivé leur implication à cet égard. Le rôle du Secrétariat conjoint a également été très pertinent pour atteindre cet objectif.

Bien que l'évaluation soit positive en termes généraux, des défis futurs sont identifiés afin de continuer à progresser en matière de communication et d'accroître la visibilité du Programme sur le territoire.

## TRANSFÉRABILITÉ

### 9.1. Dans quelle mesure le Programme favorise-t-il le transfert des résultats ?



Le Programme a mis en œuvre des actions visant à promouvoir le transfert des résultats, qui ont été accompagnées d'un processus visant à améliorer la capacité du partenariat POCTEFA 2014-2020 dans son ensemble en termes de capitalisation.

Les actions visant à soutenir le transfert des résultats comprennent l'organisation, pour la première fois, d'un événement spécifique sur la capitalisation des résultats (en 2019), ainsi que le lancement de l'outil en ligne CAPITEFA. L'événement de présentation des résultats du Programme 2014-2020 en 2022 était également lié, dans une certaine mesure, à la capitalisation.

Ces activités ont été complétées par un soutien à la diffusion des résultats par la publication d'informations sur les projets (à la fois dans la lettre d'information du POCTEFA et sur le site web du POCTEFA), bien que l'impact de ces médias soit limité aux abonnés et aux visiteurs du site web.

Les structures de coordination territoriale du Programme ont également contribué au transfert des résultats, tout comme les régions participant au Programme elles-mêmes.

Les projets eux-mêmes ont été actifs dans la diffusion de leurs objectifs, de leurs activités et des résultats obtenus grâce à leur mise en œuvre, conformément aux obligations établies par le Programme à cet égard.

Grâce à l'effort de tous les agents impliqués dans le développement du Programme, les innovations développées ont été utilisées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire POCTEFA. Bien que la plupart des projets aient généré des connaissances qui ont été appliquées dans le développement d'autres projets ou politiques, le transfert des résultats vers les politiques publiques pour leur application dans d'autres territoires en dehors de l'espace POCTEFA est identifié comme un point à améliorer.

Cependant, certaines faiblesses ont été identifiées dans le domaine de la capitalisation, notamment le fait qu'il n'existe pas de plan de capitalisation spécifique qui, de manière structurée, définit la stratégie du Programme à cet égard et articule la participation de chaque acteur dans ce processus.



### 9.1.1. Dans quelle mesure les innovations résultant des projets soutenus dans le cadre de l'OS1 sont-elles diffusées dans la zone transfrontalière et au-delà ?



La diffusion des innovations issues du développement des 41 projets soutenus dans le cadre de l'OS1 a été remarquable, grâce aux actions que les projets eux-mêmes ont menées spécifiquement à cette fin.

Bien que la mobilisation des acteurs en dehors de l'espace POCTEFA pour les sensibiliser à ces innovations ait été un peu plus faible, de nombreux projets les ont également promues sur un territoire plus large. Le transfert des innovations vers le tissu productif a également eu lieu dans un nombre significatif de projets.

L'effort consenti par les projets à cet égard a été déterminant, tant au cours de l'élaboration des actions (implication des entreprises dans la validation des développements ou dans la définition des besoins techniques, par exemple) qu'à leur achèvement (invitation des entreprises à prendre connaissance des développements et des innovations générés dans la phase de clôture).

Bien que l'effort de diffusion ait été remarquable, tant de la part des projets que du Programme lui-même, il est encore possible de faire en sorte que les innovations soient davantage utilisées dans l'espace de coopération et/ou en dehors de celui-ci.

Dans ce sens, l'orientation des projets vers le développement technologique et la recherche appliquée est identifiée comme un aspect fondamental pour favoriser l'innovation des entreprises et le transfert de technologie, en facilitant une plus grande exploitation des résultats par les entreprises. Il est donc nécessaire de consolider cette approche des projets dans la nouvelle période de programmation.

### 9.1.2. Quelles sont les actions entreprises dans le cadre de l'OS5 pour diffuser les bonnes pratiques (outils de gestion des risques ou procédures transfrontalières) dans la zone transfrontalière ?



La diffusion des bonnes pratiques générées par le développement des 11 projets soutenus dans le cadre de l'OS5 a été positive, de l'avis de l'équipe d'évaluation, en particulier grâce au degré élevé de mobilisation des acteurs au sein du territoire POCTEFA, qui a permis des actions d'échange d'expériences et de pratiques avec un niveau élevé d'application par les acteurs participants.

L'approche technique et opérationnelle qui a prédominé dans les projets de gestion et de prévention des risques a favorisé cette diffusion, en mettant l'accent sur les administrations publiques en tant que groupes cibles.

Les exercices de simulation ou les exercices conjoints organisés par certains projets pour faciliter l'échange de bonnes pratiques ont été essentiels à cet égard. La nature pratique de ces exercices d'échange a eu un impact direct sur l'amélioration de la formation et de la coordination des services d'urgence et de gestion des risques sur le terrain.

L'échange d'expériences avec des acteurs extérieurs au territoire du POCTEFA a eu lieu dans une moindre mesure. La mobilisation de ces acteurs pour les informer des bonnes pratiques générées par le développement des projets de l'OS5 a également été plus limitée.

Ainsi, le transfert des résultats a eu un caractère éminemment local, se limitant le plus souvent à la portée territoriale des projets ou du Programme, ce qui indique l'existence d'un champ d'opportunité, dont il convient de promouvoir la valorisation et la diffusion des résultats afin de favoriser leur capitalisation dans d'autres environnements transfrontaliers.

### 9.1.3. Quels sont les enseignements tirés des stratégies communes en matière de biodiversité (OS7) et dans quelle mesure sont-ils transférables ?



Parmi les leçons tirées des projets soutenus dans le cadre de l'OS7 « Protéger et améliorer la qualité des écosystèmes transfrontaliers », on peut noter qu'ils ont permis l'identification de certains facteurs qui favorisent une meilleure préservation de la biodiversité.

La collaboration établie au sein des projets a permis un échange de connaissances, une harmonisation des pratiques et l'unification des critères, qui sont des aspects fondamentaux pour progresser de manière coordonnée dans l'amélioration des écosystèmes du territoire POCTEFA.

Les stratégies communes de protection de la biodiversité ont largement contribué à renforcer la coordination opérationnelle, à accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources pour protéger la biodiversité et à améliorer la connaissance des risques et des besoins d'intervention.

La transférabilité de ces stratégies communes a été élevée. Les leçons tirées du développement et de la mise en œuvre de ces stratégies peuvent être appliquées en totalité ou en partie par d'autres acteurs dans le cadre d'autres projets dans d'autres contextes territoriaux de l'espace POCTEFA ou en dehors de celui-ci. Tous les chefs de file considèrent qu'au moins un, voire plusieurs des résultats de leurs projets peuvent être reproduits dans d'autres contextes territoriaux.

Afin de promouvoir l'application de ces leçons apprises dans le cadre d'autres projets, il est essentiel de se concentrer sur la mise en œuvre d'actions de diffusion. L'application des résultats nécessiterait également, pour la plupart, une adaptation à d'autres contextes territoriaux.

Par ailleurs, la durabilité, la transférabilité et la capitalisation des stratégies de protection de la biodiversité développées sont en partie assurées par la continuité et la capacité technique et financière des agences qui ont géré les projets.

### 9.5. Les effets des projets soutenus sont-ils locaux (niveau local transfrontalier) ou interrégionaux ?



Les effets des projets soutenus ont été principalement transfrontaliers, régionaux ou locaux, avec beaucoup moins d'impact au niveau européen ou national, ce qui souligne l'existence d'une opportunité d'élargir le champ territorial dans lequel les résultats obtenus avec le développement des projets POCTEFA peuvent être appliqués.

Certains éléments ont été identifiés qui rendent difficile rendre pertinents les résultats des projets, ainsi que leur valorisation et leur transfert au sein du territoire POCTEFA ou au-delà. Malgré l'effort de communication des résultats, les chefs de file soulignent l'existence d'une marge d'amélioration à cet égard.

Ainsi, un peu plus d'un quart (25,2%) considère qu'il serait nécessaire de renforcer la diffusion afin de valoriser davantage les résultats. Pratiquement le même niveau d'opinion est que le manque de maturité des résultats a limité leur transfert et leur capitalisation.

D'autres obstacles sont la complexité du langage utilisé pour communiquer les résultats des projets.

Il a souvent été difficile pour les projets de traduire le langage administratif exigé par le Programme dans la gestion (rapports, indicateurs, etc.) dans un langage plus simple pour la diffusion à d'autres publics. Cela a particulièrement affecté les projets qui n'avaient pas de personnel spécialisé dans la communication au sein de leurs équipes.

## IMPACT

### 9.2. L'intervention du Programme a-t-elle contribué à une croissance intelligente, durable et inclusive dans le territoire transfrontalier (stratégie UE 2020) ?



D'une manière générale, et de l'avis de l'équipe d'évaluation, l'intervention du Programme a apporté une contribution plus importante à la croissance durable et une contribution un peu plus modérée à la croissance intelligente et inclusive du territoire.

L'impact du Programme sur la croissance intelligente de la zone de coopération est jugé modéré. Bien qu'ayant atteint les résultats escomptés par le Programme liés à cette dimension du développement intégral du territoire, tant en termes de renforcement de la collaboration entre le tissu entrepreneurial et l'écosystème d'innovation que de promotion de l'internationalisation des entreprises, la zone de coopération n'atteint pas l'objectif fixé pour l'ensemble de l'Union européenne en termes d'effort de R&D.

L'évaluation de l'impact du POCTEFA 2014-2020 sur la croissance durable du territoire transfrontalier est positive. Les résultats espérés ont été atteints en termes généraux dans les trois axes directement liés à la croissance durable du territoire (Axe 2, Axe 3 et Axe 4), et les indicateurs de contexte montrent des progrès dans la zone de coopération qui sont conformes aux niveaux établis comme objectif pour l'Union européenne dans son ensemble (à l'exception de l'efficacité énergétique), bien que l'impact du Programme dans ces domaines ait été plus faible étant donné que l'intervention n'a pas été axée sur eux.

L'impact du Programme sur la croissance inclusive du territoire du POCTEFA est considéré comme modéré. L'aboutissement des résultats attendus par le Programme liés à la croissance inclusive du territoire a été partiel, et les indicateurs de contexte indiquent une trajectoire d'améliorations dans la zone de coopération en termes d'emploi et de taux d'abandon scolaire qui dépassent les objectifs de la Stratégie Europe 2020, mais les niveaux d'amélioration du niveau d'éducation de la population fixés pour l'ensemble de l'Union européenne n'ont pas été atteints, et le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté n'a pas non plus été réduit.

### 9.2.1. L'intervention du Programme a-t-elle contribué à augmenter le taux d'emploi de la population du territoire ?



L'espace de coopération présente un contexte favorable en termes d'emploi. Le territoire est en ligne avec l'objectif d'emploi lié à une croissance intelligente fixé par la Stratégie Europe 2020, et l'emploi suit une tendance à la hausse entre 2016 et 2020, montrant qu'il est parvenu à surmonter l'impact de la crise associée à la COVID-19 en 2020. La reprise de l'emploi dans la zone POCTEFA a également été plus rapide que celle enregistrée au niveau européen.

Au niveau des projets, l'évaluation par les chefs de file de l'impact de leurs projets sur l'emploi a été modérée (44,9 % estime que leurs projets ont quelque peu contribué à la création d'emplois et seulement 8,8 % estiment que leurs projets ont été décisifs à cet égard).

La contribution perçue par les chefs de file est un peu plus positive dans le cas des projets de formation et d'emploi (Axe 5, PI 8CTE, OS9), près d'un quart d'entre eux estimant qu'ils ont eu un impact décisif sur la création d'emplois (24,2 %). En revanche, les projets liés aux ressources locales et à la mobilité (axes 3 et 4) ont eu peu d'impact sur le déclenchement de changements à cet égard.

Sur la base de l'hypothèse selon laquelle les actions qui améliorent l'intégration du marché du travail ont un impact indirect sur l'évolution croissante de l'emploi dans la région, l'impact des projets POCTEFA de l'OS9 est évalué positivement à cet égard. Toutefois, il n'est pas considéré comme décisif et il n'existe aucun élément permettant d'établir un lien entre l'amélioration du niveau d'emploi et l'intervention du POCTEFA dans le domaine strict de la formation et de l'emploi.

Bien qu'il soit difficile de mesurer quantitativement la contribution des projets de l'OS 9 à l'augmentation directe du nombre de personnes qui obtiennent un emploi de l'autre côté de la frontière, il est clair qu'il existe une dynamique de création d'emplois autour du développement de tous les projets soutenus par le Programme, et pas seulement ceux qui s'inscrivent dans le cadre de cet OS.

### 9.2.2. L'intervention du Programme a-t-elle contribué à accroître les efforts de recherche et de développement publics et privés ?



Ces dernières années, l'investissement en R&D de tous les agents de l'écosystème productif de la zone de coopération s'est intensifié en termes généraux, bien que l'augmentation des dépenses pour ces activités ait été légèrement inférieure à la moyenne de l'UE. L'effort d'investissement de la zone de coopération dans la recherche et le développement reste légèrement inférieur à la moyenne de l'UE et les divergences entre les régions de la zone de coopération se maintiennent. Cette réalité place la zone de coopération loin de l'objectif fixé dans la stratégie Europe 2020.

Au niveau des projets, et sur la base de la perception des partenaires chefs de file, on peut affirmer que la contribution du Programme à l'augmentation des dépenses publiques ou privées en R&D sur le territoire a été positive.

Les projets plus spécifiquement axés sur le renforcement de la coopération en matière de RDI (Axe 1, OS1) ont eu une plus grande contribution à cet égard et l'impact du Programme

sur l'augmentation de l'effort d'investissement public et privé en matière de RDI a été clairement positif compte tenu des entités bénéficiaires de ces projets.

L'augmentation des investissements en R&D générés dans le cadre des projets contribue positivement à la compétitivité des entreprises participantes, ce qui se traduit par une amélioration du territoire.

### 9.2.3. L'intervention du Programme a-t-elle contribué à réduire la consommation d'énergie et la part des combustibles fossiles dans cette consommation ?



L'évolution du territoire POCTEFA est évaluée positivement en termes de pourcentage de sources d'énergie renouvelables dans la consommation finale d'énergie, avec une augmentation moyenne pour l'ensemble de la zone de coopération qui est supérieure à l'objectif de 20 % fixé au niveau communautaire.

Depuis 2016, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie a augmenté à un niveau supérieur à la croissance enregistrée dans l'ensemble de l'UE, bien qu'il y ait des différences notables entre les niveaux de croissance dans les différentes régions de l'espace de coopération.

Parmi les projets soutenus, la perception majoritaire est qu'une contribution modeste a été apportée à la réduction de la consommation d'énergie et de la part des combustibles fossiles dans cette consommation.

La proportion de projets ayant eu un impact significatif sur la réduction de la consommation d'énergie et de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles est faible, bien que cela soit cohérent avec le faible volume de projets soutenus qui ont spécifiquement ciblé cette question.

L'impact a été un peu plus évident dans le cas des projets développés dans le domaine de la mobilité durable soutenus par l'Axe 4, PI 7c, OS8.

### 9.2.4. L'intervention du Programme a-t-elle contribué à améliorer le niveau de qualification des jeunes ?



Bien que le niveau d'éducation de la population de l'espace POCTEFA se soit progressivement amélioré au cours des six dernières années, le point de départ de la population ayant un niveau d'éducation supérieur étant déjà élevé, les améliorations à cet égard sont inférieures à l'objectif fixé pour l'UE dans son ensemble.

Au niveau des projets, les chefs de file ont été modérément positifs dans leurs évaluations à cet égard, un peu plus d'un tiers d'entre eux estimant que leurs projets ont contribué de manière décisive à faciliter la formation et l'acquisition de compétences de la population jeune.

Les interventions dans le domaine du renforcement des capacités et de l'inclusion dans les territoires (Axe 5) ont eu un impact plus important à cet égard.

Bien que l'effet escompté du Programme en termes d'amélioration de la formation des personnes n'ait pas été atteint, les projets soutenus dans l'Axe 5, PI8CTE, OS9 ont été ceux qui ont le plus contribué à la formation et à l'acquisition de compétences par la population

jeune du territoire, principalement grâce à l'organisation d'actions de formation spécifiquement destinées aux jeunes ou auxquelles les jeunes ont participé.

Certaines activités ont permis aux participants jeunes d'entrer en contact avec des agents territoriaux et des entreprises, ce qui les a rapprochés du monde du travail et a amélioré leur connaissance de celui-ci. Le principal avantage de ces projets pour les participants jeunes a été l'amélioration de leur employabilité.

### **9.2.5. L'intervention du Programme a-t-elle contribué à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ?**



La situation sur le territoire s'est aggravée par rapport à 2016, compte tenu de l'évolution de l'indicateur qui rend compte de la proportion de personnes exposées au risque de pauvreté et/ou d'exclusion sociale.

Au cours de cette période, le nombre de personnes menacées d'exclusion sociale a augmenté de plus de 290 000 personnes, ce qui signifie qu'aucune contribution globale n'a été apportée à la réduction fixée comme objectif dans la Stratégie Europe 2020 pour l'ensemble de l'Union européenne.

Il existe des disparités entre les régions qui composent l'espace de coopération. Les territoires français, la Navarre et le Pays Basque sont les zones où le taux de population en risque de pauvreté et/ou d'exclusion est le plus faible, avec une réduction de plus de 14% dans les deux régions espagnoles depuis 2016. Il n'y a pas d'éléments disponibles pour déterminer dans quelle mesure l'intervention du Programme a été la cause de la réduction du nombre de personnes en risque d'exclusion sociale dans ces territoires.

La taille et la couverture territoriale des projets programmés suggèrent toutefois que leur capacité à influencer le contexte territorial global, en générant des changements en termes de réduction du risque d'exclusion sociale, a été limitée.

Il convient de noter que l'absence d'indicateurs de résultats liés à cette dimension dans le Programme, bien qu'il s'agisse d'un des impacts attendus conformément à la logique d'intervention, rend difficile la mesure des effets que les projets peuvent avoir sur l'évolution de la population exposée au risque d'exclusion sociale.

### **9.3.1. Le Programme et ses réalisations ont-ils permis d'informer les acteurs socio-économiques et les habitants des différences administratives, juridiques et législatives entre les pays ?**



Les initiatives de coopération transfrontalière telles que celles soutenues par le Programme contribuent souvent à réduire les barrières sociales, culturelles, administratives, légales et/ou juridiques entre les pays.

La contribution des projets à l'information des acteurs socio-économiques et des citoyens sur les différences entre les pays a été moyenne (notamment en ce qui concerne la fourniture de ce type d'information aux citoyens).

Des cas spécifiques de projets ayant eu un certain impact dans ce sens ont été identifiés (26 sur les 175 soutenus au cours de la période 2014-2020), en considérant également les projets qui ont renforcé la connaissance des ressources communes dans la zone transfrontalière.

Cette contribution à la réduction de l'effet frontière par la production de connaissances et la diffusion d'informations sur les obstacles découlant de l'existence de la frontière a été la plus évidente dans les projets soutenus dans le domaine de la mobilité durable (Axe 4) et dans le domaine du renforcement des compétences et de l'inclusion (Axe 5).

La contribution des projets dans le domaine de la formation et de l'emploi (Axe 5, PI 8CTE, OS9) est particulièrement remarquable. Les actions se sont largement concentrées sur le franchissement des barrières frontalières et des informations ont été fournies aux participants ciblés par la formation ou les services afin d'améliorer l'accès à l'emploi.

Dans d'autres domaines, tels que le tourisme et la protection de la biodiversité (Axe 3) ou l'innovation et la compétitivité (Axe 1), la contribution à la réduction de l'effet frontière par la diffusion d'informations et l'amélioration des connaissances sur les obstacles existants a été moins significative.

### 9.3.2. Le Programme et ses réalisations ont-ils permis de trouver des solutions pour lever les obstacles et limiter l'effet frontière ?



Le Programme a soutenu un total de 45 projets (25,7 % de ceux programmés pour l'ensemble de la période 2014-2020) dont les actions ont permis d'identifier les obstacles, de générer des connaissances à leur sujet et de proposer des solutions, directement ou indirectement.

Il convient de noter que peu de projets soutenus ont eu pour objectif principal la réduction des obstacles. Ceux qui se sont concentrés spécifiquement sur cette question ont généré des changements limités car l'élimination de certains obstacles est souvent fortement dépendante d'autres facteurs hors du champ d'application et de l'influence du POCTEFA (accords entre États, compatibilité des systèmes informatiques et technologiques, etc).

La contribution à la recherche de solutions pour limiter l'effet frontière a été la plus significative dans les projets soutenus dans les axes 2, 4 et 5, où se concentrent près de la moitié des projets ayant eu un impact direct ou indirect à cet égard. Ainsi, des solutions ont été développées principalement dans le domaine de la gestion des risques et de la prévention, de la mobilité et de la formation et de l'inclusion sociale.

Dans d'autres domaines tels que l'innovation et la compétitivité (Axe 1), bien que la suppression des obstacles soit moins évidente, il est également possible d'identifier des effets positifs, bien que de nature plus indirecte.

### 9.4.1. Le Programme a-t-il réduit l'effet frontière en ce qui concerne l'accès aux services publics (OS10) ?



Dans l'Axe 5, PI9a, OS10, le Programme a soutenu des projets ayant un impact potentiel sur l'amélioration de l'accès aux services publics dans les zones frontalières, bien qu'ils ne se soient pas nécessairement concentrés sur les zones isolées et dépeuplées où l'offre d'infrastructures et de services publics de proximité est plus faible et, par conséquent, plus difficile d'accès pour la population.

De l'avis des chefs de file, la majorité des projets considèrent que leur intervention a été déterminante ou du moins pertinente pour réduire les obstacles que représente la frontière pour la population en termes d'accès aux services (culturels, sanitaires, sociaux, etc.).

L'impact du Programme sur le développement et l'entretien des services communs qui facilitent l'accès à ceux-ci par la population dans un environnement transfrontalier a été modeste.

La coopération établie dans le cadre des projets a, dans une large mesure, renforcé les relations et les structures de collaboration afin d'améliorer le développement et la prestation de services à la population en général et aux groupes vulnérables en particulier, mais il reste encore du chemin à parcourir pour atteindre un degré plus élevé de maturité et d'intégration qui impliquerait la consolidation des mécanismes de gestion conjointe des services et des infrastructures sanitaires, culturelles ou sociales.

Les différences juridiques et administratives entre les systèmes de part et d'autre de la frontière rendent difficile l'adaptation et l'importation de solutions et constituent l'une des principales barrières à l'amélioration de l'accès aux services et à l'inclusion sociale transfrontalière, avec les déficits d'accès au numérique (en particulier parmi les professionnels du secteur social et des soins de santé) et le développement numérique limité (en particulier dans les zones rurales).

#### **9.4.2. Le Programme a-t-il réduit l'effet frontière en ce qui concerne la capacité à gérer les risques et les situations de crise (OS5) ?**



Le Programme a soutenu des projets qui cherchent spécifiquement à contribuer à la réduction de cet effet frontière, tels que ceux de l'Axe 2, PI 5b, OS5, qui sont très localisés dans des parties du territoire transfrontalier caractérisées par une forte exposition à des risques naturels, sanitaires et sociaux spécifiques.

Une grande majorité des chefs de file des projets soutenus au titre de l'Axe 2, PI 5b, OS5 considèrent que leur projet a été déterminant ou du moins pertinent pour réduire les obstacles que suppose la présence de la frontière dans la gestion des risques et des situations de crise.

Les projets liés à la prévention des incendies ou des risques peuvent être considérés comme des interventions ayant eu des résultats et un impact très positifs sur la réduction de l'effet frontière, par exemple en permettant aux services d'urgence d'intervenir en fonction de la proximité plutôt que du pays d'origine.

L'impact des projets dans les sujets où il a été possible d'intervenir a été souligné, même s'il reste des défis à relever pour continuer à progresser vers une plus grande perméabilité de la frontière en matière de gestion et de prévention des risques sur le territoire.

La contribution du Programme à l'amélioration de la sécurité, de l'accessibilité et de la perméabilité des frontières a été positive. Grâce aux projets soutenus dans le cadre de l'OS5, des progrès ont été réalisés pour réduire l'effet frontière en termes de risques et d'intervention en cas de crise, en développant des solutions à des obstacles frontaliers.

Malgré les résultats des projets et les effets directs obtenus en termes d'amélioration de la sécurité et de la protection du territoire contre les risques et les catastrophes naturelles, la crise générée par la pandémie de COVID-19 et les restrictions qui y sont associées ont renforcé le concept de frontière et l'ont transformée en une barrière qui a rendu difficile l'obtention des effets escomptés. Les restrictions à la circulation des personnes ont mis en évidence une réalité administrative qui s'était en quelque sorte dissipée au cours des dernières années.



## 8. Recommandations

Étant donné que le POCTEFA 2014-2020 est actuellement en cours de clôture et que tous les projets ont été finalisés, les recommandations résultant du processus d'évaluation transversale finale sont destinées à faciliter la prise de décision dans le cadre de la période de programmation 2021-2027.

Une série de recommandations d'amélioration est présentée ci-dessous, sur la base des conclusions obtenues et présentées dans la section précédente de ce rapport. Les processus d'évaluation thématique menés tout au long de la période de programmation 2014-2020 ont déjà donné lieu à une série de recommandations de nature plus spécifique, de sorte que l'équipe d'évaluation s'est concentrée cette fois sur des domaines transversaux, liés à des questions telles que la cohérence dans la sélection des projets, le système de suivi et d'évaluation, ou la capitalisation.

Un ensemble d'idées est mis à la disposition des autorités du Programme visant trois domaines d'action principaux :

- Augmenter l'impact des projets futurs par rapport aux défis du territoire.
- Améliorer le système de suivi et de mesure des résultats, des effets et de l'impact du Programme.
- Capitaliser les résultats des projets finalisés, en renforçant leur appropriation par les agents cibles.

Les recommandations, qui ont été regroupées autour des trois principaux objectifs qu'elles sont censées servir, sont résumées dans le tableau ci-dessous et sont accompagnées d'une évaluation de leur faisabilité, de leur priorité et de leur impact potentiel, à l'aide d'un code couleur<sup>53</sup>.

Tableau 42. Résumé des recommandations de l'équipe d'évaluation

Augmenter l'impact des projets futurs			
Recommandation	Priorité	Faisabilité	Impact
1. Développer des actions pour consolider la participation des profils d'entités les plus appropriés.	↑	↑	↑
2. Encourager la présentation de candidatures qui garantissent l'alignement des projets sur les priorités du Programme.	↑	↑	↑
3. Encadrer les chefs de file pour renforcer les activités de base en vue de la capitalisation des résultats.	↑	↑	→
4. Assurer un meilleur alignement et une plus grande cohérence de l'impact des projets sélectionnés.	→	→	↑
Améliorer le système de suivi			
Recommandation	Priorité	Faisabilité	Impact
5. Améliorer le système d'information sur les projets finalisés.	→	↑	→
6. Renforcer le système d'évaluation en général et le système d'indicateurs en particulier.	↑	→	→

<sup>53</sup> ↑ Élevé → Moyen ↓ Faible

Capitaliser sur les résultats des projets finalisés			
Recommandation	Priorité	Faisabilité	Impact
7. Concevoir une stratégie de capitalisation au niveau du Programme.	↑	↑	↑
8. Développer un processus d'identification des bonnes pratiques.	↑	→	→
9. Lancer des initiatives pour transférer les résultats au sein du Programme ou vers d'autres programmes.	→	→	↑

Source : élaboration interne.

### Recommandations pour accroître l'impact des projets futurs

#### Recommandation 1 :

#### Développer des actions pour consolider la participation aux projets des profils d'entités les plus appropriés.

Une couverture adéquate de la chaîne de valeur et la participation aux projets d'agents représentant le dernier maillon de la chaîne de valeur (marché / politiques publiques) sont deux facteurs clés pour l'obtention de résultats et pour garantir leur appropriation à la fin des projets.

En ce sens, la participation des entreprises (en particulier dans des projets tels que ceux soutenus par l'Axe 1) et des autorités compétentes à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques (dans des projets liés à la dimension environnementale, par exemple, ou à l'emploi et aux services publics) est essentielle.

Il est donc recommandé d'introduire des mesures visant à renforcer les niveaux de participation de ces acteurs clés dans les projets, telles que les suivantes :

- Développer des mesures dans les appels à projets pour encourager la participation aux partenariats de ce type d'entités, afin de garantir la couverture de la chaîne de valeur et la présence d'agents clés conformément aux profils établis dans le texte du Programme (avec une attention particulière à la présence d'administrations publiques dans les projets de tous les axes, et d'entreprises dans les axes liés à l'innovation et à la recherche).
- Définir des conditions de participation attrayantes pour les entreprises (des seuils budgétaires minimaux de participation peu élevés, simplification du circuit administratif et de paiement, etc.)
- Soutenir les options de simplification de la gestion administrative (par exemple, simplification des coûts) afin de faciliter la participation des entreprises.
- Organiser des activités spécifiques de dynamisation du Programme auprès des PME, à la fois à partir du SC et en collaboration avec les membres institutionnels du POCTEFA.
- Lors de séminaires ou d'événements de lancement d'appels, intégrer des temps pour expliquer les avantages de la participation des PME ainsi que les exigences et les normes qui s'appliquent à elles.
- Dans le critère d'évaluation des candidatures relatif à la pertinence du partenariat, préciser qu'une couverture adéquate de la chaîne de valeur est valorisée.

Priorité	Faisabilité	Impact
↑	↑	↑

**Recommandation 2 :**

**Encourager la soumission de candidatures qui garantissent l'alignement des projets sur les priorités du Programme.**

Le manque de couverture de certains domaines thématiques et géographiques du territoire du POCTEFA par les projets qui sont finalement sélectionnés dans les processus d'appel à projets par lesquels le Programme est articulé signifie que l'obtention de résultats et la génération d'impacts sont moins favorables dans ces domaines.

L'évaluation a montré que la génération d'impacts en termes de développement intégral du territoire présente des champs d'opportunité, et qu'il existe encore des défis pour lesquels des progrès doivent continuer à être réalisés.

La cohérence et l'alignement des projets soutenus avec les priorités et les thèmes définis dans le texte du POCTEFA est une question clé à cet égard, car il s'agit d'une condition nécessaire pour garantir l'efficacité de l'intervention, l'obtention des résultats escomptés et la génération d'effets alignés sur les défis du territoire.

Il est donc recommandé de développer des activités visant à sensibiliser les porteurs de projets à la nécessité d'intégrer leurs projets dans la logique d'intervention du Programme, en mettant l'accent sur les domaines qui ont été couverts dans une moindre mesure au cours de la période 2014-2020 et pour lesquels il est encore nécessaire d'agir au cours de la nouvelle période.

Plus concrètement, les **mesures suivantes pourraient être prises** :

- Mettre l'accent sur cette question dans les séminaires d'information destinés aux bénéficiaires potentiels, y compris les interventions spécifiques présentant la logique d'intervention et soulignant les questions qui ont été couvertes dans une moindre mesure et celles qui peuvent encore être améliorées.
- Élaborer du matériel et de la documentation à l'appui de la préparation des candidatures afin de fournir des orientations à cet égard.
- Inclure des critères d'évaluation qui favorisent la sélection de projets dans des zones moins couvertes ou dans des domaines thématiques où les besoins sont les plus pressants.

Priorité	Faisabilité	Impact
↑	↑	↑

**Recommandation 3 :**

**Encadrer les chefs de file pour renforcer les activités de base en vue de la capitalisation et du transfert des résultats.**

Le rôle des porteurs de projets dans la génération d'impacts est essentiel, de même que leur implication, qui est fondamentale pour approfondir le processus de capitalisation des résultats que le Programme s'est engagé à mettre en œuvre.

Certains projets ont partagé cette vision du Programme et ont eu des objectifs clairs et un plan d'action pour capitaliser et transférer leurs résultats, mais dans d'autres cas, il y a des faiblesses qui justifient un soutien supplémentaire du Programme à cet égard.

Il est donc recommandé d'étendre les actions déjà développées par le Programme afin de renforcer l'implication des entités bénéficiaires dans ces travaux, de manière à renforcer la capitalisation et à optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières allouées :

- Organiser des **actions d'information thématiques** spécifiques sur la capitalisation par axe d'intervention du Programme. Il pourrait s'agir d'ateliers ou de séminaires avec une approche pratique, qui permettraient de travailler sur des questions telles que le concept de capitalisation lui-même et de fournir des outils pour aider les projets à identifier les destinataires potentiels des résultats, à identifier les résultats spécifiques qu'ils produisent et peuvent transférer, et à les façonner afin de les communiquer, de les adapter et de les rendre attrayants pour les destinataires potentiels, en tant que première étape pour soutenir la capitalisation.
- **Renforcer les lignes directrices de communication** liées à la capitalisation, à la fois par des événements spécifiques et par l'inclusion d'une section distincte dans le manuel du Programme. Il est recommandé de faire un effort pour transmettre les bénéfices de la capitalisation pour les entités bénéficiaires (nouveaux contacts, nouvelles idées de projets, passage des résultats au niveau supérieur, etc.), et de souligner l'importance de simplifier et d'adapter les messages au public cible.
- **Identifier et mobiliser la demande potentielle pour les résultats** des projets, en répondant à la question « Qui pourrait être intéressé par la réutilisation des résultats du POCTEFA ? », en tirant parti de tous les forums et ressources disponibles (par exemple, les réseaux thématiques ou territoriaux), ainsi qu'en organisant des activités de *mise en réseau* avec les administrations publiques nationales et régionales, ou en établissant des contacts plus étroits et plus fréquents avec les techniciens au niveau régional afin de mieux comprendre leurs besoins et de se rapprocher du Programme.

Priorité	Faisabilité	Impact
↑	↑	→

**Recommandation 4 :**

**Assurer un meilleur alignement et une plus grande cohérence de l'impact des projets sélectionnés.**

Le Programme a couvert une grande variété de secteurs et de domaines thématiques au cours de cette période de programmation, allant de la R&D&I et de la compétitivité des entreprises au changement climatique, à la protection de la biodiversité, au transport et à la mobilité ou à l'inclusion sociale.

La dispersion thématique, associée à une enveloppe financière limitée, est un aspect qui limite l'accomplissement d'**impacts à plus grande échelle** dans tous les domaines abordés. L'évaluation a montré que le développement de projets multiples permet d'aboutir à des résultats et des impacts par agrégation, mais il serait souhaitable de se concentrer sur une plus grande structuration pour s'assurer que les effets générés par les projets soutenus sont alignés les uns sur les autres et font partie d'une logique stratégique plus large, répondant aux problèmes prioritaires existant sur le territoire.

L'impact du Programme a été un peu plus discret dans des domaines tels que l'adaptation au changement climatique, l'amélioration de l'état de conservation des habitats sensibles, la réduction de la consommation d'énergie et de la pollution liée aux transports, l'amélioration de la mobilité transfrontalière ou l'amélioration du niveau de formation ou de l'emploi sur le territoire POCTEFA. Dans tous ces cas, les effets ont été principalement locaux.

Pour la période 2021-2027, dans le cadre stratégique déjà défini dans la nouvelle programmation, il est recommandé de guider l'intervention dans les différents domaines en accordant une attention particulière au processus de sélection des projets, afin d'assurer autant que possible la **génération d'une masse critique**.

Priorité	Faisabilité	Impact
→	→	↑

## Recommandations pour l'amélioration du système de suivi

### Recommandation 5 :

#### Améliorer le système d'information sur les projets finalisés.

Cette recommandation est complémentaire de la recommandation 3 et lui est étroitement liée, car une meilleure information sur les résultats des projets est essentielle pour toute action de soutien à la capitalisation menée par le Programme.

Le processus d'évaluation a mis en évidence des faiblesses dans les informations dont dispose le Programme sur les projets qui arrivent à leur terme, informations qui manquent généralement de clarté. Les porteurs des projets soutenus par le POCTEFA fournissent une grande quantité d'informations tout au long des différentes phases du cycle de vie d'un projet, mais ces informations ne sont pas toujours de la qualité et de l'utilité attendues. Il s'agit d'une source d'information très précieuse pour les évaluations futures, qui devrait être exploitée davantage, en évitant les demandes répétées d'informations de la part des autorités du Programme et des équipes d'évaluation.

L'une des principales faiblesses est l'absence d'informations globales à la fin des projets, qui permettraient aux porteurs eux-mêmes d'évaluer des aspects tels que les résultats les plus remarquables obtenus, la durabilité ou le potentiel de transfert de ces résultats, ou encore la valeur ajoutée apportée par ces derniers.

Pour remédier à ces lacunes, il est recommandé d'envisager la **mise en œuvre de mesures** telles que les suivantes :

- Découpler la présentation des rapports finaux de la certification des dépenses, de sorte qu'à la fin de la mise en œuvre des actions, chaque projet présente un document expliquant les résultats obtenus. Ceci pourrait être lié à la tâche de l'état des indicateurs.
- Compléter les rapports finaux par des champs permettant aux chefs de file de fournir une évaluation plus globale du projet, non pas liée à la période de certification des dépenses, mais à l'ensemble de la période de mise en œuvre du projet.
- Inclure dans les modèles de rapport final des champs demandant directement des informations spécifiques, en utilisant des questions avec des options de réponse fermées accompagnées d'un champ pour la justification (par exemple, sur le lien entre les résultats du projet et les résultats attendus du Programme, le degré de durabilité des résultats ou les résultats transférés). Cela permettrait d'obtenir des réponses sur des échelles homogènes, ce qui faciliterait le traitement, l'intégration et la comparaison des données.
- Demander dans les rapports une identification claire des résultats considérés comme transférables, de l'innovation qu'ils apportent et des acteurs auxquels ils peuvent intéresser.
- Mener des actions spécifiques d'information/formation pour guider les chefs de file, avec des exemples pratiques de rapports correctement remplis et de rapports qui ne répondent pas aux attentes.
- Inclure une référence spécifique au rapport final dans le manuel du Programme.

Priorité	Faisabilité	Impact
➡	⬆	➡

**Recommandation 6 :**

**Renforcer le système d'évaluation en général et le système d'indicateurs en particulier**

Le processus d'évaluation a révélé certaines faiblesses dans le système de suivi et d'évaluation du Programme.

Tout d'abord, des lacunes ont été identifiées dans l'intégration de l'évaluation et de la programmation. Les deux processus sont étroitement liés. Pour pouvoir procéder à l'avenir à l'évaluation des résultats et des impacts du Programme, afin de répondre aux exigences réglementaires établies à cet égard, il est nécessaire de disposer d'une définition adéquate de la chaîne causale du Programme (relations de cause à effet), qui permette d'évaluer les résultats et les effets sur la base de l'analyse de leur réalisation.

À cet égard, il est recommandé d'envisager des mécanismes d'évaluation pour vérifier que la logique d'intervention reste valable tout au long de la période de programmation et que l'intervention est cohérente avec les besoins, les problèmes et les défis du territoire.

Les indicateurs utilisés pour mesurer les résultats du Programme (qui ne permettent pas toujours de mesurer tous les types de résultats escomptés) et les actions de communication (dont l'absence d'objectifs limite l'utilité) peuvent également être améliorés.

Plus précisément, les **améliorations suivantes** pourraient être apportées :

- Réviser la logique d'intervention du Programme pour la période 2021-20217, afin que les résultats et les effets attendus de l'intervention soient clairement identifiés, par priorité et par objectif spécifique.
- Envisager la possibilité d'intégrer dans les évaluations futures, en plus des indicateurs du Programme, l'évaluation d'un ensemble d'indicateurs liés aux projets développés qui permettent réellement de mesurer l'impact du POCTEFA sur les priorités définies par le Programme. Dans ce sens, il est important que les indicateurs proviennent de sources officielles et soient périodiquement mis à jour pour permettre un véritable suivi.
- Définir un système de suivi de la communication basé sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, comprenant la fixation d'objectifs pour tous les indicateurs.

Priorité	Faisabilité	Impact
↑	→	→

## Recommandations pour la capitalisation des résultats

### Recommandation 7 :

#### Concevoir une stratégie de capitalisation au niveau du Programme.

Le développement réussi des actions de capitalisation est fondamental pour multiplier les résultats des projets, et nécessite nécessairement une définition claire de l'approche de cette question au niveau du Programme.

Parallèlement au lancement du nouveau POCTEFA 2021-2027, des mécanismes pourraient être envisagés pour structurer la capitalisation de manière à établir un cadre clair pour tous les acteurs concernés, ce qui permettrait de remédier à l'une des faiblesses identifiées dans le processus d'évaluation.

Il est recommandé de matérialiser la conception de la stratégie dans un **plan de capitalisation**, qui devrait être coordonné dans le temps avec le plan de communication et le plan d'évaluation, et dans lequel il est conseillé de prendre en considération la nécessité d'aborder une série de tâches clés :

- Identifier les acteurs clés (internes et externes) et leurs besoins et intérêts par rapport aux résultats du Programme.
- Définir la logique de capitalisation (objectifs, groupes cibles, actions possibles, etc.), en prenant comme référence celle développée par d'autres programmes de coopération territoriale européenne et en proposant des types d'actions et des outils de capitalisation en fonction de l'ambition des objectifs et des ressources disponibles.
- Définir les rôles des autorités du Programme et des entités porteuses de projets dans le déploiement du plan (en accordant une attention particulière à la définition des fonctions et à l'établissement des responsabilités du SC et des coordonnateurs territoriaux).
- Allouer une enveloppe spécifique de ressources humaines (internes ou externes) et financières au plan de capitalisation, tant pour sa conception que pour sa mise en œuvre et son suivi.

En ce qui concerne le contenu du plan, quelques **idées d'actions concrètes** qui pourraient être applicables sont notées :

- Créer, soutenir et dynamiser des *clusters de projets* travaillant sur des thèmes similaires, afin de formuler des recommandations de politiques publiques sur la base de leurs résultats.
- Prévoir des évaluations à mi-parcours pour sélectionner les projets éligibles à un financement afin de développer une deuxième phase de capitalisation des résultats.
- Rendre obligatoire l'inclusion dans les projets d'un Groupe de tâches de capitalisation ou de *mainstreaming* sur des thèmes spécifiques où le potentiel de transfert est le plus important (par exemple, la prévention et la gestion des risques, ou la protection de la biodiversité).

Priorité	Faisabilité	Impact
↑	↑	→



**Recommandation 8 :**

**Développer un processus d'identification des bonnes pratiques**

Ce processus vise à répondre à des questions fondamentales telles que : « Qu'est-ce qui peut être transféré ? », « Tous les résultats sont-ils transférables ? ». Il s'agit d'une première étape dans la démarche de capitalisation, qui peut être abordée sur des projets déjà finalisés.

L'ampleur et la variété des sujets abordés font qu'il est conseillé de réaliser ce processus avec un soutien externe spécialisé, ce qui permet une **analyse thématique des résultats** des projets.

Cette identification pourrait s'accompagner d'une catégorisation des résultats des projets, en vue de la mettre à la disposition des acteurs extérieurs aux projets qui les ont générés, sous la forme d'un dépôt numérique, par exemple, intégré à CAPITEFA.

Outre l'identification des résultats et leur mise à disposition des destinataires potentiels, cette action devrait être renforcée par la réalisation d'**activités de diffusion** intégrées dans le plan de communication du Programme.

Les destinataires potentiels des résultats des projets ne connaissent pas nécessairement le POCTEFA ou d'autres programmes de coopération territoriale européenne et n'attendent pas de contribution de leur part. L'identification des résultats ou des bonnes pratiques doit donc s'accompagner d'un effort de diffusion, afin de les faire connaître, de susciter l'intérêt et de faciliter leur utilisation ultérieure par des agents extérieurs aux projets.

Dans ce sens, le rôle des coordinateurs territoriaux devrait également être renforcé en tant que canal le plus proche des territoires pour amplifier l'impact de la communication et de la capitalisation.

Priorité	Faisabilité	Impact
↑	→	→

**Recommandation 9 :**

**Lancer des initiatives pour transférer les résultats au sein du Programme ou vers d'autres programmes.**

Cette recommandation repose sur l'idée d'établir des synergies entre les projets, tant au sein du POCTEFA qu'avec d'autres programmes, à un stade plus avancé du processus de capitalisation.

La mise en réseau et l'échange de connaissances et d'expériences est un élément de la valeur ajoutée du Programme qui peut être identifié dans tous les axes et qui peuvent être exploités au niveau inter-projets.

La **création de synergies** entre les projets pourrait être entreprise par le développement des actions suivantes :

- Créer et maintenir des *clusters* thématiques de projets, regroupés autour de domaines d'action similaires.
- Mettre en place des mécanismes pour promouvoir la création de synergies entre les projets et les porteurs de différents thèmes complémentaires, tels qu'un outil de *mise en réseau* en ligne ou des événements pour la présentation des résultats par axe prioritaire (individuellement ou conjointement avec d'autres programmes).

Ces actions pourraient être complétées par d'autres un peu plus complexes, telles que la **création de communautés thématiques** qui mettent les agents qui génèrent les résultats (les porteurs de projets POCTEFA) en contact direct avec les bénéficiaires potentiels (principalement le tissu entrepreneurial ou les administrations publiques).

Pour ce faire, un effort important doit être fait pour identifier les agents externes clés, ainsi que pour les impliquer de manière stable dans ces communautés, afin que des informations structurées puissent être diffusées et transférées à d'autres programmes, aux administrations chargées de la conception des politiques publiques et au tissu entrepreneurial.

Priorité	Faisabilité	Impact
		

# ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

## Résumé des tâches d'évaluation

Tâches et activités d'évaluation analytique	Questions d'évaluation ou exigences du Cahier des clauses technique de l'évaluation (questions prioritaires et secondaires)	Présentation des résultats de l'évaluation dans le rapport
<b>Mise en œuvre</b>		
Analyse de l'intervention	AD-1. Comment et dans quelle mesure l'intervention du Programme s'est-elle matérialisée dans tous les domaines thématiques abordés ?	Paragraphe 3.2 Paragraphe 3.3
	AD-2. Comment et dans quelle mesure la crise sanitaire de la COVID-19 a-t-elle eu un impact sur le Programme et les projets ?	Paragraphe 3.4
<b>Communication</b>		
Analyse de la communication du Programme	AD-3. Comment et dans quelle mesure les actions de communication et de capitalisation ont-elles été développées par les porteurs de projets et le Programme ?	Paragraphe 5
<b>Impact du Programme</b>		
Analyse de la contribution au développement intégral du territoire	9.2. L'intervention du Programme a-t-elle contribué à une croissance intelligente, durable et inclusive dans le territoire transfrontalier (Stratégie UE 2020) ?	Paragraphe 4.1
	9.2.1. L'intervention du Programme a-t-elle contribué à augmenter le taux d'emploi de la population du territoire ?	Paragraphe 4.1 Paragraphe 4.2
	9.2.2. L'intervention du Programme a-t-elle contribué à accroître les efforts de recherche et de développement publics et privés ?	Paragraphe 4.1 Paragraphe 4.2
	9.2.3. L'intervention du Programme a-t-elle contribué à réduire la consommation d'énergie et la part des combustibles fossiles dans cette consommation ?	Paragraphe 4.1 Paragraphe 4.2
	9.2.4. L'intervention du Programme a-t-elle contribué à améliorer le niveau de qualification des jeunes ?	Paragraphe 4.1 Paragraphe 4.2
	9.2.5. L'intervention du Programme a-t-elle contribué à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ?	Paragraphe 4.1 Paragraphe 4.2
Analyse de la contribution à la réduction de l'effet frontière	9.3.1. Le Programme et ses réalisations ont-ils permis d'informer les acteurs socio-économiques et les habitants des différences administratives, juridiques et législatives entre les pays ?	Paragraphe 4.3
	9.3.2. Le Programme et ses réalisations ont-ils permis de trouver des solutions pour lever les obstacles et limiter l'effet frontière ?	Paragraphe 4.3
	9.4.1. Le Programme a-t-il réduit l'effet frontière en ce qui concerne l'accès aux services publics (OS10) ?	Paragraphe 4.3
	9.4.2. Le Programme a-t-il réduit l'effet frontière en ce qui concerne la capacité à gérer les risques et les situations de crise (OS5) ?	Paragraphe 4.3
	9.2.1. L'intervention du Programme a-t-elle contribué à augmenter le taux d'emploi de la population du territoire ?	Paragraphe 4.3

Tâches et activités d'évaluation analytique	Questions d'évaluation ou exigences du Cahier des clauses technique de l'évaluation (questions prioritaires et secondaires)	Présentation des résultats de l'évaluation dans le rapport
<b>Transférabilité des résultats du Programme</b>		
Analyse de la transférabilité des résultats au niveau du Programme	9.1. Dans quelle mesure le Programme favorise-t-il le transfert des résultats ?	<b>Paragraphe 6.1</b>
	9.5. Les effets des projets soutenus sont-ils locaux (niveau local transfrontalier) ou interrégionaux ?	<b>Paragraphe 6.1</b>
Analyse de la transférabilité des résultats par thématique	9.1.1. Dans quelle mesure les innovations résultant des projets soutenus dans le cadre de l'OS1 sont-elles diffusées dans la zone transfrontalière et au-delà ?	<b>Paragraphe 6.2</b>
	9.1.2. Quelles sont les actions entreprises dans le cadre de l'OS5 pour diffuser les bonnes pratiques (outils de gestion des risques ou procédures transfrontalières) dans la zone transfrontalière ?	<b>Paragraphe 6.2</b>
	9.1.3. Quelles sont les leçons tirées des stratégies communes en matière de biodiversité (OS7) et dans quelle mesure sont-elles transférables ?	<b>Paragraphe 6.2</b>

## Données secondaires et sources d'information

Les informations secondaires ont permis à l'équipe d'évaluation de compiler les données pertinentes utilisées tout au long du processus d'évaluation à partir de travaux et de registres antérieurs. Voici une liste complète des documents et registres consultés, classés selon leur typologie :

- **Cadre politique et réglementaire :**
  - Règlement Dispositions communes (UE) 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013.
  - Règlement FEDER (UE) 1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013.
  - Règlement (UE) 1299/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif à la coopération territoriale européenne.
  - Règlement d'exécution (UE) 2015/207 de la Commission du 20 janvier 2015.
- **Documents du Programme :**
  - Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre 2014-2020 (version 3.0 approuvée le 03.04.2020).
  - Annexe 3bis du Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre 2014-2020 : Indicateurs de performance (version 3, approuvée en avril 2020).
  - Annexe 4bis du Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre 2014-2020 : Indicateurs de résultats (version 2.2, approuvée le 17.08.2016).
  - Plan d'évaluation du POCTEFA 2014-2020 (approuvé par le Comité de suivi le 12.05.2016).
- **Documentation de gestion et de suivi du POCTEFA :**
  - Rapports annuels d'exécution du POCTEFA 2014-2020 (annualités 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021).

- Données de suivi et de contrôle des opérations programmées, extraites de l'application de gestion du POCTEFA (SIGEFA).
- Guide des indicateurs POCTEFA (version juin 2020).
- Guide du porteur de projet. Interreg V-A Espagne-France-Andorre POCTEFA 2014-2020.
- Annexe COVID-19. Guide du porteur de projet Interreg V-A Espagne-France-Andorre POCTEFA 2014-2020.
- Rapports intermédiaires et finaux d'exécution des opérations programmées.
- Évaluation des incitations et sélection des axes 1 et 3 (E1).
- Évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme (E2).
- Évaluation de la Stratégie de communication du POCTEFA 2014-2020 (E3).
- Évaluation « Innovation (OS1 et OS2) et développement des entreprises (OS3) » (E4).
- Évaluation « Changement climatique et risques naturels (Axe 2) » (E5).
- Évaluation « Protection et utilisation durable des ressources locales (Axe 3) » (E6).
- Évaluation « Mobilité et accès aux services (Axe 4, PI 7c, OS 8 et Axe 5, PI 9a, OS 10) » (E7).
- Évaluation « Emploi - formation (Axe 5, PI 8CTE, OS 9) » (E8).
- **Informations sur l'inscription :**
  - Bases de données statistiques d'Eurostat, de l'Institut national de la statistique (INE), de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et du Departament d'Estadística del Govern d'Andorra.
  - Données de la « Cohesion Open Data Platform ».
  - Données de la plateforme « KOHESIO ».
  - Données de l'Agence européenne de l'environnement (AEE).
  - Données de « l'Observatoire des territoires » de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.
  - Eurobaromètres 480 et 497 « Citizens' awareness and perception of EU regional policy ».
  - Regional Innovation Scoreboard 2023.
- **Autres documents :**
  - Documents livrables générés par les projets programmés, extraits de l'application de gestion du POCTEFA (SIGEFA) et fournis par les chefs de file.
  - EU Annual Regional and Local Barometer. Comité européen des régions. 2021.
  - Rapport de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : « Les régions transfrontalières de l'UE : de véritables laboratoires de l'intégration européenne », COM(2021) 393 final.
  - Impact of COVID-19 on Interreg programmes and operations. INTERACT. 2020.
  - Analysis of the impact of border-related measures taken by Member States in the fight against COVID-19. DG Regio. Comisión Europea. 2022.
  - Impact socio-économique de la fermeture des frontières. GECT NAEN. 2020.

- La coopération transfrontalière comme réponse à la pandémie de coronavirus SARS-COV-2. Del Canto García, S. 2021.
- La crise du COVID-19 aux frontières : retours d'expérience du réseau de la MOT. Mission Opérationnelle Transfrontalière. 2020.
- The effects of COVID-19 induced border closures on cross-border regions. DG Regio. Commission européenne. 2020.
- The impacts of the COVID-19 pandemic on EU cohesion and EU cohesion policy. DG Internal Policies. Commission Européenne. 2022.
- The state of the regions, cities and villages in the areas of socio-economic policies. Comité Européen des Régions. 2021.

## Outils de production d'informations primaires

Dans le processus d'évaluation, la participation des acteurs de la coopération transfrontalière sur le territoire du POCTEFA a été encouragée, suivant une approche participative.

Le travail sur le terrain a été un élément clé dans le développement de l'évaluation, car il a généré les informations nécessaires pour traiter les différentes parties des contenus prévus. Ce travail s'est appuyé sur des outils fréquemment utilisés dans les processus d'évaluation et de recherche sociale (enquêtes, entretiens semi-structurés et groupes de discussion<sup>54</sup>). Les fiches techniques de chaque outil utilisé sont présentées ci-dessous.

Tableau 43. Fiche d'information sur l'enquête

ENQUÊTE			
<b>Objectif</b>	Recueillir des informations quantitatives et qualifier les résultats obtenus à partir des données enregistrées et d'autres outils de production d'informations, couvrant la totalité des projets soutenus par le Programme dans le cadre de la période 2014-2020.		
<b>Univers</b>	L'univers est composé de chefs de file de projets programmés dans tous les axes du Programme (à l'exception de l'Axe 6 Assistance technique).		
		<b>Univers</b>	
		<b>NON.</b>	<b>%</b>
Axe 1	OS1		23,4%
	OS2	10	5,7%
	OS3		6,9%
	<b>Total Axe 1</b>	<b>63</b>	<b>36,0%</b>
Axe 2	OS4		8,6%
	OS5		6,3%
	<b>Total Axe 2</b>	<b>26</b>	<b>14,9%</b>
Axe 3	OS6		13,7%
	OS7		7,4%
	<b>Total Axe 3</b>		<b>21,1%</b>
Axe 4	OS8		6,3%
	<b>Total Axe 4</b>		<b>6,3%</b>
Axe 5	OS9		8,6%
	OS10	23	13,1%
	<b>Total Axe 5</b>		<b>21,7%</b>
	<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>100,0%</b>

<sup>54</sup> Il est prévu qu'il ait lieu lors de la phase finale du processus d'évaluation.

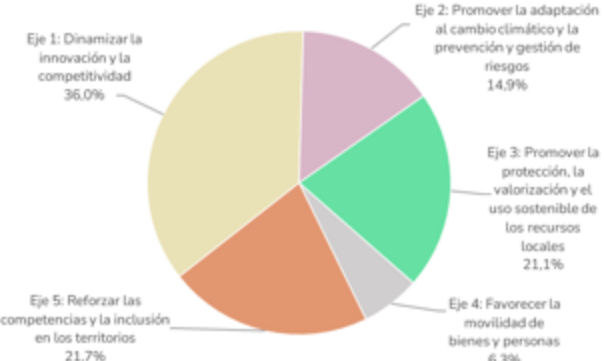
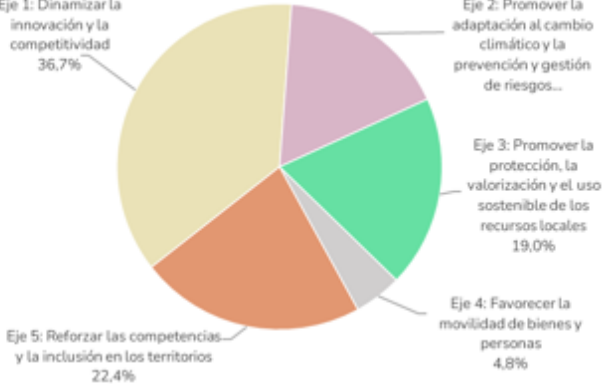
																																																	
<p><b>Taille de l'échantillon</b></p>	<p>Au total, 147 réponses au questionnaire ont été obtenues, avec la répartition suivante par Axe et par Objectif spécifique (OS) :</p> <table border="1" data-bbox="643 712 1214 1265"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Échantillon</th> </tr> <tr> <th>NON.</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3"><b>Axe 1</b></td> <td>OS1</td> <td>35 / 23,8%</td> </tr> <tr> <td>OS2</td> <td>10 / 6,8%</td> </tr> <tr> <td>OS3</td> <td>6,1%</td> </tr> <tr> <td><b>Total Axe 1</b></td> <td></td> <td><b>36,7%</b></td> </tr> <tr> <td rowspan="2"><b>Axe 2</b></td> <td>OS4</td> <td>9,5%</td> </tr> <tr> <td>OS5</td> <td>7,5%</td> </tr> <tr> <td><b>Total Axe 2</b></td> <td><b>25</b></td> <td><b>17,0%</b></td> </tr> <tr> <td rowspan="2"><b>Axe 3</b></td> <td>OS6</td> <td>11,6%</td> </tr> <tr> <td>OS7</td> <td>7,5%</td> </tr> <tr> <td><b>Total Axe 3</b></td> <td></td> <td><b>19,0%</b></td> </tr> <tr> <td rowspan="2"><b>Axe 4</b></td> <td>OS8</td> <td>4,8%</td> </tr> <tr> <td><b>Total Axe 4</b></td> <td></td> <td><b>4,8%</b></td> </tr> <tr> <td rowspan="2"><b>Axe 5</b></td> <td>OS9</td> <td>13,6%</td> </tr> <tr> <td>OS10</td> <td>8,8%</td> </tr> <tr> <td><b>Total Axe 5</b></td> <td></td> <td><b>22,4%</b></td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td></td> <td><b>100,0%</b></td> </tr> </tbody> </table> 		Échantillon		NON.	%	<b>Axe 1</b>	OS1	35 / 23,8%	OS2	10 / 6,8%	OS3	6,1%	<b>Total Axe 1</b>		<b>36,7%</b>	<b>Axe 2</b>	OS4	9,5%	OS5	7,5%	<b>Total Axe 2</b>	<b>25</b>	<b>17,0%</b>	<b>Axe 3</b>	OS6	11,6%	OS7	7,5%	<b>Total Axe 3</b>		<b>19,0%</b>	<b>Axe 4</b>	OS8	4,8%	<b>Total Axe 4</b>		<b>4,8%</b>	<b>Axe 5</b>	OS9	13,6%	OS10	8,8%	<b>Total Axe 5</b>		<b>22,4%</b>	<b>Total</b>		<b>100,0%</b>
	Échantillon																																																
	NON.	%																																															
<b>Axe 1</b>	OS1	35 / 23,8%																																															
	OS2	10 / 6,8%																																															
	OS3	6,1%																																															
<b>Total Axe 1</b>		<b>36,7%</b>																																															
<b>Axe 2</b>	OS4	9,5%																																															
	OS5	7,5%																																															
<b>Total Axe 2</b>	<b>25</b>	<b>17,0%</b>																																															
<b>Axe 3</b>	OS6	11,6%																																															
	OS7	7,5%																																															
<b>Total Axe 3</b>		<b>19,0%</b>																																															
<b>Axe 4</b>	OS8	4,8%																																															
	<b>Total Axe 4</b>		<b>4,8%</b>																																														
<b>Axe 5</b>	OS9	13,6%																																															
	OS10	8,8%																																															
<b>Total Axe 5</b>		<b>22,4%</b>																																															
<b>Total</b>		<b>100,0%</b>																																															
<p><b>Erreur d'échantillonnage</b></p>	<p>3,24% au total (pour un niveau de confiance de 95% et p=q=50).</p>																																																
<p><b>Mode d'administration</b></p>	<p>Un questionnaire en ligne a été utilisé.</p>																																																
<p><b>Dates</b></p>	<p>Du 11 mai au 13 juillet 2023.</p>																																																

Tableau 44. Fiche d'information des entretiens

ENTRETIENS											
<b>Objectif</b>	Les entretiens ont été menés dans le but d'apporter une analyse qualitative aux conclusions tirées des données enregistrées et des autres outils de production d'informations.										
<b>Univers</b>	Les agents informateurs clés auxquels la technique d'entretien a été appliquée sont les responsables de la dynamisation du Programme, y compris le Secrétariat technique et les Coordinateurs territoriaux.										
<b>Entités interrogées</b>	<p>Sept entretiens ont été menés avec les informateurs clés suivants :</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td rowspan="3"> <ul style="list-style-type: none"> <li>3 entretiens avec les personnes responsables de la gestion et du suivi des projets de tous les axes (Secrétariat technique).</li> </ul> </td> <td>Amaia Armendáriz</td> </tr> <tr> <td>Elena Giménez</td> </tr> <tr> <td>Teresa Zas</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 entretien avec la personne responsable de la communication du Programme (Secrétariat technique)</li> </ul> </td> <td>Cristina Igoa</td> </tr> <tr> <td rowspan="3"> <ul style="list-style-type: none"> <li>3 entretiens avec les coordinateurs territoriaux du Programme</li> </ul> </td> <td>Teresa Medina (Generalitat de Catalunya)</td> </tr> <tr> <td>Gabriel Navarro / Elena Amaro (Gouvernement d'Aragon)</td> </tr> <tr> <td>Emilie de Bailliencourt (Département des Pyrénées-Atlantiques)</td> </tr> </tbody> </table>	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 entretiens avec les personnes responsables de la gestion et du suivi des projets de tous les axes (Secrétariat technique).</li> </ul>	Amaia Armendáriz	Elena Giménez	Teresa Zas	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 entretien avec la personne responsable de la communication du Programme (Secrétariat technique)</li> </ul>	Cristina Igoa	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 entretiens avec les coordinateurs territoriaux du Programme</li> </ul>	Teresa Medina (Generalitat de Catalunya)	Gabriel Navarro / Elena Amaro (Gouvernement d'Aragon)	Emilie de Bailliencourt (Département des Pyrénées-Atlantiques)
<ul style="list-style-type: none"> <li>3 entretiens avec les personnes responsables de la gestion et du suivi des projets de tous les axes (Secrétariat technique).</li> </ul>	Amaia Armendáriz										
	Elena Giménez										
	Teresa Zas										
<ul style="list-style-type: none"> <li>1 entretien avec la personne responsable de la communication du Programme (Secrétariat technique)</li> </ul>	Cristina Igoa										
<ul style="list-style-type: none"> <li>3 entretiens avec les coordinateurs territoriaux du Programme</li> </ul>	Teresa Medina (Generalitat de Catalunya)										
	Gabriel Navarro / Elena Amaro (Gouvernement d'Aragon)										
	Emilie de Bailliencourt (Département des Pyrénées-Atlantiques)										
<b>Dates</b>	Du 8 mai au 30 juin 2023.										
<b>Méthode</b>	<p>Les deux méthodes suivantes ont été utilisées, en fonction du profil de l'agent interviewé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Entretiens par vidéoconférence réalisés sur la base d'un script ou d'un schéma thématique préétabli (de type mixte ou semi-structuré), avec toutefois une certaine flexibilité pour l'inclusion de questions qui pourraient être utiles aux fins de chaque contenu évaluatif spécifique.</li> <li>Entretiens écrits sur une liste fermée de questions.</li> </ul>										



Consultoría estratégica.  
Desarrollamos **ideas**, gestionamos **proyectos**  
aportando **valor** e **impacto social**. Ponemos a  
las **personas** en el centro de decisión.



Américo Vespucio, 5 · Bloque 1 · Planta 2ª  
Módulo 10 · PCT Cartuja  
41092 · Sevilla  
[considera.es](http://considera.es)

